

Budget de fonctionnement

Budget Montréal

2019



Adopté par
le conseil municipal
le 28 novembre 2018

et par

le conseil d'agglomération
le 29 novembre 2018

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- À moins d'indications contraires :
 - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
 - les données réelles de 2014 à 2017 ainsi que les données du budget de 2018 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2019. Elles sont présentées à titre indicatif;
 - les données du réel prévu de 2018 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2018 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2019.
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes.

GUIDE D'UTILISATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Les documents du budget de 2019 sont disponibles sous formats papier et électronique pour certains, alors que d'autres le sont uniquement dans le site Internet du Service des finances, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

Budget de 2019 (*version française disponible en formats papier et électronique*)

	Message et note	<ul style="list-style-type: none">▪ le mot conjoint de la mairesse et du président du comité exécutif▪ la note du directeur général
	Certificat du trésorier	<ul style="list-style-type: none">▪ le certificat du trésorier
	Budget 2019 en bref	<ul style="list-style-type: none">▪ les faits saillants et le sommaire des prévisions budgétaires de 2019
	Profil de Montréal	<ul style="list-style-type: none">▪ la carte du territoire, les statistiques, l'historique de Montréal, l'organigramme de la Ville, ainsi que les membres des conseils, du comité exécutif et des commissions permanentes
	Perspectives économiques de 2019	<ul style="list-style-type: none">▪ un survol de la situation économique mondiale et des perspectives économiques de 2019 de la région métropolitaine de Montréal
	Taux différenciés selon la valeur foncière des immeubles non résidentiels	<ul style="list-style-type: none">▪ la description des paramètres de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière non résidentielle et l'analyse des effets de son introduction
	Budget 2019	<ul style="list-style-type: none">▪ l'analyse des revenus et des dépenses, le budget des unités d'affaires, les dépenses corporatives liées au financement, aux dépenses communes et aux dépenses de contributions ainsi que les transactions internes et interentités à éliminer
	Renseignements complémentaires	<ul style="list-style-type: none">▪ la fiscalité locale, les quotes-parts et la fiscalité d'agglomération, les dépenses par objets, l'effectif et la rémunération globale, les régimes de retraite, l'endettement, l'analyse complémentaire des dépenses
	Annexes	<ul style="list-style-type: none">▪ la structure de présentation de l'information budgétaire▪ le partage des compétences et la confection du budget▪ la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Annexes (suite)

- les compétences des arrondissements et des services centraux
- la synthèse des politiques financières
- l'information relative au Fonds de l'eau
- les secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement
- l'étalement des valeurs, les taux de taxes et les tarifications pour l'eau et les déchets
- le glossaire
- l'index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

Divers (disponibles seulement dans Internet)



- les politiques financières
- les budgets de fonctionnement et les PTI de l'année en cours et des années antérieures
- les rapports annuels et financiers de l'année en cours et des années antérieures
- le calendrier des commissions d'étude du budget
- la documentation des années antérieures

Références rapides

Sommaire des prévisions budgétaires de 2019 – Budget de la Ville de Montréal	2
L'effectif et la rémunération globale	243
Glossaire, index des sigles, des acronymes et autres abréviations	annexes 9 et 10

Table des matières



TABLE DES MATIÈRES

Message et note.....	XV
Certificat du trésorier.....	XXIII
Budget 2019 en bref.....	1
Profil de Montréal.....	19
Perspectives économiques de 2019	35
Taux différenciés selon la valeur foncière des immeubles non résidentiels.....	49
Budget 2019	
Sommaire des revenus et des dépenses.....	59
Analyse des revenus.....	67
Analyse des dépenses	88
Services administratifs	88
Sécurité publique	107
Services institutionnels.....	113
Mobilité et attractivité	126
Qualité de vie	139
Service aux citoyens	154
Arrondissements	161
Service de la dette brute	202
Paiement au comptant des immobilisations.....	206
Dépenses communes	208
Dépenses de contributions.....	210
Élimination des transactions internes et interentités	212
Renseignements complémentaires	
Fiscalité locale	213
Quotes-parts et fiscalité d'agglomération	228
Dépenses par objets.....	241
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales	263
Analyses complémentaires des dépenses.....	265

Table des matières

Annexes

1	Structure de la présentation de l'information budgétaire.....	1.1
2	Partage des compétences et confection du budget	2.1
3	Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif	3.1
4	Compétences des arrondissements et des services centraux	4.1
5	Synthèse des politiques financières.....	5.1
6	Fonds de l'eau	6.1
7	Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement.....	7.1
8	Étalement des valeurs, taux de taxes et tarifications pour l'eau et les déchets.....	8.1
9	Glossaire.....	9.1
10	Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations.....	10.1

INDEX DES TABLEAUX

Budget 2019 en bref

Tableau 1	Variation des charges fiscales de 2018 à 2019, immeubles résidentiels, par arrondissements.....	9
Tableau 2	Variation des charges fiscales de 2018 à 2019, immeubles non résidentiels, par arrondissements.....	10
Tableau 3	Variation des charges fiscales totales de 2018 à 2019, immeubles résidentiels.....	11
Tableau 4	Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne.....	12
Tableau 5	Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne	14
Tableau 6	Variation du compte de taxes d'un condominium moyen	15
Tableau 7	Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen	16
Tableau 8	Effet net de l'implantation de la mesure des taux différenciés, exemples avec deux immeubles non résidentiels de 450 000 \$ et 1 M\$ de valeur foncière	18

Profil de Montréal

Tableau 9	Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal.....	20
-----------	--	----

Perspectives économiques de 2019

Tableau 10	Chantiers de construction en cours en juillet 2018, d'une valeur de 100 M\$ et plus – Secteurs institutionnel, commercial, industriel et résidentiel – Agglomération de Montréal	46
------------	--	----

Taux différenciés selon la valeur foncière des immeubles non résidentiels

Tableau 11	Effet net de l'introduction de la mesure des taux différenciés sur les charges fiscales totales de 2019, par SDC	55
Tableau 12	Effet net de l'introduction de la mesure des taux différenciés sur les charges fiscales totales de 2019, par arrondissements.....	57

Budget 2019

Tableau 13	Sommaire des prévisions budgétaires de 2019 – Budget de la Ville de Montréal	60
Tableau 14	Sommaire des prévisions budgétaires de 2019 – Budget du conseil municipal.....	61
Tableau 15	Sommaire des prévisions budgétaires de 2019 – Budget du conseil d'agglomération	62
Tableau 16	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal	67
Tableau 17	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal.....	68
Tableau 18	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération	69
Tableau 19	Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal	70
Tableau 20	Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération	71
Tableau 21	Quotes-parts des villes liées	72
Tableau 22	Transferts – Budget de la Ville de Montréal	73
Tableau 23	Transferts – Budget du conseil municipal.....	74
Tableau 24	Transferts – Budget du conseil d'agglomération.....	75

Budget 2019 (suite)

Tableau 25	Services rendus – Budget de la Ville de Montréal	76
Tableau 26	Services rendus – Budget du conseil municipal.....	76
Tableau 27	Services rendus – Budget du conseil d'agglomération	77
Tableau 28	Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal	78
Tableau 29	Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal.....	79
Tableau 30	Imposition de droits – Budget du conseil municipal	79
Tableau 31	Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération.....	80
Tableau 32	Intérêts – Budget de la Ville de Montréal.....	81
Tableau 33	Intérêts – Budget du conseil municipal	81
Tableau 34	Intérêts – Budget du conseil d'agglomération	82
Tableau 35	Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal.....	83
Tableau 36	Autres revenus – Budget du conseil municipal.....	83
Tableau 37	Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération.....	84
Tableau 38	Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal	85
Tableau 39	Affectations de revenus – Budget du conseil municipal.....	86
Tableau 40	Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération.....	87
Tableau 41	<u>Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal</u>	88
Tableau 42	Direction générale – Dépenses par objets.....	89
Tableau 43	Direction générale – Dépenses par catégories d'emplois	90
Tableau 44	Finances – Dépenses par objets	92
Tableau 45	Finances – Dépenses par catégories d'emplois	93
Tableau 46	Performance organisationnelle – Dépenses par objets.....	95
Tableau 47	Performance organisationnelle – Dépenses par catégories d'emplois	95
Tableau 48	Ressources humaines – Dépenses par objets.....	97
Tableau 49	Ressources humaines – Dépenses par catégories d'emplois	97
Tableau 50	Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets	100
Tableau 51	Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par catégories d'emplois.....	101
Tableau 52	Commission de la fonction publique – Dépenses par objets.....	102
Tableau 53	Commission de la fonction publique – Dépenses par catégories d'emplois	102
Tableau 54	Secrétariat de liaison – Dépenses par objets.....	104
Tableau 55	Secrétariat de liaison – Dépenses par catégories d'emplois	104
Tableau 56	Vérificateur général – Dépenses par objets	105
Tableau 57	Vérificateur général – Dépenses par catégories d'emplois	106

Budget 2019 (suite)

Tableau 58	<u>Sécurité publique – Budget de la Ville de Montréal</u>	107
Tableau 59	Police – Dépenses par objets.....	108
Tableau 60	Police – Dépenses par catégories d'emplois	109
Tableau 61	Sécurité incendie – Dépenses par objets.....	111
Tableau 62	Sécurité incendie – Dépenses par catégories d'emplois	111
Tableau 63	<u>Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal</u>	113
Tableau 64	Affaires juridiques – Dépenses par objets	114
Tableau 65	Affaires juridiques – Dépenses par catégories d'emplois.....	115
Tableau 66	Approvisionnement – Dépenses par objets	116
Tableau 67	Approvisionnement – Dépenses par catégories d'emplois	116
Tableau 68	Évaluation foncière – Dépenses par objets	118
Tableau 69	Évaluation foncière – Dépenses par catégories d'emplois.....	118
Tableau 70	Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets	120
Tableau 71	Gestion et planification immobilière – Dépenses par catégories d'emplois	120
Tableau 72	Greffé – Dépenses par objets	122
Tableau 73	Greffé – Dépenses par catégories d'emplois	123
Tableau 74	Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets	124
Tableau 75	Matériel roulant et ateliers – Dépenses par catégories d'emplois.....	124
Tableau 76	<u>Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal</u>	126
Tableau 77	Commission des services électriques – Dépenses par objets.....	127
Tableau 78	Commission des services électriques – Dépenses par catégories d'emplois	127
Tableau 79	Eau – Dépenses par objets	129
Tableau 80	Eau – Dépenses par catégories d'emplois	130
Tableau 81	Grands parcs, mont Royal et sports – Dépenses par objets	132
Tableau 82	Grands parcs, mont Royal et sports – Dépenses par catégories d'emplois.....	132
Tableau 83	Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets.....	135
Tableau 84	Infrastructures du réseau routier – Dépenses par catégories d'emplois	135
Tableau 85	Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets	137
Tableau 86	Urbanisme et mobilité – Dépenses par catégories d'emplois	137
Tableau 87	<u>Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal</u>	139
Tableau 88	Culture – Dépenses par objets.....	140
Tableau 89	Culture – Dépenses par catégories d'emplois	141
Tableau 90	Développement économique – Dépenses par objets	142
Tableau 91	Développement économique – Dépenses par catégories d'emplois	142

Budget 2019 (suite)

Tableau 92	Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets	145
Tableau 93	Diversité et inclusion sociale – Dépenses par catégories d'emplois	145
Tableau 94	Environnement – Dépenses par objets.....	147
Tableau 95	Environnement – Dépenses par catégories d'emplois	148
Tableau 96	Espace pour la vie – Dépenses par objets	150
Tableau 97	Espace pour la vie – Dépenses par catégories d'emplois	151
Tableau 98	Habitation – Dépenses par objets	152
Tableau 99	Habitation – Dépenses par catégories d'emplois	152
Tableau 100	<u>Service aux citoyens</u>	154
Tableau 101	Concertation des arrondissements – Dépenses par objets	155
Tableau 102	Concertation des arrondissements – Dépenses par catégories d'emplois.....	155
Tableau 103	Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets	157
Tableau 104	Expérience citoyenne et communications – Dépenses par catégories d'emplois.....	157
Tableau 105	Technologies de l'information – Dépenses par objets	159
Tableau 106	Technologies de l'information – Dépenses par catégories d'emplois	159
Tableau 107	<u>Budgets des arrondissements</u>	161
Tableau 108	Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal	162
Tableau 109	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets.....	163
Tableau 110	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par catégories d'emplois	163
Tableau 111	Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets	165
Tableau 112	Arrondissement d'Anjou – Dépenses par catégories d'emplois.....	165
Tableau 113	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets	167
Tableau 114	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par catégories d'emplois	167
Tableau 115	Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets	169
Tableau 116	Arrondissement de Lachine – Dépenses par catégories d'emplois	169
Tableau 117	Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets.....	171
Tableau 118	Arrondissement de LaSalle – Dépenses par catégories d'emplois	171
Tableau 119	Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets.....	173
Tableau 120	Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par catégories d'emplois	173
Tableau 121	Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets	175
Tableau 122	Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par catégories d'emplois.....	175
Tableau 123	Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets	177
Tableau 124	Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par catégories d'emplois	177

Budget 2019 (suite)

Tableau 125	Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets	180
Tableau 126	Arrondissement d'Outremont – Dépenses par catégories d'emplois	180
Tableau 127	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets	182
Tableau 128	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par catégories d'emplois.....	182
Tableau 129	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets	184
Tableau 130	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par catégories d'emplois.....	184
Tableau 131	Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets	186
Tableau 132	Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par catégories d'emplois	186
Tableau 133	Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets	188
Tableau 134	Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par catégories d'emplois	188
Tableau 135	Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets	190
Tableau 136	Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par catégories d'emplois.....	190
Tableau 137	Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets	192
Tableau 138	Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par catégories d'emplois.....	192
Tableau 139	Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets.....	194
Tableau 140	Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par catégories d'emplois	194
Tableau 141	Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets.....	196
Tableau 142	Arrondissement de Verdun – Dépenses par catégories d'emplois	196
Tableau 143	Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets	198
Tableau 144	Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par catégories d'emplois.....	198
Tableau 145	Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets.....	200
Tableau 146	Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par catégories d'emplois	200
Tableau 147	Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal.....	202
Tableau 148	Frais de financement – Budget du conseil municipal	203
Tableau 149	Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal	204
Tableau 150	Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération	204
Tableau 151	Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération	205
Tableau 152	Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal	206
Tableau 153	Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal	206
Tableau 154	Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération	207
Tableau 155	Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal	208
Tableau 156	Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal	211
Tableau 157	Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal.....	212

Renseignements complémentaires

Tableau 158	Variation des charges fiscales de 2018 à 2019, immeubles résidentiels, par arrondissements.....	217
Tableau 159	Variation des charges fiscales de 2018 à 2019, immeubles non résidentiels, par arrondissements.....	219
Tableau 160	Taux de taxation de 2019 – Taxe foncière générale.....	221
Tableau 161	Taux de taxation de 2019 – Financement de l'eau.....	223
Tableau 162	Taux de taxation de 2019 – Taxe relative à l'ARTM.....	224
Tableau 163	Taux de taxation de 2019 – Taxe relative à la voirie	224
Tableau 164	Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2019.....	225
Tableau 165	Évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services, 2018 et 2019, et taux applicables en 2019	226
Tableau 166	Quotes-parts de 2019	229
Tableau 167	Pourcentages contributifs du potentiel fiscal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, exercices de 2017 à 2019	232
Tableau 168	Variation des quotes-parts totales à l'agglomération, de 2018 à 2019	233
Tableau 169	Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2018 à 2019.....	234
Tableau 170	Quotes-parts générales de 2019, réparties par activités	235
Tableau 171	Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville, de 2017 à 2019	240
Tableau 172	Évolution des dépenses par objets.....	241
Tableau 173	Répartition de l'effectif.....	246
Tableau 174	Évolution de la rémunération globale	248
Tableau 175	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur	250
Tableau 176	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés.....	251
Tableau 177	Profil de l'endettement de Montréal	255
Tableau 178	Coût de la dette	256
Tableau 179	Autres dépenses par objets	257
Tableau 180	Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétences – Budgets 2018 et 2019.....	263
Tableau 181	Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2014 à 2016 (global) et réel 2017 par compétences	264
Tableau 182	Dépenses liées à la neige, aux matières résiduelles ainsi qu'aux loisirs et à la culture.....	265

Annexes

Tableau 183	Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement	2.4
Tableau 184	Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux	4.1
Tableau 185	État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau	6.2
Tableau 186	Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2017, 2018 et 2019	8.1
Tableau 187	Taux de taxation de 2019 – Immeubles de la catégorie résiduelle	8.2
Tableau 188	Taux de taxation de 2019 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus	8.3
Tableau 189	Taux de taxation de 2019 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels	8.4
Tableau 190	Tarification de l'eau, par arrondissement	8.5
Tableau 191	Tarification des matières résiduelles, par arrondissements	8.6

INDEX DES GRAPHIQUES

Budget 2019 en bref

Graphique 1	Provenance des revenus.....	2
Graphique 2	Répartition des dépenses par grandes familles d'objets.....	2
Graphique 3	Investissements réalisés et prévus, infrastructures routières et de l'eau, de 2013 à 2019	6
Graphique 4	Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2018 à 2019.....	13
Graphique 5	Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2018 à 2019.....	17

Perspectives économiques de 2019

Graphique 6	Taux de croissance du produit intérieur brut réel aux prix de base – Région métropolitaine de Montréal, Québec et Canada, 2016-2019	38
Graphique 7	Taux de croissance du produit intérieur brut réel aux prix de base – Régions métropolitaines de Montréal, de Toronto, de Vancouver, de Calgary, de Québec et d'Ottawa-Gatineau, 2016-2019	39
Graphique 8	Taux de chômage – Région métropolitaine de Montréal, Québec et Canada, 2010-2019	40
Graphique 9	Taux de chômage – Régions métropolitaines de Montréal, de Toronto, de Vancouver, de Calgary, de Québec et d'Ottawa-Gatineau, 2010-2019.....	41
Graphique 10	Taux d'inflation estimé, 2019	42
Graphique 11	Nombre de mises en chantier résidentielles – Régions métropolitaines de Montréal, de Toronto, de Vancouver, de Calgary, de Québec et d'Ottawa-Gatineau, 2014-2019.....	43
Graphique 12	Répartition des chantiers résidentiels et mixtes en cours en juillet 2018, d'une valeur de 5 M\$ ou plus, par villes et arrondissements – Agglomération de Montréal	44
Graphique 13	Répartition des chantiers industriels, institutionnels et commerciaux en cours en juillet 2018, d'une valeur de 5 M\$ ou plus, par villes et arrondissements – Agglomération de Montréal	47

Taux différenciés selon la valeur foncière des immeubles non résidentiels

Graphique 14	Effet sur les charges fiscales des immeubles non résidentiels de l'introduction de la mesure des taux différenciés (charges fiscales non résidentielles seulement).....	50
Graphique 15	Répartition du nombre d'unités d'évaluation foncière et de locaux commerciaux selon la valeur foncière de l'unité d'évaluation, ville de Montréal	51
Graphique 16	Répartition des unités d'évaluation foncière non résidentielle selon leur valeur foncière, territoires des SDC vs reste de la ville, valeur au rôle de 2017.....	53
Graphique 17	Répartition des unités d'évaluation foncière non résidentielle selon leur valeur foncière, par SDC, valeur au rôle de 2017	53
Graphique 18	Répartition des locaux non résidentiels selon la valeur foncière non résidentielle, territoires des SDC vs reste de la ville, valeur au rôle de 2017.....	54
Graphique 19	Répartition des locaux non résidentiels selon la valeur foncière non résidentielle par SDC, valeur au rôle de 2017	54

Renseignements complémentaires

Graphique 20 Variation des charges fiscales totales	215
Graphique 21 Variation des charges fiscales totales de 2018 à 2019 – Immeubles résidentiels, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.....	218
Graphique 22 Dépenses par objets	241
Graphique 23 Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement	247
Graphique 24 Charge de retraite, budgets de 2009 à 2019	253
Graphique 25 Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2009 à 2019 ...	254

INDEX DES FIGURES

Annexes

Figure 1	Effets des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels	7
Figure 2	Effets des décisions du conseil d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels.....	8
Figure 3	Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application.....	2.2
Figure 4	Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses	2.8
Figure 5	Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement	7.1

Message et note



23-31

MOT DE LA MAIRESSE



Le budget de 2019 est la première feuille de route qui nous permettra d'exprimer véritablement nos aspirations et notre vision du développement de Montréal.

L'année 2018 fut pour notre équipe une période charnière qui nous a permis de faire un tour de piste complet et de mieux saisir les enjeux auxquels Montréal est confrontée. Guidés par de profondes convictions, nous avons mis les bouchées doubles et écouté attentivement les préoccupations de la population. Nous poursuivons aujourd'hui sur cette voie pour bâtir le Montréal de demain.

Montréal se porte bien. Nous assistons depuis le début de 2018 à des performances record en matière d'emploi, mais la compétitivité entre les métropoles du monde est plus vive que jamais, et les enjeux démographiques, technologiques et climatiques sont bien réels. Pour y répondre, il est important d'avoir une vision forte sur laquelle nous pouvons nous appuyer lorsqu'il est temps de faire des choix et de prendre des décisions responsables.

Quatre grandes priorités

Au-delà des sommes qui sont allouées aux divers programmes, nos décisions budgétaires sont prises de manière à relever les défis qui s'imposent à la métropole du Québec. Dans ce budget, nous avons déterminé clairement les secteurs d'activité sur lesquels nous concentrerons nos efforts, soit le développement économique, l'habitation, la mobilité et l'environnement.

Montréal est la locomotive économique du Québec et sa santé économique s'exprime d'abord et avant tout à l'échelle locale. Cette vitalité est essentielle pour que nos quartiers soient des milieux de vie dynamiques et attrayants. C'est pourquoi nous faisons le choix d'aider les commerçantes et les commerçants grâce, notamment, à des mesures d'allègement fiscal et à divers programmes financiers liés aux artères en chantier.

Nous incluons également une hausse importante des montants alloués à l'habitation, dans le cadre de notre Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux, communautaires et abordables, parce que toutes les Montréalaises et tous les Montréalais, peu importe leur condition, ont le droit fondamental de se loger convenablement, à la hauteur de leur capacité de payer.

Pour assurer à notre population un environnement sain et des aménagements urbains conviviaux, il est essentiel que nous repensions la manière dont nous nous déplaçons. Nous voulons transformer en profondeur la façon dont les Montréalaises et les Montréalais se rendent au travail, aux études, font

leurs courses et s'adonnent à leurs loisirs. À cet égard, nous prévoyons, notamment, une hausse substantielle des investissements pour améliorer les déplacements en transport collectif et actif.

Si nous voulons continuer à bâtir une métropole dynamique et résiliente, nous devons aussi nous assurer que chaque quartier soit vert et attrayant. Nous allons donc allouer des sommes importantes à la préservation d'espaces naturels et au verdissement, ainsi qu'à la requalification et à la rénovation de parcs locaux.

La mise en œuvre de cette vision ambitieuse pour Montréal nécessite que nous poursuivions les investissements dans nos infrastructures. Nous avons le devoir de pallier au déficit d'entretien, qui a été maintenu trop longtemps, en redonnant à la population des infrastructures sur lesquelles elle peut compter.

L'an dernier, nous avons amorcé un virage important, soit celui visant une meilleure gestion financière et une priorisation plus adéquate des dépenses et des investissements. Nous sommes en voie d'accomplir ce virage en renforçant la mixité sociale et économique qui caractérise notre métropole, en remettant les intérêts des citoyennes et des citoyens au premier plan et en leur offrant le maximum pour les services dont ils ont besoin.

Le budget de 2019 est la démonstration claire que la population montréalaise peut compter sur une administration responsable. Une administration qui travaille avec eux au développement d'une grande métropole à échelle humaine.



Valérie Plante
Mairesse de Montréal

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF



En préparant cet outil essentiel à la santé financière de notre métropole qu'est le budget de fonctionnement 2019, nous avons fortement réfléchi à la ville que nous voulions bâtir, dès aujourd'hui, pour les Montréalaises et les Montréalais. Cette direction, nous l'empruntons avec l'ensemble de la collectivité montréalaise.

Le budget de cette année s'établit à 5 705,1 M\$, ce qui représente une hausse de 232,9 M\$ par rapport à 2018. Ce montant inclut deux postes budgétaires importants, soit 86,2 M\$ pour combler le déficit de l'exercice financier 2017 de l'agglomération, ainsi que 80 M\$ supplémentaires visant à poursuivre la Stratégie de paiement au comptant des immobilisations. Une mesure qui sera d'ailleurs pérenne pour 2020 et les années suivantes.

Pour 2019, notre administration a choisi de ne pas augmenter la taxe foncière générale. Les taxes dédiées à la remise en état de nos infrastructures de l'eau et au maintien de la voirie seront, pour leur part, augmentées, dans l'ensemble, de 1,07 % pour les immeubles résidentiels et de 0,89 % pour les immeubles non résidentiels.

Pour aller de pair avec la création de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et pour refléter la place de plus en plus importante que prend le transport collectif dans la réalité de notre ville, nous affectons, cette année, une partie de la hausse de la contribution de la Ville à l'ARTM à une taxe dédiée au transport en commun. L'effet sur les charges fiscales de la création de cette taxe dédiée est de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et de 0,35 % pour les immeubles non résidentiels.

Les taxes d'arrondissement augmenteront, quant à elles, de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels. La variation totale des charges fiscales est donc de 1,7 % pour les immeubles résidentiels et de 1,3 % pour les immeubles non résidentiels, soit légèrement sous le taux d'inflation prévu pour la région métropolitaine.

Ce budget témoigne de la volonté de notre administration de s'assurer que les arrondissements puissent offrir des services de proximité de qualité aux citoyennes et aux citoyens. À cet effet, le budget des arrondissements est en hausse de 25,1 M\$, ou 2,85 %, puisque la qualité de vie est avant tout une question de vie de quartier.

Les budgets des services centraux sont également bonifiés, à hauteur de 140,2 M\$, ou 5,5 %. Cette hausse est attribuable à des activités importantes, notamment en matière de développement économique, d'habitation, d'infrastructures de l'eau et de sécurité publique.

Nous avons par ailleurs réussi à maintenir la rémunération globale de la Ville de Montréal à 2 295 M\$, ce qui constitue une baisse de 35 M\$ par rapport à l'exercice précédent. La rémunération totale pour 2019 s'établit à 40,2 % des dépenses, comparativement à 42,6 % l'an dernier. Cette diminution est principalement attribuable à la réduction des coûts globaux relatifs aux régimes de retraite.

Au cours de l'année, notre administration dévoilera son plan de gestion performante des ressources humaines. Celui-ci permettra de positionner, plus que jamais, la Ville de Montréal comme un employeur de choix qui voit à offrir à son personnel de bonnes conditions d'emploi et un milieu de travail de qualité. Notre administration misera sur des équipes performantes et mobilisées où la conciliation famille-travail, la formation continue, la préparation de la relève et la reconnaissance du personnel sont valorisés.

Des investissements ciblés pour des résultats concrets

L'habitation est une pierre angulaire du développement économique et social montréalais. Des investissements massifs étaient donc nécessaires. C'est pourquoi le budget inclut une hausse importante des montants alloués à l'habitation, soit une somme de 40,6 M\$ en crédits supplémentaires. Ce montant inclut nos efforts en matière de logements sociaux, communautaires et abordables, qui seront bonifiés à hauteur de 26,2 M\$.

Afin que les Montréalaises et les Montréalais les plus vulnérables aient accès à un logement de qualité, nous continuons de soutenir notre brigade de salubrité qui s'attaque avec toute la rigueur nécessaire à l'insalubrité des logements, une problématique malheureusement encore bien réelle et récurrente.

Une part importante du budget 2019 est consacrée à un enjeu majeur pour la collectivité montréalaise : la mobilité. Notre administration s'assurera que les projets proposés à la population soient porteurs et basés sur des études qui démontrent leur viabilité à long terme. Pensons, notamment au Bureau de la ligne rose qui vient d'être mis en place et pour lequel nous avons dégagé 1 M\$ au budget 2019.

La santé économique s'exprime d'abord et avant tout à l'échelle locale. Elle est essentielle pour dynamiser nos quartiers et les rendre plus attrayants. Nous allégerons donc le fardeau financier des commerçantes et commerçants de proximité en réduisant leurs taxes. Nous nous engageons ainsi à répondre à l'une des recommandations phares du rapport Cormier. Nous accorderons aussi des crédits de 5,2 M\$ grâce au nouveau programme d'aide volontaire aux commerces en situation de chantier majeur, une première au pays! Des crédits supplémentaires de 1,2 M\$ seront également octroyés afin de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique 2018-2022.

Dans un contexte où Montréal se transforme à vive allure, nous voulons nous assurer que les générations futures puissent vivre et s'épanouir dans une métropole verte et résiliente. Les choix que nous avons faits dans ce budget traduisent nos valeurs et nos engagements envers la collectivité, mais également, les efforts que nous voulons déployer pour bâtir une ville prospère, inclusive et durable.

Le président du comité exécutif,



Benoit Dorais
Maire du Sud-Ouest

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Direction générale

Bureau du directeur général
275, rue Notre-Dame Est, bureau 4.105
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-5753
Télécopieur : 514 872-2896

Le 8 novembre 2018

Objet : Prévisions budgétaires pour 2019

Madame la Mairesse,
Monsieur le Président du comité exécutif,
Mesdames et Messieurs les membres du comité exécutif,

En vertu de l'article 114.1 de la Loi sur les cités et villes, je vous soumets le projet des prévisions budgétaires pour 2019.

Le directeur général,

A blue ink signature of the name "Serge Lamontagne".

Serge Lamontagne

Certificat du trésorier



CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (LRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

	<i>(en milliers de dollars)</i>		
	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	
a) Pour le service de la dette			
Répartition du coût total du service de la dette			
▪ Frais de financement	273 877,2	134 799,5	
▪ Remboursement de la dette à long terme	396 919,1	249 348,8	
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises			
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	600 090,8	250 871,9	
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	133 824,4	723 132,7	
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 154 727,9	1 140 568,9	

Le trésorier et directeur du Service des finances,

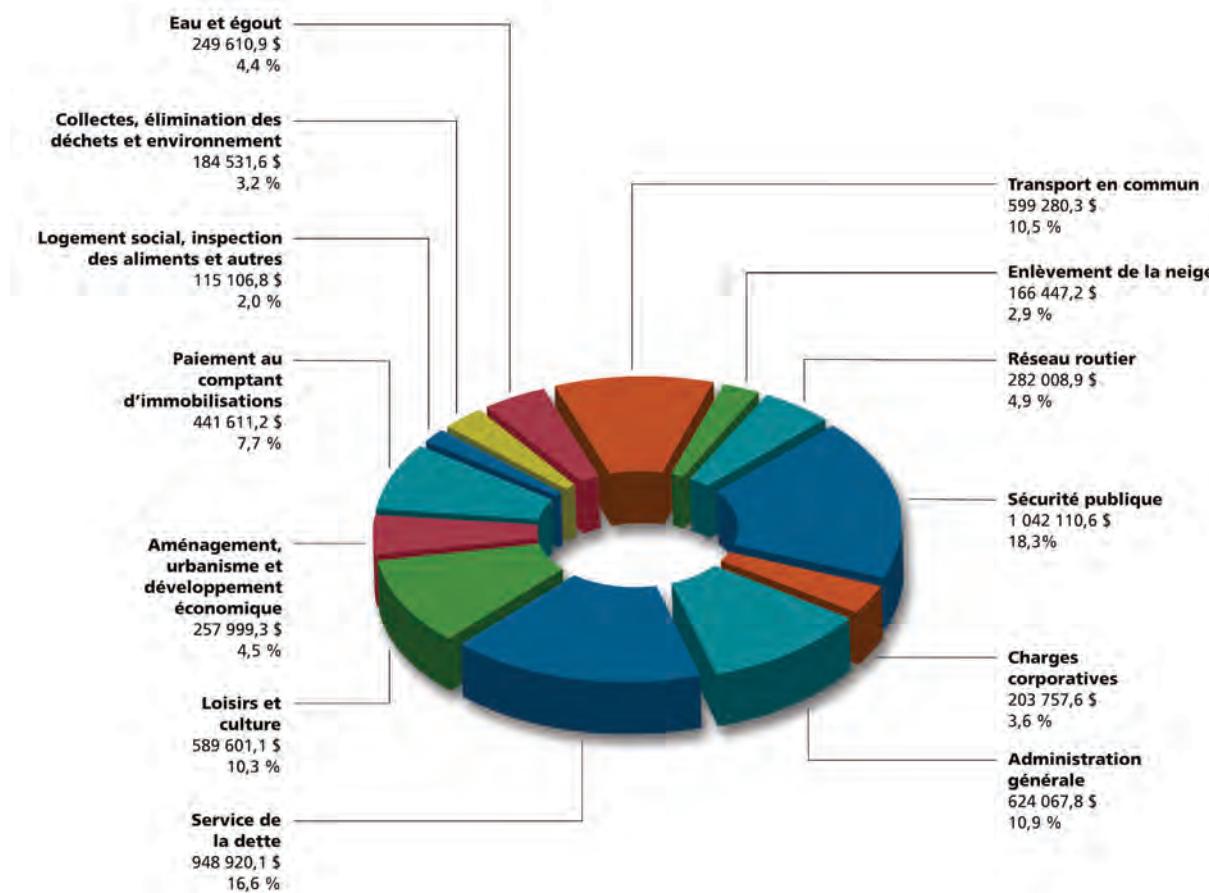
Yves Courchesne

Le 8 novembre 2018

Budget 2019 en bref

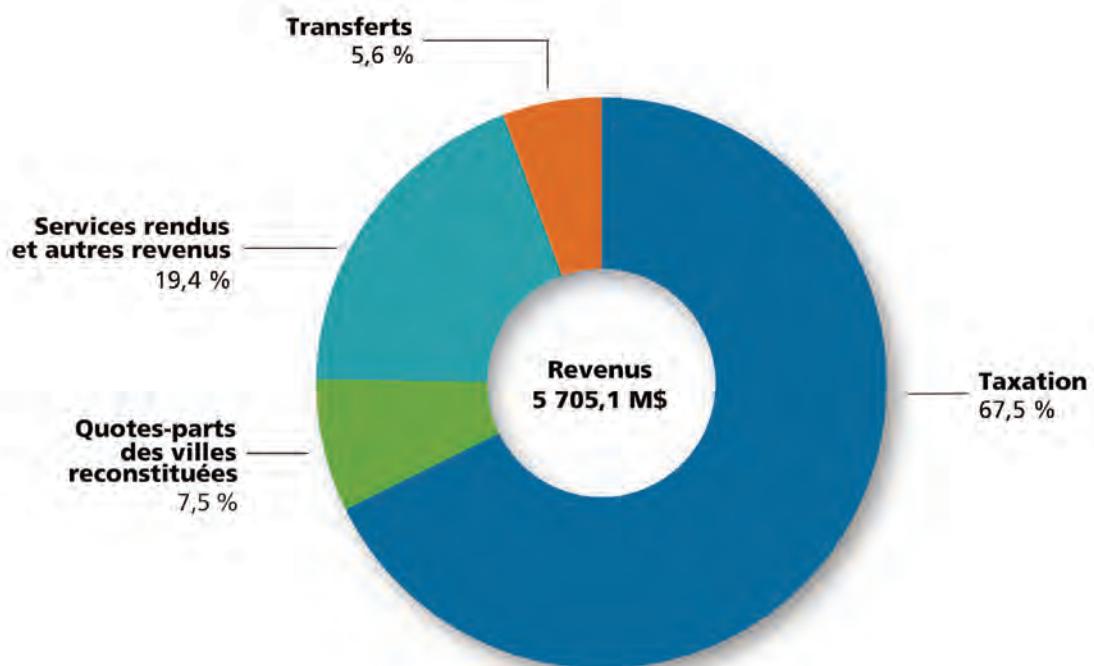


TOUTES LES TAXES COMPTENT

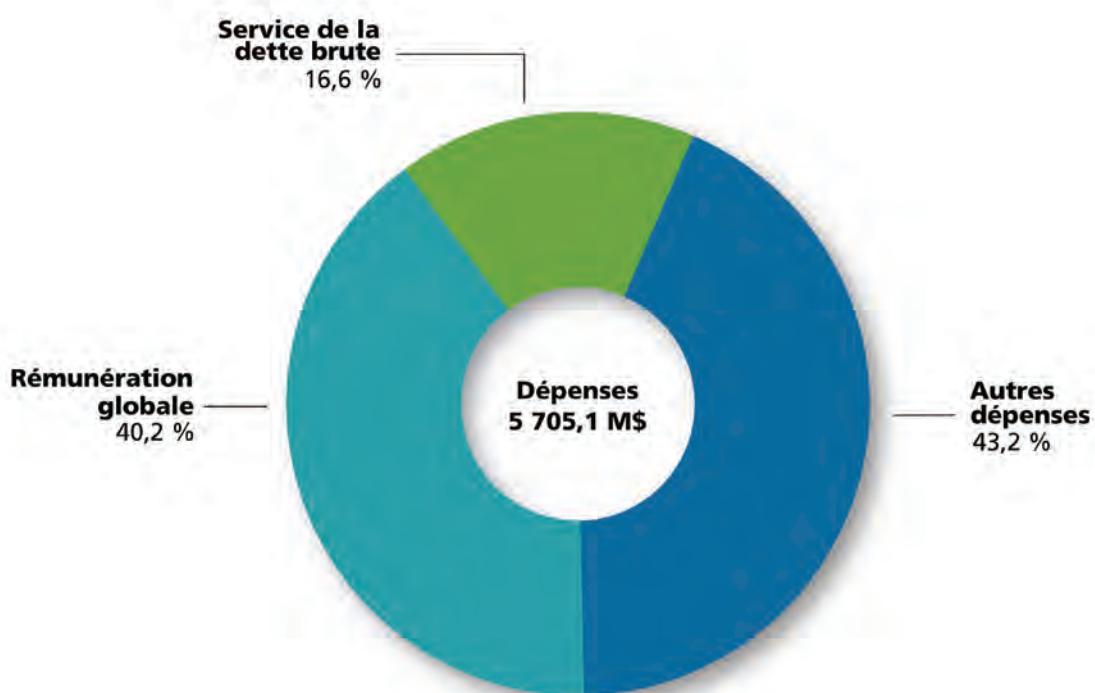


SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2019

Graphique 1 – Provenance des revenus



Graphique 2 – Répartition des dépenses par grandes familles d'objets



BUDGET 2019

Le budget de 2019 s'élève à 5 705,1 M\$, en hausse de 232,9 M\$ ou 4,3 %. Cependant, ce montant incorpore deux éléments qui méritent d'être soulignés, soit :

- une hausse de 86,2 M\$ du budget afin de combler le déficit de l'exercice financier de 2017 de l'agglomération;
- une hausse de 80 M\$ découlant de la poursuite de la Stratégie de paiement au comptant des immobilisations.

Sans ces éléments particuliers, la croissance du budget serait de l'ordre de 66,7 M\$ par rapport au budget de 2018, soit 1,2 %.

De plus, le budget de 2019 intègre des variations importantes pour certains postes, soit :

- une hausse du service de la dette brute, ayant un impact de 32,2 M\$ au niveau des dépenses;
- une hausse de 24,9 M\$ de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- une hausse de 21 M\$ des crédits pour les services de sécurité publique (SPVM, SIM);
- une hausse de 25,1 M\$ des budgets des arrondissements.

À ces hausses s'ajoutent des crédits pour de nouveaux dossiers :

- des crédits supplémentaires pour pallier les difficultés actuelles du marché secondaire des matières recyclables (13,2 M\$);
- des crédits additionnels pour l'aide à l'acquisition de propriétés (10,7 M\$);
- un financement des mesures touchant le logement abordable, dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables (10,3 M\$);
- l'entente avec la Société d'habitation du Québec concernant le programme AccèsLogis (10,2 M\$);
- des crédits supplémentaires pour le Programme d'aide volontaire aux commerces en situation de chantier majeur (5,2 M\$);
- la mise en place du Bureau pour la ligne rose (1 M\$);
- une hausse de la contribution au Conseil des arts de Montréal (1,5 M\$);
- le contrôle animalier et le nouveau Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (0,7 M\$).

Afin de limiter la hausse du budget de 2019, l'Administration a déployé des efforts importants visant à contrôler les dépenses, notamment par l'optimisation des ressources des services centraux (40,3 M\$).

Ces derniers ont également assumé, à même leurs ressources, la non-indexation de certains de leurs crédits autres que ceux liés à la rémunération (13,3 M\$).

La nouvelle approche de gestion performante des ressources humaines, visant plusieurs objectifs organisationnels, permet une économie de 22,7 M\$ sur les coûts de la rémunération.

Les transferts centraux des arrondissements ont été indexés de 1,5 % et la réforme du financement des arrondissements (RFA) s'est poursuivie, pour un total de crédits additionnels de 14 M\$. Certains arrondissements ont utilisé des crédits supplémentaires provenant de leurs surplus, pour un total de 7 M\$, ainsi qu'un montant additionnel de 2,7 M\$ provenant de la hausse de leurs revenus autonomes. Les taxes locales sont en hausse de 5,5 M\$.

De plus, les coûts des régimes de retraite en 2019 sont en baisse de 100,4 M\$, passant globalement de 290,3 M\$ en 2018 à 189,9 M\$ en 2019. À ce montant s'ajoute une charge de 14,3 M\$ afin de reconnaître une partie des allègements dont la Ville s'est prévalué en 2017. Pour les années à venir, les risques de fluctuations importantes sont amoindris par la présence de fonds de stabilisation et de provisions pour écarts défavorables, qui devraient absorber une part de ces fluctuations.

FAITS SAILLANTS DE LA FISCALITÉ

Les charges fiscales totales sont la somme des charges fiscales relevant du conseil municipal et de celles relevant des conseils d'arrondissement. Elles comprennent :

- la taxe foncière générale, dont les revenus participent au financement de l'ensemble des dépenses de la Ville de Montréal;
- les taxes spéciales, dont les revenus sont destinés au financement d'activités spécifiques;
- les taxes d'arrondissement, dont les revenus participent au financement des dépenses propres à chaque arrondissement.

Alors que le conseil municipal est responsable des orientations fiscales relatives à la taxe foncière générale et aux taxes spéciales, les 19 conseils d'arrondissement sont responsables des orientations fiscales relatives à leurs taxes locales.

Lorsque l'on additionne les effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, on obtient une variation des charges fiscales totales de 1,70 % pour les immeubles résidentiels et de 1,30 % pour les immeubles non résidentiels. Ces orientations respectent l'engagement de l'Administration de ne pas hausser les taxes au-delà de l'inflation prévue pour 2019, estimée à 1,7 % par le Conference Board du Canada¹.

D'abord, le conseil municipal choisit de maintenir le niveau de la taxe foncière générale. Ainsi, il n'y a aucune augmentation de la taxe foncière générale en 2019.

Le conseil municipal fixe également les orientations suivantes pour les taxes spéciales :

- une hausse globale de 1 % pour la taxe de l'eau;
- une hausse globale de 0,05 % pour la taxe de la voirie;
- une hausse globale de 0,35 % des charges fiscales pour la création de la taxe relative à l'ARTM.

Infrastructures

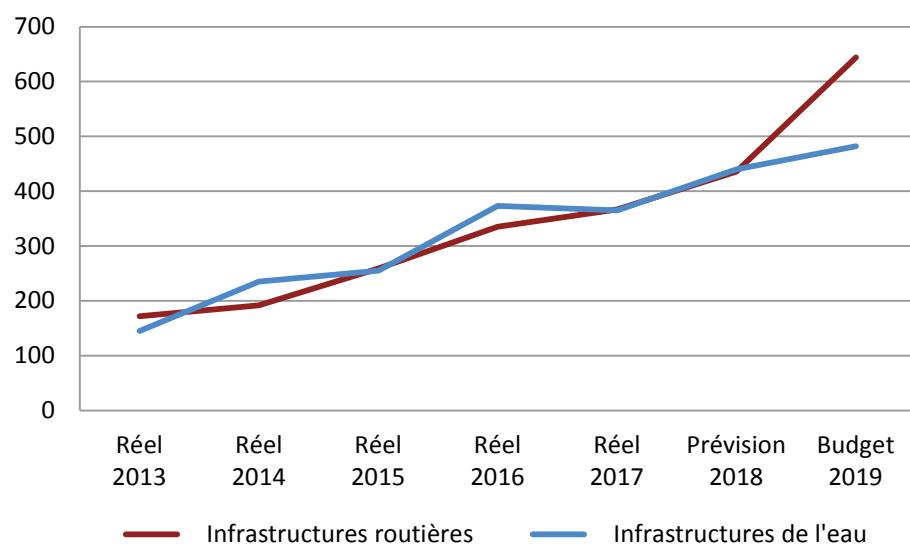
La réalisation des investissements est en croissance soutenue depuis les dernières années, ce qui permettra le rattrapage du déficit d'investissements dans les infrastructures de l'eau et de la voirie. Afin de soutenir cet élan, les revenus prélevés par les taxes spéciales de l'eau et de la voirie sont augmentés en 2019.

1. Conference Board du Canada, *Metropolitan Service*, septembre 2018

- Pour les infrastructures de l'eau, cette décision a pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 1,0 % et celles des immeubles non résidentiels de 0,8 %.
- Du côté des infrastructures de la voirie, cette décision a pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 0,04 % et celles des immeubles non résidentiels de 0,05 %.

Les deux graphiques qui suivent illustrent la progression de la réalisation des investissements dans la voirie et de l'eau depuis 2013.

Graphique 3 – Investissements réalisés et prévus, infrastructures routières et de l'eau, de 2013 à 2019



Transport collectif

Une nouvelle taxe spéciale s'ajoute en 2019 : la taxe relative au financement de la contribution versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain (taxe relative à l'ARTM), dont les revenus seront affectés au financement de la contribution à l'ARTM. L'introduction de cette nouvelle taxe spéciale a pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 0,30 % et celles des immeubles non résidentiels, de 0,35 %. Cette nouvelle taxe possède la même structure fiscale que la taxe foncière générale.

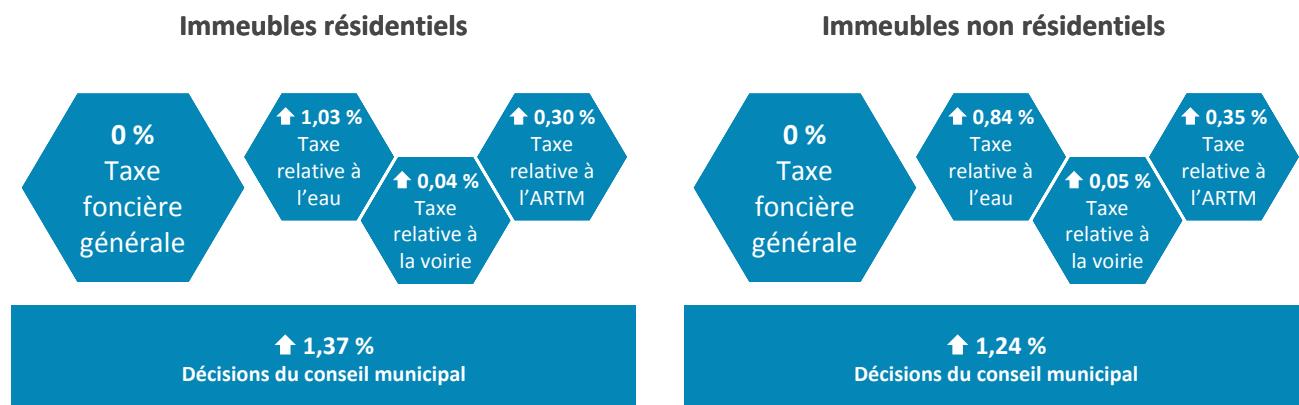
Effet total

Globalement, les décisions du conseil municipal représentent une hausse des charges fiscales sous son contrôle de 1,4 %. Toutefois, les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 88 % des charges fiscales totales des immeubles résidentiels et 97 % des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels. L'effet des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales est donc légèrement inférieur à 1,4 %. Par ailleurs, la répartition du fardeau fiscal de chacune des taxes n'est pas identique entre les immeubles résidentiels et non résidentiels pour chacune des taxes spéciales.

Ainsi, les décisions du conseil municipal, appliquées aux charges fiscales sous son contrôle, ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 1,37 % et celles des immeubles non résidentiels de 1,24 %.

La figure suivante illustre ces effets.

Figure 1 – Effets des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels



Aux décisions du conseil municipal s'ajoutent également celles des conseils d'arrondissement.

Fiscalité d'arrondissement

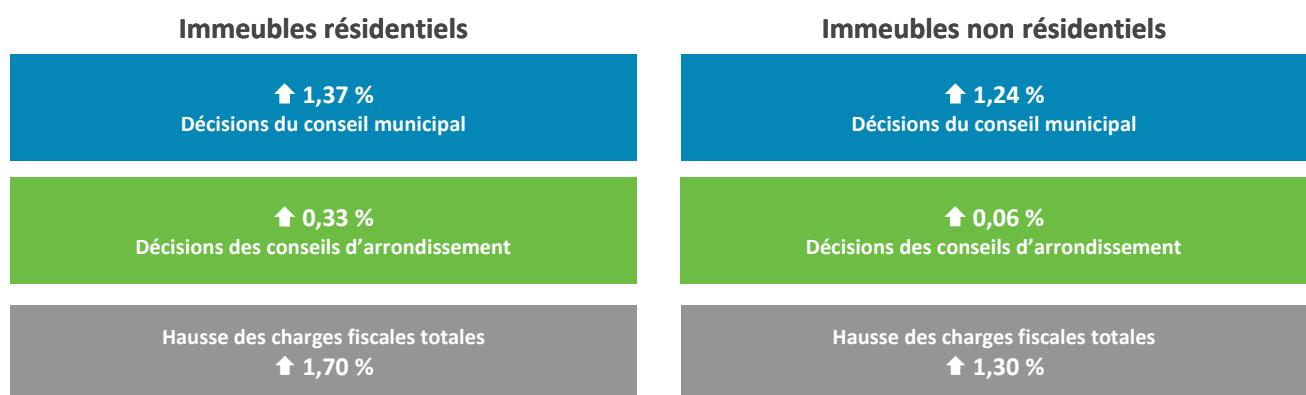
Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels de 0,3 % et celles pour les immeubles non résidentiels de moins de 0,1 %. Cet effet comprend à la fois les variations des taxes de services et celles associées aux taxes relatives aux investissements (PTI).

Figure 2 – Effets des décisions des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels



Lorsque l'on additionne les effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, on obtient une variation des charges fiscales totales de 1,70 % pour les immeubles résidentiels et de 1,30 % pour les immeubles non résidentiels.

Figure 3 – Effet total des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels



Les tableaux suivants présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements de Montréal. Ils présentent distinctement les variations des charges fiscales selon que ces dernières sont attribuables au conseil municipal ou aux conseils d'arrondissement.

Tableau 1 – Variation des charges fiscales de 2018 à 2019, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales totales	
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales				Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total arrondissement		
		Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Sous-total taxes spéciales					
Ahuntsic-Cartierville	(0,27 %)	1,00 %	0,04 %	0,30 %	1,34 %	0,11 %	0,40 %	0,51 %	1,58 %	
Anjou	(1,58 %)	0,82 %	0,03 %	0,26 %	1,12 %	1,67 %	0,45 %	2,12 %	1,66 %	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,74 %	1,17 %	0,05 %	0,31 %	1,53 %	0,11 %	0,38 %	0,49 %	2,75 %	
Lachine	(0,21 %)	0,91 %	0,04 %	0,29 %	1,24 %	0,15 %	(0,63 %)	(0,48 %)	0,55 %	
LaSalle	(0,18 %)	1,03 %	0,04 %	0,31 %	1,38 %	0,09 %	0,15 %	0,25 %	1,44 %	
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	(0,54 %)	0,87 %	0,04 %	0,30 %	1,21 %	0,71 %	1,15 %	1,86 %	2,53 %	
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	0,03 %	1,02 %	0,04 %	0,29 %	1,35 %	0,16 %	0,24 %	0,39 %	1,78 %	
Montréal-Nord	(0,33 %)	0,87 %	0,04 %	0,27 %	1,18 %	0,13 %	0,31 %	0,44 %	1,28 %	
Outremont	0,05 %	1,05 %	0,04 %	0,31 %	1,41 %	0,56 %	0,02 %	0,58 %	2,03 %	
Pierrefonds–Roxboro	(0,37 %)	0,95 %	0,04 %	0,29 %	1,29 %	0,40 %	(0,20 %)	0,20 %	1,11 %	
Plateau-Mont-Royal	0,17 %	1,07 %	0,04 %	0,30 %	1,41 %	0,14 %	0,39 %	0,54 %	2,12 %	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	(0,35 %)	0,90 %	0,04 %	0,28 %	1,21 %	0,17 %	(0,41 %)	(0,24 %)	0,63 %	
Rosemont–La Petite-Patrie	0,75 %	1,17 %	0,05 %	0,30 %	1,52 %	0,11 %	0,19 %	0,31 %	2,58 %	
Saint-Laurent	(0,07 %)	1,03 %	0,04 %	0,30 %	1,37 %	0,14 %	(0,08 %)	0,06 %	1,36 %	
Saint-Léonard	(0,59 %)	0,90 %	0,04 %	0,29 %	1,23 %	0,15 %	0,02 %	0,17 %	0,81 %	
Sud-Ouest	0,19 %	1,04 %	0,04 %	0,29 %	1,38 %	0,14 %	0,12 %	0,26 %	1,83 %	
Verdun	(0,45 %)	0,96 %	0,04 %	0,30 %	1,30 %	0,16 %	0,17 %	0,33 %	1,19 %	
Ville-Marie	(0,11 %)	1,07 %	0,04 %	0,31 %	1,43 %	0,10 %	(0,02 %)	0,08 %	1,41 %	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,47 %	1,10 %	0,05 %	0,30 %	1,45 %	0,13 %	0,12 %	0,24 %	2,16 %	
VILLE DE MONTRÉAL	0,00 %	1,03 %	0,04 %	0,30 %	1,37 %	0,20 %	0,14 %	0,33 %	1,70 %	

Tableau 2 – Variation des charges fiscales de 2018 à 2019, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales totales	
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales				Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total arrondissement		
		Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Sous-total taxes spéciales					
Ahuntsic-Cartierville	(0,60 %)	0,85 %	0,05 %	0,35 %	1,24 %	0,03 %	0,09 %	0,12 %	0,76 %	
Anjou	(1,10 %)	0,68 %	0,04 %	0,33 %	1,06 %	0,43 %	0,11 %	0,54 %	0,50 %	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	(0,50 %)	0,91 %	0,05 %	0,35 %	1,31 %	0,02 %	0,08 %	0,10 %	0,92 %	
Lachine	0,30 %	0,78 %	0,05 %	0,36 %	1,19 %	0,05 %	(0,14 %)	(0,10 %)	1,39 %	
LaSalle	(0,88 %)	0,34 %	0,04 %	0,35 %	0,74 %	0,01 %	0,03 %	0,04 %	(0,10 %)	
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	(3,17 %)	0,65 %	0,05 %	0,35 %	1,05 %	0,18 %	0,29 %	0,48 %	(1,65 %)	
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	(1,04 %)	0,76 %	0,04 %	0,34 %	1,13 %	0,02 %	0,04 %	0,06 %	0,16 %	
Montréal-Nord	(3,22 %)	0,72 %	0,05 %	0,33 %	1,09 %	0,05 %	0,09 %	0,13 %	(1,99 %)	
Outremont	(0,86 %)	1,14 %	0,07 %	0,35 %	1,56 %	0,17 %	0,03 %	0,20 %	0,90 %	
Pierrefonds-Roxboro	(2,15 %)	0,71 %	0,05 %	0,35 %	1,11 %	0,11 %	(0,04 %)	0,07 %	(0,98 %)	
Plateau-Mont-Royal	(2,07 %)	0,96 %	0,05 %	0,34 %	1,36 %	0,04 %	0,10 %	0,14 %	(0,57 %)	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	(1,27 %)	0,86 %	0,05 %	0,34 %	1,24 %	0,05 %	(0,10 %)	(0,04 %)	(0,07 %)	
Rosemont–La Petite-Patrie	(1,97 %)	0,98 %	0,05 %	0,34 %	1,37 %	0,03 %	0,05 %	0,07 %	(0,53 %)	
Saint-Laurent	(0,10 %)	0,78 %	0,04 %	0,35 %	1,18 %	0,02 %	(0,03 %)	(0,01 %)	1,08 %	
Saint-Léonard	(0,67 %)	0,74 %	0,05 %	0,35 %	1,14 %	0,06 %	0,02 %	0,08 %	0,55 %	
Sud-Ouest	0,51 %	1,02 %	0,06 %	0,35 %	1,42 %	0,06 %	0,04 %	0,10 %	2,03 %	
Verdun	(0,79 %)	0,80 %	0,04 %	0,35 %	1,20 %	0,04 %	0,04 %	0,09 %	0,50 %	
Ville-Marie	1,23 %	0,88 %	0,05 %	0,36 %	1,28 %	0,02 %	(0,00 %)	0,02 %	2,53 %	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	(1,34 %)	0,92 %	0,05 %	0,34 %	1,31 %	0,03 %	0,03 %	0,06 %	0,03 %	
VILLE DE MONTRÉAL	0,00 %	0,84 %	0,05 %	0,35 %	1,24 %	0,05 %	0,01 %	0,06 %	1,30 %	

IMMEUBLES RÉSIDENTIELS

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 3 – Variation des charges fiscales totales de 2018 à 2019, immeubles résidentiels

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	1,58 %	1,21 %	(0,03 %)	1,27 %	4,97 %
Anjou	1,66 %	1,60 %	0,29 %	1,62 %	3,97 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,75 %	1,78 %	0,85 %	1,67 %	5,71 %
Lachine	0,55 %	(0,36 %)	(1,02 %)	1,13 %	2,95 %
LaSalle	1,44 %	1,49 %	0,96 %	1,16 %	3,92 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,53 %	2,59 %	2,39 %	(1,43 %)	5,58 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1,78 %	1,69 %	(0,02 %)	1,61 %	3,82 %
Montréal-Nord	1,28 %	1,32 %	0,25 %	0,71 %	2,31 %
Outremont	2,03 %	1,39 %	0,84 %	3,00 %	5,83 %
Pierrefonds-Roxboro	1,11 %	0,90 %	(0,31 %)	1,85 %	4,53 %
Plateau-Mont-Royal	2,12 %	2,49 %	0,61 %	1,62 %	4,35 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,63 %	0,36 %	(0,16 %)	0,09 %	3,53 %
Rosemont–La Petite-Patrie	2,58 %	2,56 %	1,07 %	2,62 %	4,10 %
Saint-Laurent	1,36 %	1,46 %	0,37 %	0,60 %	3,57 %
Saint-Léonard	0,81 %	0,52 %	0,07 %	0,51 %	4,02 %
Sud-Ouest	1,83 %	2,18 %	0,66 %	2,37 %	3,70 %
Verdun	1,19 %	1,24 %	(0,29 %)	1,83 %	3,69 %
Ville-Marie	1,41 %	2,05 %	0,05 %	1,61 %	3,58 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,16 %	2,41 %	0,33 %	1,92 %	3,57 %
Ville de Montréal	1,70 %	1,31 %	0,32 %	1,57 %	4,13 %

Par arrondissement, les variations des charges fiscales totales seront différentes des moyennes en raison des facteurs suivants :

- le taux de croissance du rôle d'évaluation de l'arrondissement par rapport au taux de croissance moyen du rôle;
- la variation de la dette historique par secteur;
- la variation des taxes des conseils d'arrondissement;
- la variation du PTI de l'arrondissement.

Les effets de chacun de ces facteurs par arrondissement sont présentés dans le chapitre « Fiscalité locale ».

La résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration². L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 4 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

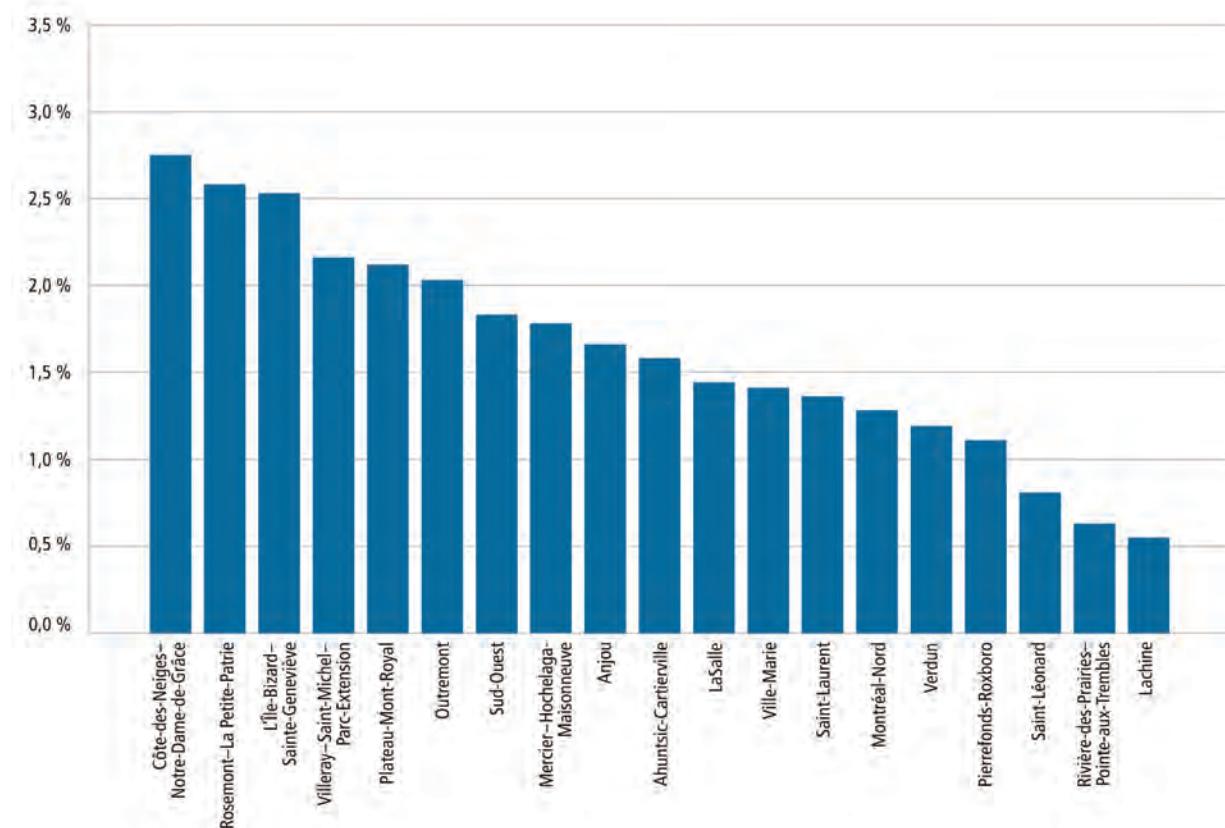
Variation des charges fiscales ¹	Taxes 2018	Taxes 2019	Variations	
			(\\$)	(%)
Taxe foncière et tarification	2 782 \$	2 782 \$	0 \$	0,00 %
Taxe relative à l'eau	430 \$	469 \$	38 \$	1,03 %
Taxe relative à la voirie	14 \$	16 \$	2 \$	0,04 %
Taxe relative à l'ARTM	0 \$	11 \$	11 \$	0,30 %
Taxe relative aux services	265 \$	272 \$	7 \$	0,20 %
Taxe relative aux investissements	195 \$	199 \$	5 \$	0,13 %
	3 686 \$	3 749 \$	63 \$	1,70 %

1. Les variations sont celles d'une résidence moyenne évaluée à 432 619 \$ au rôle d'évaluation 2017-2019.

2. La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 4 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2018 à 2019



Les tableaux qui suivent visent à illustrer par des exemples les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels.

La résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2017-2019, les valeurs des résidences unifamiliales ont généralement augmenté un peu moins que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement inférieures à la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriétés(condos), qui sont présentés au tableau suivant.

Tableau 5– Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2019	515 218 \$	392 939 \$	675 616 \$	374 590 \$	418 005 \$	437 424 \$	359 765 \$
Taxes 2018	4 377 \$	3 781 \$	5 601 \$	3 265 \$	3 451 \$	3 691 \$	3 126 \$
Taxes 2019							
Taxe foncière et tarification	3 359 \$	2 600 \$	4 404 \$	2 340 \$	2 595 \$	2 703 \$	2 345 \$
Taxe relative à l'eau	558 \$	426 \$	732 \$	406 \$	453 \$	474 \$	390 \$
Taxe relative à la voirie	19 \$	14 \$	25 \$	14 \$	15 \$	16 \$	13 \$
Taxe relative à l'ARTM	13 \$	10 \$	17 \$	9 \$	11 \$	11 \$	9 \$
Taxe relative aux services	229 \$	452 \$	306 \$	271 \$	209 \$	243 \$	235 \$
Taxe relative aux investissements	253 \$	340 \$	217 \$	213 \$	219 \$	339 \$	186 \$
	4 430 \$	3 841 \$	5 701 \$	3 253 \$	3 502 \$	3 786 \$	3 179 \$
Variation totale	1,2 %	1,6 %	1,8 %	(0,4 %)	1,5 %	2,6 %	1,7 %
	53 \$	61 \$	99 \$	(12 \$)	51 \$	95 \$	53 \$
Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2019	305 841 \$	1 341 133 \$	361 296 \$	651 225 \$	325 477 \$	502 515 \$	562 268 \$
Taxes 2018	2 887 \$	10 942 \$	3 124 \$	5 445 \$	2 991 \$	4 206 \$	4 818 \$
Taxes 2019							
Taxe foncière et tarification	1 962 \$	8 448 \$	2 234 \$	4 245 \$	2 122 \$	3 276 \$	3 517 \$
Taxe relative à l'eau	331 \$	1 453 \$	391 \$	706 \$	353 \$	544 \$	609 \$
Taxe relative à la voirie	11 \$	49 \$	13 \$	24 \$	12 \$	18 \$	20 \$
Taxe relative à l'ARTM	8 \$	34 \$	9 \$	16 \$	8 \$	13 \$	14 \$
Taxe relative aux services	407 \$	662 \$	255 \$	385 \$	276 \$	265 \$	420 \$
Taxe relative aux investissements	205 \$	448 \$	250 \$	205 \$	231 \$	198 \$	308 \$
	2 925 \$	11 093 \$	3 152 \$	5 581 \$	3 002 \$	4 314 \$	4 888 \$
Variation totale	1,3 %	1,4 %	0,9 %	2,5 %	0,4 %	2,6 %	1,5 %
	38 \$	152 \$	28 \$	136 \$	11 \$	108 \$	71 \$
Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Ville de Montréal	
Valeur moyenne 2019	499 288 \$	413 357 \$	633 227 \$	850 311 \$	369 609 \$	457 867 \$	
Taxes 2018	4 408 \$	3 546 \$	5 356 \$	6 799 \$	3 136 \$	3 916 \$	
Taxes 2019							
Taxe foncière et tarification	3 120 \$	2 695 \$	3 995 \$	5 543 \$	2 409 \$	2 945 \$	
Taxe relative à l'eau	541 \$	448 \$	686 \$	921 \$	400 \$	496 \$	
Taxe relative à la voirie	18 \$	15 \$	23 \$	31 \$	13 \$	17 \$	
Taxe relative à l'ARTM	13 \$	10 \$	16 \$	22 \$	9 \$	12 \$	
Taxe relative aux services	418 \$	272 \$	452 \$	369 \$	209 \$	288 \$	
Taxe relative aux investissements	322 \$	183 \$	250 \$	53 \$	170 \$	211 \$	
	4 431 \$	3 623 \$	5 423 \$	6 939 \$	3 212 \$	3 968 \$	
Variation totale	0,5 %	2,2 %	1,2 %	2,1 %	2,4 %	1,3 %	
	23 \$	77 \$	67 \$	140 \$	75 \$	51 \$	

Le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2017-2019, les valeurs des condominiums ont généralement augmenté moins que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 6 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2019	251 366 \$	245 118 \$	367 946 \$	258 755 \$	282 903 \$	232 122 \$	246 857 \$
Taxes 2018	2 162 \$	2 389 \$	3 078 \$	2 270 \$	2 348 \$	1 962 \$	2 182 \$
Taxes 2019							
Taxe foncière et tarification	1 639 \$	1 622 \$	2 399 \$	1 616 \$	1 757 \$	1 435 \$	1 609 \$
Taxe relative à l'eau	272 \$	266 \$	399 \$	280 \$	307 \$	251 \$	267 \$
Taxe relative à la voirie	9 \$	9 \$	13 \$	9 \$	10 \$	8 \$	9 \$
Taxe relative à l'ARTM	6 \$	6 \$	9 \$	7 \$	7 \$	6 \$	6 \$
Taxe relative aux services	112 \$	282 \$	167 \$	187 \$	141 \$	129 \$	162 \$
Taxe relative aux investissements	123 \$	212 \$	118 \$	147 \$	148 \$	180 \$	128 \$
	2 161 \$	2 396 \$	3 105 \$	2 247 \$	2 370 \$	2 009 \$	2 181 \$
Variation totale	(0,0 %) (1 \$)	0,3 % 7 \$	0,9 % 26 \$	(1,0 %) (23 \$)	1,0 % 23 \$	2,4 % 47 \$	(0,0 %) (0 \$)
Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2019	240 143 \$	499 349 \$	234 781 \$	361 591 \$	200 223 \$	324 526 \$	309 008 \$
Taxes 2018	2 291 \$	4 096 \$	2 055 \$	3 080 \$	1 850 \$	2 757 \$	2 677 \$
Taxes 2019							
Taxe foncière et tarification	1 541 \$	3 145 \$	1 452 \$	2 357 \$	1 305 \$	2 116 \$	1 933 \$
Taxe relative à l'eau	260 \$	541 \$	254 \$	392 \$	217 \$	352 \$	335 \$
Taxe relative à la voirie	9 \$	18 \$	9 \$	13 \$	7 \$	12 \$	11 \$
Taxe relative à l'ARTM	6 \$	13 \$	6 \$	9 \$	5 \$	8 \$	8 \$
Taxe relative aux services	319 \$	246 \$	166 \$	214 \$	170 \$	171 \$	231 \$
Taxe relative aux investissements	161 \$	167 \$	162 \$	114 \$	142 \$	128 \$	169 \$
	2 296 \$	4 130 \$	2 048 \$	3 099 \$	1 847 \$	2 786 \$	2 687 \$
Variation totale	0,2 % 6 \$	0,8 % 34 \$	(0,3 %) (6 \$)	0,6 % 19 \$	(0,2 %) (3 \$)	1,1 % 29 \$	0,4 % 10 \$
Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal	
Valeur moyenne 2019	279 938 \$	328 440 \$	379 509 \$	419 176 \$	286 970 \$	322 067 \$	
Taxes 2018	2 482 \$	2 860 \$	3 259 \$	3 419 \$	2 485 \$	2 782 \$	
Taxes 2019							
Taxe foncière et tarification	1 749 \$	2 141 \$	2 394 \$	2 733 \$	1 871 \$	2 071 \$	
Taxe relative à l'eau	303 \$	356 \$	411 \$	454 \$	311 \$	349 \$	
Taxe relative à la voirie	10 \$	12 \$	14 \$	15 \$	10 \$	12 \$	
Taxe relative à l'ARTM	7 \$	8 \$	10 \$	11 \$	7 \$	8 \$	
Taxe relative aux services	234 \$	216 \$	271 \$	182 \$	162 \$	203 \$	
Taxe relative aux investissements	180 \$	146 \$	150 \$	26 \$	132 \$	148 \$	
	2 484 \$	2 879 \$	3 250 \$	3 421 \$	2 494 \$	2 791 \$	
Variation totale	0,1 % 2 \$	0,7 % 19 \$	(0,3 %) (9 \$)	0,1 % 2 \$	0,3 % 8 \$	0,3 % 9 \$	

Le multiplex moyen représente un immeuble de 2 à 5 logements. Lors du dépôt du rôle 2017-2019, les valeurs des multiplex ont généralement augmenté un peu moins que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 7 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

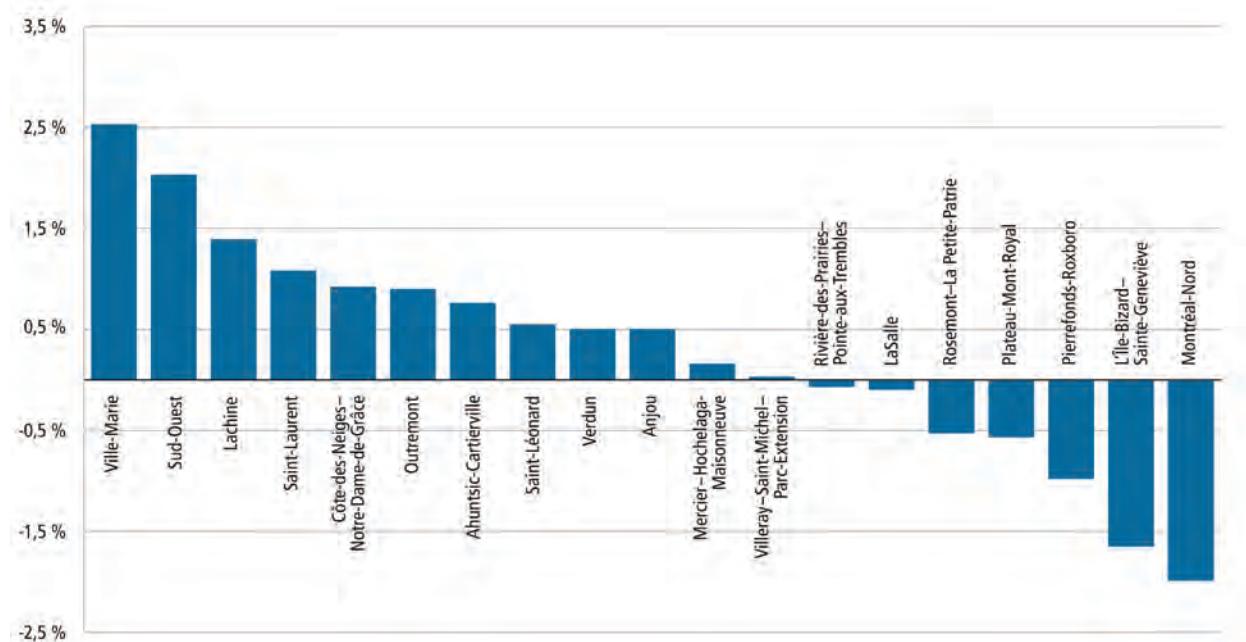
Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2019	549 196 \$	469 778 \$	610 657 \$	419 465 \$	497 323 \$	471 323 \$	462 657 \$
Taxes 2018	4 663 \$	4 519 \$	5 068 \$	3 602 \$	4 119 \$	4 139 \$	4 023 \$
Taxes 2019							
Taxe foncière et tarification	3 580 \$	3 109 \$	3 981 \$	2 620 \$	3 088 \$	2 913 \$	3 016 \$
Taxe relative à l'eau	595 \$	509 \$	662 \$	454 \$	539 \$	511 \$	501 \$
Taxe relative à la voirie	20 \$	17 \$	22 \$	15 \$	18 \$	17 \$	17 \$
Taxe relative à l'ARTM	14 \$	12 \$	15 \$	11 \$	13 \$	12 \$	12 \$
Taxe relative aux services	244 \$	540 \$	277 \$	303 \$	249 \$	262 \$	303 \$
Taxe relative aux investissements	269 \$	406 \$	196 \$	239 \$	260 \$	365 \$	239 \$
	4 722 \$	4 593 \$	5 153 \$	3 643 \$	4 167 \$	4 080 \$	4 088 \$
Variation totale	1,3 % 59 \$	1,6 % 73 \$	1,7 % 85 \$	1,1 % 41 \$	1,2 % 48 \$	(1,4 %) (59 \$)	1,6 % 65 \$
Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2019	406 824 \$	1 211 635 \$	494 609 \$	734 837 \$	430 827 \$	554 481 \$	547 003 \$
Taxes 2018	3 863 \$	9 730 \$	4 237 \$	6 197 \$	3 970 \$	4 638 \$	4 727 \$
Taxes 2019							
Taxe foncière et tarification	2 610 \$	7 632 \$	3 058 \$	4 790 \$	2 809 \$	3 615 \$	3 422 \$
Taxe relative à l'eau	441 \$	1 313 \$	536 \$	796 \$	467 \$	601 \$	593 \$
Taxe relative à la voirie	15 \$	44 \$	18 \$	27 \$	16 \$	20 \$	20 \$
Taxe relative à l'ARTM	10 \$	31 \$	13 \$	19 \$	11 \$	14 \$	14 \$
Taxe relative aux services	541 \$	598 \$	349 \$	434 \$	365 \$	292 \$	409 \$
Taxe relative aux investissements	273 \$	405 \$	342 \$	231 \$	306 \$	218 \$	299 \$
	3 890 \$	10 022 \$	4 316 \$	6 298 \$	3 973 \$	4 760 \$	4 756 \$
Variation totale	0,7 % 27 \$	3,0 % 292 \$	1,8 % 78 \$	1,6 % 101 \$	0,1 % 4 \$	2,6 % 122 \$	0,6 % 28 \$
Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Ville de Montréal	
Valeur moyenne 2019	615 666 \$	460 080 \$	496 613 \$	545 233 \$	482 492 \$	533 124 \$	
Taxes 2018	5 436 \$	3 939 \$	4 176 \$	4 378 \$	4 113 \$	4 548 \$	
Taxes 2019							
Taxe foncière et tarification	3 847 \$	2 999 \$	3 133 \$	3 554 \$	3 145 \$	3 429 \$	
Taxe relative à l'eau	667 \$	498 \$	538 \$	591 \$	523 \$	578 \$	
Taxe relative à la voirie	22 \$	17 \$	18 \$	20 \$	18 \$	19 \$	
Taxe relative à l'ARTM	16 \$	12 \$	13 \$	14 \$	12 \$	13 \$	
Taxe relative aux services	515 \$	303 \$	355 \$	236 \$	273 \$	335 \$	
Taxe relative aux investissements	397 \$	204 \$	196 \$	34 \$	222 \$	245 \$	
	5 464 \$	4 033 \$	4 253 \$	4 449 \$	4 192 \$	4 620 \$	
Variation totale	0,5 % 28 \$	2,4 % 94 \$	1,8 % 77 \$	1,6 % 71 \$	1,9 % 79 \$	1,6 % 71 \$	

De leur côté, les immeubles de 6 logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter beaucoup plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. La grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour des immeubles non résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 5 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2018 à 2019



Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière non résidentielle

Le conseil municipal utilise l'un des nouveaux pouvoirs octroyés par le « PL 122 »³ : les taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Cette mesure est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels. Cette stratégie sera déployée sur cinq ans, tout en respectant l'engagement de l'Administration de limiter les hausses de taxes à l'inflation.

3. Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 2017, c. 13)

À partir de 2019, les premiers 500 000 \$ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur au taux qui sera imposé sur la valeur foncière excédant 500 000 \$. Cette mesure s'applique pour la taxe foncière générale et la taxe relative à l'ARTM. Pour les plus petits immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 500 000 \$ (près de 60 % des immeubles non résidentiels), l'introduction de la mesure a pour effet d'alléger de 10 % les charges fiscales totales. Au total, près de 90 % des immeubles bénéficieront de l'introduction de cette mesure.

Les exemples qui suivent visent à illustrer les effets pour deux immeubles non résidentiels.

Tableau 8 – Effet net de l'implantation de la mesure des taux différenciés, exemples avec deux immeubles non résidentiels de 450 000 \$ et 1 M\$ de valeur foncière

Immeuble de 450 000 \$					Immeuble de 1 M\$				
Taxes 2018	Taxes 2019		Variation 2018-2019			Taxes 2019		Variation 2018-2019	
	Types de taxes	Montants	(\\$)	(%)		Types de taxes	Montants	(\\$)	(%)
16 089 \$	(A) Sans la mesure	16 288 \$	199 \$	1,2 %		35 116 \$	(A) Sans la mesure	36 194 \$	1 078 \$ 3,1 %
	TFG	14 099 \$					TFG	31 330 \$	
	Taxes spéciales	1 769 \$					Taxes spéciales	3 930 \$	
	Taxes d'arrond.	420 \$					Taxes d'arrond.	934 \$	
16 089 \$	(B) Avec la mesure	14 668 \$	(1 421 \$)	(8,8 %)		35 116 \$	(B) Avec la mesure	34 755 \$	(361 \$) (1,0 %)
	TFG <500 K\$	12 486 \$					TFG <500 K\$	13 873 \$	
	TFG >500 K\$	0 \$					TFG >500 K\$	16 023 \$	
	Taxes spéciales	1 762 \$					Taxes spéciales	3 925 \$	
	Taxes d'arrond.	420 \$					Taxes d'arrond.	934 \$	
Effet net de la mesure (B - A)			(1 620 \$) (10,1 %)		Effet net de la mesure (B - A)			(1 439 \$) (4,1 %)	

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

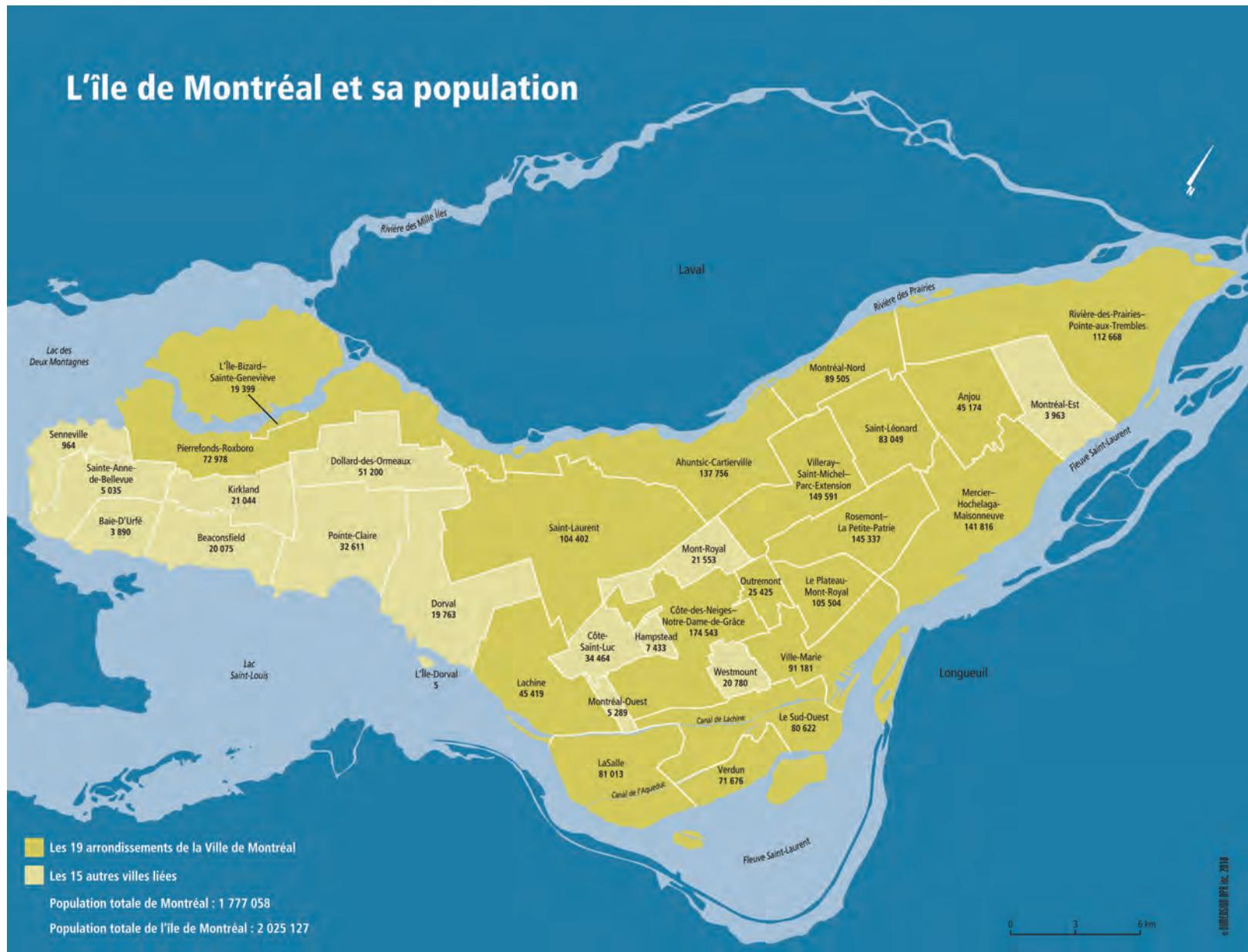
Pour les exercices de 2020 à 2023, les charges fiscales des immeubles non résidentiels seront augmentées moins rapidement que celles des immeubles résidentiels, ce qui permettra de réduire l'écart de fardeau fiscal entre les deux catégories d'immeubles. La stratégie prévoit que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

Au terme de cette période, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de la stratégie afin d'établir ses prochaines interventions à cet égard.

L'analyse détaillée de la mise en place de cette mesure se trouve dans la section « Taux différenciés selon la valeur foncière des immeubles non résidentiels » du présent document.

Profil de Montréal





Source : Décret de population pour 2018, MAMOT

MONTRÉAL EN QUELQUES CHIFFRES

Tableau 9 – Principaux indicateurs économiques de l’agglomération de Montréal

	2016	2017	Variation (%) 2016-2017	Tendance 2018 ¹
Économie				
Produit intérieur brut au prix de base (en M\$ de 2007)	126 139	130 818	3,7	↗
Produit intérieur brut par habitant (en \$)	62 794	64 341	2,5	↗
Marché du travail				
Emplois (en nombre)	997 000	1 035 900	3,9	↗
Population active (en nombre)	1 101 300	1 128 800	2,5	↗
Taux d’emploi (en %)	59,3	61,1	1,8	↗
Taux d’activité (en %)	65,5	66,5	1,0	↘
Taux de chômage (en %)	9,5	8,2	1,3	↘
Salaire hebdomadaire médian (en \$)	744,48	770,00	3,4	↗
Immobilisations				
Investissements en immobilisations (en M\$)	11 325	11 685	3,2	↗
Valeur des permis de construction – Secteur non résidentiel (en M\$)	2 033	2 504	23,2	ND
Nombre de permis de construction – Secteur non résidentiel	3 634	3 820	5,1	ND
Taux d’inoccupation des espaces industriels – Couronne centrale (en %)	4,7	4,1	-0,6	↘
Taux d’inoccupation des locaux pour bureaux au centre-ville (en %)	10,6	9,7	-0,9	↘
Logement				
Nombre des logements mis en chantier	6 466	10 140	56,8	↗
Valeur des permis de construction – Secteur résidentiel (en M\$)	1 546	2 583	67,0	ND
Nombre de permis de construction – Secteur résidentiel	3 634	3 820	5,1	ND
Ventes de résidences – Marché de la revente (en nombre)	16 017	17 738	10,7	↗
Prix de vente médian d’une copropriété (en \$)	330 742	345 795	4,6	↗
Taux d’inoccupation des logements – 2 chambres à coucher (en %)	3,3	2,5	-0,8	ND
Loyer mensuel moyen, appartement de 2 chambres à coucher (en \$)	812	800	-1,5	ND
Démographie				
Population (en nombre de personnes)	2 008 777	2 033 189	1,2	↗
Accroissement naturel (en nombre de personnes)	8 646	8 305	-	↘
Solde migratoire (en nombre de personnes)	8 054	3 460	-	ND
Immigration internationale (en nombre de nouveaux immigrants)	34 569	33 196	-4,0	↘
Transport et tourisme				
Trafic de marchandises au port de Montréal (en millions de tonnes)	35,36	38,04	7,6	↘
Achalandage des autobus et du métro (en millions de passagers)	416,2	426,5	2,5	↗
Kilomètres parcourus en autobus (en millions)	84,0	84,6	0,7	ND
Kilomètres parcourus en métro (en millions)	79,3	85,2	7,4	ND
Véhicules automobiles en circulation (en nombre)	952 795	968 466	1,6	↗
Touristes (en milliers)	10 200	11 100	8,8	↗
Dépenses des touristes pour un séjour de 24 heures ou plus (en M\$)	3 300	4 000	21,2	↗
Taux d’occupation des hôtels (en %)	73,0	75,4	2,4	↘

1. La tendance est évaluée sur la base des statistiques disponibles au 2 octobre 2018.

HISTORIQUE¹

Lorsqu'il remonte le fleuve Saint-Laurent en 1535, l'explorateur français Jacques Cartier accoste sur une grande île et y trouve un village fortifié iroquoien du nom de Hochelaga. Bien reçu par ses occupants, il décide de nommer la montagne qui domine l'île *mont Royal*. Ce n'est qu'en 1603, une fois les guerres de religion apaisées en Europe, qu'un envoyé officiel français pose à nouveau les pieds sur l'île. Samuel de Champlain n'y trouve toutefois aucune trace du village décrit par son prédécesseur.

C'est un groupe de religieux et de colons mené par Paul Chomedey de Maisonneuve qui fonde en 1642 le village de Ville-Marie. Cofondatrice de Montréal, Jeanne-Mance y fonde l'Hôtel-Dieu en 1645 et Marguerite Bourgeoys y implante une première école huit ans plus tard. De grands explorateurs s'élancent depuis Montréal vers l'intérieur du continent et leurs noms résonnent encore aujourd'hui au-delà des frontières : Joliet, LaSalle, Varennes, La Vérendrye, Radisson, etc. La Grande Paix de Montréal, signée en 1701, par diverses nations amérindiennes et les Français, permet d'apaiser les tensions avec les Iroquois. Cette dernière est toutefois rapidement remplacée par une menace britannique qui pousse la ville d'environ 2 000 âmes à renforcer ses fortifications, à construire un réseau de forts et à devenir un centre de communication névralgique, chargé de déployer des troupes et du ravitaillement aux différents fronts. La chute de Québec en 1759, après plusieurs mois de siège et de bombardements, pousse néanmoins le gouverneur Vaudreuil à signer l'année suivante la capitulation de Montréal, à l'approche des troupes commandées par lord Jeffrey Amherst.

La Guerre d'indépendance des États-Unis apporte de nouveaux bouleversements. Montréal est occupée en 1775 par les milices indépendantistes, puis reprise par les Britanniques en 1776. La guerre canado-américaine de 1812-1814 incite les Britanniques à améliorer les défenses de Montréal, notamment par la construction d'une forteresse équipée d'une batterie de canons sur l'île Sainte-Hélène. Coupée du marché des États-Unis à la suite de leur accession à l'indépendance, l'activité économique de Montréal se déplace alors vers l'Ouest. La construction du canal de Lachine en 1824 facilite cette transition. En raison d'une forte immigration (majoritairement britannique), Montréal remplace bientôt Québec comme métropole du Bas-Canada. Le dragage du lac Saint-Pierre accroît aussi grandement son importance portuaire.

À la suite de la Rébellion des patriotes de 1837-1838, les colonies du Bas-Canada et du Haut-Canada sont réunies. Le Canada-Uni est ainsi créé en 1840 et Montréal acquiert le statut de capitale en 1843. Ce statut est perdu en 1849 quand l'adoption d'une loi dédommageant les victimes bas-canadiennes des événements de 1837-1838 suscite une émeute à la faveur de laquelle les *Tories* incendent le parlement et ses bibliothèques. Les tensions dans la métropole mènent à une relocalisation du parlement canadien

1. Sources : Éric COUPAL, « Le parlement brûlé », Centre d'*histoire de Montréal*, [En ligne]. ville.montreal.qc.ca.

Nicolas-Hugo CHEBIN et Christine NOËL, « Un passé oublié : la vocation militaire de Montréal », Centre d'*histoire de Montréal*, [En ligne]. ville.montreal.qc.ca.

LINTEAU, Paul-André, « Montréal », The Canadian Encyclopedia, [En ligne]. www.thecanadianencyclopedia.ca.

à Toronto et à Québec (les anciennes capitales du Haut et du Bas-Canada) selon un principe d'alternance, puis à Ottawa en 1857.

Le 19^e siècle est marqué par le grand incendie de Montréal, en 1852, qui détruit près de 1 200 bâtiments, par le développement du réseau de chemin de fer et par l'industrialisation. Montréal prend ensuite part aux deux grandes guerres mondiales et consolide son statut de centre financier et économique du Canada, un rôle qu'elle occupe jusqu'à la seconde moitié du 20^e siècle.

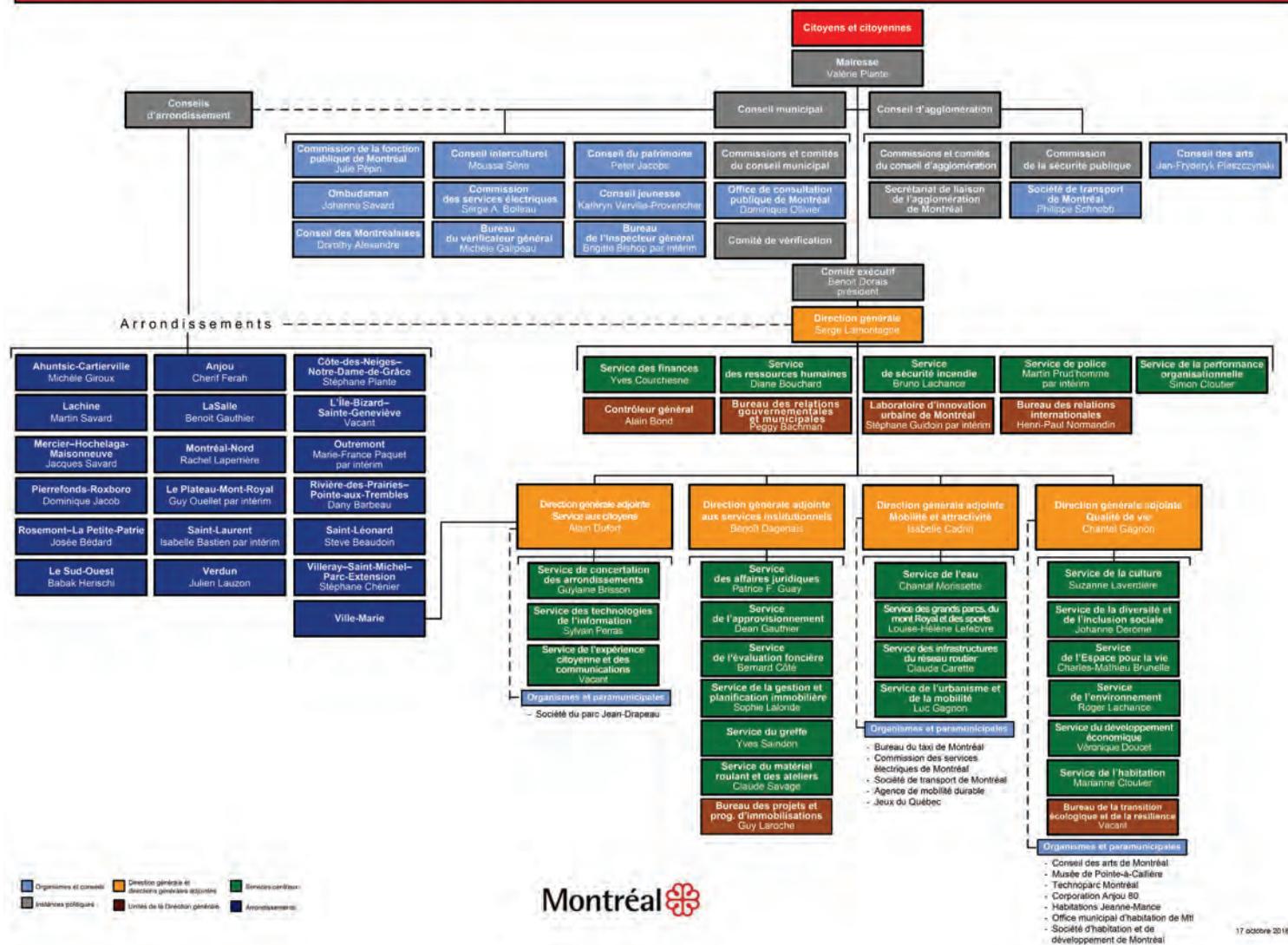
L'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent en 1959, la réorientation graduelle du commerce canadien vers les États-Unis et l'essor des provinces de l'Ouest entraînent au cours de la seconde moitié du 20^e siècle un déplacement progressif du statut de métropole canadienne vers Toronto. Aux premières loges de la Révolution tranquille, Montréal participe alors à la construction du Québec moderne, tandis qu'elle consolide sa stature internationale en accueillant des événements d'envergure tels que l'Exposition universelle de 1967 et les Jeux olympiques d'été de 1976.

Montréal est en perpétuelle évolution. Elle est forte de ses racines amérindiennes ainsi que de la culture léguée par ses bâtisseurs venus de France, puis d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Elle est également le produit des vagues successives d'immigrants de toutes les origines qui ont pris part à son développement, faisant de Montréal ce qu'elle est devenue aujourd'hui : la métropole dynamique et multiculturelle du Québec.

Moteur économique du Québec, la ville de Montréal est le chef-lieu de l'agglomération de Montréal, de la communauté métropolitaine de Montréal et de la région administrative de Montréal. Elle est reconnue à l'échelle mondiale pour son milieu culturel en ébullition, ses universités de haut calibre, son rôle de leader en intelligence artificielle, ses industries aéronautique, pharmaceutique et financière ainsi que comme ville UNESCO de design.

ORGANIGRAMME

Ville de Montréal – Organisation municipale 2019



Montréal

Organismes et conseils Direction générale et directions générales adjointes Services centraux
Instances politiques Unités de la Direction générale Arrondissements

17 octobre 2016

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL (65 ÉLUS)

Valérie PLANTE, maire

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	Arrondissement de Lachine	Arrondissement de Montréal-Nord
GIANNOU, Effie District de Bordeaux-Cartierville	ROULEAU, Micheline Conseillère de la Ville	BLACK, Christine Mairesse d'arrondissement
GOULET, Nathalie District d'Ahuntsic	VODANOVIC, Maja Mairesse d'arrondissement	ROSSI, Chantal District d'Ovide-Clermont
NORMAND, Jérôme District de Sault-au-Récollet	Arrondissement de LaSalle	SARI, Abdelhaq District de Marie-Clarac
PARIZEAU, Hadrien District de Saint-Sulpice	BARBE, Manon Mairesse d'arrondissement	Arrondissement d'Outremont
THUILLIER, Émilie Mairesse d'arrondissement	DESCHAMPS, Richard District du Sault-Saint-Louis	TOMLINSON, Philipe Maire d'arrondissement
Arrondissement d'Anjou	ZARAC, Lise District de Cecil-P.-Newman	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
HÉNAULT, Andrée Conseillère de la Ville	Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	BEIS, Dimitrios Jim Maire d'arrondissement
MIRANDA, Luis Maire d'arrondissement	MARINACCI, Normand Maire d'arrondissement	CLÉMENT-TALBOT, Catherine District de Cap-Saint-Jacques
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	LANGEVIN, Benoit District de Bois-de-Liesse
ARSENEAULT, Christian District de Loyola	BOIVIN ROY, Karine District de Louis-Riel	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
MCQUEEN, Peter District de Notre-Dame-de-Grâce	CALDWELL, Éric Alan District d'Hochelaga	FERRANDEZ, Luc Maire d'arrondissement
MONTGOMERY, Sue Mairesse d'arrondissement	LAVIGNE LALONDE, Laurence District de Maisonneuve–Longue-Pointe	GIGUÈRE, Marianne District de De Lorimier
PEREZ, Lionel District de Darlington	LESSARD-BLAIS, Pierre Maire d'arrondissement	NORRIS, Alex District de Jeanne-Mance
POPEANU, Magda District de Côte-des-Neiges	MIRON, Suzie District de Tétreaultville	RYAN, Richard District de Mile End
ROTRAND, Marvin District de Snowdon		

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Arrondissement de Saint-Léonard	Arrondissement de Ville-Marie
DÉCARIE, Suzanne District de Pointe-aux-Trembles	BISSONNET, Michel Maire d'arrondissement	BEAUDRY, Robert District de Saint-Jacques
GUAY, Richard District de La Pointe-aux-Prairies	LATTANZIO, Patricia R. District de Saint-Léonard-Est	MAUZEROLLE, Sophie District de Sainte-Marie
RAPANÀ, Giovanni District de Rivière-des-Prairies	PERRI, Dominic District de Saint-Léonard-Ouest	WONG, Cathy District de Peter-McGill
Vacant Mairesse d'arrondissement	Arrondissement du Sud-Ouest	Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie	DORAIS, Benoit Maire d'arrondissement	Vacant District de Saint-Michel
CROTEAU, François William Maire d'arrondissement	SAUVÉ, Craig District de Saint-Henri-Est–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles–Griffintown	DEROS, Mary District de Parc-Extension
GOSELIN, Christine District du Vieux-Rosemont	SIGOUIN, Anne-Marie District de Saint-Paul–Émard–Saint-Henri-Ouest	FILATO, Rosannie District de Villeray
LIMOGES, François District de Saint-Édouard	Arrondissement de Verdun	FUMAGALLI, Giuliana Mairesse d'arrondissement
PAUZÉ, Jocelyn District de Marie-Victorin	DOWNEY, Sterling District de Desmarchais-Crawford	OUELLET, Sylvain District de François-Perrault
WATT, Stephanie District d'Étienne-Desmarteau	PARENT, Marie-Josée District de Champlain–L'Île-des-Sœurs	
Arrondissement de Saint-Laurent	PARENTEAU, Jean-François Maire d'arrondissement	
DESOUSA, Alan Maire d'arrondissement		
MIELE, Francesco District de Côte-de-Liesse		
SALEM, Aref District de Norman-McLaren		

COMPOSITION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION (31 ÉLUS)

La mairesse, M^{me} Valérie Plante, a nommé les élus suivants pour représenter Montréal au conseil d'agglomération :

BARBE, Manon Mairesse d'arrondissement LaSalle	FILATO, Rosannie Conseillère de la Ville Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	OUELLET, Sylvain Conseiller de la Ville Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
BEIS, Dimitrios Jim Maire d'arrondissement Pierrefonds-Roxboro	GOULET, Nathalie Conseillère de la Ville Ahuntsic-Cartierville	PAUZÉ, Jocelyn Maire d'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie
CALDWELL, ALAN Maire d'arrondissement Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	LIMOGES, François Conseiller de la Ville Rosemont–La Petite-Patrie	POPEANU, Magda Conseillère de la Ville Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
CROTEAU, François William Maire d'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie	MARINACCI, Normand Maire d'arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	THUILLIER, Émilie Mairesse d'arrondissement Ahuntsic-Cartierville
DORAIS, Benoit Maire d'arrondissement Le Sud-Ouest	MCQUEEN, Peter Conseiller de la Ville Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	VODANOVIC, Maja Mairesse d'arrondissement Lachine

Les maires des villes reconstituées siègent également au conseil d'agglomération. Dollard-des-Ormeaux compte un représentant supplémentaire, désigné par le maire de cette municipalité.

BELVEDERE, John Maire de Pointe-Claire	COUTU, Robert Maire de Montréal-Est	ROULEAU, Edgar Maire de Dorval ²
BOTTAUSCI, Alex Maire de Dollard-des-Ormeaux	GIBSON, Michel Maire de Kirkland	ROY, Philippe Maire de Mont-Royal
BOURELLE, Georges Maire de Beaconsfield	HAWA, Paola L. Mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue	SMITH, Christina M. Mairesse de Westmount
BRISEBOIS, Julie Mairesse de Senneville	MASELLA, Beny Maire de Montréal-Ouest	STEINBERG, William Maire de Hampstead
BROWNSTEIN, Mitchell Maire de Côte-Saint-Luc		TUTINO, Maria Mairesse de Baie-D'Urfé

2. Le maire de Dorval représente aussi L'Île-Dorval.

Représentant de Dollard-Des
Ormeaux :

VESELY, Morris

pour une période de 6 mois
à compter du 21 mai 2018

COMPOSITION DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Valérie PLANTE, maire

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

THUILLIER, Émilie
Mairesse d'arrondissement

GIANNOU, Effie
Conseillère de la Ville
District de Bordeaux-Cartierville

GOULET, Nathalie
Conseillère de la Ville
District d'Ahuntsic

NORMAND, Jérôme
Conseiller de la Ville
District de Sault-au-Récollet

PARIZEAU, Hadrien
Conseiller de la Ville
District de Saint-Sulpice

Arrondissement d'Anjou

MIRANDA, Luis
Maire d'arrondissement

HÉNAULT, Andrée
Conseillère de la Ville

LEBLANC, Richard
Conseiller d'arrondissement
District de l'Est

MARSOLAIS, Kristine
Conseillère d'arrondissement
District du Centre

SHAND, Lynne
Conseillère d'arrondissement
District de l'Ouest

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

MONTGOMERY, Sue
Mairesse d'arrondissement

ARSENEAULT, Christian

Conseiller de la Ville

District de Loyola

MCQUEEN, Peter
Conseiller de la Ville
District de Notre-Dame-de-Grâce

PEREZ, Lionel
Conseiller de la Ville
District de Darlington

POPEANU, Magda
Conseillère de la Ville
District de Côte-des-Neiges

ROTRAND, Marvin
Conseiller de la Ville
District de Snowdon

Arrondissement de Lachine

VODANOVIC, Maja
Mairesse d'arrondissement

BOUKALA, Younes
Conseiller d'arrondissement
District de J.-Émery-Provost

FLANNERY, Michèle
Conseillère d'arrondissement
District de Fort-Rolland

PROVOST, Julie-Pascale
Conseillère d'arrondissement
District du Canal

ROULEAU, Micheline
Conseillère de la Ville

Arrondissement de LaSalle

BARBE, Manon
Mairesse d'arrondissement

BLANCHET, Nancy
Conseillère d'arrondissement
District de Sault-Saint-Louis
(siège 1)

DECLOS, Serge
Conseiller d'arrondissement
District de Cecil-P.-Newman
(siège 1)

DESCHAMPS, Richard
Conseiller de la Ville
District de Sault-Saint-Louis

PALESTINI, Laura-Ann
Conseillère d'arrondissement
District de Sault-Saint-Louis
(siège 2)

TROILO, Josée
Conseillère d'arrondissement
District de Cecil-P.-Newman
(siège 2)

ZARAC, Lise
Conseillère de la Ville
District de Cecil-P.-Newman

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

MARINACCI, Normand

Maire d'arrondissement

LAROCQUE, Christian

Conseiller d'arrondissement
District de Denis-Benjamin-Viger

MARCEAU, Suzanne

Conseillère d'arrondissement
District de Sainte-Geneviève

SAMOSZEWSKI, Robert

Conseiller d'arrondissement
District de Jacques-Bizard

SARAUT, YVES

Conseiller d'arrondissement
District de Pierre-Pointe

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

LESSARD-BLAIS, Pierre

Maire d'arrondissement

BOIVIN ROY, Karine

Conseillère de la Ville
District de Louis-Riel

CALDWELL, Éric Alan

Conseiller de la Ville
District d'Hochelaga

LAVIGNE LALONDE, Laurence

Conseillère de la Ville
District de Maisonneuve-Longue-Pointe

MIRON, Suzie

Conseillère de la Ville
District de Tétreaultville

Arrondissement de Montréal-Nord

BLACK, Christine

Mairesse d'arrondissement

BELINGA, Renée-Chantal

Conseillère d'arrondissement
District d'Ovide-Clermont

POIRIER, Jean Marc

Conseiller d'arrondissement
District de Marie-Clarac

ROSSI, Chantal

Conseillère de la Ville
District d'Ovide-Clermont

SARI, Abdelhaq

Conseiller de la Ville
District de Marie-Clarac

Arrondissement d'Outremont

TOMLINSON, Philippe

Maire d'arrondissement

CORBEIL, Jean-Marc

Conseiller d'arrondissement
District de Robert-Bourassa

MAGINI, Fanny

Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Sauvé

PATREAU, Valérie

Conseillère d'arrondissement
District de Joseph-Beaubien

POLLAK, Mindy

Conseillère d'arrondissement
District de Claude-Ryan

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

BEIS, Dimitrios Jim

Maire d'arrondissement

CLÉMENT-TALBOT, Catherine

Conseillère de la Ville
District de Cap-Saint-Jacques

GIGNAC, Yves

Conseiller d'arrondissement
District de Cap-Saint-Jacques

LANGEVIN, Benoit

Conseiller de la Ville
District de Bois-de-Liesse

LEROUX, Louise

Conseillère d'arrondissement
District de Bois-de-Liesse

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

FERRANDEZ, Luc

Maire d'arrondissement

BLANCO, Josefina

Conseillère d'arrondissement
District de De Lorimier

GIGUÈRE, Marianne

Conseillère de la Ville
District de De Lorimier

NORRIS, Alex

Conseiller de la Ville
District de Jeanne-Mance

PLOURDE, Marie

Conseillère d'arrondissement
District de Mile End

RYAN, Richard

Conseiller de la Ville
District de Mile End

VILAIN, Maeva Conseillère d'arrondissement District de Jeanne-Mance	PAUZÉ, Jocelyn Conseiller de la Ville District de Marie-Victorin	TREMBLAY, Lili-Anne Conseillère d'arrondissement District de Saint-Léonard-Est
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles		
Vacant Mairesse d'arrondissement	WATT, Stephanie Conseillère de la Ville District d'Étienne-Desmarteau	Arrondissement du Sud-Ouest
CHRISTENSEN, Lisa Conseillère d'arrondissement District de La Pointe-aux-Prairies		
DÉCARIE, Suzanne Conseillère de la Ville District de Pointe-aux-Trembles	Arrondissement de Saint-Laurent	DORAIS, Benoit Maire d'arrondissement
DÉZIEL, Gilles Conseiller d'arrondissement District de Pointe-aux-Trembles	DESOUSA, Alan Maire d'arrondissement	SAUVÉ, Craig Conseiller de la Ville District de Saint-Henri-Est–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles–Griffintown
GUAY, Richard Conseiller de la Ville District de La Pointe-aux-Prairies	BIRON, Michèle D. Conseillère d'arrondissement District de Norman-McLaren	SIGOUIN, Anne-Marie Conseillère de la Ville District de Saint-Paul–Émard–Saint-Henri-Ouest
PIERRE-ANTOINE, Nathalie Conseillère de la Ville District de Rivière-des-Prairies	COHEN, Jacques Conseiller d'arrondissement District de Côte-de-Liesse	THIÉBAUT, Sophie Conseillère d'arrondissement District de Saint-Henri-Est–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles–Griffintown
RAPANÀ, Giovanni Conseiller de la Ville District de Rivière-des-Prairies	MIELE, Francesco Conseiller de la Ville District de Côte-de-Liesse	VAILLANCOURT, Alain Conseiller d'arrondissement District de Saint-Paul–Émard–Saint-Henri-Ouest
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie		
CROTEAU, François William Maire d'arrondissement	SALEM, Aref Conseiller de la Ville District de Norman-McLaren	Arrondissement de Verdun
GOSSELIN, Christine Conseillère de la Ville District du Vieux-Rosemont	Arrondissement de Saint-Léonard	PARENTEAU, Jean-François Maire d'arrondissement
LIMOGES, François Conseiller de la Ville District de Saint-Édouard	BISSONNET, Michel Maire d'arrondissement	DOWNEY, Sterling Conseiller de la Ville District de Desmarchais–Crawford
Arrondissement de Lachine		
LAROCHE, Daniel Conseiller de la Ville District de Lachine	BATTISTA, Mario Conseiller d'arrondissement District de Saint-Léonard-Ouest	GAGNON, Luc Conseiller d'arrondissement District de Desmarchais–Crawford (siège 1)
LEBLOND, Isabelle Conseillère de la Ville District de Lachine	LATTANZIO, Patricia R. Conseillère de la Ville District de Saint-Léonard-Est	
LEBLOND, Yves Conseiller de la Ville District de Lachine	PERRI, Dominic Conseiller de la Ville District de Saint-Léonard-Ouest	

L'HEUREUX, Pierre

Conseiller d'arrondissement
District de Champlain–
L'Île-des-Sœurs (siège 1)

MAUGER, Marie-Andrée

Conseillère d'arrondissement
District de Desmarchais–
Crawford (siège 2)

PARENT, Marie-Josée

Conseillère de la Ville
District de Champlain–
L'Île-des-Sœurs

TREMBLAY, Véronique

Conseillère d'arrondissement
District de Champlain–L'Île-des-
Sœurs (siège 2)

Arrondissement de Ville-Marie

PLANTE, Valérie

Mairesse de Montréal et
mairesse d'arrondissement

BEAUDRY, Robert

Conseiller de la Ville
District de Saint-Jacques

MAUZEROLLE, Sophie

Conseillère de la Ville
District de Sainte-Marie

RYAN, Richard

Conseiller de la Ville désigné

SIGOUIN, Anne-Marie

Conseillère de la Ville désignée

WONG, Cathy

Conseillère de la Ville
District de Peter-McGill

**Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension**

FUMAGALLI, Giuliana

Mairesse d'arrondissement

Vacant

Conseiller de la Ville
District de Saint-Michel

DEROS, Mary

Conseillère de la Ville
District de Parc-Extension

FILATO, Rosannie

Conseillère de la Ville
District de Villeray

OUELLET, Sylvain

Conseiller de la Ville
District de François-Perrault

Conformément à la loi, certains arrondissements sont divisés en districts électoraux. Dans ces cas, le nom du district est indiqué sous le nom de la conseillère ou du conseiller.

Les conseillères et les conseillers de la Ville siègent au conseil municipal ainsi qu'aux conseils d'arrondissement. Les conseillères et les conseillers d'arrondissement siègent uniquement aux conseils d'arrondissement.

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Mairesse



Valérie Plante

Président



Benoit Dorais

Vice-président



Sylvain Ouellet

Vice-présidente



Magda Popceanu

Conseillères et conseillers associés



Marianne Giguère



Sophie Mauzerolle

Robert Beaudry



Eric Alan Caldwell



François William Croteau



Suzie Miron



Suzie Miron

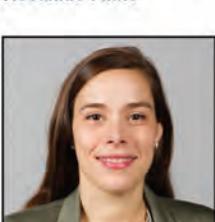


Alex Norris

Luc Ferrandez



Rosannie Filato



Christine Gosselin



Marie-Josée Parent



Hadrien Parizeau

Nathalie Goulet



Laurence Lavigne Lalonde



Jean-François Parenteau



Craig Sauvé

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

COMMISSION SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

Présidente

SIGOUIN, Anne-Marie

Vice-présidents

COUTU, Robert

ROSSI, Chantal

Membres

BOTTAUSCI, Alex

BOUKALA, Younes

FLANNERY, Michèle

LANGEVIN, Benoit

PAUZÉ, Jocelyn

POLLAK, Mindy

VAILLANCOURT, Alain

WATT, Stephanie

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAIN ET L'HABITATION

Président

RYAN, Richard

Vice-présidents

COUTU, Robert

PERRI, Dominic

Membres

BOTTAUSCI, Alex

BOUKALA, Younes

GIGNAC, Yves

MAGINI, Fanny

SARAULT, Yves

TREMBLAY, Véronique

VILAIN, Maeva

ZARAC, Lise

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉALAISE

Présidente

THIÉBAUT, Sophie

Vice-présidents

COUTU, Robert

DEROS, Mary

Membres

BLANCHET, Nancy

BLANCO, Josefina

BOTTAUSCI, Alex

BOUKALA, Younes

DÉCARIE, Suzanne

DOWNEY, Sterling

LANGEVIN, Benoit

POLLAK, Mindy

COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

Présidente

BOIVIN ROY, Karine

Vice-présidentes

HAWA, Émilie

THUILLIER, Émilie

Membres

ARSENEAULT, Christian

BRISEBOIS, Julien

GAGNON, Luc

RAPANÀ, Giovanni

ROULEAU, Micheline

SAMOSZEWSKI, Robert

TREMBLAY, Lili-Anne

WATT, Stepanie

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Président

DESCHAMPS, Richard

Vice-président

BOURELLE, Georges

DESOUSA, Alan

Membres

CHRISTENSEN, Lisa

GUAY, Richard

LAVIGNE LALONDE, Laurence

LESSARD BLAIS, Pierre

MAUZEROLLE, Sophie

MCQUEEN, Peter

ROULEAU, Micheline

SMITH, Christina

VAILLANCOURT, Alain

**COMMISSION SUR
L'INSPECTEUR GÉNÉRAL****Présidente**

BARBE, Manon

Vice-présidentesMAUGER, Marie-Andrée
LATTANZIO, Patricia R.**Membres**GIBSON, Michel
ARSENEAULT, Christian
DESOUSA, Alan
HAWA, Paola
PIERRE-ANTOINE, Nathalie
SAMOSZEWSKI, Robert
SARAULT, Yves
VAILLANCOURT, Alain
VILAIN, Maeva**COMMISSION DE LA
PRÉSIDENCE DU CONSEIL****Présidente**

WONG, Cathy

Vice-présidentsDOWNEY, Sterling
LIMOGES, François**Membres**HÉNAULT, Andrée
MARINACCI, Normand
MCQUEEN, Peter
MIRON, Suzie
MONTGOMERY, Sue
PAUZÉ, Jocelyn
ROSSI, Chantal
SALEM, Aref**COMMISSION SUR LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DE
MONTRÉAL****Président**

LESSARD-BLAIS, Pierre

Vice-présidente

HAWA, Paola

MembresBEIS, Dimitrios Jim
BOURELLE, Georges
FILATO, Rosannie
GOULET, Nathalie
TOMLINSON, Philipe**COMMISSION DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE****Président**

NORRIS, Alex

Vice-présidentsROY, Philippe
SARI, Abdelhaq**Membres**BELVEDERE, John
BLANCO, Josefina
FLANNERY, Michèle
GAGNON, Luc
PROVOST, Julie-Pascale
MERCIER, Jacques (représentant
du gouvernement du Québec)**COMMISSION SUR
LE TRANSPORT ET LES
TRAVAUX PUBLICS****Présidente**

PLOURDE, Marie

Vice-présidentsHAWA, Paola
SALEM, Aref**Membres**CROTEAU, François W.
GIBSON, Michel
GIGUÈRE, Marianne
LAROCQUE, Christian
L'HEUREUX, Pierre
MAUGER, Marie-Andrée
MCQUEEN, Peter
PARIZEAU, Hadrien

Perspectives économiques de 2019



PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2019

COUP D'ŒIL SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE¹

Selon les dernières estimations disponibles réalisées par le Fonds monétaire international, l'économie mondiale devrait maintenir un taux de croissance de 3,7 % en 2018 et 2019. Stimulée par une relance budgétaire massive, l'économie états-unienne a le vent en poupe, le taux de chômage y étant descendu à un plancher historique. On s'attend à ce que la croissance du PIB de notre voisin du Sud atteigne 2,5 % en 2019, soit un peu moins que les 2,9 % attendus en 2018.

L'économie mondiale connaît toutefois de nouvelles turbulences. Les contraintes commerciales imposées par les États-Unis et les représailles orchestrées par les pays visés entraînent déjà un ralentissement du commerce international. Dans ce contexte, la croissance devrait faiblir légèrement en zone euro, passant de 2 % en 2018 à 1,9 % en 2019. L'Allemagne devrait maintenir une croissance de 1,9 %, contre 1,6 % pour la France. La politique économique de l'Italie, fortement endettée, suscite des inquiétudes, tandis que les prévisions de croissance flétrissent de 1,2 % en 2018 à 1 % en 2019. Pendant ce temps, l'économie espagnole réduit la cadence, passant d'un rythme de croisière de 2,7 % en 2018 à 2,2 % en 2019. Si le taux de chômage demeure très faible au Royaume-Uni, les difficiles négociations portant sur les modalités du *Brexit*² troublient néanmoins l'horizon. La livre sterling a perdu 13 % par rapport à l'euro depuis le référendum portant sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, créant des pressions inflationnistes et poussant la Banque d'Angleterre à éléver son taux directeur. La croissance devrait atteindre 1,4 % en 2018 et 1,5 % en 2019.

En Asie, l'économie nippone (3^e économie mondiale) devrait connaître une faible croissance à court terme, soit de 1,1 % en 2018 et de 0,9 % en 2019. Tâchant de négocier en douceur une restructuration de son économie, la Chine doit composer avec de nouvelles contraintes commerciales imposées par les États-Unis. La croissance devrait faiblir, passant de 6,6 % en 2018 à 6,2 % en 2019. La Chine a été, depuis la crise économique de 2008, le pays ayant le plus contribué à la croissance mondiale³. Aux prises avec d'importants déséquilibres financiers, le pays pourrait voir son économie éventuellement déraper, ce qui aurait des répercussions majeures à l'échelle planétaire.

1. Sources : Conference Board du Canada, *Metropolitan Service*, septembre 2018.

Desjardins Études économiques, « L'attention se tourne vers les marchés financiers depuis l'entente de l'AEUMC », *Prévisions économiques et financières*, 25 octobre 2018.

Desjardins Études économiques, « L'avenir incertain de l'ALENA continue d'entacher les perspectives économiques », *Prévisions économiques et financières*, 19 septembre 2018.

Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale, chapitre 1*, octobre 2018.

RBC Economic Research, *Some provinces now face the downside of tight labour markets*, 12 septembre 2018.

2. *Brexit* : le 23 juin 2016, le Royaume-Uni a voté en faveur d'une sortie de l'Union européenne. Les modalités de cette sortie communément appelée *Brexit* (contraction de British exit) sont à définir.

3. The World Bank, *The World Bank in China – Overview*, 26 septembre 2018.

Parmi les autres pays du BRIC⁴, l'Inde fait très bonne figure alors que s'estompent les effets d'un exercice précipité de démonétisation et de la mise en place chaotique d'une taxe unifiée sur les biens et services. Les prévisions de croissance atteignent 7,3 % en 2018 et 7,4 % en 2019. Dans un contexte politique tendu, le Brésil voit sa croissance se raffermir alors que s'effacent graduellement les effets d'une grève des camionneurs au printemps 2018. La croissance du PIB brésilien est estimée à 1,4 % en 2018 et à 2,4 % en 2019. La Russie devrait, quant à elle, connaître une croissance de 1,7 % en 2018 et de 1,8 % en 2019.

Selon le Conference Board du Canada, l'économie canadienne verrait sa croissance passer de 2,1 % en 2018 à 1,8 % en 2019. La ratification du nouvel accord de libre-échange unissant le Canada aux États-Unis et au Mexique, en remplacement de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), devrait permettre de dissiper l'incertitude qui incitait plusieurs entreprises à limiter ou à reporter certains investissements. Les exportations sont en hausse, mais demeurent affectées par les importants soubresauts du secteur énergétique. Le taux de chômage est globalement très bas au Canada et l'on note de plus en plus de cas de pénuries de main-d'œuvre, principalement en Colombie-Britannique et en Ontario, alors qu'un bon nombre de *baby boomers* atteignent l'âge de la retraite. Les signes de surévaluation de l'immobilier résidentiel restent élevés dans divers marchés, principalement à Toronto et Vancouver. Dans ce contexte où les risques de correction demeurent importants, endettement considérable des ménages est une source croissante de préoccupation, alors que la Banque du Canada augmente graduellement son taux de base. Ces hausses, qui pourraient se faire ressentir sur le marché immobilier, pourraient pavé la voie à une diminution des dépenses de consommation et d'investissement.

Le Québec devrait voir son économie croître de 1,6 % en 2019, comparativement à 2,4 % en 2018. Même si le taux de chômage a légèrement augmenté au cours des derniers mois, il devrait retrouver sa tendance à la baisse pour atteindre 5 % en 2019, un niveau historiquement faible. Devant les cas de plus en plus nombreux de pénuries de main-d'œuvre, les entreprises commencent à hausser les salaires. Alors que les taux hypothécaires augmentent graduellement, la vigueur du marché de l'habitation surprend, particulièrement dans la grande région de Montréal. Les effets du nouvel accord de libre-échange nord-américain sur l'économie québécoise restent à analyser, certaines dispositions affectant spécifiquement les producteurs laitiers. La ratification de l'accord devrait cependant envoyer un signal fort à plusieurs entreprises qui attendaient le dénouement des négociations pour aller de l'avant avec des investissements.

Certains risques susceptibles d'affecter l'économie mondiale demeureront sur le radar au cours de 2019. Parmi ceux-ci, citons l'escalade de mesures protectionnistes entamée par les États-Unis et visant de nombreux pays. La tâche des banques centrales pourrait se complexifier si ces dernières devaient freiner des pressions inflationnistes amplifiées par ces mesures, dans un contexte d'affaiblissement de la

4. Acronyme rassemblant le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine : quatre pays importants caractérisés par une forte croissance et un poids grandissant dans l'économie mondiale, au début du 21^e siècle.

croissance économique. Par ailleurs, des déséquilibres financiers importants demeurent, notamment en Chine. Les bouleversements climatiques et les tensions géopolitiques au Moyen-Orient sont également d'importantes sources d'imprévus. Dans ce contexte, les gouvernements doivent commencer à dégager des marges de manœuvre nécessaires pour faire face à un éventuel ralentissement économique.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION MÉTROPOLITaine DE MONTRÉAL

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE⁵

Le Conference Board du Canada estime que la croissance de l'économie montréalaise atteindra 2,9 % en 2018, pour ralentir en 2019 et s'établir à 1,8 %. Le marché de l'emploi est très actif et des investissements massifs ciblent les secteurs résidentiels et non résidentiels. Parmi les projets d'envergure participant à l'essor actuel, mentionnons le remplacement du pont Champlain, la reconstruction de l'échangeur Turcot, la mise en place du Réseau express métropolitain (REM) et les investissements massifs dans les infrastructures du métro, du réseau hospitalier, des réseaux routiers, d'aqueduc et de traitement des eaux usées de la métropole. Le secteur immobilier montréalais continue de surprendre par sa robustesse, tandis que certaines incertitudes se dissipent à l'approche de la ratification du nouvel accord de libre-échange liant le Canada aux États-Unis et au Mexique. La croissance prévue en 2019 dans la région métropolitaine se maintient dans la moyenne canadienne et domine de peu celle attendue au Québec.

5. Conference Board du Canada, *Metropolitan Service*, septembre 2018.

Graphique 6 – Taux de croissance du produit intérieur brut réel aux prix de base – Région métropolitaine de Montréal, Québec et Canada, 2016-2019

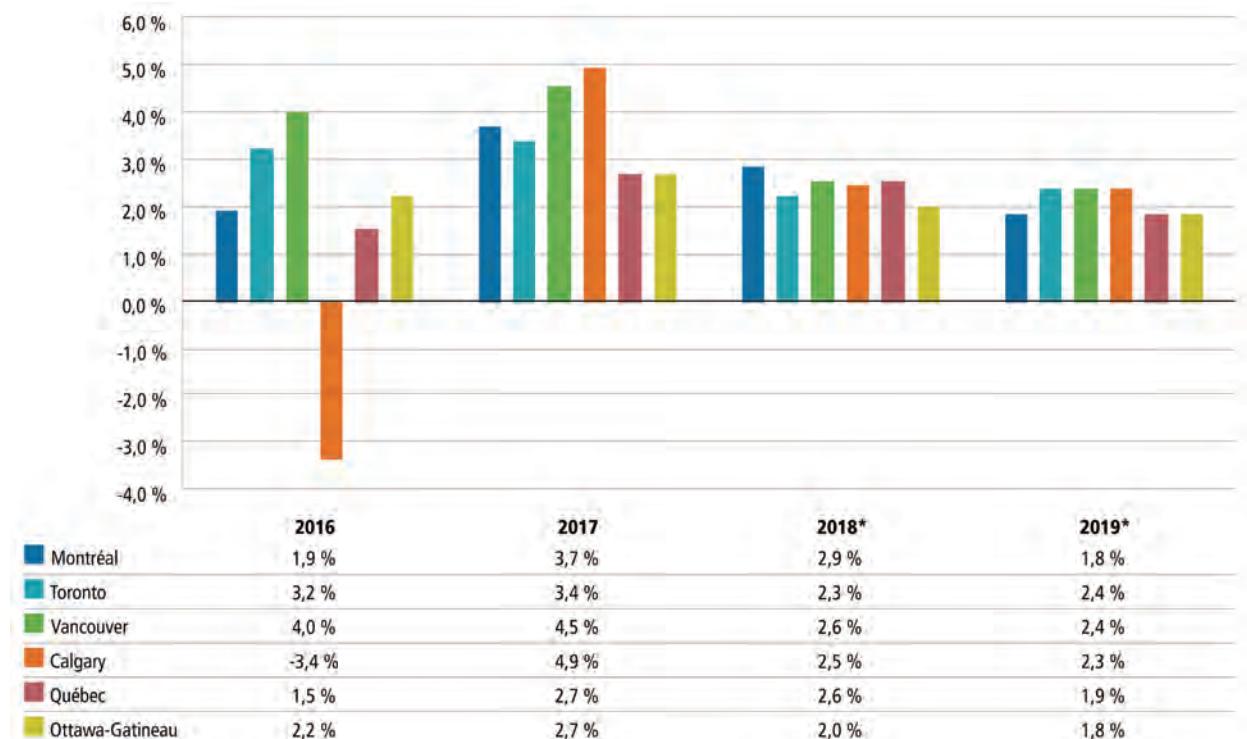


* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Metropolitan Service*, septembre 2018.

Montréal affiche en 2018 une croissance supérieure à celle des autres grandes régions métropolitaines canadiennes. En 2019 toutefois, elle se retrouverait en queue de peloton avec Ottawa-Gatineau (1,8 %), soit une performance inférieure à celle de Toronto et Vancouver (2,4 %), de Calgary (2,3 %) et de Québec (1,9 %).

Graphique 7 – Taux de croissance du produit intérieur brut réel aux prix de base – Régions métropolitaines de Montréal, de Toronto, de Vancouver, de Calgary, de Québec et d’Ottawa-Gatineau, 2016-2019



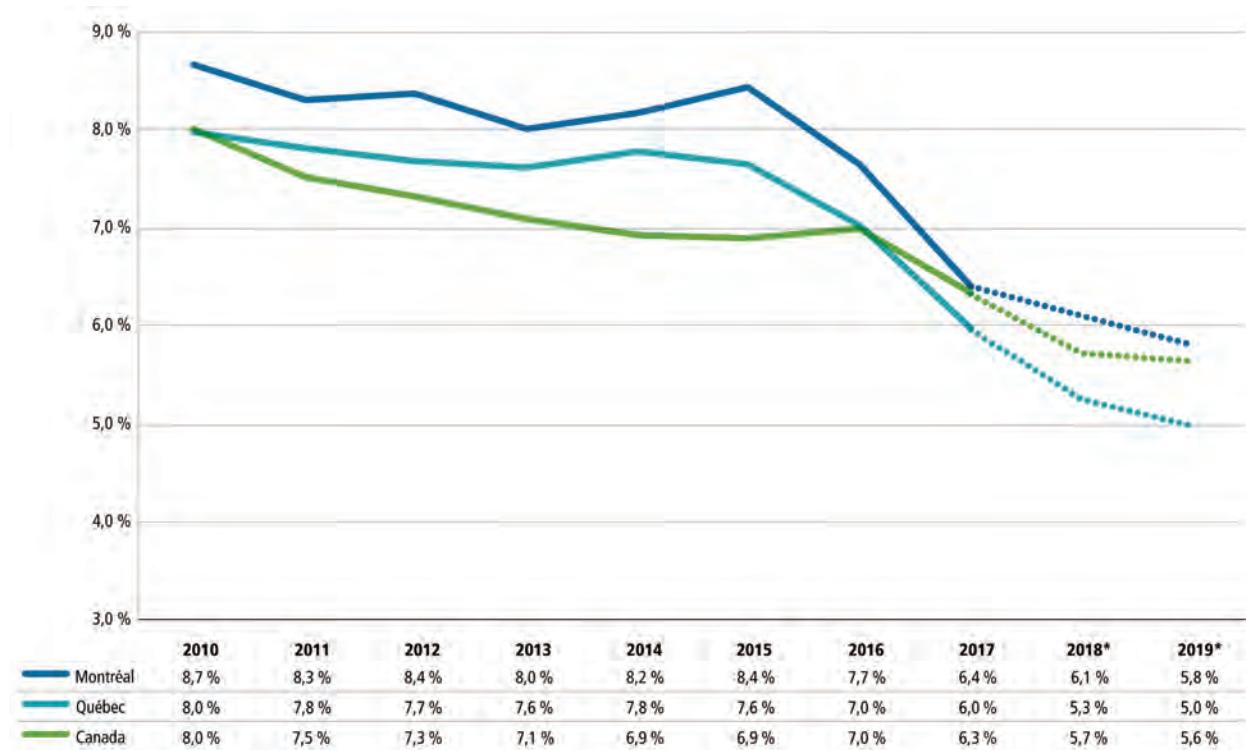
* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Metropolitan Service*, septembre 2018.

L'EMPLOI

La région de Montréal connaît une diminution marquée de son taux de chômage. Atteignant 8,4 % en 2015, ce dernier est en voie d'atteindre 6,1 % en 2018 et devrait passer à 5,8 % en 2019, un niveau historiquement faible. À ce dernier niveau, le taux de chômage montréalais demeurera cependant plus élevé que celui de l'ensemble du Québec (5 %) et du Canada (5,6 %).

Graphique 8 – Taux de chômage – Région métropolitaine de Montréal, Québec et Canada, 2010-2019

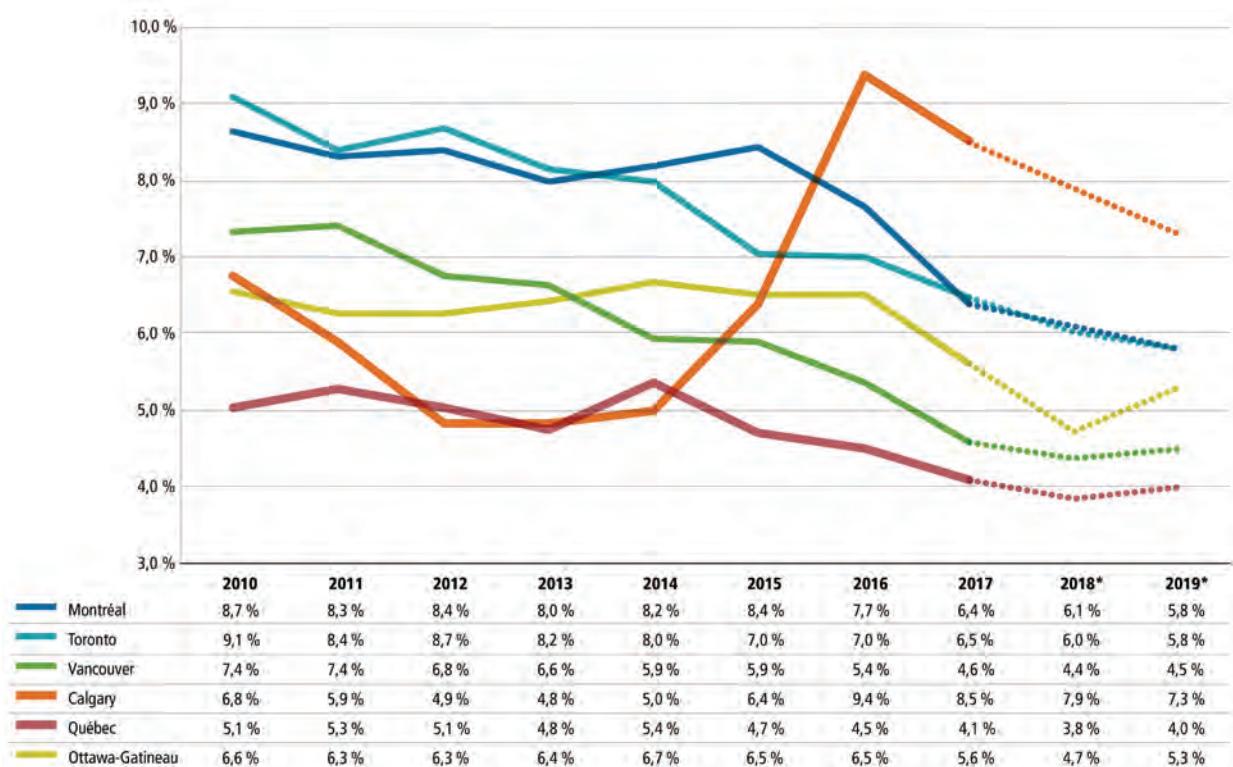


* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Metropolitan Service*, septembre 2018.

L'évolution favorable de l'emploi à Montréal depuis 2016 permettra à la métropole québécoise de maintenir un taux de chômage égal à celui de Toronto en 2019 (5,8 %). Le rétablissement des cours du pétrole continuera à entraîner une diminution du taux de chômage à Calgary, lequel atteindra 7,3 % en 2019. Certaines régions métropolitaines conserveront en 2019 un taux de chômage inférieur à celui de la région montréalaise : Québec (4 %), Vancouver (4,5 %) et Ottawa-Gatineau (5,3 %).

Graphique 9 – Taux de chômage – Régions métropolitaines de Montréal, de Toronto, de Vancouver, de Calgary, de Québec et d'Ottawa-Gatineau, 2010-2019



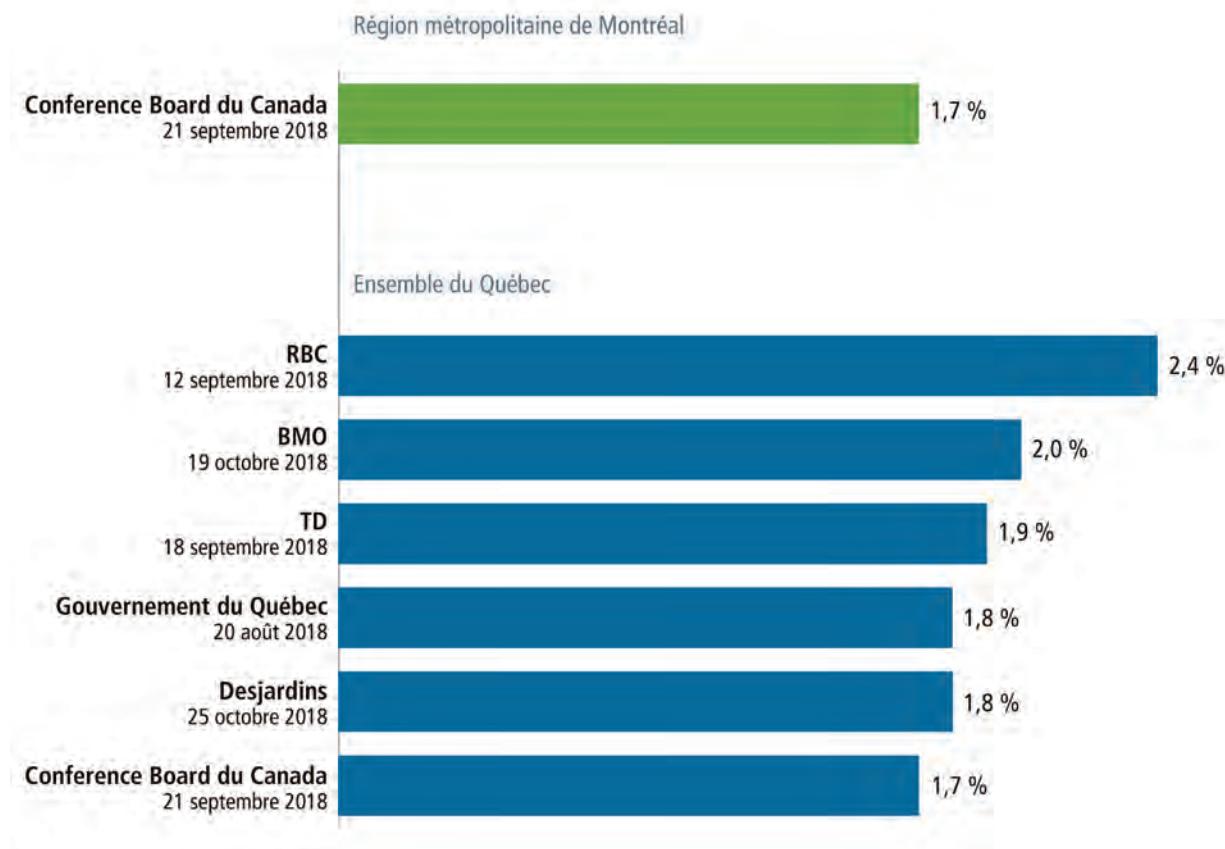
* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Metropolitan Service*, septembre 2018.

L'INFLATION

Le taux d'inflation au Québec pour l'année 2019 selon les estimations du gouvernement du Québec, des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada, varie de 1,7 % à 2,4 %. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada établit cette dernière à 1,7 %.

Graphique 10 – Taux d'inflation estimé, 2019



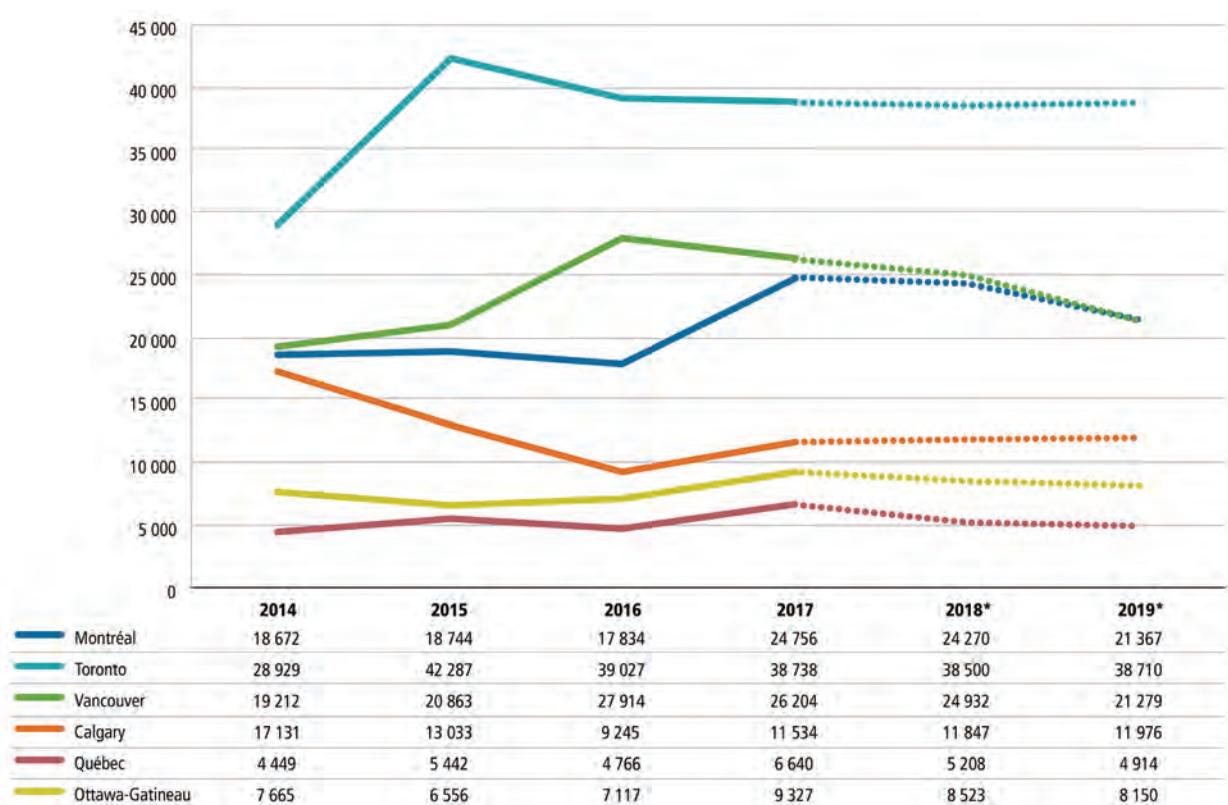
LE MARCHÉ IMMOBILIER

Marché immobilier résidentiel

Construction

Le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région de Montréal se maintient au-dessus des 24 000 unités en 2018, soit un peu moins que le sommet atteint en 2017. Un ralentissement se profile en 2019, alors que le nombre de mises en chantier résidentielles devrait se situer à un peu plus de 21 000 unités. La région de Vancouver devrait enregistrer des niveaux de mises en chantiers similaires à ceux de la région montréalaise, en 2018 et 2019. Pendant ce temps, le nombre de mises en chantier devrait demeurer relativement stable à Toronto, à Calgary, à Ottawa-Gatineau et à Québec.

Graphique 11 – Nombre de mises en chantier résidentielles – Régions métropolitaines de Montréal, de Toronto, de Vancouver, de Calgary, de Québec et d’Ottawa-Gatineau, 2014-2019

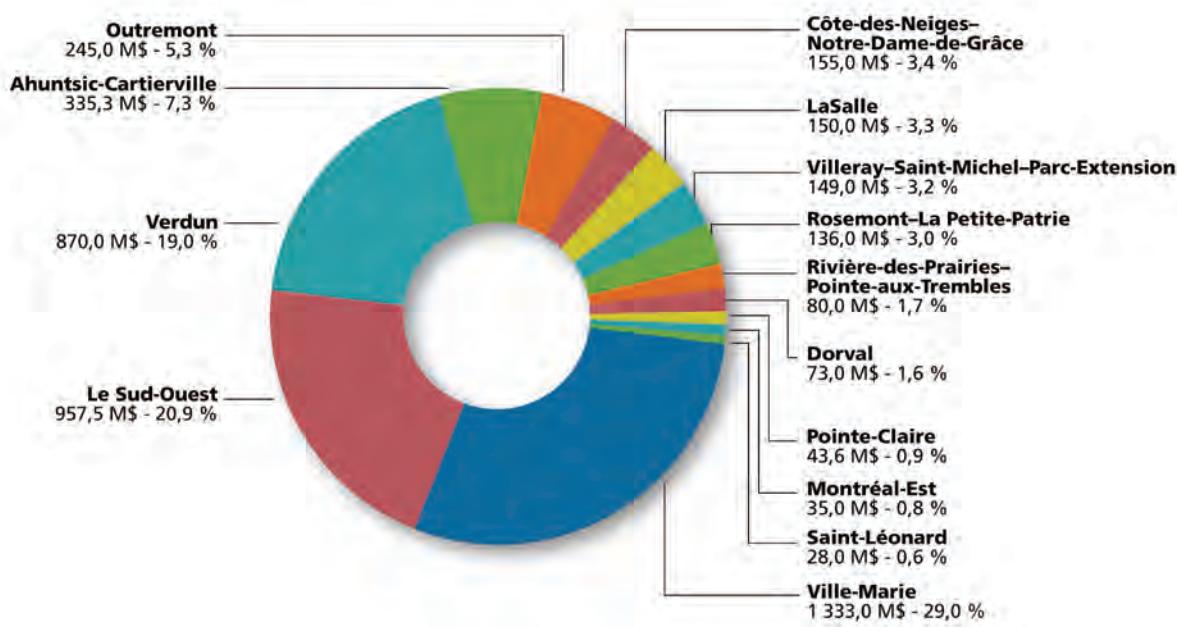


* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Metropolitan Service*, septembre 2018.

De nombreux projets résidentiels d'une valeur supérieure à 5 M\$ sont en cours de réalisation sur l'île de Montréal. On observe que 68,9 % de la valeur de ces derniers est concentrée dans trois arrondissements, soit ceux de Ville-Marie (29 %), du Sud-Ouest (20,9 %) et de Verdun (19 %).

Graphique 12 – Répartition des chantiers résidentiels et mixtes en cours en juillet 2018, d'une valeur de 5 M\$ ou plus, par villes et arrondissements – Agglomération de Montréal



Source : Ville de Montréal, *Chantiers de construction en cours – Agglomération de Montréal*, juillet 2018.

Revente

La région métropolitaine a connu au 2^e trimestre de 2018 son 16^e trimestre de croissance du nombre de transactions sur le marché de la revente, lorsque l'on compare chaque trimestre au même trimestre de l'année précédente. Les mois de juillet et août 2018 ont également été des mois de très forte activité tandis que les prix ont augmenté dans tous les segments. Sur l'île de Montréal, les marchés de l'unifamiliale, de la copropriété et du plex sont maintenant favorables aux vendeurs et le sont de plus en plus, alors que les délais de vente moyens continuent de raccourcir à l'échelle régionale. Le marché devrait continuer à se resserrer, car le nombre d'inscriptions est en forte baisse et a connu au 2^e trimestre de 2018 son 11^e trimestre consécutif de diminution⁶. Les effets de cette rareté accrue, combinés à la bonne performance du marché de l'emploi à Montréal et au solde migratoire positif,

6. Fédération des chambres immobilières du Québec, *Baromètre du marché résidentiel, 2^e trimestre 2018 – Région métropolitaine de Montréal*, p. 1.

devraient surpasser les effets de la hausse prévue des taux hypothécaires en 2018-2019, et mener à de nouvelles hausses de prix en 2019.

Marché locatif

Les dernières données de la SCHL évoquent un taux d'inoccupation des logements locatifs en baisse, à 2,8 % en 2017, de même qu'un taux d'inoccupation des copropriétés offertes en location également en baisse, à 1,8 %, dans la région métropolitaine. La vigueur du marché du travail, la hausse du solde migratoire, l'afflux de réfugiés, l'essor des plateformes de location à court terme (ex. : Airbnb) et une tendance accrue des jeunes ménages à demeurer locataires plus longtemps sont autant de facteurs entraînant un taux d'inoccupation à la baisse et des loyers à la hausse⁷. En réponse à cette rareté, l'apparition de nombreux projets de construction d'immeubles de logements locatifs pourrait entraîner une stabilisation, voire une légère hausse du taux d'inoccupation en 2018 et 2019.

Marché immobilier non résidentiel

Marché des locaux pour bureaux

La dynamique économique favorable dans la région métropolitaine entraîne une transition graduelle d'un marché de locataires vers un marché plus favorable aux propriétaires d'immeubles de bureaux. Le taux d'inoccupation global, à 13,7 %, est en augmentation, mais cela reflète l'ajout d'espaces qui ne tarderont pas à trouver preneurs. On note une rareté grandissante d'espaces disponibles dans le centre-ville ainsi que dans le Mile-End–Mile-Ex.⁸

Marché des locaux industriels

Le marché montréalais des locaux industriels fait face à une très forte demande, réduisant le taux d'inoccupation à 4,3 %, un niveau record. Devant le manque d'espaces disponibles, de nombreux projets spéculatifs sont en cours de construction ou en phase préparatoire. Les propriétaires sont en position de force et les loyers sont en hausse. Deux éléments viennent bouleverser le paysage industriel montréalais : la construction du Réseau express métropolitain (REM), amené à desservir de vastes zones industrielles, et la présence de plus en plus importante d'entreprises de forage de cryptomonnaie⁹.

Grands projets immobiliers

Le tableau suivant présente les chantiers en cours d'une valeur de 100 M\$ et plus dans les secteurs institutionnels, commerciaux, industriels et résidentiels de l'agglomération de Montréal. On note

7. Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Portrait et perspectives du marché locatif – RMR de Montréal*, 13 février 2018.

8. Jones Lang LaSalle, *Aperçu du marché des espaces de bureaux – T3 2018 – Montréal*, automne 2018.

9. Jones Lang LaSalle, *Aperçu industriel – T2 2018 – Grande région de Montréal*, été 2018.

d'entrée de jeu que 40,7 % de la valeur de ces chantiers se concentre dans le milieu hospitalier (CHUM, CHU Sainte-Justine, Hôpital du Sacré-Cœur et Institut de cardiologie de Montréal). Les projets résidentiels et mixtes comptent pour 40,3 % de la valeur des grands projets, tandis que les investissements dans les immeubles de bureaux, les centres commerciaux, les hôtels et les parcs d'affaires totalisent 10,9 % de la valeur des projets de 100 M\$ et plus.

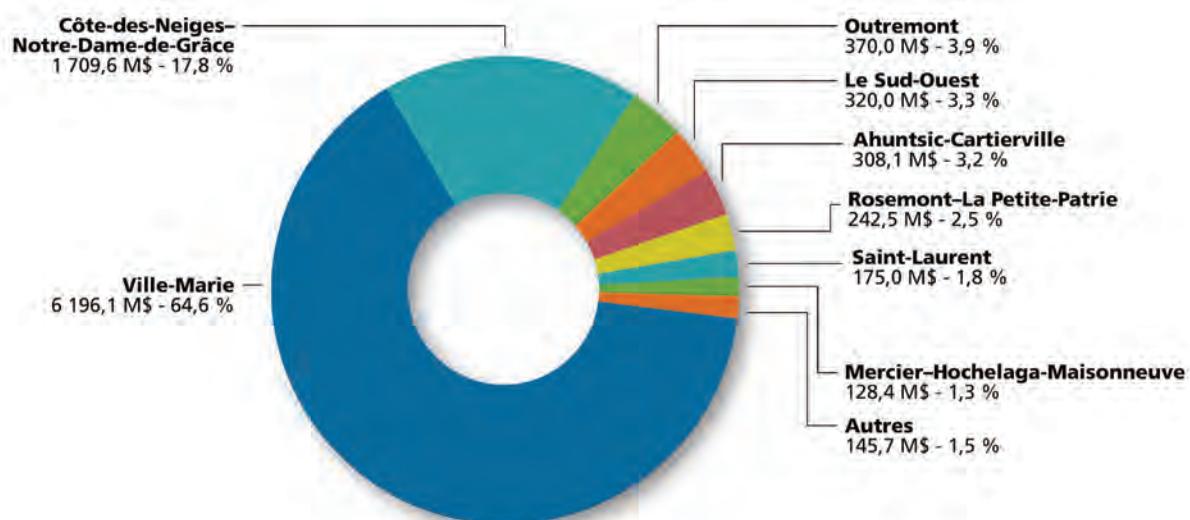
Tableau 10 – Chantiers de construction en cours en juillet 2018, d'une valeur de 100 M\$ et plus – Secteurs institutionnel, commercial, industriel et résidentiel – Agglomération de Montréal

Ville / Arrondissement	Description	Valeur (en M\$)
Montréal / Ville-Marie	Construction et rénovation du CHUM	3 630,8
Montréal / CDN-NDG	Construction – Modernisation CHU Sainte-Justine	939,6
Montréal / Le Sud-Ouest	Développement Les Bassins du Havre	760,0
Montréal / Verdun	Développement Projet Pointe-Nord	700,0
Montréal / Ville-Marie	Construction du projet immobilier Le Square Children's	500,0
Montréal / Outremont	Construction du Complexe de sciences – UdeM site Outremont	350,0
Montréal / Le Sud-Ouest	Centre d'entretien ferroviaire – RTM	320,0
Montréal / Ville-Marie	Construction du complexe Destination YUL	300,0
Montréal / CDN-NDG	Redéveloppement du centre commercial Wilderton	250,0
Montréal / CDN-NDG	Construction du projet immobilier Westbury	250,0
Montréal / Ville-Marie	Développement Gare Hôtel Viger	250,0
Montréal / Ahuntsic-Cartierville	Construction de condos projet Voltige	200,0
Montréal / Outremont	Conversion en copropriétés du couvent Mont-Jésus-Marie	200,0
Montréal / Ville-Marie	Construction du complexe mixte Humaniti	200,0
Montréal / Ville-Marie	Remise à neuf de l'esplanade Place Ville-Marie	200,0
Montréal / Ville-Marie	Rénovation majeure du Centre Eaton	200,0
Montréal / Ville-Marie	Construction d'un immeuble mixte – Carbonleo	200,0
Montréal / Ville-Marie	Immeuble de copropriétés Tour des Canadiens, phase 3	198,0
Montréal / Rosemont-La Petite Patrie	Réaménagement et agrandissement de l'Institut de cardiologie de Montréal	189,0
Montréal / Saint-Laurent	Parc d'affaires Éco-Campus Hubert-Reeves	175,0
Montréal / Ville-Marie	Projet Les condos O'Nessy	175,0
Montréal / Verdun	Construction d'une habitation de condos Evolo X	170,0
Montréal / Ville-Marie	Développement du Quartier des spectacles	154,0
Montréal / Ahuntsic-Cartierville	Modernisation et agrandissement du Complexe Crémazie – STM	152,0
Montréal / Ville-Marie	Projet Tour des Canadiens 2 – Projet Quad Windsor	150,0
Montréal / Ville-Marie	Construction d'une tour de condos, 628 Saint-Jacques	150,0
Montréal / Ahuntsic-Cartierville	Agrandissement du Centre intégré de traumatologie – Hôpital du Sacré-Cœur	148,4
Montréal / CDN-NDG	Projet immobilier Rouge Condominiums	140,0
Montréal / Ville-Marie	Complexe immobilier Le Drummond	130,0
Montréal / Le Sud-Ouest	Construction d'appartements Arbora	130,0
Montréal / Ville-Marie	Immeuble de bureaux îlot Balmoral	125,0
Montréal / Ville-Marie	Immeuble de bureaux Carré Saint-Laurent	115,0
Montréal / Ville-Marie	Complexe de copropriétés Laurent & Clark	100,0
Montréal / Ville-Marie	Immeubles de copropriétés 21 ^e arrondissement, phases 1 et 2	100,0
Montréal / Villeray – St-Michel – Parc-Extension	Ateliers Castelnau condos	100,0

Source : Ville de Montréal, *Chantiers de construction en cours – Agglomération de Montréal*, juillet 2018.

On note que la valeur des chantiers industriels, institutionnels et commerciaux en cours d'une valeur de 5 M\$ est très concentrée géographiquement. En effet, on trouve dans deux arrondissements 82,4 % de la valeur des chantiers industriels, institutionnels et commerciaux en cours sur l'île de Montréal, soit 64,6 % dans Ville-Marie et 17,8 % dans Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Notons l'importance des chantiers du milieu hospitalier dans ces deux arrondissements.

Graphique 13 – Répartition des chantiers industriels, institutionnels et commerciaux en cours en juillet 2018, d'une valeur de 5 M\$ ou plus, par villes et arrondissements – Agglomération de Montréal



Source : Ville de Montréal, *Chantiers de construction en cours – Agglomération de Montréal*, juillet 2018.

GRANDS CHANTIERS EN GÉNIE CIVIL ET VOIRIE

La région métropolitaine accueille des investissements d'envergure en génie civil et voirie, depuis quelques années. Parmi les plus importants chantiers en cours, mentionnons la construction du Réseau express métropolitain (6,3 G\$), la construction du nouveau pont Champlain et la reconstruction des liens routiers qui y mèneront (5,1 G\$) ainsi que la reconstruction de l'échangeur Turcot (3,7 G\$).

Taux différenciés selon la valeur foncière des immeubles non résidentiels



TAUX DIFFÉRENCIÉS SELON LA VALEUR FONCIÈRE DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS

Pour les immeubles non résidentiels, la Loi sur la fiscalité municipale¹ permet l'utilisation de taux différenciés selon la valeur foncière. Ainsi, il est dorénavant possible d'imposer un taux de taxe foncière générale différent de part et d'autre d'un seuil de valeur foncière fixé par la municipalité². La mise en place de cette mesure est accompagnée d'une stratégie visant à réduire l'écart entre le fardeau fiscal applicable aux immeubles résidentiels et celui des immeubles non résidentiels.

Cette section présente les effets de l'introduction de cette nouvelle mesure fiscale auprès des immeubles non résidentiels. L'un des angles d'analyse est celui des territoires des sociétés de développement commercial (SDC), ce qui permet d'analyser les effets de la mesure sur des territoires qui comprennent une forte concentration de petits commerces. L'autre angle d'analyse est celui des territoires des arrondissements.

Dans le texte qui suit, il est toujours question de l'effet net de l'implantation de la mesure des taux différenciés. Cet effet net est obtenu par différence entre les charges fiscales totales des immeubles établies avec les taux différenciés et les charges fiscales totales qui auraient prévalu sans la mesure.

PARAMÈTRES DE LA MESURE

La mesure des taux différenciés est appliquée à la taxe foncière générale (TFG) ainsi qu'à la nouvelle taxe relative à l'ARTM.

500 000 \$	15 %	30,5 M\$
Seuil de valeur foncière non résidentielle à partir duquel le taux diffère	Écart entre les taux différenciés de la TFG	Déplacement fiscal total entre la tranche de valeur la plus faible et celle la plus élevée

EFFET GLOBAL DE LA MESURE

↓ 10 %	3 M\$	↑ 1,8 %
Allégement fiscal pour les plus petits immeubles (sous le seuil de valeur)	Seuil de valeur foncière sous lequel les immeubles bénéficient de la mesure	Hausse des charges fiscales totales des immeubles de grande valeur (plus de 10 M\$)

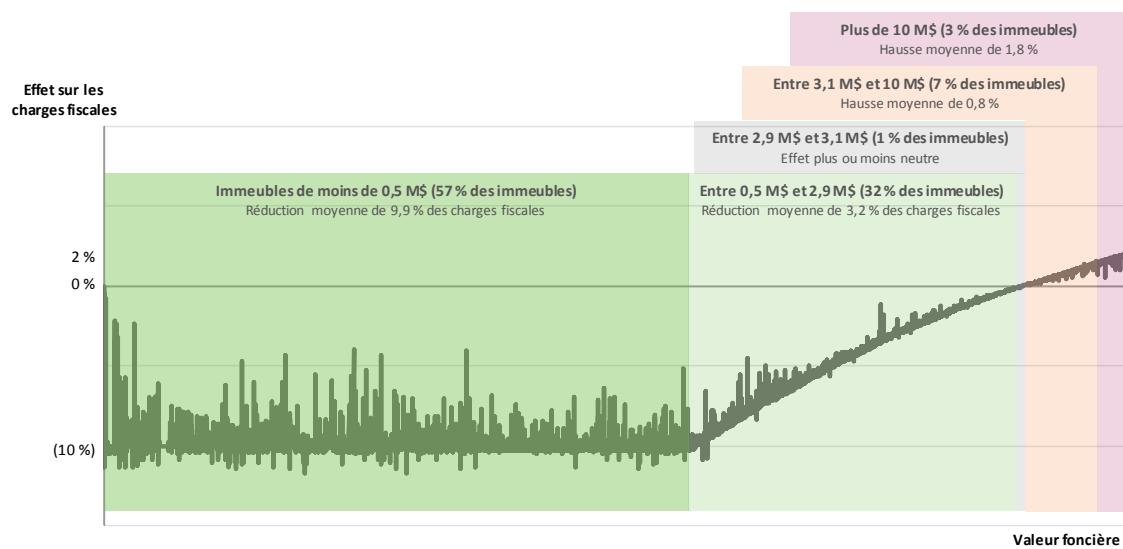
1. Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1.).

2. Article 244.64.9 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1.).

PRINCIPAUX EFFETS DE L'INTRODUCTION DE LA MESURE DES TAUX DIFFÉRENCIÉS

L'effet de l'introduction de taux différenciés sur les charges fiscales d'une unité d'évaluation foncière (ci-après appelée UEF) est fonction de la valeur foncière non résidentielle³ (valeur NR) de cette unité d'évaluation.

Graphique 14 – Effet sur les charges fiscales des immeubles non résidentiels de l'introduction de la mesure des taux différenciés (charges fiscales non résidentielles seulement)



Ainsi, pour les UEF de moins de 500 000 \$ de valeur NR, la diminution des charges fiscales totales non résidentielles est d'environ 10 %. Cet effet diminue au fur et à mesure que la valeur NR des immeubles augmente, jusqu'à une valeur NR d'environ 3 M\$.

À partir du seuil de 3 M\$, les unités d'évaluation voient leurs charges fiscales non résidentielles augmenter avec l'introduction de taux différenciés selon les paramètres retenus. Cet effet est maximal à partir d'une valeur NR d'environ 10 M\$. Dans ce cas, les charges fiscales non résidentielles pour ces UEF augmentent au maximum d'environ 1,8 %.

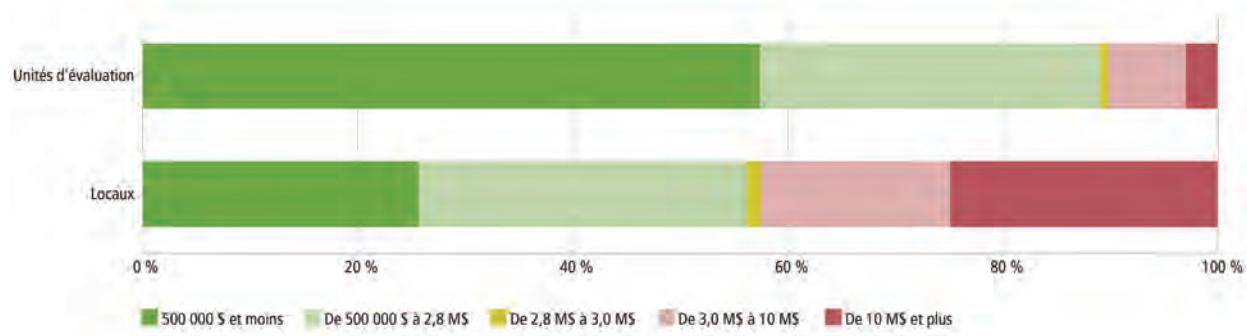
Ainsi, une hausse de moins de 2 % des charges fiscales pour moins de 10 % des unités d'évaluation non résidentielles crée une réduction des charges fiscales pour presque 90 % des unités d'évaluation. Pour près de 60 % des unités, il s'agit d'une diminution d'environ 10 % de leur fardeau fiscal.

Lorsque cette même analyse est faite en fonction du nombre de locaux non résidentiels (locaux NR), le portrait est modifié de façon importante. On constate que près de la moitié bénéficieront d'une

3. Dans cette analyse, lorsqu'il est question de la valeur foncière non résidentielle, ou « valeur NR », cela fait référence à la portion de valeur foncière imposée selon le taux de taxe foncière non résidentiel. Ainsi, dans le cas d'un immeuble non résidentiel mixte, soit un immeuble comportant des logements, il n'est ici question que de sa valeur foncière non résidentielle, et non de la valeur totale de l'unité d'évaluation.

réduction de fardeau fiscal (par rapport à 90 % des UEF). À l'inverse, près de 40 % des locaux NR se trouvent dans des unités d'évaluation qui seront touchées par des hausses de charges fiscales (par rapport à 10 % des UEF).

Graphique 15 – Répartition du nombre d'unités d'évaluation foncière et de locaux commerciaux selon la valeur foncière de l'unité d'évaluation, ville de Montréal



ANALYSE DÉTAILLÉE SELON LE TERRITOIRE DES SDC

Est-ce que l'introduction de taux différenciés selon la valeur foncière a pour effet de réduire le fardeau fiscal des petits commerçants situés sur les artères commerciales montréalaises? D'abord, bon nombre de ces petits commerçants sont locataires. Or, le rôle d'évaluation comprend le nombre de locaux commerciaux dans un immeuble, sans davantage d'informations sur les locataires.

Afin de tenter de répondre à cette question, l'analyse des effets de la mesure est faite en fonction du territoire des SDC. Ces territoires regroupent un nombre restreint d'immeubles non résidentiels, dont les locaux sont, pour la plupart, loués à de petits commerces de quartier. Cela est particulièrement vrai dans le cas des SDC de type « artérielles ».

Les SDC « artérielles » sont les SDC formées d'une artère commerciale telle que la Plaza St-Hubert ou la rue Monk.

Les SDC « sectorielles » sont composées d'un territoire plus étendu, sans être restreintes à une artère commerciale : Destination centre-ville, District central (le marché central), Les Quartiers du Canal (Sud-Ouest) et Vieux-Montréal.

Taux différenciés selon la valeur foncière des immeubles non résidentiels

L'effet global de l'introduction de taux différenciés sur le territoire d'une SDC dépendra de la composition de son parc immobilier. Une SDC dont les immeubles sont de plus faible valeur verra dans l'ensemble un effet positif à l'introduction de cette mesure, alors que dans une SDC où les immeubles valent plus cher, l'introduction de la mesure se traduira plutôt par une hausse de charges fiscales.

On remarque que la proportion d'unités d'évaluation de moins de 3 M\$ de valeur NR, soit celles qui bénéficieraient de l'introduction des taux différenciés selon les paramètres retenus, est semblable sur le territoire de l'ensemble des SDC par rapport à la proportion qui prévaut sur le reste du territoire de la Ville.

Toutefois, il existe une différence marquée dans le portrait des SDC « artérielles » et des SDC « sectorielles ». Les SDC artérielles sont composées d'une proportion plus importante de petites unités d'évaluation, en termes de valeur NR, alors que, les SDC sectorielles renferment une plus importante proportion d'unités de grande valeur.

Enfin, il faut noter que les UEF de valeur NR de petite valeur foncière comprennent moins de locaux que les unités de plus grande valeur. Ainsi, la répartition des locaux non résidentiels selon la valeur NR de leur UEF d'attache offre un portrait fort différent.

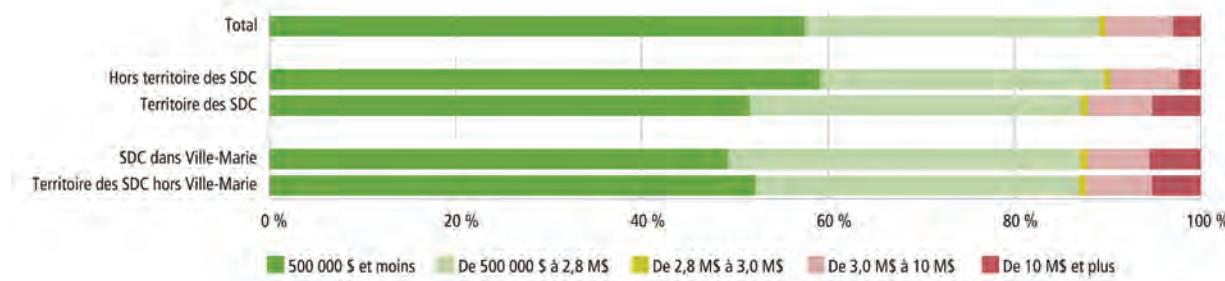
L'exemple suivant illustre l'intérêt de ce fait. Deux commerces semblables peuvent occuper des locaux similaires dans des immeubles voisins, quoique bien différents. Le premier immeuble pourrait avoir une valeur NR inférieure au seuil de 0,5 M\$, alors que le deuxième pourrait avoir une valeur supérieure à 10 M\$. Les effets de l'introduction de la mesure seront nécessairement fort différents pour ces deux commerces.

Les graphiques qui suivent illustrent le portrait de la répartition des UEF selon leur valeur foncière ainsi que celui de la répartition des locaux NR selon la valeur foncière de leur UEF.

Dans les graphiques qui suivent :

- ◆ la couleur verte représente les unités d'évaluation et les locaux qui bénéficieront de la mesure;
- ◆ la couleur grise, les unités d'évaluation et les locaux pour lesquels la mesure est plutôt neutre;
- ◆ la couleur rose, les unités d'évaluation et les locaux dont les charges fiscales augmenteront.

Graphique 16 – Répartition des unités d'évaluation foncière non résidentielle selon leur valeur foncière, territoires des SDC vs reste de la ville, valeur au rôle de 2017

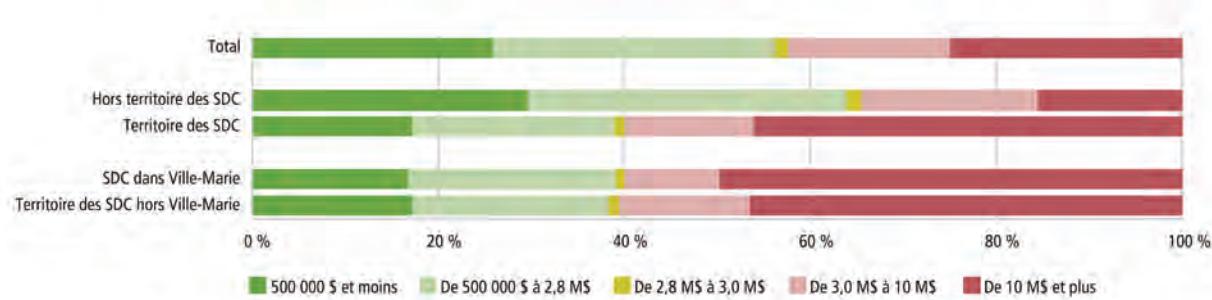


Graphique 17 – Répartition des unités d'évaluation foncière non résidentielle selon leur valeur foncière, par SDC, valeur au rôle de 2017

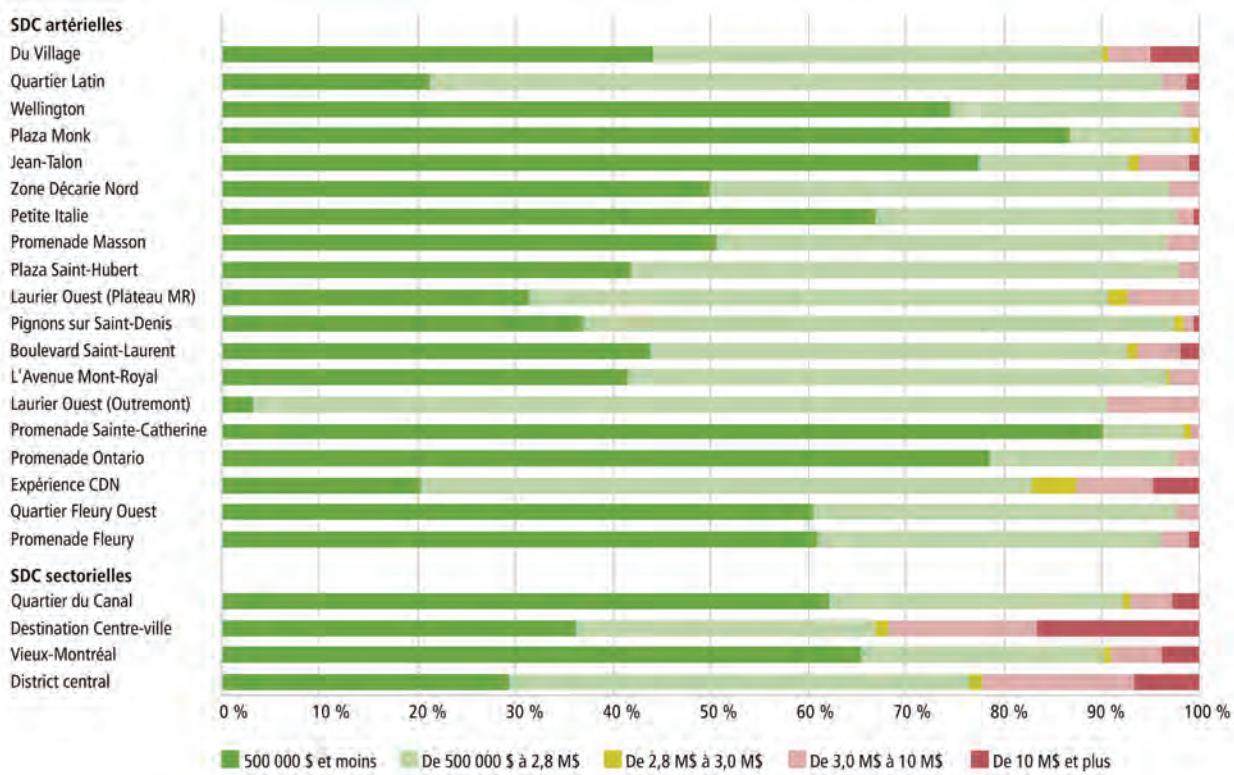


Taux différenciés selon la valeur foncière des immeubles non résidentiels

Graphique 18 – Répartition des locaux non résidentiels selon la valeur foncière non résidentielle, territoires des SDC vs reste de la ville, valeur au rôle de 2017



Graphique 19 – Répartition des locaux non résidentiels selon la valeur foncière non résidentielle, par SDC, valeur au rôle de 2017



Le tableau suivant résume les principales données nécessaires à la compréhension des résultats de l'analyse. Il faut noter qu'il s'agit d'une moyenne, et, que la variation de charges fiscales de chacun des immeubles dépendra de sa propre valeur foncière. Des explications plus détaillées suivent.

Tableau 11 – Effet net de l'introduction de la mesure des taux différenciés sur les charges fiscales totales de 2019, par SDC

Nom SDC	Unités d'éval. foncière (UEF)	Nombre de locaux	Nb locaux moyen par UEF	Valeur foncière moy. par UEF	Répartition des UEF selon la valeur foncière non résidentielle					Répartition des locaux selon la valeur foncière non résidentielle de l'UEF					Effet net sur les charges fiscales totales	
					57%	32%	1%	7%	3%	26%	30%	1%	17%	25%		
Total		25 605	65 961	2,6	2,0 M\$										↑ 0 %	
À l'extérieur de SDC		19 954	45 589	2,3	1,5 M\$	59%	30%	1%	7%	2%	30%	34%	2%	19%	16%	↓ 0,7 %
SDC de type artériel																
Du Village		141	455	3,2	2,9 M\$	44%	46%	1%	4%	5%	18%	30%	0%	10%	42%	↑ 0,4 %
Expérience CDN		64	278	4,3	2,4 M\$	20%	63%	5%	8%	5%	6%	44%	5%	29%	16%	↓ 0,3 %
Boulevard Saint-Laurent		272	657	2,4	1,4 M\$	44%	49%	1%	4%	2%	21%	45%	2%	12%	19%	↓ 1,7 %
Quartier Latin		80	155	1,9	1,4 M\$	21%	75%	0%	3%	1%	15%	80%	0%	2%	3%	↓ 2,1 %
Laurier Ouest (Outremont)		32	68	2,1	1,5 M\$	3%	88%	0%	9%	0%	1%	88%	0%	10%	0%	↓ 2,1 %
Jean-Talon		97	305	3,1	0,9 M\$	77%	15%	1%	5%	1%	40%	28%	5%	24%	3%	↓ 2,2 %
Laurier Ouest (Plateau MR)		54	121	2,2	1,2 M\$	31%	59%	2%	7%	0%	17%	47%	2%	34%	0%	↓ 2,5 %
Promenade Fleury		100	232	2,3	0,8 M\$	61%	35%	0%	3%	1%	41%	49%	0%	6%	3%	↓ 3,7 %
Petite Italie		169	279	1,7	0,7 M\$	67%	31%	0%	2%	1%	47%	36%	0%	4%	14%	↓ 3,9 %
Pignons sur Saint-Denis		198	316	1,6	0,8 M\$	37%	61%	1%	1%	1%	24%	65%	4%	3%	4%	↓ 4,3 %
L'Avenue Mont-Royal		294	478	1,6	0,8 M\$	41%	55%	0%	3%	0%	31%	63%	0%	6%	0%	↓ 4,7 %
Zone Décarie Nord		100	297	3,0	0,7 M\$	50%	47%	0%	3%	0%	24%	65%	0%	11%	0%	↓ 4,9 %
Promenade Masson		91	133	1,5	0,7 M\$	51%	46%	0%	3%	0%	43%	53%	0%	4%	0%	↓ 4,9 %
Quartier Fleury Ouest		43	79	1,8	0,5 M\$	60%	37%	0%	2%	0%	52%	47%	0%	1%	0%	↓ 5,9 %
Plaza Saint-Hubert		191	375	2,0	0,7 M\$	42%	56%	0%	2%	0%	31%	61%	0%	8%	0%	↓ 5,9 %
Promenade Ontario		126	192	1,5	0,5 M\$	79%	19%	0%	2%	0%	64%	30%	0%	6%	0%	↓ 5,9 %
Wellington		161	277	1,7	0,5 M\$	75%	24%	0%	2%	0%	58%	37%	0%	5%	0%	↓ 6,2 %
Promenade Sainte-Catherine		122	178	1,5	0,3 M\$	90%	8%	1%	1%	0%	75%	14%	11%	1%	0%	↓ 6,7 %
Plaza Monk		128	159	1,2	0,3 M\$	87%	13%	1%	0%	0%	84%	15%	1%	0%	0%	↓ 7,4 %
SDC de type sectoriel																
Destination Centre-ville		1 153	9 130	7,9	12,7 M\$	36%	31%	1%	15%	17%	5%	8%	0%	10%	76%	↑ 1,7 %
District central		374	2 299	6,1	3,8 M\$	29%	47%	1%	16%	7%	6%	21%	1%	33%	39%	↑ 0,7 %
Vieux-Montréal		1 263	3 095	2,5	2,1 M\$	65%	25%	1%	5%	4%	27%	20%	2%	18%	33%	↑ 0,6 %
Quartier du Canal		398	814	2,0	1,4 M\$	62%	30%	1%	4%	3%	41%	30%	2%	20%	7%	↓ 0,8 %

Taux différenciés selon la valeur foncière des immeubles non résidentiels

Ainsi, les SDC qui comprennent une forte proportion d'immeubles de faible valeur verront globalement leurs charges fiscales diminuer avec l'introduction de cette mesure fiscale. C'est notamment le cas pour la Promenade Ontario (réduction de 5,9 %), la Promenade Sainte-Catherine (réduction de 7,2 %) ou encore la Plaza Monk (réduction de 7,4 %).

Dans certaines SDC, bien que la proportion d'UEF de faible valeur soit importante, la valeur foncière moyenne de l'ensemble du territoire est plus élevée. Cela peut être le fait d'un nombre restreint d'unités d'évaluation de forte valeur. En effet, le poids important de quelques unités de forte valeur NR dans l'assiette foncière d'une SDC peut suffire à influencer l'effet net global pour celle-ci. Cela n'empêche pas que les UEF de moins de 0,5 M\$ de valeur NR verront leurs charges fiscales réduire de 10 %.

Enfin, les SDC dont une forte proportion d'UEF présente des valeurs foncières élevées voient leurs charges fiscales augmenter. C'est le cas notamment de Destination centre-ville. Il est intéressant d'observer que dans ce territoire, 17 % des unités verront leurs charges fiscales augmenter de près de 1,9 %. Ces hausses toucheront plus des trois quarts des locaux non résidentiels du territoire de la SDC.

ANALYSE DES RÉSULTATS PAR ARRONDISSEMENTS

Une analyse semblable a été faite par arrondissements. C'est notamment pertinent pour observer la situation dans les arrondissements où il n'y a aucune SDC.

Tableau 12 – Effet net de l'introduction de la mesure des taux différenciés sur les charges fiscales totales de 2019, par arrondissements

Arrondissement	Nbre de SDC	Unités d'éval. foncière (UEF)	Nombre de locaux	Nbre locaux moyen par UEF	Valeur foncière moy. par UEF	Répartition des UEF selon la valeur foncière non résidentielle					Répartition des locaux selon la valeur foncière non résidentielle de l'UEF					Effet net sur les charges fiscales totales
Total	23	25 605	65 961	2,6	2,0 M\$	57%	32%	1%	7%	3%	26%	30%	1%	17%	25%	↑ 0 %
Ahuntsic-Cartierville	3	1 316	4 488	3,4	1,8 M\$	54%	37%	1%	7%	3%	21%	32%	0%	22%	24%	↓ 0,4 %
Anjou	-	557	1 568	2,8	3,5 M\$	18%	53%	3%	21%	5%	8%	41%	4%	21%	26%	↑ 0,4 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1	1 300	5 064	3,9	1,6 M\$	42%	45%	1%	8%	3%	14%	41%	4%	27%	15%	↓ 0,9 %
Lachine	-	722	1 534	2,1	0,1 M\$	52%	28%	1%	15%	4%	31%	32%	0%	24%	12%	↓ 0,1 %
LaSalle	-	725	1 810	2,5	2,0 M\$	56%	32%	1%	9%	3%	26%	34%	1%	16%	24%	↓ 0,2 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	-	141	238	1,7	9,2 M\$	70%	27%	0%	2%	1%	50%	41%	0%	3%	7%	↓ 3,3 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2	1 404	2 657	1,9	1,5 M\$	70%	21%	0%	6%	3%	42%	27%	1%	10%	20%	↓ 0,3 %
Montréal-Nord	-	1 163	2 057	1,8	0,7 M\$	73%	24%	0%	2%	1%	56%	30%	0%	6%	8%	↓ 3,2 %
Outremont	1	240	610	2,5	0,8 M\$	56%	38%	1%	5%	0%	26%	43%	7%	24%	0%	↓ 3,2 %
Pierrefonds–Roxboro	-	364	845	2,3	1,1 M\$	46%	46%	1%	6%	1%	26%	52%	2%	16%	5%	↓ 2,2 %
Plateau–Mont-Royal	4	2 588	5 335	2,1	0,9 M\$	58%	38%	0%	3%	1%	32%	38%	1%	13%	17%	↓ 2,9 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	-	1 268	2 219	1,8	1,2 M\$	56%	34%	1%	7%	1%	34%	45%	2%	13%	6%	↓ 1,3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	3	2 154	4 320	2,0	0,8 M\$	67%	29%	0%	3%	1%	41%	36%	1%	13%	9%	↓ 3 %
Saint-Laurent	1	1 745	5 623	3,2	3,4 M\$	29%	42%	2%	21%	6%	10%	37%	2%	36%	15%	↑ 0,5 %
Saint-Léonard	1	931	2 563	2,8	1,7 M\$	42%	43%	1%	11%	3%	20%	37%	1%	28%	14%	↓ 0,8 %
Sud-Ouest	2	1 273	2 850	2,2	1,3 M\$	66%	25%	1%	5%	3%	33%	25%	1%	12%	29%	↓ 0,9 %
Verdun	1	610	1 034	1,7	1,3 M\$	73%	20%	0%	5%	2%	51%	29%	0%	12%	7%	↓ 0,6 %
Ville-Marie	4	5 040	16 541	3,3	4,2 M\$	61%	25%	1%	7%	6%	17%	16%	1%	13%	54%	↑ 1,2 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	-	2 064	4 605	2,2	1,0 M\$	69%	25%	0%	4%	1%	42%	34%	2%	13%	10%	↓ 1,9 %

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE L'ÉCART DE FARDEAU FISCAL ENTRE LE RÉSIDENTIEL ET LE NON RÉSIDENTIEL

L'implantation des taux différenciés selon la valeur foncière est la première étape d'une stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre le résidentiel et le non résidentiel. Suivront quatre années pendant lesquelles les charges fiscales non résidentielles croîtront moins rapidement que les charges fiscales résidentielles. Cela permettra de réduire graduellement l'écart entre la proportion du fardeau fiscal supportée par les immeubles non résidentiels et celle supportée par les immeubles résidentiels.

Ainsi, pour les exercices de 2020 à 2023, les charges fiscales des immeubles non résidentiels seront augmentées moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. La stratégie prévoit que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

Au terme de cette période, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de cette stratégie afin d'établir ses prochaines interventions à cet égard.

Budget 2019

Sommaire des revenus
et des dépenses

Analyse des revenus

Analyse des dépenses



SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement annuel assure le financement des activités municipales : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs ou l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le sommaire des prévisions budgétaires de 2019 décrit le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal de façon globale. Conformément à la loi, la Ville présente un budget équilibré.

Le budget de 2019 s'élève à 5 705,1 M\$, en hausse de 232,9 M\$.

Tableau 13 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2019 – Budget de la Ville de Montréal
 (en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
REVENUS								
Taxes	3 061 444,5	3 173 700,9	3 262 398,0	3 343 440,9	3 481 947,6	3 472 419,1	3 577 627,3	
Paiements tenant lieu de taxes	250 956,5	254 543,3	252 329,5	260 024,1	261 542,9	270 942,9	275 845,3	
Quotes-parts	400 572,5	406 084,4	404 753,6	397 246,2	417 899,4	417 899,4	426 130,3	
Transferts	296 503,9	256 023,8	244 535,7	350 701,8	313 217,5	292 439,4	320 344,2	
Services rendus	289 834,0	304 688,5	314 037,4	314 394,6	312 710,1	312 866,7	316 537,6	
Amendes et pénalités	178 368,3	170 756,1	163 733,1	172 813,9	189 942,8	206 627,9	208 413,0	
Imposition de droits	189 811,0	196 808,6	222 776,2	265 881,6	272 736,9	212 534,4	248 417,8	
Intérêts	122 800,8	133 630,1	138 049,4	144 569,7	148 770,6	148 751,7	151 677,5	
Autres revenus	25 323,2	28 648,0	19 369,7	43 132,2	53 532,3	33 014,5	24 210,2	
Affectation de revenus	40 318,2	73 154,2	143 512,6	223 075,1	197 509,8	104 687,3	155 850,1	
Total – Revenus	4 855 932,9	4 998 037,9	5 165 495,2	5 515 280,1	5 649 809,9	5 472 183,3	5 705 053,3	
DÉPENSES								
Dépenses par secteurs d'activités								
Services administratifs	130 180,2	130 995,6	138 261,7	132 208,1	137 784,8	138 647,5	143 809,2	
Sécurité publique	972 214,4	974 153,1	985 976,6	1 052 449,7	996 594,1	977 525,5	998 476,9	
Services institutionnels	366 572,6	366 006,3	373 450,5	391 775,6	403 673,4	398 822,6	410 284,2	
Mobilité et attractivité	375 300,4	387 513,2	417 636,1	428 244,1	463 708,7	434 043,6	456 960,9	
Qualité de vie	350 490,7	369 326,0	405 797,9	401 305,7	446 221,7	395 797,3	471 055,9	
Services aux citoyens	180 830,8	177 754,0	199 863,1	205 939,2	224 588,6	192 389,1	196 792,7	
Arrondissements	782 894,7	800 919,7	824 012,7	876 843,8	918 964,8	879 570,8	904 638,0	
Total – Dépenses par secteurs d'activités	3 158 483,8	3 206 667,9	3 344 998,6	3 488 766,2	3 591 536,1	3 416 796,4	3 582 017,8	
Dépenses de financement corporatives								
Service de la dette brute	666 050,7	670 526,6	729 170,1	748 072,8	771 418,3	777 618,3	788 598,8	
Paiement au comptant d'immobilisations	96 197,7	152 284,1	240 604,2	333 674,4	344 037,8	361 584,1	441 611,2	
Total – Dépenses de financement	762 248,4	822 810,7	969 774,3	1 081 747,2	1 115 456,1	1 139 202,4	1 230 210,0	
Autres dépenses corporatives								
Dépenses communes	255 854,8	294 212,2	153 831,1	197 183,3	242 785,7	277 329,6	226 546,0	
Dépenses de contributions	517 527,7	572 179,6	607 125,5	653 414,2	676 248,2	676 248,2	703 722,7	
Total – Autres dépenses corporatives	773 382,5	866 391,8	760 956,6	850 597,5	919 033,9	953 577,8	930 268,7	
Élimination des transactions internes et interentités¹	(52 121,6)	(43 645,8)	(49 354,3)	(45 340,7)	(41 061,2)	(37 393,3)	(37 443,2)	
Total – Dépenses²	4 641 993,1	4 852 224,6	5 026 375,2	5 375 770,2	5 584 964,9	5 472 183,3	5 705 053,3	
SURPLUS DE L'EXERCICE	213 939,8	145 813,3	139 120,0	139 509,9	64 845,0	-	-	

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 35,9 M\$ en 2018 et 35,5 M\$ en 2019. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 1,5 M\$ au budget de 2018 et de 1,9 M\$ au budget de 2019.
2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 14 et 15) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,9 M\$ en 2019) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 056,8 M\$ en 2019).

Tableau 14 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2019 – Budget du conseil municipal
 (en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
REVENUS								
Taxes	3 015 782,1	3 128 322,7	3 215 631,4	3 294 736,9	3 433 810,8	3 423 698,8	3 529 327,0	
Paiements tenant lieu de taxes	250 956,5	254 544,7	252 329,3	260 024,1	261 542,9	270 942,9	275 845,3	
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	194 430,8	162 207,1	163 819,2	239 888,5	216 655,9	181 616,1	191 981,1	
Services rendus	238 272,8	254 142,2	261 679,4	262 512,4	257 296,6	255 332,8	262 314,4	
Amendes et pénalités	92 664,0	87 582,5	90 355,4	93 741,7	99 248,5	100 132,0	105 915,8	
Imposition de droits	187 955,3	194 216,4	220 893,2	263 952,6	270 767,7	210 565,2	246 448,6	
Intérêts	75 065,7	76 838,5	79 012,8	81 942,9	77 791,8	77 772,9	77 322,3	
Autres revenus	21 793,9	10 782,5	15 535,3	36 148,6	40 246,8	30 069,6	22 034,8	
Affectation de revenus	27 865,0	63 457,8	86 077,7	172 698,3	166 741,5	74 237,3	116 950,1	
Total – Revenus	4 104 786,1	4 232 094,4	4 385 333,7	4 705 646,0	4 824 102,5	4 624 367,6	4 828 139,4	
DÉPENSES								
Dépenses par secteurs d'activités								
Services administratifs	123 660,9	129 232,8	136 839,5	130 929,7	134 880,2	136 580,7	141 719,2	
Sécurité publique	14 617,0	14 794,8	14 424,2	15 174,8	14 885,8	14 172,4	13 649,6	
Services institutionnels	242 606,8	240 524,6	249 029,9	266 094,6	273 066,8	269 927,4	282 692,2	
Mobilité et attractivité	171 241,1	177 893,8	195 424,5	210 043,9	231 654,9	203 025,2	215 811,0	
Qualité de vie	197 869,9	218 059,3	212 658,4	228 967,6	258 151,2	207 705,8	240 396,4	
Services aux citoyens	170 910,7	167 259,5	190 752,4	198 153,3	215 319,3	183 363,6	187 184,5	
Arrondissements	780 082,8	798 124,8	819 592,7	873 036,1	915 315,5	875 921,8	901 076,4	
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 700 989,2	1 745 889,6	1 818 721,6	1 922 400,0	2 043 273,7	1 890 696,9	1 982 529,3	
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération								
	1 764 203,9	1 800 709,6	1 836 544,6	1 848 118,5	1 977 443,8	1 977 443,8	2 056 824,0	
Dépenses de financement corporatives								
Service de la dette brute	405 332,4	419 071,1	455 503,2	481 475,8	523 201,5	522 501,5	539 653,4	
Paiement au comptant d'immobilisations	70 447,1	89 316,5	143 607,0	217 442,6	227 456,6	240 366,1	293 993,2	
Total – Dépenses de financement	475 779,5	508 387,6	599 110,2	698 918,4	750 658,1	762 867,6	833 646,6	
Autres dépenses corporatives								
Dépenses communes	(1 245,9)	29 028,3	(52 442,3)	(8 655,0)	(42 228,3)	(24 254,8)	(63 742,9)	
Dépenses de contributions	47 382,8	53 248,6	58 815,7	60 338,0	53 541,4	53 541,4	54 399,3	
Total – Autres dépenses corporatives	46 136,9	82 276,9	6 373,4	51 683,0	11 313,1	29 286,6	(9 343,6)	
Élimination des transactions internes								
	(48 195,6)	(38 962,6)	(40 865,5)	(41 153,8)	(38 331,4)	(35 927,3)	(35 516,9)	
Total – Dépenses¹	3 938 913,9	4 098 301,1	4 219 884,3	4 479 966,1	4 744 357,3	4 624 367,6	4 828 139,4	
SURPLUS DE L'EXERCICE	165 872,2	133 793,3	165 449,4	225 679,9	79 745,2	-	-	

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 14 et 15) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,9 M\$ en 2019) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 056,8 M\$ en 2019).

Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2019 – Budget du conseil d'agglomération
 (en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu 2018	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
REVENUS								
Taxes	45 662,4	45 378,1	46 766,6	48 704,0	48 136,8	48 720,3	48 300,3	
Paiements tenant lieu de taxes	-	(1,4)	0,2	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 164 776,4	2 206 794,0	2 241 298,2	2 245 364,7	2 395 343,2	2 395 343,2	2 482 954,3	
Transferts	102 072,9	93 816,7	80 716,3	110 813,3	96 561,6	110 823,3	128 363,1	
Services rendus	55 487,7	55 228,4	60 846,9	56 069,0	58 143,4	58 999,9	56 149,5	
Amendes et pénalités	85 704,3	83 173,6	73 377,7	79 072,1	90 694,3	106 495,9	102 497,2	
Imposition de droits	1 855,7	2 592,2	1 883,0	1 929,0	1 969,2	1 969,2	1 969,2	
Intérêts	47 735,0	56 791,5	59 036,6	62 626,8	70 978,8	70 978,8	74 355,2	
Autres revenus	3 529,3	17 865,4	3 834,4	6 983,6	13 285,5	2 944,9	2 175,4	
Affectation de revenus	12 453,2	9 696,4	57 434,9	50 376,8	30 768,3	30 450,0	38 900,0	
Total – Revenus	2 519 276,9	2 571 334,9	2 625 194,8	2 661 939,3	2 805 881,1	2 826 725,5	2 935 664,2	
DÉPENSES								
Dépenses par secteurs d'activités								
Services administratifs	6 519,2	1 762,8	1 421,8	1 278,2	2 904,6	2 066,8	2 090,0	
Sécurité publique	957 597,5	959 358,2	971 552,4	1 037 274,8	981 708,3	963 353,1	984 827,3	
Services institutionnels	123 965,5	125 481,9	124 420,4	125 681,5	130 606,4	128 895,2	127 592,0	
Mobilité et attractivité	204 059,6	209 619,4	222 211,4	218 200,0	232 053,9	231 018,4	241 149,9	
Qualité de vie	152 621,2	151 266,7	193 139,8	172 337,9	188 070,6	188 091,5	230 659,5	
Services aux citoyens	9 920,1	10 494,6	9 110,7	7 785,9	9 269,3	9 025,5	9 608,2	
Arrondissements	2 812,2	2 794,9	4 420,2	3 807,5	3 649,0	3 649,0	3 561,6	
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 457 495,3	1 460 778,5	1 526 276,7	1 566 365,8	1 548 262,1	1 526 099,5	1 599 488,5	
Dépenses de financement corporatives								
Service de la dette brute	260 718,3	251 455,5	273 666,9	266 596,8	248 216,8	255 116,8	248 945,4	
Paiement au comptant d'immobilisations	25 750,6	62 967,7	96 997,3	116 231,7	116 581,2	121 218,0	147 618,0	
Total – Dépenses de financement	286 468,9	314 423,2	370 664,2	382 828,5	364 798,0	376 334,8	396 563,4	
Autres dépenses corporatives								
Dépenses communes	257 100,8	265 183,9	206 273,4	205 838,9	285 014,0	301 584,4	290 288,9	
Dépenses de contributions	470 144,9	518 931,0	548 309,9	593 076,2	622 706,8	622 706,8	649 323,4	
Total – Autres dépenses corporatives	727 245,7	784 114,9	754 583,3	798 915,1	907 720,8	924 291,2	939 612,3	
Total – Dépenses¹	2 471 209,9	2 559 316,6	2 651 524,2	2 748 109,4	2 820 780,9	2 826 725,5	2 935 664,2	
SURPLUS DE L'EXERCICE	48 067,0	12 018,3	(26 329,4)	(86 170,1)	(14 899,8)	-	-	

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 14 et 15) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,9 M\$ en 2019) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 056,8 M\$ en 2019).

PRINCIPALES VARIATIONS DES REVENUS

Les revenus s'élèvent à 5 705,1 M\$, en hausse de 232,9 M\$ et s'expliquent principalement par :

- maintien en 2019 du niveau de la taxe foncière générale, décidé par le conseil municipal. Les décisions du conseil municipal quant aux taxes spéciales ont pour effet d'augmenter de 1,37 % les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et de 1,24 % celles des immeubles non résidentiels, ce qui comprend :
 - une hausse de 1 % des charges fiscales totales pour le financement des investissements de l'eau, qui génère des revenus supplémentaires de 34,9 M\$;
 - une hausse de 0,05 % des charges fiscales totales pour le financement des investissements en voirie, qui génère des revenus supplémentaires de 2 M\$;
 - l'introduction de la taxe relative au financement de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), qui génère des revenus de 11,4 M\$ et correspond à une hausse des charges fiscales totales de 0,3 %;
- une croissance immobilière anticipée qui, principalement par l'ajout de 4 milliards de dollars en nouvelles valeurs imposables et compensables, permet de générer des revenus de 45 M\$;
- une augmentation des revenus des taxes de services des arrondissements de 5,5 M\$, dont une partie provient de la croissance immobilière. De plus, les arrondissements ont utilisé 7 M\$ supplémentaires provenant de leurs surplus ainsi que 2,7 M\$ additionnels provenant d'une hausse de leurs revenus autonomes;
- en conformité avec l'Accord de partenariat 2016-2019 conclu avec le gouvernement du Québec, des revenus supplémentaires de 4,5 M\$ en paiements tenant lieu de taxes;
- une hausse de 8,2 M\$ des quotes-parts des villes reconstituées pour le financement de l'agglomération;
- une hausse de 35 M\$ des prévisions de revenus des droits sur les mutations immobilières;
- une hausse de 27,9 M\$ pour les autres revenus de transferts, y compris des revenus additionnels de 17,7 M\$ pour les dossiers concernant l'habitation et une subvention anticipée de 5 M\$ du ministère de la Sécurité publique qui servira au financement de la création de l'équipe ACCES-Cannabis, au SPVM;
- une hausse de 2,9 M\$ des revenus d'intérêts. Un taux d'intérêt de 3,45 % a été utilisé pour estimer les revenus des placements à long terme liés au fonds d'amortissement et un taux de 1,75 %, pour les revenus des placements à court terme reliés à la gestion de l'encaisse;
- une hausse de revenus de 5,5 M\$ pour le Service de l'Espace pour la vie, en raison de la réouverture progressive du Biodôme;

- une hausse de 9,2 M\$ pour le financement à long terme de la contribution municipale aux projets d'investissement de la STM liés au Programme d'aide aux immobilisations en transport de la SOFIL;
- une affectation de 71,4 M\$ des surplus antérieurs pour le financement de la portion « locale » du déficit de l'exercice 2017 de l'agglomération;
- une affectation de 13 M\$ des surplus antérieurs, pour le financement d'une portion du lissage sur quatre ans de l'utilisation des mesures transitoires à l'exercice 2017;
- une réduction des surplus cumulés corporatifs, pour 48,7 M\$.

RÉPARTITION DES DÉPENSES

En 2019, au même titre que les revenus, l'augmentation globale des dépenses est de l'ordre de 232,9 M\$. Ainsi, le budget se situe à 5 705,1 M\$. Il faut souligner que le budget de 2019 absorbe deux éléments importants, soit :

- une dépense de l'ordre de 86,2 M\$ afin de combler le déficit de l'exercice 2017 relatif aux activités de l'agglomération;
- une croissance de 80 M\$ de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations.

Sans ces éléments particuliers, la croissance du budget serait de l'ordre de 66,7 M\$ par rapport au budget de 2018, soit de 1,2 %. Voici une liste des principales variations de dépenses en 2019 :

- une hausse des budgets des arrondissements de 25,1 M\$;
- une hausse de la contribution à l'ARTM de l'ordre de 24,9 M\$;
- une hausse des budgets en sécurité publique, par rapport au budget de 2018, de l'ordre de 21 M\$. Cette variation incorpore la création, au SPVM, de l'équipe ACCES-Cannabis, pour environ 5 M\$, et de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP), pour 1,2 M\$;
- l'indexation de la rémunération et autres ajustements des services centraux, pour 32,3 M\$;
- les coûts de la dette brute, en hausse de 32,2 M\$;
- des crédits supplémentaires de 40,6 M\$ pour l'habitation, soit 10,2 M\$ en vertu de l'entente conclue avec la Société d'habitation du Québec et pour AccèsLogis Québec et 10,7 M\$ pour le Programme de subvention pour l'acquisition d'une propriété résidentielle. S'ajoutent à ces sommes 10,3 M\$ pour le financement des interventions en matière de logement abordable, 3,7 M\$ pour le programme Rénovation Québec, 2 M\$ pour l'amélioration des maisons d'hébergement et 2 M\$ pour soutenir les projets de logement social et communautaire comportant une dimension patrimoniale;
- des crédits de 13,2 M\$ pour pallier les difficultés actuelles du marché secondaire des matières recyclables;

- des crédits de 5,2 M\$ pour le Programme d'aide volontaire aux commerces en situation de chantier majeur et une hausse de 7,8 M\$ pour le PRAM-Industrie 2019 afin de respecter les obligations de la Ville. De plus, une somme supplémentaire de 1,2 M\$ est octroyée pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique 2018-2022;
- des crédits supplémentaires de 6,7 M\$ pour le Service de l'Espace pour la vie pour, entre autres, la Migration du Biodôme et la Métamorphose de l'Insectarium;
- un montant de 1,4 M\$ pour l'aménagement d'un anneau de glace, au parc Angrignon;
- la mise en place du Bureau de la ligne rose, pour 1 M\$;
- une hausse de 1,5 M\$ de la contribution au Conseil des arts de Montréal;
- une hausse de 0,3 M\$ de la contribution à Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal et de 0,5 M\$ pour le plan de transition du nouveau Centre d'histoire de Montréal;
- 2 M\$ supplémentaires pour l'entretien des édifices municipaux;
- des crédits additionnels de 1,8 M\$ pour la révision du Plan d'urbanisme et l'élaboration du Plan de mobilité;
- une somme de 0,9 M\$ pour le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre en vue d'atteindre les objectifs qui feront de Montréal une ville sobre en carbone;
- un montant supplémentaire de 1 M\$ pour l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, pour atteindre un budget total de 10 M\$;
- une bonification de près de 3 M\$ pour l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;
- globalement, une hausse du budget de déneigement de 3,1 M\$.

De plus, les coûts des régimes de retraite en 2019 sont en baisse de 100,4 M\$, passant globalement de 290,3 M\$ en 2018 à 189,9 M\$ en 2019. Certains événements majeurs expliquent une bonne portion de l'écart :

- la fin de l'amortissement des pertes passées de 2007 pour le régime des policiers apporte une économie globale de 21,3 M\$;
- les nouveaux plans d'amortissement découlant des gains d'expérience de 2018 (bons rendements et autres) se traduisent par une économie de 38,5 M\$;
- l'amélioration de la situation financière des régimes de retraite crée une charge d'intérêts positive de 26,5 M\$;
- les ajustements additionnels découlant des ententes de restructuration produisent un écart favorable de 6,1 M\$. La participation de l'employeur aux coûts des services courants est également en baisse nette de 4,8 M\$.

Par ailleurs, au montant de 189,9 M\$ prévu en 2019, s'ajoute une charge de 14,3 M\$ afin de reconnaître une partie des allègements dont la Ville s'est prévalué en 2017.

Pour les années à venir, les risques de fluctuations importantes sont amoindris par la présence de fonds de stabilisation et de provisions pour écarts défavorables, qui devraient absorber une part de ces fluctuations.

Afin de limiter la hausse du budget de 2019, l'Administration a déployé des efforts importants visant à contrôler les dépenses, notamment par l'optimisation des ressources des services centraux (40,3 M\$). Ceux-ci ont également assumé, à même leurs ressources, la non-indexation de certains de leurs crédits autres que ceux liés à la rémunération (13,3 M\$).

La nouvelle approche de gestion performante des ressources humaines, visant plusieurs objectifs organisationnels, permet une économie de 22,7 M\$ sur les coûts de la rémunération.

ANALYSE DES REVENUS

TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale et des tarifs qui s'y rattachent, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 16 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Budget	
	2014	2015	2016	2017	Réel prévu 2018	2018	2019
Taxes							
Taxes foncières générales	2 538 357,8	2 643 053,8	2 722 229,3	2 804 322,7	2 908 749,5	2 898 149,5	2 948 783,5
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	318 842,5	323 518,3	327 964,2	319 231,3	352 934,3	353 434,3	391 494,1
Gestion des matières résiduelles	13 855,2	13 942,5	13 979,3	14 045,1	13 759,4	13 759,4	13 921,5
Contributions au service de la dette	95 385,4	98 927,7	102 085,8	107 982,2	106 816,8	106 816,8	109 501,0
Centres d'urgence 911	11 564,7	10 861,0	11 741,2	13 030,1	12 340,3	12 340,3	12 340,3
Taxe sur l'immatriculation	34 097,7	34 429,5	35 025,4	35 673,9	35 796,5	36 380,0	35 960,0
Taxe sur le stationnement	20 354,6	19 280,6	19 282,7	18 935,7	20 405,8	20 405,8	20 956,1
Taxe relative à la voirie	17 075,1	17 145,1	17 232,7	17 049,9	16 805,2	16 805,2	18 938,4
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	-	-	-	11 170,5
Autres	11 911,5	12 542,4	12 857,4	13 170,0	14 339,8	14 327,8	14 561,9
Total – Taxes	3 061 444,5	3 173 700,9	3 262 398,0	3 343 440,9	3 481 947,6	3 472 419,1	3 577 627,3
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	33 910,3	36 487,3	37 742,7	39 661,2	36 761,6	39 861,6	37 638,1
Réseaux de la santé et de l'éducation	170 202,7	166 947,6	162 298,5	164 121,0	172 252,6	172 252,6	182 005,5
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	2 388,2	2 467,0	803,1	1 754,8	1 691,7	1 691,7	1 743,8
Gouvernement du Canada et ses entreprises	31 633,8	34 578,9	36 864,1	41 252,1	37 142,3	43 442,3	39 636,2
Organismes municipaux	10 129,4	11 225,8	11 523,3	11 009,9	11 421,3	11 421,3	12 660,5
Autres	2 692,1	2 836,7	3 097,8	2 225,1	2 273,4	2 273,4	2 161,2
Total – Paiements tenant lieu de taxes	250 956,5	254 543,3	252 329,5	260 024,1	261 542,9	270 942,9	275 845,3

Budget du conseil municipal**Tableau 17 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu 2018	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Taxes								
Taxes foncières générales	2 538 357,8	2 642 969,6	2 722 229,3	2 804 322,7	2 908 749,5	2 898 149,5	2 948 783,5	
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	318 842,5	323 516,2	327 964,2	319 231,3	352 934,3	353 434,3	391 494,1	
Gestion des matières résiduelles	13 855,2	13 942,5	13 979,3	14 045,1	13 759,4	13 759,4	13 921,5	
Contributions au service de la dette	95 385,4	98 927,7	102 085,8	107 982,2	106 816,8	106 816,8	109 501,0	
Taxe sur le stationnement	20 354,6	19 280,6	19 282,7	18 935,7	20 405,8	20 405,8	20 956,1	
Taxe relative à la voirie	17 075,1	17 143,7	17 232,7	17 049,9	16 805,2	16 805,2	18 938,4	
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	-	-	-	11 170,5	
Autres	11 911,5	12 542,4	12 857,4	13 170,0	14 339,8	14 327,8	14 561,9	
Total – Taxes	3 015 782,1	3 128 322,7	3 215 631,4	3 294 736,9	3 433 810,8	3 423 698,8	3 529 327,0	
Paiements tenant lieu de taxes								
Gouvernement du Québec et ses entreprises	33 910,3	36 488,7	37 742,5	39 661,2	36 761,6	39 861,6	37 638,1	
Réseaux de la santé et de l'éducation	170 202,7	166 947,6	162 298,5	164 121,0	172 252,6	172 252,6	182 005,5	
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	2 388,2	2 467,0	803,1	1 754,8	1 691,7	1 691,7	1 743,8	
Gouvernement du Canada et ses entreprises	31 633,8	34 578,9	36 864,1	41 252,1	37 142,3	43 442,3	39 636,2	
Organismes municipaux	10 129,4	11 225,8	11 523,3	11 009,9	11 421,3	11 421,3	12 660,5	
Autres	2 692,1	2 836,7	3 097,8	2 225,1	2 273,4	2 273,4	2 161,2	
Total – Paiements tenant lieu de taxes	250 956,5	254 544,7	252 329,3	260 024,1	261 542,9	270 942,9	275 845,3	

Variations budgétaires

En 2019, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 110,5 M\$. La variation de ces revenus s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une croissance immobilière anticipée qui permet de générer des revenus de 45 M\$ par l'ajout de 4 milliards de dollars en nouvelles valeurs imposables et compensables;
- une augmentation des charges fiscales pour le financement du rattrapage d'un important déficit d'investissement dans les infrastructures de l'eau, qui génère des revenus supplémentaires de 34,9 M\$;
- une augmentation des charges fiscales pour la taxe relative à la voirie, qui génère des revenus supplémentaires de 2 M\$;
- une augmentation des charges fiscales pour la création de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM, qui génère des revenus supplémentaires de 11,4 M\$;
- une augmentation de 4,5 M\$ des revenus des immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation, liée à l'augmentation du taux payé par le gouvernement du Québec pour ces immeubles, en vertu de l'Accord de partenariat 2016-2019;

- une augmentation de 5,5 M\$ des revenus des taxes de services des arrondissements en incluant la partie provenant de la croissance immobilière;
- une augmentation de 3,3 M\$ des revenus des taxes relatives aux investissements des arrondissements.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Taxes								
Taxes foncières générales	-	84,2	-	-	-	-	-	-
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	-	2,1	-	-	-	-	-	-
Centres d'urgence 911	11 564,7	10 861,0	11 741,2	13 030,1	12 340,3	12 340,3	12 340,3	12 340,3
Taxe sur l'immatriculation	34 097,7	34 429,5	35 025,4	35 673,9	35 796,5	36 380,0	35 960,0	35 960,0
Taxe relative à la voirie	-	1,3	-	-	-	-	-	-
Total – Taxes	45 662,4	45 378,1	46 766,6	48 704,0	48 136,8	48 720,3	48 300,3	
Paiements tenant lieu de taxes								
Gouvernement du Québec et ses entreprises	-	(1,4)	0,2	-	-	-	-	-
Total – Paiements tenant lieu de taxes	-	(1,4)	0,2	-	-	-	-	

Variations budgétaires

En 2019, les revenus de taxes totalisent 48,3 M\$ et demeurent relativement stables par rapport au budget de 2018.

QUOTES-PARTS

Au budget global de la Ville de Montréal, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des villes reconstituées. Cela représente leurs parts respectives au financement des dépenses d'agglomération. En 2019, il y a en tout neuf quotes-parts différentes; outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises.

Tableau 19 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Quotes-parts								
Dépenses générales	356 713,4	362 144,8	360 224,2	357 066,2	374 024,0	374 024,0	366 945,8	
Service de l'eau	29 449,5	29 631,6	29 277,9	21 128,4	22 644,3	22 644,3	23 479,7	
Alimentation en eau potable	6 783,3	6 723,4	7 079,0	11 055,0	11 945,4	11 945,4	12 113,4	
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 947,6	1 878,7	1 809,9	1 741,0	1 672,1	1 672,1	427,4	
Service des premiers répondants	1 219,5	1 081,4	1 083,1	1 237,0	1 374,4	1 374,4	1 311,0	
Tarifaire (compteurs d'eau)	319,0	273,1	279,6	415,3	41,0	41,0	22,8	
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	14 752,9	
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 969,9	4 063,5	4 446,9	3 445,0	3 919,3	3 919,3	4 198,1	
Financement des investissements admissibles au FCCQ	170,3	287,9	553,0	1 158,3	2 278,9	2 278,9	2 879,2	
Total – Quotes-parts	400 572,5	406 084,4	404 753,6	397 246,2	417 899,4	417 899,4	426 130,3	

Budget du conseil d'agglomération

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire autant des villes reconstituées que de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

Tableau 20 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Quotes-parts								
Dépenses générales	1 911 902,5	1 955 236,7	1 987 819,7	2 003 123,1	2 135 638,0	2 135 638,0	2 143 284,4	
Service de l'eau	157 842,6	159 982,2	161 563,9	118 529,3	129 297,0	129 297,0	137 142,0	
Alimentation en eau potable	55 896,1	54 181,1	54 550,2	84 701,4	91 372,2	91 372,2	91 768,5	
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	24 725,0	23 855,8	22 986,7	22 117,5	21 248,4	21 248,4	5 783,9	
Service des premiers répondants	6 931,9	6 192,6	6 340,7	7 358,0	8 314,7	8 314,7	8 108,3	
Tarifaire (compteurs d'eau)	3 338,1	2 994,2	3 037,1	4 932,1	3 274,7	3 274,7	3 294,2	
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	86 169,7	
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 969,9	4 063,5	4 446,9	3 445,0	3 919,3	3 919,3	4 198,1	
Financement des investissements admissibles au FCCQ	170,3	287,9	553,0	1 158,3	2 278,9	2 278,9	3 205,2	
Total – Quotes-parts	2 164 776,4	2 206 794,0	2 241 298,2	2 245 364,7	2 395 343,2	2 395 343,2	2 482 954,3	

Variations budgétaires

En 2019, les revenus de quotes-parts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 87,6 M\$ ou de 3,7 %. Cette variation s'explique en grande partie par l'introduction d'une nouvelle quote-part spécifique en 2019, pour s'acquitter du déficit constaté à l'exercice financier de 2017, déficit qui s'élève à 86,2 M\$.

En excluant les obligations liées à ce déficit, la hausse des revenus de quotes-parts de l'agglomération s'élèverait à 1,4 M\$, ou 0,1 %. Outre le déficit constaté de 2017, la variation globale s'explique par la combinaison des principaux éléments suivants :

- une hausse du paiement au comptant des immobilisations, pour 26,4 M\$;
- une hausse de 24,9 M\$ de la contribution au transport en commun;
- une hausse des dépenses en sécurité publique de 21,5 M\$;
- des crédits de 13,2 M\$ pour pallier les difficultés actuelles du marché secondaire des matières recyclables;
- une réduction de 81,5 M\$ des coûts attribuables aux régimes de retraite, s'expliquant en partie par les effets de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, et en partie par l'amélioration globale de la situation financière des régimes de retraite : charge d'intérêts, rendements supérieurs, fin de l'amortissement des pertes passées de 2007 pour le régime des policiers, nouvelles ententes de partage entre l'employeur et les employés;
- une réduction globale de 4,9 M\$ des frais de financement, qui s'explique notamment par une baisse notable de 15,5 M\$ de la quote-part aux fins du remboursement des dettes de la voirie artérielle de 2006 à 2008, puisqu'une partie importante des dépenses étaient financées sur 10 ans; seuls les travaux financés sur une période de 20 ans demeurent à la charge de l'agglomération à compter de 2019.

Tableau 21 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Quotes-parts des villes liées								
Baie-D'Urfé	11 280,5	11 430,9	11 363,9	10 991,7	11 627,3	11 627,3	12 221,9	
Beaconsfield	20 181,0	20 433,0	20 344,3	19 972,8	21 022,3	21 022,3	21 301,5	
Côte-Saint-Luc	27 792,0	28 238,4	28 063,1	27 564,9	28 441,8	28 441,8	28 600,6	
Dollard-Des Ormeaux	39 354,0	40 022,1	39 983,1	39 307,5	41 388,9	41 388,9	42 386,0	
Dorval	71 586,8	72 489,4	72 110,5	69 168,4	72 060,8	72 060,8	72 368,9	
Hampstead	9 834,7	9 942,0	9 921,4	9 647,7	10 008,0	10 008,0	10 069,5	
L'Île-Dorval	52,6	59,6	58,3	72,4	74,2	74,2	81,8	
Kirkland	30 216,8	30 451,7	30 265,3	28 823,2	29 671,8	29 671,8	29 604,1	
Mont-Royal	44 339,1	44 982,1	44 939,1	45 399,4	50 062,1	50 062,1	52 767,6	
Montréal-Est	17 548,1	17 725,1	17 601,5	17 448,7	17 849,0	17 849,0	17 923,2	
Montréal-Ouest	5 157,7	5 268,5	5 297,5	5 173,5	5 637,4	5 637,4	5 868,1	
Pointe-Claire	59 525,6	60 282,2	59 928,5	58 886,3	62 638,3	62 638,3	64 721,1	
Senneville	3 430,4	3 457,6	3 464,1	3 278,7	3 427,3	3 427,3	3 423,6	
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 904,1	9 996,3	9 785,9	9 507,7	8 718,3	8 718,3	7 558,1	
Westmount	50 369,0	51 305,4	51 627,0	52 003,2	55 271,9	55 271,9	57 234,3	
Ville de Montréal	1 764 203,8	1 800 709,6	1 836 544,6	1 848 118,5	1 977 443,8	1 977 443,8	2 056 824,0	
Total – Quotes-parts des villes liées	2 164 776,2	2 206 793,9	2 241 298,1	2 245 364,6	2 395 343,2	2 395 343,2	2 482 954,3	

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Aussi, bien que les quotes-parts augmentent globalement de 3,7 %, les quotes-parts de la Ville de Montréal augmentent de 4 %, tandis que celles de l'ensemble des villes reconstituées augmentent de 2 %. Les variations entre les potentiels fiscaux de 2019 par rapport à ceux de 2018 expliquent ces différences. Pour plus d'informations à ce sujet, le lecteur est invité à consulter la rubrique qui traite des quotes-parts dans la section « Renseignements complémentaires » du présent document.

TRANSFERTS

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droit ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 22 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019
Transferts							
Contribution au service de la dette	50 176,7	45 673,6	44 204,5	35 454,7	32 263,0	32 263,0	25 302,1
CMM	44 704,3	38 665,1	38 201,0	35 705,5	38 786,2	45 886,2	45 886,2
SHQ - AccèsLogis	-	-	-	-	2 000,0	2 000,0	11 300,0
Activités d'immobilisations	1 298,8	2 647,7	2 610,4	-	-	-	-
Gestion des matières résiduelles	36 220,3	37 059,6	35 740,6	37 097,6	35 300,0	35 300,0	36 200,0
Rénovation urbaine	10 052,2	7 199,1	3 213,3	4 807,9	13 353,5	10 353,5	18 753,5
Développement économique	14 393,6	4 376,0	6 559,3	8 582,0	29 413,8	6 464,8	6 464,8
Sécurité publique (police)	8 420,1	7 695,6	8 633,5	9 504,6	9 171,6	9 194,4	14 233,3
Lutte contre la pauvreté	8 869,7	9 311,2	9 352,5	8 903,7	9 366,8	9 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	8 442,3	8 060,8	7 609,5	8 227,3	9 332,9	8 070,9	7 585,9
Loisirs et culture	9 599,1	13 014,1	7 372,3	30 194,1	19 320,5	6 068,9	7 628,9
Violence conjugale	2 018,3	2 033,2	1 999,8	1 873,7	1 873,8	2 039,2	2 039,2
Programmes de financements pluriannuels	4 583,6	3 783,9	7 547,6	15 012,6	8 538,2	8 200,8	9 112,7
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	25 000,0	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	46 014,1	23 002,1	23 007,0	-	-	-	-
Projets Montréal 2025	24 394,0	27 035,8	19 159,1	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet inconditionnel	-	-	-	83 000,0	86 400,0	86 400,0	89 900,0
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	-	7 500,0	30 000,0	30 000,0
Autres	2 316,8	1 466,0	4 325,3	72 338,1	10 597,2	1 197,7	5 937,6
Total – Transferts	296 503,9	256 023,8	244 535,7	350 701,8	313 217,5	292 439,4	320 344,2

Budget du conseil municipal

Tableau 23 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu		Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2018	2019
Transferts									
Contribution au service de la dette	17 773,1	19 877,1	16 813,3	13 086,1	12 316,1	12 316,1	11 112,4		
CMM	24 807,2	17 526,7	24 736,2	24 736,2	24 736,2	24 736,2	24 736,2		
Activités d'immobilisations	1 298,8	2 647,7	2 610,4	-	-	-	-		
Gestion des matières résiduelles	36 220,3	37 059,6	35 740,6	37 097,6	35 300,0	35 300,0	36 200,0		
Rénovation urbaine	8 539,0	4 912,7	2 860,9	2 598,5	10 454,0	7 454,0	15 029,0		
Développement économique	-	57,3	39,4	824,3	17 550,0	-	-		
Loisirs et culture	9 325,9	12 874,1	7 366,4	12 966,6	19 225,4	6 033,9	7 628,9		
Programmes de financements pluriannuels	6 057,8	467,3	4 761,2	11 514,7	5 521,9	5 409,4	5 711,2		
Projets Montréal 2025	17 479,3	17 526,2	17 922,8	-	-	-	-		
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	25 000,0	-	-	-	-		
Droits sur les divertissements	46 014,1	23 002,1	23 007,0	-	-	-	-		
Réflexe Montréal – Volet inconditionnel	-	-	-	83 000,0	86 400,0	86 400,0	89 900,0		
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	-	500,0	3 000,0	500,0		
Autres	1 915,3	1 256,3	2 961,0	54 064,5	4 652,3	966,5	1 163,4		
Total – Transferts	194 430,8	162 207,1	163 819,2	239 888,5	216 655,9	181 616,1	191 981,1		

Variations budgétaires

En 2019, les revenus de transferts sont en hausse de 10,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- l'Indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal - volet « Inconditionnel » pour 3,5 M\$;
- l'augmentation de 7,6 M\$ des transferts en matière de rénovation urbaine: 5,7 M\$ au titre du programme de subvention résidentielle du Québec (PRQ) et 1,9 M\$ au titre du programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH);
- une augmentation de 1,6 M\$ des transferts reliés aux loisirs et à la culture principalement au titre de l'entente sur le développement culturel (2,1 M\$);
- une nouvelle répartition entre les compétences des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal; le volet « Engagement en matière de développement économique » étant diminué de 2,5 M\$;
- une diminution de la contribution au service de la dette de 1,2 M\$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 24 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Transferts								
Contribution au service de la dette	32 403,6	25 796,5	27 391,2	22 368,6	19 946,9	19 946,9	14 189,7	
CMM	19 897,1	21 138,5	13 464,8	10 969,3	14 050,0	21 150,0	21 150,0	
SHQ - AccèsLogis	-	-	-	-	2 000,0	2 000,0	11 300,0	
Rénovation urbaine	1 513,1	2 286,3	352,3	2 209,4	2 899,5	2 899,5	3 724,5	
Développement économique	14 393,6	4 318,7	6 519,9	7 757,8	11 863,8	6 464,8	6 464,8	
Sécurité publique (police)	8 420,1	7 695,6	8 633,5	9 504,6	9 171,6	9 194,4	14 233,3	
Lutte contre la pauvreté	8 869,7	9 311,2	9 352,5	8 903,7	9 366,8	9 000,0	10 000,0	
Projet des premiers répondants	8 442,3	8 060,8	7 609,5	8 227,3	9 332,9	8 070,9	7 585,9	
Loisirs et culture	273,2	140,0	5,9	17 227,5	95,1	35,0	-	
Violence conjugale	2 018,3	2 033,2	1 999,8	1 873,7	1 873,8	2 039,2	2 039,2	
Programmes de financements pluriannuels	(1 474,2)	3 316,6	2 786,4	3 497,8	3 016,3	2 791,4	3 401,5	
Projets Montréal 2025	6 914,7	9 509,6	1 236,3	-	-	-	-	
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	-	7 000,0	27 000,0	29 500,0	
Autres	401,4	209,7	1 364,2	18 273,6	5 944,9	231,2	4 774,2	
Total – Transferts	102 072,9	93 816,7	80 716,3	110 813,3	96 561,6	110 823,3	128 363,1	

Variations budgétaires

En 2019, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 17,5 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une nouvelle répartition entre les compétences des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal; le volet « Engagement en matière de développement économique » étant augmenté de 2,5 M\$;
- une augmentation des transferts reliés à l'entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le programme Accès-Logis de 9,3 M\$;
- une augmentation de 5 M\$ des transferts du ministère de la sécurité publique pour le financement du projet ACCES-Cannabis;
- une entente administrative de 1 M\$ pour la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales pour la lutte à la pauvreté;
- un ajustement technique de la codification budgétaire de l'entente pour l'inspection des aliments pour 4,6 M\$ qui était antérieurement présentée dans la section des services rendus entraînant une hausse de la rubrique « autres »;
- une diminution de la contribution au service de la dette, pour 5,8 M\$.

SERVICES RENDUS

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 25 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Services rendus								
Services rendus aux organismes municipaux	409,8	242,3	236,6	8 215,2	8 385,8	8 337,0	8 553,3	
Autres services rendus	289 424,2	304 446,2	313 800,8	306 179,4	304 324,3	304 529,7	307 984,3	
Total – Services rendus	289 834,0	304 688,5	314 037,4	314 394,6	312 710,1	312 866,7	316 537,6	

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 26 et 27) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,9 M\$ en 2019).

Budget du conseil municipal

Tableau 26 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Services rendus								
Services rendus aux organismes municipaux	233,2	48,8	48,8	8 000,0	8 168,8	8 120,0	8 282,4	
Autres services rendus	238 039,6	254 093,4	261 630,6	254 512,4	249 127,8	247 212,8	254 032,0	
Total – Services rendus	238 272,8	254 142,2	261 679,4	262 512,4	257 296,6	255 332,8	262 314,4	

Variations budgétaires

En 2019, les services rendus sont en hausse de 7 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une augmentation des revenus d'exploitation de 5,5 M\$ en raison de la réouverture du Biodôme, une fois les rénovations terminées;
- une augmentation des revenus autonomes des arrondissements, pour 2,1 M\$, provenant principalement des permis d'occupation du domaine public et des permis de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), des réclamations pour dommages et des demandes d'études de permis.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 27 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2019
Services rendus								
Services rendus aux organismes municipaux	176,6	193,5	187,8	215,2	217,0	217,0	270,9	
Autres services rendus	55 311,1	55 034,9	60 659,1	55 853,8	57 926,4	58 782,9	55 878,6	
Total – Services rendus	55 487,7	55 228,4	60 846,9	56 069,0	58 143,4	58 999,9	56 149,5	

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 2,9 M\$. La diminution s'explique principalement par :

- un ajustement technique de la codification budgétaire de l'entente pour l'inspection des aliments pour 4,6 M\$ qui est dorénavant présentée dans la section des transferts;
- une augmentation des budgets de recettes du SPVM de 1,9 M\$ provenant de;
 - différentes missions internationales 1,1 M\$;
 - facturation à la STM 0,4 M\$;
 - l'inspection remorquage (MIR) 0,4 M\$.

AMENDES ET PÉNALITÉS

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 208,4 M\$ en 2019, en hausse de 1,8 M\$ par rapport au budget de 2018. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 187 M\$, en hausse de 1 M\$.

Le deuxième est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 21,4 M\$, en hausse de 0,8 M\$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédures) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque l'une est étroitement associée aux autres, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 28 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Contraventions – Circulation et stationnement	160 643,2	156 705,2	147 309,0	154 959,3	170 205,8	186 021,8	187 022,0	
Autres – Amendes et pénalités	17 725,1	14 050,9	16 424,1	17 854,6	19 737,0	20 606,1	21 391,0	
Total – Amendes et pénalités	178 368,3	170 756,1	163 733,1	172 813,9	189 942,8	206 627,9	208 413,0	

Variations budgétaires

Globalement, la variation budgétaire de 1,8 M\$ s'explique par les principaux facteurs suivants :

- une augmentation de 0,8 M\$ par l'indexation annuelle des tarifs judiciaires prévue par le gouvernement du Québec;
- une augmentation de 0,8 M\$ au chapitre des alarmes non fondées, dont les revenus sont prévus au Service de police et au Service de sécurité incendie de Montréal;
- une augmentation de 0,2 M\$ dans les arrondissements, essentiellement concernant la compensation pour les frais associés au remorquage lors des opérations de déneigement.

IMPOSITION DE DROITS

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 29 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu 2018	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Imposition de droits								
Droits sur les mutations immobilières	154 583,4	162 554,5	184 330,3	211 276,7	218 730,9	183 730,9	218 730,9	
Licences et permis	35 227,6	34 254,1	38 445,9	54 604,9	54 006,0	28 803,5	29 686,9	
Total – Imposition de droits	189 811,0	196 808,6	222 776,2	265 881,6	272 736,9	212 534,4	248 417,8	

Budget du conseil municipal

Tableau 30 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu 2018	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Imposition de droits								
Droits sur les mutations immobilières	154 583,4	162 554,5	184 330,3	211 276,7	218 730,9	183 730,9	218 730,9	
Licences et permis	33 371,9	31 661,9	36 562,9	52 675,9	52 036,8	26 834,3	27 717,7	
Total – Imposition de droits	187 955,3	194 216,4	220 893,2	263 952,6	270 767,7	210 565,2	246 448,6	

Variations budgétaires

En 2019, les recettes pour l'imposition de droits sont en hausse de 35,9 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une augmentation de 35 M\$ des revenus des droits sur les mutations immobilières basée sur l'historique des dernières années et le dynamisme observé dans le marché immobilier montréalais;
- une augmentation des revenus des permis animaliers, pour 0,9 M\$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 31 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Imposition de droits								
Licences et permis	1 855,7	2 592,2	1 883,0	1 929,0	1 969,2	1 969,2	1 969,2	
Total – Imposition de droits	1 855,7	2 592,2	1 883,0	1 929,0	1 969,2	1 969,2	1 969,2	

Variations budgétaires

En 2019, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal demeurent stables.

INTÉRÊTS

Les revenus d'intérêts proviennent des placements et des arrérages dus à la Ville. Globalement, il est prévu que ces revenus augmentent de 2,9 M\$, pour atteindre 151,7 M\$.

Tableau 32 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Intérêts								
Arriérés de taxes	13 085,4	14 456,4	12 690,9	15 315,0	12 451,1	12 451,1	13 677,2	
Fonds d'amortissement	57 451,4	59 837,3	66 098,6	68 061,1	67 438,2	67 438,2	67 135,2	
Encaisse et autres intérêts	52 264,0	59 336,4	59 259,9	61 193,6	68 881,3	68 862,4	70 865,1	
Total – Intérêts	122 800,8	133 630,1	138 049,4	144 569,7	148 770,6	148 751,7	151 677,5	

Budget du conseil municipal

Tableau 33 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Intérêts								
Arriérés de taxes	13 112,8	14 458,6	12 690,9	15 315,0	12 451,1	12 451,1	13 677,2	
Fonds d'amortissement	37 965,8	38 833,2	42 378,1	43 111,7	43 955,6	43 955,6	45 741,4	
Encaisse et autres intérêts	23 987,1	23 546,7	23 943,8	23 516,2	21 385,1	21 366,2	17 903,7	
Total – Intérêts	75 065,7	76 838,5	79 012,8	81 942,9	77 791,8	77 772,9	77 322,3	

Variations budgétaires

La diminution de 0,5 M\$ s'explique principalement par :

- une réduction de l'encaisse et autres intérêts de 3,5 M\$;
- une augmentation du fonds d'amortissement générant des intérêts additionnels de 1,8 M\$;
- une augmentation des revenus sur arriérés de taxes, pour 1,2 M\$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 34 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu 2018	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Intérêts								
Arriérés de taxes	(27,5)	(2,2)	-	-	-	-	-	-
Fonds d'amortissement	19 485,6	21 004,0	23 720,5	24 949,4	23 482,6	23 482,6	21 393,8	
Encaisse et autres intérêts	28 276,9	35 789,7	35 316,1	37 677,4	47 496,2	47 496,2	52 961,4	
Total – Intérêts	47 735,0	56 791,5	59 036,6	62 626,8	70 978,8	70 978,8	74 355,2	

Variations budgétaires

La hausse de 3,7 M\$ s'explique principalement par :

- une augmentation de 5,5 M\$ des revenus d'intérêts de la STM, due à l'augmentation des emprunts faits pour celle-ci;
- une diminution du fonds d'amortissement réduisant les intérêts de 2 M\$.

AUTRES REVENUS

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 24,2 M\$, en baisse de 8,8 M\$.

Tableau 35 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Autres revenus								
Cession d'éléments d'actif	13 383,0	16 004,5	6 810,7	29 327,5	33 867,8	18 974,6	15 451,1	
Autres	11 940,2	12 643,5	12 559,0	13 804,7	19 664,5	14 039,9	8 759,1	
Total – Autres revenus	25 323,2	28 648,0	19 369,7	43 132,2	53 532,3	33 014,5	24 210,2	

Budget du conseil municipal

Tableau 36 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Autres revenus								
Cession d'éléments d'actif	13 012,3	15 637,6	6 291,1	29 344,3	25 867,8	18 974,6	15 451,1	
Autres	8 781,6	(4 855,1)	9 244,2	6 804,3	14 379,0	11 095,0	6 583,7	
Total – Autres revenus	21 793,9	10 782,5	15 535,3	36 148,6	40 246,8	30 069,6	22 034,8	

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 8 M\$, ce qui s'explique principalement par :

- une diminution de 3,5 M\$ des recettes de cession d'éléments d'actif;
- une diminution de 0,8 M\$ des revenus autonomes des arrondissements.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 37 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Autres revenus								
Cession d'éléments d'actif	370,7	366,9	519,6	(16,8)	8 000,0	-	-	-
Autres	3 158,6	17 498,5	3 314,8	7 000,4	5 285,5	2 944,9	2 175,4	
Total – Autres revenus	3 529,3	17 865,4	3 834,4	6 983,6	13 285,5	2 944,9	2 175,4	

AFFECTATIONS DE REVENUS

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 38 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Affectations de revenus								
Financement à long terme – SOFIL-STM	-	4 916,0	13 884,0	29 876,0	29 700,0	29 700,0	38 900,0	
Financement à long terme – Autres	1 362,0	3 708,9	38 615,0	39 944,7	9 570,0	-	-	
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	-	22 500,0	11 200,0	-	-	-	
Affectation – Excédent de fonctionnement	36 652,0	41 688,6	68 455,0	93 395,9	115 289,7	31 287,2	25 583,2	
Affectation - Excédent de fonctionnement spécifique	-	-	-	-	-	-	71 416,8	
Excédent de fonctionnement – Élections	-	-	-	12 000,0	-	-	-	
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	-	-	-	9 900,0	9 300,0	9 300,0	-	
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	-	-	-	26 700,0	26 700,0	26 700,0	13 000,0	
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	750,0	-	
Affectation des réserves et fonds	2 304,2	22 840,7	58,6	58,5	6 950,1	6 950,1	6 950,1	
Total – Affectations de revenus	40 318,2	73 154,2	143 512,6	223 075,1	197 509,8	104 687,3	155 850,1	

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations en transport* de la SOFIL. Cette somme correspond à 15 % des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des réserves et des fonds, notamment dans la réserve de voirie.

Budget du conseil municipal

Tableau 39 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Affectations de revenus								
Financement à long terme – Autres	1 362,0	2 857,5	18 387,5	36 154,2	8 547,5	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	-	9 900,0	5 000,0	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	26 503,0	40 164,0	57 731,6	82 885,6	115 243,9	31 287,2	25 583,2	
Affectation - Excédent de fonctionnement spécifique	-	-	-	-	-	-	71 416,8	
Excédent de fonctionnement – Élections	-	-	-	12 000,0	-	-	-	-
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	-	-	-	9 900,0	9 300,0	9 300,0	-	
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	-	-	-	26 700,0	26 700,0	26 700,0	13 000,0	
Affectation des réserves et fonds	-	20 436,3	58,6	58,5	6 950,1	6 950,1	6 950,1	
Total – Affectations de revenus	27 865,0	63 457,8	86 077,7	172 698,3	166 741,5	74 237,3	116 950,1	

Variations budgétaires

En 2019, les affectations augmentent de 42,7 M\$ pour atteindre 117 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une nouvelle affectation de 71,4 M\$, soit la part que la Ville de Montréal doit assumer du déficit d'agglomération pour l'exercice 2017;
- une diminution de 5,7 M\$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures destinée à l'équilibre budgétaire;
- une diminution de 23 M\$ des affectations consacrées au financement de l'utilisation des mesures d'allègement fiscal relatives au régime fiscal de la TVQ et aux régimes de retraite.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Affectations de revenus								
Financement à long terme – SOFIL-STM	-	4 916,0	13 884,0	29 876,0	29 700,0	29 700,0	38 900,0	
Financement à long terme – Autres	-	851,4	20 227,5	3 790,4	1 022,5	-	-	
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	-	12 600,0	6 200,0	-	-	-	
Affectation – Excédent de fonctionnement	10 149,0	1 524,6	10 723,4	10 510,4	45,8	-	-	
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	-	750,0	-	
Affectation des réserves et fonds	2 304,2	2 404,4	-	-	-	-	-	
Total – Affectations de revenus	12 453,2	9 696,4	57 434,9	50 376,8	30 768,3	30 450,0	38 900,0	

Variations budgétaires

En 2019, les affectations augmentent de 8,5 M\$, à hauteur de 38,9 M\$. Cette variation s'explique de la façon suivante :

- une hausse de 9,2 M\$ du financement par emprunt de la contribution versée en 2019 à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL.

ANALYSE DES DÉPENSES

SERVICES ADMINISTRATIFS

Les dépenses des services administratifs s'élèvent à 143,8 M\$, en hausse de 5,2 M\$ par rapport au budget de 2018.

Tableau 41 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Services administratifs								
Services de la direction générale								
Direction générale	15 709,6	16 838,1	18 893,8	18 033,6	19 853,4	19 898,3	18 087,2	
Finances	54 558,8	53 614,7	55 386,6	48 386,8	46 416,3	47 116,2	47 744,3	
Performance organisationnelle	1 979,8	3 009,4	3 167,6	3 667,0	4 461,2	4 911,2	4 885,9	
Ressources humaines	48 686,1	46 656,7	49 527,8	50 869,0	55 789,1	53 366,8	59 334,3	
Autres services administratifs								
Bureau de l'inspecteur général	2 428,7	4 121,7	4 850,0	4 994,8	4 317,0	5 799,6	5 909,8	
Commission de la fonction publique	928,2	1 016,8	751,6	759,4	699,5	699,5	726,0	
Secrétariat de liaison	236,7	257,3	209,5	70,4	66,3	673,9	680,6	
Vérificateur général	5 652,3	5 480,9	5 474,8	5 427,1	6 182,0	6 182,0	6 441,1	
Total – Services administratifs	130 180,2	130 995,6	138 261,7	132 208,1	137 784,8	138 647,5	143 809,2	

DIRECTION GÉNÉRALE

Budget : 18,1 M\$

Effectif : 103,5 années-personnes

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale assure la gestion des activités administratives de la Ville, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions. Elle établit les priorités des services municipaux et en assure le suivi.

La Direction générale exerce un rôle de leadership, d'expertise et de coordination en matière de contrôle interne, de relations gouvernementales et municipales, de relations internationales, de gestion de projets et programmes d'immobilisations, d'innovation urbaine et de transition écologique et de résilience.

Tableau 42 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	10 004,8	10 110,4	10 259,0	9 687,8	10 560,2	10 021,2	10 665,1	
Cotisations de l'employeur	2 635,3	2 738,2	3 142,3	2 932,4	2 661,3	2 650,3	2 801,3	
Transport et communications	323,1	460,5	591,5	445,8	732,0	949,3	572,9	
Services professionnels	962,3	1 236,4	543,8	665,6	1 106,8	1 148,9	422,0	
Services techniques et autres	1 596,8	1 515,8	1 487,4	1 759,6	2 495,3	2 936,6	1 677,4	
Location, entretien et réparation	(2,1)	17,2	165,5	226,7	300,7	219,4	152,4	
Biens non durables	89,8	103,0	137,5	84,0	302,9	117,3	155,2	
Biens durables	49,6	39,0	19,6	164,4	75,5	13,8	13,8	
Contributions à des organismes	50,0	617,6	2 547,2	2 067,3	1 556,4	1 841,5	1 627,1	
Autres	-	-	-	-	62,3	-	-	
Total	15 709,6	16 838,1	18 893,8	18 033,6	19 853,4	19 898,3	18 087,2	

Tableau 43 – Direction générale – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 982,2	4 017,6	18,0	18,0
Cadres-conseils	1 462,9	1 410,3	11,0	10,0
	5 445,1	5 427,9	29,0	28,0
Professionnels	5 676,6	5 947,2	47,5	49,0
Cols blancs	1 859,9	2 404,0	22,5	26,5
Gestion des postes vacants	(310,1)	(312,7)	-	-
Total	12 671,5	13 466,4	99,0	103,5

Faits saillants :

- Deux démarches prioritaires seront entreprises et portées par l'ensemble de l'administration municipale en 2019. Une démarche de mobilisation afin de se donner les moyens collectifs de se mobiliser pour performer, innover et mieux servir les citoyens et une deuxième d'alignement pour proposer une vision et des orientations stratégiques du développement de la métropole.
- En matière de contrôle interne, l'Administration poursuit sa mission principale, soit de veiller au maintien et à l'efficacité des contrôles nécessaires à la saine gestion et à l'utilisation des fonds publics, des ressources internes et des actifs de la Ville, et ce, en conformité avec les lois, les règlements et les encadrements en vigueur, tout en exerçant un rôle-conseil auprès des unités administratives et en participant à la gestion de la reddition de compte. De plus, elle continuera ses travaux afin de récupérer les sommes payées injustement à la suite de manœuvres dolosives dans le cadre des contrats publics.
- Le Bureau des relations gouvernementales et municipales continuera à coordonner les priorités de Montréal auprès des gouvernements, et à en assurer la cohérence, concernant entre autres, les thématiques de la mobilité et de la nouvelle gouvernance (ARTM), de la négociation du nouveau pacte fiscal, de la prise en compte de l'entente-cadre Réflexe Montréal, du suivi de la réconciliation avec les peuples autochtones, de l'arrimage avec les autres municipalités ainsi que des relations avec les commissions scolaires.
- Le Bureau des relations internationales poursuivra ses activités en 2019 afin d'accroître le rayonnement international de Montréal et de contribuer à la prospérité de la métropole et à la qualité de vie de sa population. Outre le développement économique, un accent particulier sera mis sur les thématiques de l'environnement et des changements climatiques, de la migration, de la mobilité durable et du logement. Par ailleurs, l'unité du Protocole de l'accueil continuera aussi bien, dans ses activités, à poursuivre les objectifs touchant la communauté montréalaise qu'à appuyer le rayonnement international de Montréal.

- Le Bureau des projets et des programmes d'immobilisations mettra en place une nouvelle équipe afin de coordonner les projets stratégiques prioritaires.
- Pour sa part, le Laboratoire d'innovation urbaine mettra en œuvre plusieurs projets d'envergure, notamment la coordination et la réalisation de tests de véhicules autonomes en vertu de la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec ainsi que la mise en œuvre d'un plan d'action en données ouvertes. En tant que finaliste, il poursuivra également sa participation au Défi des villes intelligentes du gouvernement du Canada.
- Le nouveau Bureau de la transition écologique et de la résilience poursuivra la réalisation et la reddition de compte de Montréal durable 2016-2020 et amorcera la réflexion sur le prochain plan et l'élaboration de celui-ci.

Le budget de 2019 de la Direction générale est de 18,1 M\$ et affiche une variation à la baisse de 1,8 M\$, soit 9,1 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,8 M\$
 ↑ 1 M\$ attribuable à la création de 8 nouveaux postes, dont 2 pour le projet de l'îlot Voyageur, 3 pour le surcroît de travail au bureau des relations gouvernementales et municipales, à l'unité du Protocole et de l'accueil et au soutien aux instances, 2 liés à la réorganisation, ainsi qu'un transfert en provenance du Service du développement économique;
 ↑ 0,2 M\$ découlant des indexations et des progressions statutaires
 ↑ 0,2 M\$ due pour l'ajout de 1,5 année-personne découlant de la fin du PQMO
 ↓ 0,1 M\$ reliée à la cible de la gestion performante des ressources humaines
 ↓ 0,5 M\$ à la suite de l'abolition d'un poste temporaire lié à l'organisation du congrès mondial de l'ICLEI et de l'abolition de 3 postes en lien avec la réorganisation
- Autres dépenses : ↓ 2,6 M\$
 ↓ 2,6 M\$ attribuable au retrait du budget non récurrent pour la tenue et l'organisation en 2018 du congrès mondial de l'ICLEI
 ↓ 0,1 M\$ reliée à des efforts d'optimisation ciblés, entre autres, dans les services professionnels, et techniques et les contributions à des organismes
 ↑ 0,1 M\$ reliée à l'augmentation de la contribution annuelle à Centraide

FINANCES

Budget : 47,7 M\$

Effectif : 365,1 années-personnes

Chef de file de la fonction « finances » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique, opérationnel et transactionnel dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

- Il réalise la planification financière à long terme de la Ville et fournit des services d'experts-conseils en stratégies financières et fiscales aux unités d'affaires et aux instances.
- Il conseille et appuie les unités d'affaires dans la planification et l'optimisation des ressources financières. Il assure le respect des normes et la véracité de leurs informations financières.
- Il gère les activités de taxation, les transactions de facturation et les déboursés en conjuguant la qualité du service à la clientèle, l'innovation et l'efficience.
- Il produit les informations financières statutaires et de gestion et fournit un service d'expertise comptable.
- Il établit les stratégies et gère les activités de financement, de placement et de trésorerie. Dans le cadre de mandats délégués, il administre les régimes de retraite dans le respect des lois et règlements applicables.

Tableau 44 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019
Dépenses par objets							
Rémunération	33 796,6	33 346,0	34 121,0	28 984,7	28 912,8	28 912,8	28 832,6
Cotisations de l'employeur	10 005,4	10 063,4	11 049,7	9 145,9	7 907,3	7 907,3	7 911,8
Transport et communications	1 534,3	1 709,7	1 871,0	1 497,4	1 361,5	1 591,0	1 591,0
Services professionnels	1 470,8	1 314,5	1 189,5	772,9	1 103,5	811,8	1 021,8
Services techniques et autres	4 383,5	4 216,9	4 024,5	3 223,5	3 478,2	4 182,8	4 565,5
Location, entretien et réparation	432,0	(71,3)	170,6	(392,8)	132,6	134,6	134,6
Biens non durables	314,6	320,8	237,7	225,4	152,0	202,5	202,5
Biens durables	110,0	169,7	106,5	106,6	122,3	190,1	190,1
Autres	2 511,6	2 545,0	2 616,1	4 823,2	3 246,1	3 183,3	3 294,4
Total	54 558,8	53 614,7	55 386,6	48 386,8	46 416,3	47 116,2	47 744,3

Tableau 45 – Finances – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	5 407,6	5 984,9	30,7	32,0
Professionnels	17 144,5	16 816,9	126,0	125,0
Cols blancs	16 228,6	15 920,3	210,3	208,1
Gestion des postes vacants	(1 960,6)	(1 977,7)	-	-
Total	36 820,1	36 744,4	367,0	365,1

Faits saillants :

- Améliorer et actualiser les outils technologiques, et ce, principalement pour le projet RDE (recettes diverses et encaissements), le système de numérisation de factures et le nouveau système d'intelligence d'affaires permettant la production de rapports
- Poursuivre la réorganisation et l'optimisation de l'ensemble des activités de la Direction du conseil et du soutien financier
- Analyser les occasions d'exploiter d'autres sources de revenus à l'intérieur des pouvoirs attribués à la Ville
- Accompagner les commissions sur les finances et l'administration tout au long des consultations prébudgétaires
- Organiser les séances des comités de travail mis sur pied en 2018 en vue de collaborer avec les villes de banlieues sur les différents enjeux liés à l'agglomération, et y participer
- Travailler à la réalisation de l'harmonisation fiscale
- Soutenir l'administration municipale dans ses travaux de révision de la politique de gestion de la dette
- Réévaluer la stratégie d'optimisation de la gestion de l'encaisse
- Élaborer un plan d'action visant à ajuster l'offre de service aux participants aux régimes de retraite en considérant la complexité des dispositions des régimes et la hausse marquée du nombre de dossiers à traiter

Le budget de 2019 du Service des finances est de 47,7 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,6 M\$, soit 1,3 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : \downarrow 0,1 M\$
 \downarrow 1,4 M\$ en raison des divers efforts d'optimisation ciblés, notamment une réduction de 0,6 M\$ en heures supplémentaires, du transfert d'un poste d'agent de bureau responsable du traitement des mutations immobilières au Service de l'évaluation foncière ainsi que l'abolition de 0,9 année-personne découlant de la fin du PQMO
 \uparrow 1,3 M\$ découlant des indexations et des progressions statutaires
- Autres dépenses : \uparrow 0,7 M\$
 \uparrow 0,5 M\$ liée au renouvellement du contrat pour les services bancaires
 \uparrow 0,2 M\$ pour l'analyse de nouvelles occasions d'exploiter des sources de revenus

PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Budget : 4,9 M\$

Effectif : 24,5 années-personnes

Le Service de la performance organisationnelle a pour mission de mener à bien les chantiers d'amélioration de la performance, les dossiers d'architecture d'affaires et les démarches d'étalonnage à l'échelle de l'organisation, en vue d'optimiser les façons de faire et de générer des gains d'efficience mesurables et durables.

Tableau 46 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu		Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019		
Dépenses par objets									
Rémunération	870,0	1 705,4	1 746,4	2 165,5	2 590,0	2 590,0	2 689,7		
Cotisations de l'employeur	238,6	492,4	524,2	643,1	667,2	667,2	658,1		
Transport et communications	108,6	15,7	24,9	22,5	69,4	69,4	78,0		
Services professionnels	820,0	709,2	745,0	722,9	825,6	1 275,6	1 167,6		
Services techniques et autres	-	60,6	93,1	58,6	155,0	151,0	134,5		
Location, entretien et réparation	(107,4)	(3,3)	(1,0)	6,3	17,4	21,4	21,4		
Biens non durables	50,0	28,9	18,6	20,2	105,6	136,6	136,6		
Biens durables	-	0,5	16,4	27,9	31,0	-	-		
Total	1 979,8	3 009,4	3 167,6	3 667,0	4 461,2	4 911,2	4 885,9		

Tableau 47 – Performance organisationnelle – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	903,4	876,8	5,0	5,0
Professionnels	2 052,7	2 169,3	16,0	17,0
Cols blancs	358,1	359,3	3,0	2,5
Gestion des postes vacants	(57,0)	(57,6)	-	-
Total	3 257,2	3 347,8	24,0	24,5

Faits saillants :

- Optimisation de la performance des activités de la Ville de Montréal : le SPO joue un rôle important en matière d'optimisation des activités non efficientes et d'amélioration continue en vue de rehausser la productivité, d'améliorer la qualité des services aux citoyens, ainsi que de réduire les coûts et les délais.
- L'équipe d'experts du SPO, qui travaille actuellement à optimiser la performance de plusieurs activités et domaines d'affaires (ex. : devis, matériel roulant, finances, déneigement, immeubles, gestion vestimentaire, marquage, gestion des stocks, etc.), poursuivra ses efforts afin de mener à terme ces nombreux chantiers.
- En 2019, le SPO continuera de s'investir dans la réalisation de divers projets afin d'appuyer la Direction générale dans l'atteinte des objectifs stratégiques et poursuivra ses efforts afin de trouver des pistes d'optimisation en vue de générer des économies, tant monétaires que de temps, à l'échelle de la Ville.

Le budget de 2019 du Service de la performance organisationnelle est de 4,9 M\$ et demeure relativement stable par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,1 M\$
 - ↑ 0,5 M\$ pour la création de 4 postes permanents de conseillers en analyse et contrôle de gestion pour la Direction d'architecture d'affaires
 - ↓ 0,4 M\$ attribuable à la non-prolongation de 2 postes temporaires ainsi qu'à l'abolition de 2 postes découlant du PQMO
- Autres dépenses : ↓ 0,1 M\$
 - ↓ 0,1 M\$ qui s'explique par une réduction dans les services professionnels dans le contexte de l'optimisation

RESSOURCES HUMAINES

Budget : 59,3 M\$

Effectif : 433 années-personnes

Le Service des ressources humaines exerce un leadership organisationnel en matière de gestion des ressources humaines. Pour ce faire, il offre des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines ainsi qu'une expérience client distinctive. Il contribue également de manière importante à ce que les unités d'affaires disposent d'employés compétents et engagés, dans une perspective d'excellence des services aux citoyens.

Tableau 48 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	33 494,1	31 090,9	32 633,8	33 468,0	36 644,2	35 746,6	40 062,9	
Cotisations de l'employeur	9 786,9	9 645,9	10 870,8	10 606,0	10 966,6	10 681,7	11 458,9	
Transport et communications	356,2	481,4	379,7	632,3	949,9	576,9	1 064,9	
Services professionnels	3 263,6	3 562,5	3 612,3	3 789,2	4 795,9	3 976,4	4 703,7	
Services techniques et autres	1 939,9	1 779,2	1 828,4	2 136,7	2 002,8	2 053,1	1 555,7	
Location, entretien et réparation	(345,0)	(122,6)	(36,7)	(0,5)	60,8	37,0	95,2	
Biens non durables	167,7	168,9	206,3	185,9	280,4	232,5	332,4	
Biens durables	22,2	50,5	33,2	51,4	79,2	62,6	60,6	
Autres	0,5	-	-	-	9,3	-	-	
Total	48 686,1	46 656,7	49 527,8	50 869,0	55 789,1	53 366,8	59 334,3	

Tableau 49 – Ressources humaines – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A.P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	6 411,5	6 572,3	37,0	37,0
Cadres-conseils	24 761,9	28 851,2	196,0	221,0
	31 173,4	35 423,5	233,0	258,0
Contremaîtres	778,3	591,5	12,0	10,0
Professionnels	2 094,4	2 559,5	11,0	15,0
Cols blancs	11 665,1	11 951,4	131,0	150,0
Cols bleus	1 299,8	1 299,8	-	-
Pompiers	894,2	1 186,3	-	-
Gestion des postes vacants	(1 476,9)	(1 490,2)	-	-
Total	46 428,3	51 521,8	387,0	433,0

Faits saillants :

- Offre de formation améliorée : déployer une offre de développement et de formation adaptée aux besoins organisationnels en misant sur l'apprentissage virtuel (*e-learning*); poursuivre le développement de formations liées à la santé, à la sécurité et au mieux-être au travail; déployer l'offre de formation sur l'« approche service » de manière à augmenter la qualité des services internes et aux citoyens; développer un parcours d'intégration pour tous les nouveaux employés de la Ville sur 3 ans.
- Déployer en 2019-2020 de trois capsules de formation visant l'ensemble des employés de la Ville de Montréal pour soutenir l'actualisation de notre directive concernant l'alcool, les drogues et les médicaments et de deux vagues supplémentaires du programme Leadership en santé et sécurité et mieux-être au travail (LSSME) destinées aux gestionnaires
- Conventions collectives : soutenir la vision de la Ville et les enjeux organisationnels lors des huit processus de négociation menant au renouvellement de la convention collective de plusieurs unités syndicales (professionnels généraux et scientifiques, pompiers, cols bleus, cols blancs, juristes, architectes et contremaîtres syndiqués)
- Implanter le nouveau contrat d'assurance collective des élus, des employés et des retraités
- Poursuivre le projet *Transfo-RH* :
 - Lancer l'appel d'offres afin de choisir l'intégrateur pour l'implantation de la nouvelle technologie RH-PAIE, effectuer les travaux d'architecture d'affaires afin de préparer l'implantation du nouveau système intégré de gestion des ressources humaines, produire la paie des policiers à l'interne, etc.
 - Mettre en place un nouveau modèle d'affaires en quatre phases : centre de services aux employés, centre de soutien à la gestion pour les gestionnaires, accompagnement stratégique RH pour les directeurs et centre opérationnel

Le budget de 2019 du Service des ressources humaines est de 59,3 M\$ et affiche une variation à la hausse de 6 M\$, soit 11,2 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 5,1 M\$
↑ 3,6 M\$ découlant de la modification de la structure organisationnelle du Service des ressources humaines, comprenant la création de 27 postes, soit : 10 postes pour le traitement de la paie des employés, la gestion du temps ainsi que la gestion de la paie et de la mise à niveau de l'application KRONOS, 7 postes en lien avec la politique de respect de la personne, 4 postes pour le nouveau programme de formation des cadres, 3 postes pour la gestion du changement, 2 postes pour la gestion du rôle d'arbitrage et le traitement des dossiers d'arbitrage et 1 poste pour desservir la clientèle du SPVM

↑ 1,2 M\$ attribuable au transfert de 8 postes PTI au budget de fonctionnement du service pour l'accompagnement en gestion du changement au sein des équipes de projets

↑ 0,3 M\$ en raison des augmentations salariales et de l'ajustement de 11 postes attribuable à la fin du PQMO, hausse compensée en partie par des économies anticipées reliées à un effort d'optimisation ciblé

- Autres dépenses : ↑ 0,9 M\$

↑ 0,4 M\$ pour les enquêtes externes de harcèlement psychologique dans le but, notamment, de prévenir les situations susceptibles de harcèlement psychologique et discriminatoire et d'y apporter les correctifs nécessaires

↑ 0,3 M\$ attribuable au nouveau programme de formation des cadres, en lien avec l'entente sur les conditions de travail de ce groupe d'employés

↑ 0,3 M\$ s'expliquant par le transfert d'un budget du Service de l'environnement pour le programme OPUS, qui permet d'appuyer les recommandations respectives de l'OCPM et de la Commission sur le transport et les travaux publics et de faire preuve d'exemplarité dans la gestion des déplacements des employés

↑ 0,3 M\$ liée à l'augmentation du budget des honoraires professionnels pour répondre à l'orientation de la Direction générale sur le lancement d'une démarche de mobilisation des employés de la Ville de Montréal et, aussi, à l'orientation stratégique « moderniser le Service des incendies » et concevoir un programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés et de développement de la relève au permier niveau de gestion

↓ 0,4 M\$ imputable à la fin du contrat de MédiSolution, à la suite de l'implantation d'un nouveau système informatique pour le traitement de la paie des policiers

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Budget : 5,9 M\$

Effectif : 32 années-personnes

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et d'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée, comme la Société de transport de Montréal, la Société d'habitation de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Bureau du taxi, etc.

Le Bureau de l'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances concernées toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville en matière de passation et d'exécution de contrats. Il exerce son mandat tant à l'égard des contrats qui relèvent d'une compétence d'agglomération que de ceux qui relèvent d'une compétence de proximité.

Tableau 50 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Dépenses par objets								
Rémunération	850,1	2 406,7	2 793,2	3 265,8	2 884,4	3 203,2	3 339,1	
Cotisations de l'employeur	195,3	598,8	770,3	877,7	810,4	900,0	921,0	
Transport et communications	56,9	75,3	86,5	82,3	106,0	106,0	106,0	
Services professionnels	60,5	58,3	118,0	33,5	150,0	889,9	1 086,2	
Services techniques et autres	173,7	187,1	624,6	294,7	249,0	589,0	346,0	
Location, entretien et réparation	128,1	291,6	322,7	310,8	36,0	34,0	34,0	
Biens non durables	99,6	51,0	54,4	70,9	47,7	47,5	47,5	
Biens durables	594,5	31,9	77,8	59,1	33,5	30,0	30,0	
Frais de financement	-	-	2,5	-	-	-	-	
Autres	270,0	421,0	-	-	-	-	-	
Total	2 428,7	4 121,7	4 850,0	4 994,8	4 317,0	5 799,6	5 909,8	

Tableau 51 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	966,4	988,4	4,0	4,0
Cadres-conseils	1 758,8	1 813,5	13,0	13,0
	2 725,2	2 801,9	17,0	17,0
Professionnels	1 133,8	1 151,5	10,0	10,0
Cols blancs	339,3	402,6	4,0	5,0
Gestion des postes vacants	(95,1)	(95,9)	-	-
Total	4 103,2	4 260,1	31,0	32,0

Faits saillants :

- Le Bureau de l'inspecteur général exercera à l'égard de la Ville de Montréal, sauf exception prévue par la loi, les fonctions et pouvoirs dévolus à l'Autorité des marchés publics. Cette nouvelle responsabilité engendrera des tâches additionnelles et fera augmenter l'effectif.
- L'équipe Prévention, formation et analyse sera augmentée de 1 année-personne.

Le budget de 2019 du Bureau de l'inspecteur général est de 5,9 M\$ et demeure relativement stable par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,2 M\$ pour financer les augmentations salariales de 2019 et la création d'un poste
- Autres dépenses : ↓ 0,1 M\$ relative au réaménagement budgétaire pour la création d'un poste

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Budget : 0,7 M\$

Effectif : 4,3 années-personnes

Encadrée par la Charte de la Ville de Montréal et le règlement 04-061-1, la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) relève du conseil municipal et a pour rôle principal de traiter les plaintes reliées aux processus de dotation de la Ville de Montréal.

Tableau 52 – Commission de la fonction publique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu		Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2018	2019
Dépenses par objets									
Rémunération	663,0	735,9	534,3	577,1	452,7	452,7	470,8		
Cotisations de l'employeur	183,3	194,6	174,4	153,8	113,8	113,8	122,2		
Transport et communications	8,4	8,0	0,6	10,1	19,2	14,7	25,0		
Services professionnels	59,7	50,6	27,7	39,3	65,5	65,5	68,0		
Services techniques et autres	22,7	25,8	17,1	27,7	39,3	41,8	28,6		
Location, entretien et réparation	(11,5)	(2,5)	(3,0)	(52,2)	2,5	4,0	2,7		
Biens non durables	2,6	4,4	0,5	2,3	5,0	5,5	7,2		
Biens durables	-	-	-	1,3	1,5	1,5	1,5		
Total	928,2	1 016,8	751,6	759,4	699,5	699,5	726,0		

Tableau 53 – Commission de la fonction publique – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A.P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	221,1	206,9	1,0	1,0
Cadres-conseils	271,9	369,7	2,0	3,0
	493,0	576,6	3,0	4,0
Cols blancs	73,5	16,4	1,0	0,3
Total	566,5	593,0	4,0	4,3

Faits saillants :

- Mise en place de la nouvelle structure organisationnelle de la CFPN par l'abolition du poste de secrétaire de direction – directeur de premier niveau et, en contrepartie, par la création d'un poste de secrétaire d'unité administrative en banque d'heures et d'un poste d'agent RH à temps plein.
- Ce changement vise à permettre à la CFPN de mieux répondre aux besoins de ses parties prenantes et de traiter les plaintes avec la rigueur requise par la nouvelle procédure, déployée en 2018.
- Tenue de séances de formation-information au sujet des activités de la CFPN.
- Amorce du projet d'implantation de la médiation pour régler les différends.

Le budget de 2019 de la CFPN est de 0,7 M\$ et demeure relativement stable par rapport au budget de 2018.

SECRÉTARIAT DE LIAISON

Budget : 0,7 M\$

Effectif : 2 années-personnes

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal est entré en fonction le 1^{er} janvier 2009 à la suite de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), en juin 2008.

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal relève directement des membres du conseil d'agglomération. Sa mission est de répondre à toutes demandes d'information formulées par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le secrétariat soumet une demande à la municipalité centrale, en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Tableau 54 – Secrétariat de liaison – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu		Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2018	2019
Dépenses par objets									
Rémunération	177,0	190,2	157,6	50,6	28,0	186,2	184,6		
Cotisations de l'employeur	52,5	56,3	47,2	17,0	8,3	46,2	45,7		
Transport et communications	3,0	1,3	-	-	3,0	12,7	12,7		
Services professionnels	-	-	-	-	-	152,9	152,9		
Services techniques et autres	4,0	2,2	3,2	2,7	6,0	14,9	14,9		
Location, entretien et réparation	(1,3)	(1,0)	(0,7)	-	4,0	4,0	4,0		
Biens non durables	1,5	8,3	2,2	0,1	14,0	235,4	244,2		
Biens durables	-	-	-	-	3,0	21,6	21,6		
Total	236,7	257,3	209,5	70,4	66,3	673,9	680,6		

Tableau 55 – Secrétariat de liaison – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	159,0	145,7	1,0	1,0
Cols blancs	73,4	84,6	1,0	1,0
Total	232,4	230,3	2,0	2,0

Le budget de 2019 du Secrétariat de liaison est de 0,7 M\$ et demeure relativement stable par rapport au budget de 2018.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Budget : 6,4 M\$

Effectif : 33 années-personnes

Le Bureau du vérificateur général a pour mandat d'effectuer la vérification des comptes et affaires de la Ville, des personnes morales faisant partie du périmètre comptable ou dont la Ville nomme plus de 50 % des membres du conseil d'administration ou dont elle détient plus de 50 % des parts ou actions avec droit de vote en circulation, ainsi que de tout organisme dont la Ville nomme la majorité des administrateurs, ou qui est un mandataire ou un agent de la Ville, ou dont le budget est adopté ou approuvé par la Ville, ou qui est financé à plus de 50 % par la Ville et dont les revenus annuels sont égaux ou supérieurs à 1 000 000 \$, ou qui est désigné par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire comme étant assujetti aux règles contractuelles municipales et à sa principale place d'affaires sur le territoire de la municipalité.

Le Bureau du vérificateur général doit rendre compte annuellement des résultats de ses vérifications au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

Le Bureau du vérificateur général fournit au conseil municipal et aux citoyens un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics, y compris l'utilisation efficace et efficiente des ressources, sur la conformité aux lois et règlements ainsi que sur la fiabilité des états financiers.

Tableau 56 – Vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	3 063,3	3 071,7	3 267,8	3 195,9	3 407,5	3 657,5	3 842,2	
Cotisations de l'employeur	856,0	869,7	922,9	952,2	703,8	953,8	980,0	
Transport et communications	71,5	38,2	37,9	24,4	61,0	76,0	49,5	
Services professionnels	1 181,5	920,5	707,3	680,3	1 829,7	1 370,7	1 404,4	
Services techniques et autres	57,5	75,3	79,6	47,2	63,4	61,0	77,0	
Location, entretien et réparation	291,9	331,1	320,0	396,2	58,1	18,0	20,0	
Biens non durables	130,6	174,4	139,3	130,9	58,5	45,0	68,0	
Total	5 652,3	5 480,9	5 474,8	5 427,1	6 182,0	6 182,0	6 441,1	

Tableau 57 – Vérificateur général – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A.P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 060,1	1 093,0	5,0	5,0
Cadres-conseils	147,5	151,0	1,0	1,0
	1 207,6	1 244,0	6,0	6,0
Professionnels	3 230,3	3 323,3	24,0	24,0
Cols blancs	173,4	254,9	2,0	3,0
Total	4 611,3	4 822,2	32,0	33,0

Rappelons que la Loi sur les cités et villes (LCV) établit les modalités du calcul du budget annuel alloué au Bureau du vérificateur général. À la suite de la sanction du PL 155, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec, le mode de calcul du budget minimum a été modifié : un minimum de 500 000 \$, auquel sont ajoutés 0,13 % des dépenses entre 345 M\$ et 510 M\$ ainsi que 0,11 % des dépenses au-dessus de 510 M\$.

Le budget de 2019 s'élève ainsi à 6,4 M\$, soit le crédit de base, auquel s'ajoute un crédit additionnel pour permettre au Bureau du vérificateur général de s'acquitter de ses responsabilités additionnelles au chapitre de la certification des états financiers des organismes visés par le paragraphe 2 de l'article 107.7 de la LCV et pour lesquels il a jugé approprié de le faire.

Par ailleurs, soulignons que le Bureau du vérificateur général jouit, en vertu des dispositions de la LCV, de la pleine autonomie quant à la modulation de l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée et à l'utilisation des crédits en découlant, et ce, afin de garantir l'exécution de son mandat en toute indépendance.

Faits saillants :

- Le budget de 2019 du Bureau du vérificateur général est de 6,4 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,3 M\$, soit 4,2 %, par rapport au budget de 2018. La hausse du budget s'explique principalement par la modification du calcul du budget annuel à la suite de la modification de l'article 107.5 de la Loi sur les cités et villes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les dépenses de sécurité publique s'élèvent à 998,5 M\$, en hausse de 21 M\$ par rapport au budget 2018.

Tableau 58 – Sécurité publique – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu 2018	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Sécurité publique								
Police	653 430,1	647 565,6	650 921,0	683 174,7	659 524,2	647 311,4	662 206,6	
Sécurité incendie	318 784,3	326 587,5	335 055,6	369 275,0	337 069,9	330 214,1	336 270,3	
Total – Sécurité publique	972 214,4	974 153,1	985 976,6	1 052 449,7	996 594,1	977 525,5	998 476,9	

POLICE

Budget : 662,2 M\$

Effectif : 5 647,2 années-personnes

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la Loi sur la police, LRQ, c. P-13.1).

Les comportements et les actions des membres de la direction, des policiers et du personnel civil sont guidés par les trois valeurs fondamentales de l'organisation : le respect, l'intégrité et l'engagement.

Tableau 59 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	489 719,2	500 505,1	496 649,2	525 243,0	499 338,1	498 181,6	511 993,8	
Cotisations de l'employeur	144 452,0	125 499,0	128 299,6	134 984,3	133 116,5	122 426,3	120 683,3	
Transport et communications	1 391,2	1 693,7	1 671,0	2 688,7	2 573,6	2 437,8	2 518,8	
Services professionnels	1 837,5	2 169,2	1 535,9	1 670,5	1 890,6	2 037,1	2 175,2	
Services techniques et autres	4 808,1	4 065,5	5 130,0	4 619,5	5 215,2	5 196,9	5 398,7	
Location, entretien et réparation	107,5	1 030,4	2 772,8	1 368,6	2 568,1	2 644,3	2 922,1	
Biens non durables	6 642,4	6 777,5	6 884,1	7 354,4	7 811,4	8 897,4	10 323,5	
Biens durables	659,1	1 937,5	3 778,0	1 965,8	2 805,7	1 328,1	1 533,3	
Contributions à des organismes	4 083,1	4 308,7	4 200,4	4 258,1	4 205,0	4 161,9	4 657,9	
Autres	(270,0)	(421,0)	-	(978,2)	-	-	-	
Total	653 430,1	647 565,6	650 921,0	683 174,7	659 524,2	647 311,4	662 206,6	

Tableau 60 – Police – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	30 918,3	31 978,1	193,4	185,4
Cadres-conseils	952,1	1 105,7	6,0	7,0
	31 870,4	33 083,8	199,4	192,4
Contremaîtres	156,8	162,6	1,0	1,0
Professionnels	7 597,8	7 597,2	66,0	66,0
Cols blancs	55 425,7	59 549,9	747,2	805,8
Cols bleus	2 026,9	2 060,1	22,1	22,1
Policiers	515 434,6	520 325,3	4 256,3	4 325,3
Préposés aux traverses d'écoliers	8 995,7	10 806,1	229,0	234,6
Gestion des postes vacants	(900,0)	(907,9)	-	-
Total	620 607,9	632 677,1	5 521,0	5 647,2

Faits saillants :

- Révision de la structure organisationnelle en ayant comme objectif de l'aplanir pour favoriser des communications plus directes et pour optimiser les ressources en se concentrant sur la mission première du SPVM
- Augmentation de l'efficience, de l'efficacité, de la coordination et de la cohérence de l'offre de service ainsi que de son maintien au moyen d'un exercice rigoureux de réflexion remettant en question l'ensemble des activités et des modes de fonctionnement ainsi que la composition des ressources policières et civiles
- Prévention de la criminalité sur le territoire montréalais et lutter contre la contrebande de cannabis illégal, assurant du même coup la sécurité des citoyens, par la création d'une équipe interne dont la mission exclusive est de réaliser des enquêtes visant à contrer le marché de la contrebande de cannabis, ce qui engendre un investissement de près de 5 M\$, financé par une subvention du ministère de la Sécurité publique

Le budget de 2019 du SPVM est de 662,2 M\$ et affiche une variation à la hausse de 14,9 M\$, soit 2,3 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 12,1 M\$
↑ 6,9 M\$ attribuable à l'augmentation générale et statutaire, à la variation des départs et des embauches, aux absences et à la révision du taux de charges sociales et des avantages

↑ 7,8 M\$ pour de nouvelles activités liées au cannabis et à la lutte contre le proxénétisme et aux activités reliées au remorquage

↑ 5,3 M\$ liée à la fin du Plan quinquennal de la main-d'œuvre

↓ 1,9 M\$ liée à la réduction du budget des heures supplémentaires

↓ 6 M\$ liée à l'augmentation de la valeur de l'optimisation attendue

▪ Autres dépenses : ↑ 2,8 M\$

↑ 1,3 M\$ liée à l'augmentation des coûts d'acquisition des uniformes et des équipements

↑ 0,7 M\$ reliée aux coûts afférents au programme d'acquisition des armes à impulsion électrique

↑ 0,7 M\$ attribuable aux frais de fonctionnement de nouvelles équipes policières (équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme et équipe de lutte contre la contrebande de cannabis)

↑ 0,5 M\$ liée à l'augmentation de la contribution à l'École nationale de police du Québec

↓ 0,5 M\$ liée à l'optimisation des biens et services dans la poursuite du contrôle serré des dépenses

SÉCURITÉ INCENDIE

Budget : 336,3 M\$

Effectif : 2 691,3 années-personnes

À tout moment, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) s'emploie à rendre l'agglomération de Montréal plus sécuritaire en protégeant les vies, les biens et l'environnement.

L'atteinte de cette mission se réalise en intervenant lors de tous types d'urgence, incluant les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et en poursuivant ses actions en prévention, en formation et sensibilisation communautaire et en sécurité civile.

Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu		Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2018	2019
Dépenses par objets									
Rémunération	235 768,9	240 333,2	247 081,5	277 252,5	256 509,3	251 539,3	256 935,5		
Cotisations de l'employeur	74 374,4	73 712,2	76 297,8	75 285,0	66 247,4	66 523,2	67 407,5		
Transport et communications	937,2	1 013,9	593,9	735,5	1 050,5	956,4	909,4		
Services professionnels	686,0	1 138,2	1 205,8	839,5	1 483,9	1 452,8	1 440,0		
Services techniques et autres	1 919,5	2 408,1	2 046,7	1 827,7	2 124,9	2 135,3	2 096,4		
Location, entretien et réparation	340,7	494,9	2 239,4	485,2	1 109,2	929,4	912,6		
Biens non durables	2 978,3	3 288,5	2 990,0	5 384,2	5 629,2	3 832,3	3 842,8		
Biens durables	1 617,4	3 935,3	2 417,5	1 818,0	2 350,6	2 645,4	2 526,1		
Contributions à des organismes	50,0	139,4	20,5	10,0	5,0	-	-		
Autres	111,9	123,8	162,5	5 637,4	559,9	200,0	200,0		
Total	318 784,3	326 587,5	335 055,6	369 275,0	337 069,9	330 214,1	336 270,3		

Tableau 62 – Sécurité incendie – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	17 664,3	18 350,0	110,0	110,0
Professionnels	2 627,8	2 895,2	23,0	24,8
Cols blancs	16 271,4	16 929,9	201,0	204,5
Pompiers	281 499,0	286 167,9	2 360,0	2 352,0
Total	318 062,5	324 343,0	2 694,0	2 691,3

Faits saillants :

- Optimisation de la structure organisationnelle visant le renforcement de l'encadrement des interventions, l'arrimage des mesures opérationnelles en prévention avec les divisions opérationnelles, et l'amélioration des processus et du soutien administratif dans les divisions opérationnelles.
- Le mode de déploiement sera révisé dans les secteurs dépourvus d'un réseau d'aqueduc.
- Les heures supplémentaires seront réduites par l'implantation d'une nouvelle approche à la formation et par l'optimisation du déploiement des équipes spécialisées
- Plusieurs décisions latentes pourraient survenir au courant de l'année 2019, telles que la signature de la nouvelle convention collective des pompiers et le règlement de certains griefs comme celui concernant les postes abolis au budget de 2018 qui pourraient générer un impact important sur les dépenses futures du SIM. En dépit de ces éventualités, le budget final du SIM tient compte d'économies possibles en fonction de sa capacité de réalisation.

Le budget de 2019 du SIM est de 336,3 M\$ et affiche une variation à la hausse de 6,1 M\$, soit 1,8 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 6,3 M\$
 - ↑ 5,4 M\$ principalement en raison des indexations et des augmentations salariales selon les conventions collectives
 - ↑ 2,2 M\$ à la suite de la décision rendue dans le cadre du grief portant sur le retrait de 2 véhicules entraînant une hausse des heures supplémentaires des pompiers
 - ↑ 0,3 M\$ découlant du projet du Réseau électrique métropolitain (REM) financé en contrepartie par des revenus additionnels en provenance de la Caisse de dépôt et placement du Québec
 - ↓ 1 M\$ imputable à la baisse en heures supplémentaires reliée à la formation et aux équipes spécialisées
 - ↓ 0,6 M\$ en raison de l'optimisation structurelle et du changement du mode de déploiement dans les secteurs dépourvus d'un réseau d'aqueduc
- Autres dépenses : ↓ 0,2 M\$
 - ↓ 0,2 M\$ liée au transfert de contrats au Service des technologies de l'information

SERVICES INSTITUTIONNELS

Les dépenses des services institutionnels s'élèvent à 410,3 M\$, en hausse de 11,5 M\$ par rapport au budget de 2018.

Tableau 63 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Services institutionnels								
Affaires juridiques	56 754,1	57 729,3	59 315,7	60 455,6	62 560,9	63 063,2	64 861,5	
Approvisionnement	21 652,4	21 545,5	21 613,2	21 642,7	21 618,5	21 718,5	24 258,0	
Évaluation foncière	15 227,1	15 958,5	15 354,5	15 742,1	15 759,9	15 874,9	15 929,7	
Gestion et planification immobilière	141 740,7	135 730,4	139 980,6	145 544,6	162 555,0	164 080,3	170 765,4	
Greffe	26 041,3	26 318,4	27 407,6	40 440,4	28 468,8	28 468,7	28 600,3	
Matériel roulant et ateliers	105 157,0	108 724,2	109 778,9	107 950,2	112 710,3	105 617,0	105 869,3	
Total – Services institutionnels	366 572,6	366 006,3	373 450,5	391 775,6	403 673,4	398 822,6	410 284,2	

AFFAIRES JURIDIQUES

Budget : 64,9 M\$

Effectif : 500,2 années-personnes

La mission du Service des affaires juridiques est d'offrir des services-conseils en matière juridique ainsi que des services de négociation et de rédaction de contrats pour le compte des autorités administratives et politiques de la Ville et des arrondissements, de rédiger des règlements municipaux et de représenter la Ville devant les tribunaux de droit commun et les tribunaux administratifs.

Le Service des affaires juridiques assure également les services d'une cour municipale ayant pour objectif d'offrir sur l'ensemble de l'île de Montréal une justice de proximité accessible à tous les justiciables de l'agglomération de Montréal. Il assure aussi la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM), de Sa Majesté la reine dans les dossiers traités par la cour municipale pour les matières pénales et criminelles relevant de sa compétence et du Bureau de taxi de Montréal.

Enfin, le Service des affaires juridiques offre les services du Bureau des réclamations, où les citoyens peuvent déposer leurs demandes d'indemnisation pour des dommages subis en raison d'une faute commise par la Ville ou l'un de ses employés.

Tableau 64 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu 2018	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Dépenses par objets								
Rémunération	36 471,9	37 074,1	38 599,2	38 547,1	40 325,4	40 447,8	42 192,5	
Cotisations de l'employeur	10 035,4	10 402,9	11 770,0	10 905,0	10 629,0	10 658,9	10 930,7	
Transport et communications	2 616,6	2 914,5	1 946,3	2 508,4	2 528,3	2 459,8	2 602,3	
Services professionnels	1 020,5	856,9	1 318,6	1 371,2	1 272,5	1 257,8	1 264,3	
Services techniques et autres	5 897,6	5 696,6	5 130,5	6 425,9	6 893,1	7 431,1	7 055,8	
Location, entretien et réparation	145,6	166,9	(151,6)	93,7	135,3	98,6	144,8	
Biens non durables	409,8	356,4	404,4	360,7	574,6	588,5	486,0	
Biens durables	156,7	261,0	298,3	243,6	202,7	120,7	185,1	
Total	56 754,1	57 729,3	59 315,7	60 455,6	62 560,9	63 063,2	64 861,5	

Tableau 65 – Affaires juridiques – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A.P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	4 266,1	4 947,2	25,0	28,0
Cadres-conseils	1 581,1	1 297,4	12,0	9,0
	5 847,2	6 244,6	37,0	37,0
Juges	8 743,8	8 824,7	31,0	31,0
Professionnels	15 221,1	15 937,0	121,0	120,0
Cols blancs	22 270,7	23 101,7	305,4	312,2
Gestion des postes vacants	(976,1)	(984,8)	-	-
Total	51 106,7	53 123,2	494,4	500,2

Faits saillants :

- Amélioration des délais d'audition (arrêt Jordan)
- Continuation des travaux liés à l'implantation de la cour numérique
- Mise en œuvre d'une nouvelle structure à la Direction des affaires civiles
- Création de 1 poste permanent d'avocat à la Division du droit contractuel de la Direction des affaires civiles pour pourvoir aux besoins croissants

Le budget de 2019 du Service des affaires juridiques est de 64,9 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,8 M\$, soit 2,9 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 2 M\$
 ↑ 1,6 M\$ en raison des augmentations et cotisations salariales, cependant compensées par des économies anticipées reliées à la gestion efficiente des postes vacants
 ↑ 0,3 M\$ pour l'ajustement de 4,8 postes découlant de la fin du PQMO en 2019
 ↑ 0,1 M\$ découlant de la création d'un poste d'avocat en droit contractuel pour pourvoir aux besoins croissants
- Autres dépenses : ↓ 0,2 M\$
 ↓ 0,2 M\$ s'expliquant principalement par une réduction dans les services techniques ainsi que dans diverses autres dépenses

APPROVISIONNEMENT

Budget : 24,3 M\$

Effectif : 248,3 années-personnes

De par sa mission stratégique relativement à l'acquisition des biens et services et des services professionnels, le Service de l'approvisionnement se doit de répondre adéquatement aux besoins diversifiés et évolutifs des services et arrondissements dans le domaine des acquisitions et de la logistique, et de déployer tous les moyens pour y arriver, tout en tenant compte des enjeux liés à son domaine d'activités.

Tableau 66 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu		Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2018	2019
Dépenses par objets									
Rémunération	15 745,6	15 206,1	15 078,3	16 152,4	15 869,1	15 562,1	16 207,5		
Cotisations de l'employeur	4 740,1	4 542,9	5 068,2	4 871,4	4 515,8	4 515,8	4 650,2		
Transport et communications	207,2	216,1	163,3	194,5	249,4	232,0	232,0		
Services professionnels	43,0	62,6	53,2	53,6	84,5	180,0	130,0		
Services techniques et autres	90,1	152,8	170,9	248,9	337,7	562,0	2 451,8		
Location, entretien et réparation	185,5	493,9	423,0	(192,4)	96,9	107,5	75,9		
Biens non durables	332,7	407,8	194,8	267,2	152,8	262,9	214,4		
Biens durables	62,5	80,3	95,3	22,9	23,2	7,1	7,1		
Contributions à des organismes	-	2,0	-	2,0	-	-	-		
Autres	245,7	381,0	366,2	22,2	289,1	289,1	289,1		
Total	21 652,4	21 545,5	21 613,2	21 642,7	21 618,5	21 718,5	24 258,0		

Tableau 67 – Approvisionnement – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 193,2	2 881,0	22,0	19,0
Professionnels	2 132,9	2 602,7	18,0	22,0
Cols blancs	15 027,3	15 888,5	192,3	198,3
Cols bleus	631,1	649,8	9,0	9,0
Gestion des postes vacants	(906,6)	(1 164,3)	-	-
Total	20 077,9	20 857,7	241,3	248,3

Faits saillants :

- Mettre en place la nouvelle structure organisationnelle du service afin de poursuivre la transformation interne visant à répondre aux enjeux des requérants, tout en réduisant le nombre de cadres
- Déployer et administrer le programme de gestion vestimentaire intégrée qui est destiné, entre autres, à l'ensemble de la clientèle en sécurité publique
- Ajouter, pour l'ensemble des employés de la Ville, des capsules de formation sur l'approvisionnement ainsi que sur les règles relatives au nouveau Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)
- Améliorer le modèle de distribution et d'implantation d'outils pour simplifier les transactions et améliorer la visibilité des inventaires

Le budget de 2019 du Service de l'approvisionnement est de 24,3 M\$ et affiche une variation à la hausse de 2,5 M\$, soit 11,7 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,8 M\$
 - ↑ 0,4 M\$ relative à la transformation de 4 postes afin d'améliorer l'expertise pour faire face à la complexité des nouveaux encadrements et des dossiers, ainsi qu'à la mise en place d'une nouvelle structure répondant mieux au modèle organisationnel du service
 - ↑ 0,3 M\$ attribuable à l'effet combiné de la fin du PQMO et de l'abolition de postes à la suite de départs (5 années-personnes)
 - ↑ 0,1 M\$ liée à l'ajout d'un poste d'administrateur de contrats qui assurera le suivi de la gestion contractuelle relativement à l'augmentation de la cadence des nombreux projets du Service des technologies de l'information prévus en 2019
- Autres dépenses : ↑ 1,8 M\$
 - ↑ 1,8 M\$ principalement attribuable au contrat accordé pour la gestion vestimentaire intégrée à la grandeur de la Ville, un contrat géré par le Service de l'approvisionnement qui permettra l'optimisation du processus, la réduction des coûts de distribution et l'élimination des risques liés à la gestion de l'inventaire

ÉVALUATION FONCIÈRE

Budget : 15,9 M\$

Effectif : 168,2 années-personnes

Le Service de l'évaluation foncière a pour mission de confectionner, tenir à jour et défendre le rôle d'évaluation foncière des municipalités de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale.

Tableau 68 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu		Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2018	2019
Dépenses par objets									
Rémunération	11 166,5	11 560,4	11 151,1	11 464,5	11 693,3	11 693,3	11 800,1		
Cotisations de l'employeur	3 337,7	3 523,8	3 679,4	3 617,5	3 314,1	3 314,1	3 314,9		
Transport et communications	80,4	149,8	45,3	109,4	214,4	304,4	304,4		
Services professionnels	11,8	9,1	37,8	10,8	23,2	14,7	14,7		
Services techniques et autres	293,8	363,0	275,2	319,3	346,4	344,9	306,4		
Location, entretien et réparation	217,7	259,9	88,4	51,3	44,6	44,6	40,3		
Biens non durables	45,6	56,7	50,4	77,5	79,1	79,1	79,1		
Biens durables	73,6	35,8	26,9	91,8	44,8	79,8	69,8		
Total	15 227,1	15 958,5	15 354,5	15 742,1	15 759,9	15 874,9	15 929,7		

Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 138,8	2 162,0	14,0	14,0
Professionnels	6 221,9	6 290,2	56,0	54,0
Cols blancs	7 018,5	7 037,9	101,8	100,2
Gestion des postes vacants	(371,8)	(375,1)	-	-
Total	15 007,4	15 115,0	171,8	168,2

Faits saillants :

- Confection et communication des prochains rôles d'évaluation 2020-2021-2022 qui seront déposés le 11 septembre 2019 (plus de 520 000 unités d'évaluation inscrites aux rôles, localisées dans 16 municipalités)
- Défense devant les tribunaux des valeurs actuellement contestées aux rôles actuels et précédents (900 dossiers actifs, pour une valeur au rôle de 4 G\$)
- Mise aux rôles des nouvelles constructions et améliorations aux bâtiments existants (environ 30 000 permis/année, pour un ajout approximatif de 3,7 G\$ aux rôles)
- Révision importante de la structure et des processus d'inspection des immeubles régionaux (résidentiels, petits immeubles mixtes et commerciaux, conciergeries)

Le budget de 2019 du Service de l'évaluation foncière est de 15,9 M\$ et demeure relativement stable par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,1 M\$
 - ↑ 0,8 M\$ attribuable aux indexations et aux progressions statutaires
 - ↑ 0,2 M\$ liée à la mise en œuvre de la nouvelle structure organisationnelle du service et au transfert, du Service des finances, d'un poste d'agent de bureau responsable du traitement des mutations immobilières
 - ↓ 0,9 M\$ en raison des divers efforts d'optimisation ciblés ainsi que de l'abolition de 4,6 postes découlant de la fin du PQMO
- Autres dépenses : ↓ 0,1 M\$
 - ↓ 0,1 M\$ associée à un effort d'optimisation ciblé de diverses dépenses

GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

Budget : 170,8 M\$

Effectif : 662,2 années-personnes

La mission du Service de la gestion et de la planification immobilière est d'être un chef de file novateur et d'offrir à ses clients des solutions immobilières performantes et écoresponsables, à l'image et au bénéfice des Montréalais.

Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Dépenses par objets								
Rémunération	45 512,6	43 953,2	43 623,4	42 515,0	44 518,5	45 058,2	47 212,1	
Cotisations de l'employeur	13 515,3	12 907,3	13 689,6	13 267,5	12 903,8	13 037,5	13 553,0	
Transport et communications	732,3	779,8	680,3	742,3	831,3	721,5	722,5	
Services professionnels	724,9	930,6	485,5	1 477,1	1 466,4	1 658,3	2 485,1	
Services techniques et autres	2 485,5	2 448,2	4 012,9	6 036,6	9 313,7	8 229,3	8 306,3	
Location, entretien et réparation	53 360,5	55 090,9	57 358,5	61 188,3	70 969,4	74 776,4	76 623,5	
Biens non durables	19 842,4	19 328,3	19 988,2	20 278,1	22 023,6	20 240,5	21 767,0	
Biens durables	1 947,1	202,0	142,2	27,7	91,1	65,1	90,1	
Contributions à des organismes	3 618,0	90,1	-	10,0	343,7	-	-	
Autres	2,1	-	-	2,0	93,5	293,5	5,8	
Total	141 740,7	135 730,4	139 980,6	145 544,6	162 555,0	164 080,3	170 765,4	

Tableau 71– Gestion et planification immobilière – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	5 837,2	6 639,0	37,5	43,0
Contremaîtres	2 469,9	1 163,3	21,5	10,0
Professionnels	16 155,8	18 150,4	132,0	149,0
Cols blancs	9 410,5	8 972,0	133,0	134,0
Cols bleus	25 524,7	27 197,4	311,4	326,2
Gestion des postes vacants	(1 302,4)	(1 357,0)	-	-
Total	58 095,7	60 765,1	635,4	662,2

Faits saillants :

- Mettre en œuvre un plan de réduction des gaz à effet de serre qui permettra l'atteinte des objectifs pour faire de Montréal une ville sobre en carbone
- Ajouter des ressources pour l'exercice du droit de préemption afin de réaliser les transactions en vertu de ce nouveau pouvoir octroyé à Montréal
- Mettre en place les normes propriétaires en appui à la planification et à la réalisation des projets
- Augmenter le budget d'entretien pour réduire le déficit d'entretien des immeubles et diminuer l'indice de vétusté des bâtiments de la Ville

Le budget de 2019 du Service de la gestion et de la planification immobilière est de 170,8 M\$ et affiche une variation à la hausse de 6,7 M\$, soit 4,1 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 2,7 M\$
 ↑ 1,4 M\$ attribuable à l'impact combiné de la fin du PQMO et de l'abolition de postes à la suite de départs (18,8 années-personnes)
 ↑ 0,5 M\$ liée à l'ajout de 4 années-personnes pour le plan de réduction 2018-2021 des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique
 ↑ 0,5 M\$ pour l'ajout de 3 années-personnes relatif au droit de préemption et de 2 années-personnes pour la gestion immobilière du site des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph
 ↑ 0,3 M\$ liée, entre autres, à l'indexation de la rémunération
- Autres dépenses : ↑ 4 M\$
 ↑ 2 M\$ liées à l'impact des projets PTI sur les dépenses d'entretien et de maintien des systèmes
 ↑ 1,3 M\$ pour la gestion immobilière du site des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph
 ↑ 1,3 M\$ relative à la relocalisation du Centre d'histoire de Montréal
 ↑ 1 M\$ liée à de nouveaux baux pour le regroupement des employés du Service des ressources humaines, celui des employés de la Direction du conseil et du soutien financier du Service des finances et enfin, pour la relocalisation du Bureau de l'ombudsman
 ↑ 0,4 M\$ relative à la mise en place d'un plan de réduction 2018-2021 des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique
 ↓ 1 M\$ relative à l'optimisation de contrats d'entretien et à la réduction de certaines dépenses d'énergie
 ↓ 1 M\$ liée à la capitalisation de travaux d'entretien mineurs et à la réduction de certaines dépenses

GREFFE

Budget : 28,6 M\$

Effectif : 209,8 années-personnes

La mission du Service du greffe comporte la préparation, la tenue et le suivi des séances du comité exécutif et des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération, de même que le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération ainsi qu'au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises et au Conseil Jeunesse.

Le Service du greffe est également responsable de la gestion des documents et des archives de la Ville, du traitement et de la signature des contrats, de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur les archives et, enfin, de la gestion des processus électoraux.

Tableau 72 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Dépenses par objets								
Rémunération	18 841,5	18 679,7	19 186,5	23 402,0	19 405,8	19 405,8	19 562,6	
Cotisations de l'employeur	5 669,0	5 938,5	6 250,1	6 892,4	6 448,6	6 448,6	6 496,6	
Transport et communications	440,0	581,4	504,5	2 342,6	560,4	488,5	513,0	
Services professionnels	177,0	147,3	238,7	415,7	451,7	484,7	548,1	
Services techniques et autres	543,9	670,8	831,2	5 173,9	676,7	737,4	773,7	
Location, entretien et réparation	(90,3)	(93,4)	(64,7)	1 589,9	344,4	312,6	322,4	
Biens non durables	90,6	87,4	100,9	310,3	234,7	239,9	243,6	
Biens durables	31,6	46,8	41,8	63,7	26,3	31,0	31,1	
Contributions à des organismes	237,8	190,7	249,4	177,5	246,0	246,0	35,0	
Autres	100,2	69,2	69,2	72,4	74,2	74,2	74,2	
Total	26 041,3	26 318,4	27 407,6	40 440,4	28 468,8	28 468,7	28 600,3	

Tableau 73 – Greffe – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	14 717,7	14 694,8	103,0	103,0
Cadres de gestion	1 227,2	1 260,2	7,0	7,0
Cadres-conseils	6 052,4	6 037,3	46,0	46,0
	7 279,6	7 297,5	53,0	53,0
Professionnels	2 035,0	2 131,1	18,0	18,0
Cols blancs	2 077,1	2 190,8	35,5	35,8
Gestion des postes vacants	(255,0)	(255,0)	-	-
Total	25 854,4	26 059,2	209,5	209,8

Faits saillants :

- Soutenir la tenue de l'élection du Bureau du taxi
- Mettre en application les nouvelles règles approuvées par le comité exécutif quant à la transparence des organismes bénéficiant d'un important soutien financier de la part de la Ville
- Participer aux travaux et à la réflexion qui mèneront à la révision des mécanismes de consultation publique de la Ville

Le budget de 2019 du Service du greffe est de 28,6 M\$ et demeure relativement stable par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,2 M\$
↑ 0,1 M\$ liée aux indexations et rajustements de la rémunération
↑ 0,1 M\$ attribuable à l'impact de la fin du PQMO (1,3 année-personne)
- Autres dépenses : ↓ 0,1 M\$
↑ 0,1 M\$ liée à l'ajout de crédits pour tenir l'élection du Bureau du taxi et couvrir une partie de la rémunération du président du Comité Jacques-Viger
↓ 0,2 M\$ principalement attribuable au changement de comptabilisation des dépenses du Conseil interculturel de Montréal à la suite de modifications apportées à la Charte de la Ville

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS

Budget : 105,9 M\$

Effectif : 467,8 années-personnes

Le Service du matériel roulant et des ateliers a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules ainsi que les divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des clients, de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire.

Tableau 74 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019
Dépenses par objets							
Rémunération	32 506,4	33 912,1	35 778,8	36 027,5	36 275,6	35 179,2	35 006,5
Cotisations de l'employeur	9 966,8	10 286,8	11 023,2	11 025,4	10 093,1	10 032,2	9 978,1
Transport et communications	174,7	192,6	138,4	210,8	210,4	312,3	214,8
Services professionnels	77,4	41,2	10,3	35,6	168,9	70,1	70,1
Services techniques et autres	2 832,4	3 256,4	3 391,5	2 682,0	3 097,3	3 667,4	2 860,2
Location, entretien et réparation	17 707,2	17 977,1	13 850,9	14 271,2	14 645,4	14 505,3	14 138,4
Biens non durables	41 301,2	42 428,4	44 976,0	46 516,5	51 579,5	45 071,5	46 877,5
Biens durables	741,7	780,4	750,6	184,7	130,1	279,0	208,7
Contributions à des organismes	-	-	-	-	10,0	-	15,0
Autres	(150,8)	(150,8)	(140,8)	(3 003,5)	(3 500,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	105 157,0	108 724,2	109 778,9	107 950,2	112 710,3	105 617,0	105 869,3

Tableau 75 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	5 429,3	4 943,2	37,0	33,0
Cadres-conseils	149,0	281,2	1,0	2,0
	5 578,3	5 224,4	38,0	35,0
Contremaires	2 691,9	2 869,1	22,0	23,0
Professionnels	1 535,0	1 461,1	13,0	12,0
Cols blancs	2 113,7	440,2	27,0	18,2
Cols bleus	34 576,3	36 556,4	363,9	379,6
Gestion des postes vacants	(1 283,8)	(1 566,6)	-	-
Total	45 211,4	44 984,6	463,9	467,8

Faits saillants :

- Remplacer progressivement les véhicules et équipements à combustion interne par des modèles 100 % électriques ou hybrides afin de marquer le début officiel du virage vert de la Ville. Avec ses 384 véhicules électriques, la Ville de Montréal est la première ville au Canada pour le nombre de véhicules et équipements 100 % électriques.
- Standardiser les devis de véhicules et équipements, en collaboration avec les unités clientes, afin de procéder à des achats regroupés permettant des économies de 8 % à 10 %.
- Assurer le suivi de la performance des acquisitions et de l'entretien des véhicules et équipements, avec l'élaboration de 10 indicateurs suivis mensuellement, dont trois indicateurs pour le suivi des coûts.
- Mettre en place plusieurs projets d'optimisation, y compris l'implantation de l'aménagement 5S. Cet outil de gestion permettra au service de suivre la tendance de l'industrie.

Le budget de 2019 du Service du matériel roulant et des ateliers est de 105,9 M\$ et demeure relativement stable par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,2 M\$
 ↓ 0,8 M\$ attribuable à la fin de la fabrication de certaines pièces et de la sous-traitance des réparations des hydrodynes et des pneus
 ↑ 0,3 M\$ liée, entre autres, à l'indexation de la rémunération
 ↑ 0,2 M\$ attribuable aux impacts combinés de la fin du PQMO et de l'abolition de postes à la suite de départs (2,9 années-personnes)
 ↑ 0,1 M\$ s'expliquant par le transfert d'un poste en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière et des ateliers
- Autres dépenses : ↑ 0,5 M\$
 ↑ 0,8 M\$ relative au besoin, jusqu'en 2020, de location à court terme de nacelles
 ↑ 0,7 M\$ attribuable à l'augmentation des coûts et des besoins en ce qui concerne les pièces
 ↓ 0,8 M\$ en réduction du budget relatif aux immatriculations, attribuable au crédit reçu annuellement de la SAAQ
 ↓ 0,2 M\$ liée à l'optimisation de certaines activités

MOBILITÉ ET ATTRACTIVITÉ

Les dépenses de ce secteur d'activités s'élèvent à 457 M\$, en hausse de 22,9 M\$ par rapport au budget 2018.

Tableau 76 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Mobilité et attractivité								
Commission des services électriques	55 519,9	62 917,5	61 900,1	60 578,9	70 517,7	70 345,7	74 683,0	
Eau	220 502,8	213 409,8	219 503,9	224 518,6	236 141,6	231 528,5	248 024,3	
Grands parcs, mont Royal et sports	35 718,4	46 804,7	41 595,1	53 093,0	52 415,4	40 382,4	42 579,0	
Infrastructures, voirie et transports	22 425,5	23 505,7	30 063,7	38 780,5	42 522,5	38 534,8	36 563,0	
Urbanisme et développement	41 133,8	40 875,5	64 573,3	51 273,1	62 111,5	53 252,2	55 111,6	
Total – Mobilité et attractivité	375 300,4	387 513,2	417 636,1	428 244,1	463 708,7	434 043,6	456 960,9	

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

Budget : 74,7 M\$

Effectif : 74 années-personnes

La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés sur tout le territoire de la ville en s'associant avec la Ville de Montréal et de nombreuses entreprises et organisations des réseaux d'énergie et de télécommunications. La CSEM coordonne les efforts de tous les intervenants pour offrir un réseau d'infrastructures fiable, sécuritaire et durable, tant au niveau souterrain qu'au niveau aérien.

La CSEM intervient aussi sur tous les projets de raccordement des réseaux aux immeubles et aux bâtiments, partout à Montréal.

Tableau 77 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	5 001,1	5 420,7	5 188,3	5 719,5	4 917,4	4 839,7	5 031,7	
Cotisations de l'employeur	1 426,3	1 516,5	1 506,0	1 911,0	1 490,6	1 465,7	1 501,7	
Transport et communications	227,5	248,3	201,8	178,7	274,1	274,5	294,2	
Services professionnels	182,3	135,9	195,2	394,4	563,9	515,7	680,9	
Services techniques et autres	(222,9)	5 005,1	3 846,6	277,0	7 869,4	7 865,8	8 246,0	
Location, entretien et réparation	993,1	1 041,9	1 118,4	1 102,6	1 452,4	1 424,4	1 048,2	
Biens non durables	352,2	371,9	430,6	438,7	540,1	550,1	585,8	
Biens durables	84,5	70,4	92,6	35,1	70,0	70,0	75,0	
Frais de financement	22 879,8	23 721,4	22 439,8	23 487,4	23 105,5	23 105,5	23 606,9	
Remboursement de la dette à long terme	24 130,3	25 120,0	26 180,2	25 866,8	28 834,3	28 834,3	32 012,6	
Autres	465,7	265,4	700,6	1 167,7	1 400,0	1 400,0	1 600,0	
Total	55 519,9	62 917,5	61 900,1	60 578,9	70 517,7	70 345,7	74 683,0	

Tableau 78 – Commission des services électriques – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 304,5	1 269,2	8,2	8,0
Cadres-conseils	324,7	328,7	3,0	3,0
	1 629,2	1 597,9	11,2	11,0
Cols blancs	3 547,7	3 779,5	49,7	49,0
Cols bleus	1 128,5	1 156,0	14,0	14,0
Total	6 305,4	6 533,4	74,9	74,0

Faits saillants :

- Réalisation d'un carnet de commandes de projets de 94,9 M\$ pour le programme construction et modification de conduits souterrains
- Enlèvement de poteaux sur 11,5 kilomètres de rues
- Inspection structurale de 4 500 puits d'accès et de 700 puits d'accès pour l'occupation
- Fixation du taux de redevances à 3,876 \$ du mètre, soit une augmentation de 1,5 % par rapport au taux réel 2018

Le budget de 2019 de la CSEM est de 74,7 M\$ et affiche une variation à la hausse de 4,3 M\$, soit 6,2 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,2 M\$
↑ 0,2 M\$ reliée à l'indexation et aux progressions statutaires
- Autres dépenses : ↑ 4,1 M\$
↑ 3,2 M\$ du remboursement de la dette à long terme, reliée aux nouveaux emprunts
↑ 0,5 M\$ reliée aux frais de financement, attribuable à la hausse des taux d'intérêt
↑ 0,4 M\$ liée aux dépenses dans les services techniques et autres, principalement associée à la hausse du volume des concessions

EAU

Budget : 248 M\$

Effectif : 803,9 années-personnes

Le Service de l'eau a pour mission d'assurer la maîtrise, la coordination et la cohérence des activités du cycle de l'eau (production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées) sous l'angle de l'entretien et de l'extension du réseau, et ce, de manière à développer une organisation de gestion publique de l'eau qui soit performante et perçue comme telle par la population et les usagers de l'agglomération de Montréal.

De plus, le Service de l'eau est responsable du Plan d'intervention de l'eau, intégrant le volet voirie, afin d'optimiser les interventions nécessaires aux infrastructures de l'eau.

Tableau 79 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Dépenses par objets								
Rémunération	53 385,7	53 894,7	55 440,2	56 153,4	57 285,1	57 776,8	58 491,0	
Cotisations de l'employeur	15 318,3	15 963,1	17 818,9	17 658,1	16 474,3	16 683,0	16 802,6	
Transport et communications	406,4	707,7	767,6	634,0	783,5	635,8	737,4	
Services professionnels	2 923,5	4 757,5	5 067,7	5 949,5	9 385,8	8 870,7	8 577,0	
Services techniques et autres	9 544,3	7 903,1	8 271,9	9 543,2	10 523,8	7 520,1	8 560,7	
Location, entretien et réparation	19 375,6	11 764,4	8 924,8	11 214,1	11 759,5	18 488,5	18 890,1	
Biens non durables	50 261,8	50 492,3	54 130,1	52 127,7	54 556,9	57 124,8	56 466,4	
Biens durables	597,8	1 013,3	589,8	660,6	682,5	641,0	685,5	
Frais de financement	24 704,7	22 799,6	22 230,1	21 788,5	24 779,9	26 005,1	30 169,4	
Remboursement de la dette à long terme	45 594,8	44 719,4	46 903,6	49 545,5	50 593,6	49 268,4	59 868,2	
Contributions à des organismes	378,0	460,5	470,5	1 685,6	435,8	422,5	422,5	
Autres	(1 988,1)	(1 065,8)	(1 111,3)	(2 441,6)	(1 119,1)	(11 908,2)	(11 646,5)	
Total	220 502,8	213 409,8	219 503,9	224 518,6	236 141,6	231 528,5	248 024,3	

Tableau 80 – Eau – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	7 468,1	8 119,8	45,1	49,1
Cadres-conseils	196,1	-	-	-
	7 664,2	8 119,8	45,1	49,1
Contremaîtres	6 507,7	6 589,6	56,0	56,0
Professionnels	13 999,3	14 080,2	126,5	121,7
Cols blancs	13 985,8	13 008,4	168,8	162,4
Cols bleus	37 528,4	38 767,0	403,7	414,7
Gestion des postes vacants	(5 225,6)	(5 271,4)	-	-
Total	74 459,8	75 293,6	800,1	803,9

Faits saillants

- L'augmentation des investissements du Service de l'eau en 2018 se répercute sur le coût de la dette en 2019. En effet, 90 % de l'augmentation du budget du Service de l'eau en 2019 sera destinée au service de la dette. La hausse du budget du Service de l'eau, excluant le service de la dette, est limitée à 1 %, dont la moitié est destinée aux activités d'entretien des réseaux d'eau réalisées par les arrondissements.
- Le service continue de soutenir les arrondissements dans la réalisation des activités d'entretien des réseaux d'eau et le développement de l'expertise interne par la mise en place d'un nouveau modèle d'organisation du travail et la poursuite des activités de formation technique.
- Le service prépare et développe des ressources affectées à l'exploitation de l'unité de désinfection à l'ozone.
- Le service poursuit ses efforts pour consolider la qualité de l'eau potable avec le programme d'excellence en eau potable (PEXEP), et ce, autant pour les usines que pour les réseaux.
- Le service maintient ses initiatives structurantes visant le développement de l'expertise interne et la préparation de la relève, ainsi que ses efforts d'optimisation pour mitiger la hausse des dépenses liées à l'accroissement des activités et à l'ajout de procédés de traitement.

Le budget de 2019 du Service de l'eau est de 248 M\$ et affiche une variation à la hausse de 16,5 M\$, soit 7,1 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,8 M\$
 ↑ 1,8 M\$ liée à l'indexation et à des rajustements de base de la rémunération
 ↓ 0,6 M\$ attribuable à l'atteinte de l'objectif du PQMO, se traduisant par une réduction de postes équivalent à 2,7 années-personnes
 ↑ 0,6 M\$ associée au projet de désinfection des eaux usées, pour l'équivalent de 7 années-personnes
 ↑ 0,3 M\$ associée à l'ajout de postes équivalant à 3 années-personnes pour soutenir la planification de la maintenance, dans le cadre de l'optimisation des activités d'entretien des réseaux d'eau en arrondissements
 ↓ 0,4 M\$ pour les ajustements techniques liés à l'augmentation de la main-d'œuvre capitalisable, entraînant une baisse de postes équivalent à 3,5 années-personnes
 ↓ 0,9 M\$ liée à des économies anticipées relatives à la gestion performante des ressources humaines, qui s'ajoutent aux économies liées à la gestion des postes vacants et aux économies déjà existantes au Service de l'eau (5,3 M\$)
- Autres dépenses : ↑ 15,7 M\$
 ↓ 0,3 M\$ des budgets des autres familles de dépenses afin de financer les rajustements de base de la rémunération
 ↓ 2,7 M\$ des budgets liés à l'exercice d'optimisation générale des dépenses de fonctionnement
 ↑ 0,8 M\$ pour l'exploitation et l'entretien d'un nouveau bâtiment administratif, à l'usine de production d'eau potable Atwater
 ↑ 0,9 M\$ pour des activités sur le réseau principal d'aqueduc (contrats relatifs à la détection de fuites et à la réparation de bris)
 ↑ 0,9 M\$ pour la dotation aux arrondissements dans le cadre de la mise en place de nouvelles fonctions plus polyvalentes
 ↑ 0,3 M\$ pour la location d'équipements spécialisés pour les activités d'entretien, à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte
 ↑ 1 M\$ pour les dépenses relatives à la gestion des matières résiduelles, à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte
 ↑ 14,8 M\$ pour les frais de financement et le remboursement de la dette à long terme, s'expliquant principalement par l'augmentation des dépenses en immobilisations dans les infrastructures de l'eau depuis quelques années

GRANDS PARCS, MONT ROYAL ET SPORTS

Budget : 42,6 M\$

Effectif : 239,9 années-personnes

En tant qu'acteur majeur de la qualité de vie des Montréalais, le Service des grands parcs, du mont Royal et des sports contribue à faire de Montréal une métropole de premier plan par ses installations sportives d'envergure et son leadership pour la vie physiquement active des citoyens et le rayonnement de Montréal. Il a aussi pour mission de protéger et de mettre en valeur les parcs, la forêt urbaine, les milieux naturels et les espaces publics.

Tableau 81 – Grands parcs, mont Royal et sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2019
Dépenses par objets								
Rémunération	13 330,8	13 788,6	15 149,9	16 039,7	16 518,0	15 786,7	16 064,7	
Cotisations de l'employeur	3 622,7	3 982,0	4 790,4	5 056,7	4 870,2	4 604,7	4 636,6	
Transport et communications	463,7	531,6	379,7	258,1	450,1	343,6	316,3	
Services professionnels	1 020,1	1 149,3	1 519,9	8 308,5	3 484,2	1 521,6	1 964,9	
Services techniques et autres	4 992,7	4 755,0	7 890,1	7 451,1	10 605,7	7 958,3	7 730,8	
Location, entretien et réparation	3 000,9	3 016,9	2 561,9	2 459,7	4 062,2	3 773,5	4 926,4	
Biens non durables	379,1	4 647,3	5 400,8	3 542,8	5 344,0	1 108,5	887,1	
Biens durables	183,2	102,6	693,6	236,8	239,8	108,8	95,3	
Contributions à des organismes	8 679,6	14 786,6	3 164,8	9 743,2	6 760,1	5 131,9	5 912,1	
Autres	45,6	44,8	44,0	(3,6)	81,1	44,8	44,8	
Total	35 718,4	46 804,7	41 595,1	53 093,0	52 415,4	40 382,4	42 579,0	

Tableau 82 – Grands parcs, mont Royal et sports – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	4 518,9	4 586,7	32,0	32,0
Contremaîtres	230,6	238,6	2,0	2,0
Professionnels	5 676,1	5 830,3	46,7	47,7
Cols blancs	6 565,9	6 774,2	109,2	108,9
Cols bleus	3 645,9	3 519,7	52,1	49,3
Gestion des postes vacants	(246,0)	(248,2)	-	-
Total	20 391,4	20 701,3	242,0	239,9

Faits saillants :

- Poursuivre les démarches en vue de la création de nouveaux grands parcs à la falaise Saint-Jacques et dans l'ouest de l'île
- Implanter la phase 2 du projet-pilote Camillien-Houde-Remembrance
- Optimiser la programmation offerte dans les parcs-nature et les grands parcs métropolitains
- Réaliser des plans d'aménagement des parcs en concertation avec les arrondissements et les citoyens
- Verdir la ville et réduire les îlots de chaleur et faire de tous les quartiers des milieux de vie agréables en plaçant l'arbre au cœur de la stratégie
- Offrir des expertises scientifiques afin de protéger les milieux naturels, la gestion de la forêt urbaine et de la faune, notamment la stratégie de cohabitation avec le coyote
- Offrir une programmation variée d'activités aux citoyens, ainsi que des plateaux sportifs propices au développement des athlètes et à la tenue d'événements, et maximiser l'utilisation de ces installations sportives
- Bonifier le soutien financier au Programme de transport actif pour permettre aux arrondissements d'organiser des initiatives qui obtiendront du succès aux quatre coins de la ville
- Mettre en œuvre le Plan directeur du sport et du plein air urbain

Le budget de 2019 du Service des grands parcs, du mont Royal et des sports est de 42,6 M\$ et affiche une variation à la hausse de 2,2 M\$, soit 5,4 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,3 M\$
 ↑ 0,4 M\$ pour la création de 4 postes pour la gestion de la forêt urbaine
 ↓ 0,1 M\$ liée à une gestion performante des ressources humaines
- Autres dépenses : ↑ 1,9 M\$
 ↑ 1,4 M\$ pour l'aménagement d'un anneau de glace, au parc Angrignon
 ↓ 0,5 M\$ liée au retrait du budget consacré à l'animation des promenades urbaines
 ↑ 0,5 M\$ pour les études et le projet pilote concernant le retrait de la circulation de transit sur la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance
 ↓ 0,4 M\$ attribuable à l'optimisation des dépenses

↑ 0,2 M\$ reliée au contrat de gestion conclu avec le TAZ

↑ 0,7 M\$ liée aux contributions au Triathlon international de Montréal, au Marathon de Montréal et au programme Cyclovia

INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER

Budget : 36,6 M\$

Effectif : 222,8 années-personnes

La mission du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) est de *protéger le réseau de rues artérielles de Montréal et de réaliser les travaux sur l'ensemble des infrastructures du réseau*. Le SIRR offre une vaste expertise en réalisation de travaux routiers, tant dans l'ensemble des domaines techniques d'architecture et d'ingénierie de la rue qu'en gestion de travaux.

Tableau 83 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	11 649,2	2 867,5	12 756,9	18 292,0	17 688,6	17 559,9	18 168,8	
Cotisations de l'employeur	2 454,7	6 509,1	4 346,4	4 585,6	5 023,4	4 833,6	4 998,6	
Transport et communications	418,5	455,7	1 009,0	590,0	897,5	837,3	882,3	
Services professionnels	294,2	1 867,1	1 955,6	3 723,2	7 879,4	4 699,3	2 067,0	
Services techniques et autres	857,7	954,2	1 178,6	1 749,5	2 192,4	1 018,4	1 047,5	
Location, entretien et réparation	6 870,2	10 068,4	8 134,9	7 742,8	8 012,2	8 706,3	8 533,3	
Biens non durables	(294,4)	491,5	500,5	515,3	659,8	686,4	662,2	
Biens durables	104,4	127,2	144,3	1 297,4	121,8	143,2	152,9	
Contributions à des organismes	45,0	165,0	37,5	284,7	47,4	50,4	50,4	
Autres	26,0	-	-	-	-	-	-	
Total	22 425,5	23 505,7	30 063,7	38 780,5	42 522,5	38 534,8	36 563,0	

Tableau 84 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 103,7	3 491,2	17,5	19,5
Professionnels	10 990,1	11 294,3	89,8	93,8
Cols blancs	8 821,3	8 985,3	104,5	108,5
Cols bleus	153,9	78,0	2,0	1,0
Gestion des postes vacants	(675,5)	(681,4)	-	-
Total	22 393,5	23 167,4	213,8	222,8

Le budget de 2019 du Service des infrastructures du réseau routier est de 36,6 M\$ et affiche une variation à la baisse de 2 M\$, soit 5,1 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,8 M\$
 - ↑ 0,4 M\$ liée à l'indexation des salaires
 - ↑ 0,6 M\$ pour la bonification des ressources liées aux activités prioritaires : accompagnement des projets des entreprises d'utilité publique et autres
 - ↓ 0,2 M\$ en raison de la gestion performante des ressources humaines
- Autres dépenses : ↓ 2,8 M\$
 - ↓ 2,6 M\$ des sommes destinées aux études
 - ↓ 0,2 M\$ résultant de l'optimisation des ressources et de divers ajustements

URBANISME ET MOBILITÉ

Budget : 55,1 M\$

Effectif : 226 années-personnes

La mission du Service de l'urbanisme et de la mobilité est d'améliorer la mobilité de la population montréalaise et la qualité de son cadre de vie, tout en stimulant la création de richesses collectives. À cette fin, le service fournit aux arrondissements et à la Direction générale l'encadrement et le soutien requis pour répondre aux enjeux d'aménagement urbain de mobilité et de patrimoine.

Tableau 85 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2019
Dépenses par objets								
Rémunération	14 977,1	15 332,2	15 793,1	17 419,4	17 568,3	18 750,9	20 781,8	
Cotisations de l'employeur	3 876,7	4 240,9	4 902,4	5 389,1	4 850,9	5 131,1	5 586,2	
Transport et communications	915,8	910,8	419,0	1 065,0	674,2	776,8	676,5	
Services professionnels	4 651,9	4 023,0	4 948,5	6 092,1	17 323,9	7 149,5	6 710,6	
Services techniques et autres	1 354,1	1 516,7	3 216,8	2 920,1	3 789,7	2 542,1	3 243,6	
Location, entretien et réparation	3 119,4	1 423,9	4 935,5	1 384,2	4 469,9	1 825,7	1 310,4	
Biens non durables	2 995,2	4 432,0	5 248,6	6 424,5	4 371,2	7 906,6	7 799,8	
Biens durables	105,1	315,9	365,5	123,7	498,3	212,4	157,8	
Contributions à des organismes	2 782,4	925,7	22 974,0	8 445,1	8 565,1	5 922,1	5 809,9	
Autres	6 356,1	7 754,4	1 769,9	2 009,9	-	3 035,0	3 035,0	
Total	41 133,8	40 875,5	64 573,3	51 273,1	62 111,5	53 252,2	55 111,6	

Tableau 86 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 904,6	3 872,9	16,0	22,0
Cadres-conseils	143,4	152,6	1,0	1,0
	3 048,0	4 025,5	17,0	23,0
Professionnels	16 837,2	18 330,4	138,5	153,0
Cols blancs	4 222,9	4 240,3	50,7	50,0
Gestion des postes vacants	(226,1)	(228,2)	-	-
Total	23 882,0	26 368,0	206,2	226,0

Faits saillants :

- En 2019, les priorités du Service de l'urbanisme et de la mobilité consisteront à soutenir les efforts de l'Administration en matière d'aménagement du territoire et de mobilité. Parmi ces priorités, notons l'établissement d'une nouvelle vision territoriale par la révision du plan d'urbanisme et la confection du nouveau plan de mobilité.
- Ces priorités affirment également une volonté d'aménager les rues sur la base de la démarche « Vision Zéro ». La Ville souhaite ainsi repenser l'aménagement des rues afin, notamment, d'assurer la sécurité des aînés, des jeunes, des cyclistes et des piétons, sans compromettre l'entretien des infrastructures.
- Enfin, l'année 2019 verra la création du Bureau de la ligne rose, une unité consacrée à la planification de ce projet structurant.

Le budget de 2019 du Service de l'urbanisme et de la mobilité est de 55,1 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,9 M\$, soit 3,5 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 2,5 M\$
 - ↑ 1,1 M\$ liée à la création de 10 postes affectés à la révision du plan d'urbanisme et à la confection du plan de mobilité
 - ↑ 1 M\$ pour la bonification de ressources liées aux activités prioritaires : démarche « Vision Zéro » et révision des aménagements pour les cyclistes et les piétons
 - ↑ 0,1 M\$ attribuable à divers éléments salariaux
- Autres dépenses : ↓ 0,5 M\$
 - ↓ 1,4 M\$ attribuable à la réduction des budgets d'honoraires professionnels et aux économies découlant de l'optimisation des dépenses
 - ↑ 1 M\$ pour la création du Bureau de la ligne rose

QUALITÉ DE VIE

Les dépenses de ce secteur d'activités s'élèvent à 471,1 M\$, en hausse de 75,3 M\$ par rapport au budget de 2018.

Tableau 87 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Qualité de vie								
Culture	57 717,4	65 826,9	67 758,5	108 252,1	60 814,3	59 969,8	62 202,4	
Développement économique	40 295,2	35 168,8	58 936,1	56 364,9	80 897,6	73 100,0	84 152,9	
Diversité et inclusion sociale	20 699,4	23 269,6	27 595,1	28 206,2	43 813,0	27 707,4	29 505,8	
Environnement	130 230,8	145 954,4	160 619,1	122 363,7	157 226,1	131 429,4	144 314,1	
Espace pour la vie	57 225,1	56 444,0	58 098,7	58 119,9	55 994,6	54 047,1	60 735,1	
Habitation	44 322,8	42 662,3	32 790,4	27 998,9	47 476,1	49 543,6	90 145,6	
Total – Qualité de vie	350 490,7	369 326,0	405 797,9	401 305,7	446 221,7	395 797,3	471 055,9	

CULTURE

Budget : 62,2 M\$

Effectif : 165,6 années-personnes

Le Service de la culture a pour mission de consolider, développer et accroître le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle, de fournir une expertise professionnelle à la Direction générale, aux arrondissements et aux services municipaux, et d'agir à titre de répondant municipal en matière de culture avec les milieux culturels, les partenaires publics et privés ainsi que le grand public.

De manière plus spécifique, l'action du service a pour but de développer ou de mettre en valeur :

- le loisir culturel, la pratique artistique amateur et le patrimoine immatériel;
- le réseau des bibliothèques;
- le réseau municipal de diffusion culturelle (Accès culture);
- l'art public et le patrimoine artistique;
- les événements publics;
- les festivals et événements culturels;
- l'industrie cinématographique et télévisuelle;
- les industries culturelles et créatives;
- les équipements, espaces et quartiers culturels.

Tableau 88 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019
Dépenses par objets							
Rémunération	11 315,9	11 148,7	11 041,2	12 005,2	14 036,4	12 680,6	12 680,0
Cotisations de l'employeur	3 246,9	3 303,8	3 520,3	3 756,6	3 945,0	3 532,3	3 472,7
Transport et communications	493,5	470,4	247,3	283,5	323,8	222,2	256,8
Services professionnels	1 524,5	1 827,3	1 420,8	2 251,8	4 748,5	4 075,4	2 334,1
Services techniques et autres	1 971,7	2 230,6	4 918,0	5 120,1	2 737,1	2 284,8	2 650,5
Location, entretien et réparation	(230,4)	(302,7)	(210,4)	(163,3)	171,2	167,2	162,2
Biens non durables	8 449,1	7 962,3	8 601,2	8 260,8	7 843,4	7 824,2	7 824,3
Biens durables	114,4	115,4	121,6	113,2	82,1	73,3	73,3
Contributions à des organismes	30 685,7	38 833,9	37 893,7	76 380,9	26 391,8	28 574,8	32 513,5
Autres	146,1	237,2	204,8	243,3	535,0	535,0	235,0
Total	57 717,4	65 826,9	67 758,5	108 252,1	60 814,3	59 969,8	62 202,4

Tableau 89 – Culture – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 464,8	2 602,1	15,0	16,0
Professionnels	8 362,4	8 324,8	72,2	72,2
Cols blancs	5 086,0	4 910,8	73,3	68,4
Cols bleus	651,5	669,8	9,0	9,0
Gestion des postes vacants	(351,8)	(354,8)	-	-
Total	16 212,9	16 152,7	169,5	165,6

Faits saillants :

- Bonification de l'Entente sur le développement culturel en 2019
- Démarrage de la conception et de la réalisation du MEM Mobile (plan de transition du nouveau Centre d'histoire de Montréal)
- Poursuite du déploiement d'activités de soutien en francisation (ex.: activités hors les murs comme Livres dans la rue ou déploiement direct dans les bibliothèques)
- Maintien du programme de soutien aux festivals et aux événements (programme révisé en 2019 pour être mieux aligné sur les orientations de la Politique de développement culturel 2017-2022)

Le budget de 2019 du Service de la culture est de 62,2 M\$ et affiche une variation à la hausse de 2,2 M\$, soit 3,7 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,1 M\$
↑ 0,5 M\$ pour la création de 4 postes pour le nouveau Centre d'histoire de Montréal
↓ 0,6 M\$ pour la fin du PQMO et la gestion performante des ressources humaines
- Autres dépenses : ↑ 2,3 M\$
↑ 3 M\$ pour la bonification de l'Entente sur le développement culturel
↑ 0,4 M\$ pour la Politique de développement culturel et l'accompagnement des petits OBNL
↓ 1,9 M\$ attribuable au retrait du budget de l'harmonisation des cotes de documents
↑ 0,8 M\$ pour le soutien à divers organismes culturels

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Budget : 84,2 M\$

Effectif : 69 années-personnes

La mission principale du Service du développement économique consiste à stimuler la création de la richesse collective avec l'aide des acteurs du développement économique, dans une perspective de développement durable.

Tableau 90 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu		Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2018	2019
Dépenses par objets									
Rémunération	3 200,0	2 939,2	4 422,0	4 449,5	5 281,8	5 350,5	6 390,8		
Cotisations de l'employeur	903,7	813,5	1 287,9	1 322,5	1 386,6	1 404,4	1 641,6		
Transport et communications	250,7	313,6	549,4	395,2	462,2	29,6	35,1		
Services professionnels	749,0	323,8	1 324,8	1 858,9	4 408,4	1 939,4	1 388,8		
Services techniques et autres	213,4	181,8	493,4	422,7	1 456,9	85,5	135,5		
Location, entretien et réparation	(65,6)	576,2	978,3	(500,6)	72,0	2,5	12,6		
Biens non durables	17,1	16,4	25,9	38,1	82,6	6,2	6,2		
Biens durables	8,7	4,6	22,2	163,9	169,7	-	-		
Contributions à des organismes	21 759,0	13 677,8	31 822,0	29 471,4	27 476,5	48 999,3	44 190,8		
Autres	13 259,2	16 321,9	18 010,2	18 743,3	40 100,9	15 282,6	30 351,5		
Total	40 295,2	35 168,8	58 936,1	56 364,9	80 897,6	73 100,0	84 152,9		

Tableau 91 – Développement économique – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	806,4	959,4	4,0	5,0
Cadres-conseils	158,9	162,8	1,0	1,0
	965,3	1 122,2	5,0	6,0
Professionnels	5 368,1	6 545,6	45,7	56,0
Cols blancs	543,8	487,9	7,0	7,0
Gestion des postes vacants	(122,3)	(123,3)	-	-
Total	6 754,9	8 032,4	57,7	69,0

Faits saillants :

- Le gouvernement du Québec a souligné la particularité de Montréal en ratifiant en 2016 la Déclaration sur la reconnaissance du statut particulier de la métropole. En parallèle, le gouvernement et la Ville ont signé l'entente-cadre Réflexe Montréal sur leurs engagements respectifs pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. Par la signature de cette entente, le gouvernement s'engage à verser à la Ville une aide annuelle qui atteindra 50 M\$ en 2021-2022 pour soutenir sa stratégie de développement économique. Pour l'enveloppe 2019-2020, un montant total de 30 M\$ est inscrit dans le budget de 2019 du Service du développement économique.
- La Stratégie de développement économique 2018-2022 repose sur huit plans d'action touchant les orientations suivantes :
 - miser sur le savoir et les talents;
 - stimuler l'entrepreneuriat;
 - dynamiser les pôles économiques;
 - propulser Montréal à l'international;
 - appuyer un réseau performant.

Le budget de 2019 du Service du développement économique est de 84,2 M\$ et affiche une variation à la hausse de 11,1 M\$, soit 15,1 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1,3 M\$
 ↑ 0,8 M\$ pour la création de 7 postes destinés aux différents axes d'intervention du service dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal
 ↑ 0,6 M\$ pour la création de 5 postes destinés aux axes d'intervention de la Direction de la mise en valeur des pôles économiques
 ↓ 0,1 M\$ pour le transfert d'un poste à la Direction générale
- Autres dépenses : ↑ 9,8 M\$
 ↑ 7,8 M\$ pour répondre aux demandes de subventions admissibles dans le cadre du PRAM-Industrie
 ↑ 5,2 M\$ pour la mise en œuvre du nouveau Programme d'aide volontaire aux commerces en situation de chantier majeur
 ↑ 1,2 M\$ pour la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique
 ↓ 0,3 M\$ liée aux mesures d'optimisation des ressources

- ↓ 0,8 M\$ des autres familles de dépenses pour financer les 7 postes destinés aux différents axes d'intervention du service dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal
- ↓ 1,6 M\$ reliée à la fin du contrat de gestion conclu avec Technoparc Montréal
- ↓ 1,7 M\$ liée à la fin de certains projets démarrés dans le cadre de l'entente Imaginer-Réaliser Montréal 2025

DIVERSITÉ ET INCLUSION SOCIALE

Budget : 29,5 M\$

Effectif : 51 années-personnes

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale contribue au respect de la diversité, à l'inclusion sociale et à l'intégration des nouveaux arrivants. Par son action, il favorise la cohabitation harmonieuse sur le territoire montréalais et à l'échelle de ses quartiers. Ultimement, il vise à offrir à chaque personne la possibilité de découvrir, de développer et d'atteindre son plein potentiel pour être en mesure de participer entièrement à la vie de la cité.

Tableau 92 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	2 296,7	3 036,7	3 267,9	3 792,9	4 053,6	3 550,7	4 140,0	
Cotisations de l'employeur	639,2	928,8	997,9	1 164,8	1 073,4	967,5	1 110,6	
Transport et communications	21,1	112,9	150,9	237,1	313,8	61,9	92,2	
Services professionnels	265,6	534,7	628,9	750,7	1 651,2	590,7	414,9	
Services techniques et autres	335,5	452,0	357,8	392,7	927,4	672,4	684,2	
Location, entretien et réparation	165,4	215,4	286,2	286,5	7,4	29,0	26,6	
Biens non durables	114,2	125,0	109,3	161,4	50,6	31,6	50,6	
Biens durables	0,1	1,2	6,5	0,8	6,1	1,1	1,1	
Contributions à des organismes	15 503,6	16 803,1	21 789,7	21 419,3	35 729,5	21 802,5	22 985,6	
Autres	1 358,0	1 059,8	-	-	-	-	-	
Total	20 699,4	23 269,6	27 595,1	28 206,2	43 813,0	27 707,4	29 505,8	

Tableau 93 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	854,0	1 013,4	5,0	6,0
Professionnels	3 662,9	3 957,8	37,0	38,0
Cols blancs	282,8	563,4	1,5	7,0
Gestion des postes vacants	(281,5)	(284,0)	-	-
Total	4 518,2	5 250,6	43,5	51,0

Faits saillants :

- Renouvellement et bonification de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales afin de coordonner et soutenir les actions visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (1 M\$)
- Montant de 0,4 M\$ pour répondre aux besoins urgents des organismes communautaires collaborant avec le BINAM dans le cadre de la « ville sanctuaire »
- Montant de 0,2 M\$ pour la réalisation de projets en itinérance
- Montant de 0,2 M\$ pour le plan d'action et pour la concertation des personnes aînées ainsi que les programmes PALIM et PANAM en accessibilité universelle

Le budget de 2019 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale est de 29,5 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,8 M\$, soit 6,5 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,7 M\$
↑ 0,7 M\$ liée à la transformation de six postes permanents d'agents de liaison en postes de conseillers en planification au Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), et indexation des salaires
- Autres dépenses : ↑ 1,1 M\$
↑ 1 M\$ reliée au renouvellement et à la bonification de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales afin de coordonner et soutenir les actions visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

ENVIRONNEMENT

Budget : 144,3 M\$

Effectif : 242,3 années-personnes

La mission du Service de l'environnement consiste à améliorer la qualité et le cadre de vie de l'agglomération de Montréal en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires.

Le Service de l'environnement doit aussi assumer, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développer, à ce titre, des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de développement durable.

Tableau 94 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	16 840,8	16 910,2	16 697,7	17 866,8	17 723,5	17 525,1	17 870,0	
Cotisations de l'employeur	4 890,0	5 007,6	5 504,0	5 533,4	5 098,7	5 028,6	5 091,8	
Transport et communications	(340,8)	(74,6)	563,6	395,3	880,0	1 272,6	723,2	
Services professionnels	506,5	1 545,8	1 097,7	1 253,2	1 431,0	1 931,6	3 673,2	
Services techniques et autres	108 281,4	109 420,8	103 958,0	104 062,3	117 223,2	147 066,5	120 365,4	
Location, entretien et réparation	1 120,5	1 068,1	578,2	897,7	1 260,8	1 278,3	1 238,2	
Biens non durables	1 704,0	3 899,5	1 780,0	1 893,5	1 935,2	2 085,8	1 550,2	
Biens durables	520,6	1 075,3	5 241,3	2 996,2	7 102,5	1 588,9	31 415,7	
Contributions à des organismes	34,5	100,0	100,0	243,8	195,6	107,5	120,5	
Autres	(3 326,7)	7 001,7	25 098,6	(12 778,5)	4 375,6	(46 455,5)	(37 734,1)	
Total	130 230,8	145 954,4	160 619,1	122 363,7	157 226,1	131 429,4	144 314,1	

L'objet « Autres » de l'exercice 2016 inclut un ajustement de 28,9 M\$ de la réserve du passif environnemental du Complexe environnemental de Saint-Michel, à la suite de l'extension de l'utilisation de la réserve de 20 ans jusqu'en 2062.

Tableau 95 – Environnement – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 906,7	3 197,8	18,0	20,0
Contremaîtres	115,3	119,3	1,0	1,0
Professionnels	7 754,7	7 491,7	64,3	61,3
Cols blancs	11 707,1	12 079,1	149,3	152,8
Cols bleus	603,4	612,1	7,2	7,2
Gestion des postes vacants	(533,5)	(538,2)	-	-
Total	22 553,7	22 961,8	239,8	242,3

Faits saillants :

- L'impact des critères de qualité très restrictifs limitant l'accès des matières recyclables au marché chinois se fait encore sentir de façon marquée sur les coûts associés au tri de celles-ci.
- Le renouvellement de plusieurs contrats de gestion de matières résiduelles a permis de générer d'importantes économies, mais a aussi mis en lumière le nombre limité d'entreprises soumissionnaires ainsi que des débouchés incertains pour quelques types de matières, effaçant ainsi les gains réalisés.
- L'implantation de la collecte de résidus alimentaires pour les immeubles de 8 logements et moins, représentant environ 540 000 logements, se terminera en 2019, comme prévu dans le cadre de la stratégie adoptée à cet effet en 2015.

Le budget de 2019 du Service de l'environnement est de 144,3 M\$ et affiche une variation à la hausse de 12,9 M\$, soit 9,8 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,4 M\$
↑ 0,4 M\$ attribuable aux indexations et aux progressions statutaires
↑ 0,2 M\$ découlant de la fin du PQMO
↓ 0,3 M\$ en raison des divers efforts d'optimisation ciblés pour une gestion plus performante des ressources humaines

- Autres dépenses : ↑ 12,5 M\$

↑ 13,4 M\$ attribuable à l'augmentation des coûts associés au traitement des matières recyclables – l'imposition de critères très sévères par le marché asiatique sur l'importation des matières ayant limité l'accès à ce marché étant en grande partie responsable de la chute du prix des matières

↓ 5,9 M\$ associée à des efforts d'optimisation du Service de l'environnement qui ont contribué à réduire le coût moyen des contrats de collecte, de transport et de traitement des déchets et permis un meilleur tri des différentes matières résiduelles à traiter, ainsi qu'à une réduction appréciable du tonnage des déchets domestiques, qui s'est réalisée au profit du recyclage et des matières organiques, en corrélation avec la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires

↑ 5,6 M\$ attribuable à des obligations contractuelles et au développement des services de collectes, se traduisant par la hausse du volume des matières organiques et recyclables, par l'indexation des contrats de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles et par la hausse du volume et des coûts moyens des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et du bois

↓ 0,3 M\$ attribuable au transfert au Service des ressources humaines du programme Groupe Mobilisation Sobre en carbone

↑ 0,3 M\$ associée à l'entretien des bacs des matières résiduelles

- Réserves financières sans impact net sur le budget de fonctionnement - Notes :

➤ *Un budget de l'ordre de 29,2 M\$ est prévu pour la réhabilitation des terrains du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC). Les travaux consistent en la construction d'un écran d'étanchéité, de puits de pompage et d'une usine de traitement d'eau. Ce projet est couvert par la réserve financière spécifique du PEPSC, inscrite à la rubrique « Autres ».*

➤ *Un budget de l'ordre de 8,6 M\$ est prévu pour la réserve du passif environnemental post-fermeture et fermeture du CESM, qui se compose principalement de la construction de l'usine de traitement du lixiviat, pour 5,3 M\$. Ce projet est couvert par la réserve.*

ESPACE POUR LA VIE

Budget : 60,7 M\$

Effectif : 373,8 années-personnes

Par leurs actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal accompagnent l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, ces institutions montréalaises forment le plus important complexe en sciences de la nature au Canada. Un pôle de biodiversité actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain : l'Espace pour la vie.

Tableau 96 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	23 564,9	22 215,3	22 846,9	23 311,1	22 754,6	21 898,8	23 372,4	
Cotisations de l'employeur	6 888,5	6 643,4	7 391,6	6 953,6	7 939,7	7 667,0	8 078,7	
Transport et communications	1 549,2	1 771,9	1 976,3	2 027,3	1 968,6	878,1	1 402,3	
Services professionnels	1 647,7	1 436,6	1 502,3	1 478,0	1 375,4	607,6	1 649,9	
Services techniques et autres	8 852,8	8 752,6	8 790,7	8 488,9	6 848,3	8 610,2	8 133,8	
Location, entretien et réparation	439,6	530,1	476,1	197,9	193,6	191,7	193,0	
Biens non durables	3 452,3	4 149,8	4 185,1	4 356,9	3 668,0	3 049,2	3 958,5	
Biens durables	178,4	89,0	123,7	103,2	22,6	2,1	2,1	
Frais de financement	4 664,3	4 776,6	4 751,2	4 939,6	4 624,5	4 624,5	5 741,2	
Remboursement de la dette à long terme	5 890,4	5 130,6	5 706,7	5 918,4	6 172,9	6 172,9	7 800,2	
Contributions à des organismes	95,0	948,1	348,1	345,0	426,4	345,0	403,0	
Autres	2,0	-	-	-	-	-	-	
Total	57 225,1	56 444,0	58 098,7	58 119,9	55 994,6	54 047,1	60 735,1	

Tableau 97 – Espace pour la vie – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 735,6	3 772,7	25,0	25,0
Cadres-conseils	87,3	87,3	-	-
	3 822,9	3 860,0	25,0	25,0
Contremaîtres	557,8	891,9	5,0	8,0
Professionnels	3 824,5	4 402,1	31,6	37,0
Cols blancs	10 283,3	10 832,9	151,6	159,3
Cols bleus	11 788,6	12 175,5	142,0	144,5
Gestion des postes vacants	(711,3)	(711,3)	-	-
Total	29 565,8	31 451,1	355,2	373,8

Faits saillants :

- Migration du Biodôme : au terme de sa grande Migration, le Biodôme aura résolument modernisé ses espaces publics et enrichi l'expérience de visite. Réouverture prévue à l'été 2019.
- Métamorphose de l'Insectarium : le musée sera fermé au public pour travaux, à compter de février 2019.
- Les activités de programmation du service tiendront compte de la réalisation de ces grands projets, les ressources du service étant pleinement mobilisées pour leur déploiement.
- Les prévisions de recettes et d'achalandage sont également revues pour tenir compte de la réalisation des grands projets et de la fermeture temporaire des deux institutions : en 2019, Espace pour la vie prévoit accueillir près de 1,55 million de visiteurs, pour des revenus de 18 M\$.

Le budget de 2019 du Service de l'Espace pour la vie est de 60,7 M\$ et affiche une variation à la hausse de 6,7 M\$, soit 12,4 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1,9 M\$
↑ 1,7 M\$ attribuable à la réouverture du Biodôme
- Autres dépenses : ↑ 4,8 M\$
↑ 2,1 M\$ attribuable à la réouverture progressive du Biodôme
↑ 3,2 M\$ liée à l'ajustement des frais financiers et des frais d'administration
↓ 0,6 M\$ attribuable à une optimisation des activités

HABITATION

Budget : 90,1 M\$

Effectif : 102 années-personnes

Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer le développement résidentiel équilibré de Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti. À cette fin, il propose à l'administration municipale des orientations, des plans d'action, des programmes ou des mesures pour répondre aux enjeux montréalais en habitation.

Tableau 98 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu		Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2018	2019
Dépenses par objets									
Rémunération	5 276,5	5 803,2	5 938,8	5 817,5	6 802,6	7 017,6	8 056,4		
Cotisations de l'employeur	1 541,9	1 738,2	1 922,7	1 810,8	1 873,4	1 989,5	2 243,2		
Transport et communications	370,7	454,8	316,9	123,8	167,7	168,9	128,2		
Services professionnels	(18,8)	265,3	331,9	446,9	520,6	1 425,9	882,8		
Services techniques et autres	90,6	157,6	150,9	61,3	127,5	126,2	150,2		
Location, entretien et réparation	(59,2)	(52,1)	(24,5)	(41,5)	2,0	19,1	19,1		
Biens non durables	21,9	31,9	35,1	20,6	44,5	46,4	98,4		
Biens durables	9,7	10,3	11,5	48,7	74,7	-	31,4		
Contributions à des organismes	578,1	591,8	1 446,9	847,1	846,1	-	936,1		
Autres	36 511,4	33 661,3	22 660,2	18 863,7	37 017,0	38 750,0	77 599,8		
Total	44 322,8	42 662,3	32 790,4	27 998,9	47 476,1	49 543,6	90 145,6		

Tableau 99 – Habitation – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 146,6	1 005,2	7,0	6,0
Professionnels	3 807,6	4 748,3	32,0	40,0
Cols blancs	4 245,2	4 740,2	52,8	56,0
Gestion des postes vacants	(192,3)	(194,1)	-	-
Total	9 007,1	10 299,6	91,8	102,0

Faits saillants :

Le budget du Service de l'habitation augmente de façon importante en 2019, notamment pour les dépenses de subventions. Soulignons, à cet effet, le financement de nouvelles mesures en appui aux logements abordables. Les budgets additionnels serviront également à soutenir et accélérer la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires ainsi qu'à encourager l'acquisition, particulièrement par les familles, d'une propriété à Montréal.

Le budget de 2019 du Service de l'habitation est de 90,1 M\$ et affiche une variation à la hausse de 40,6 M\$, soit 82 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1,3 M\$
 - ↑ 0,9 M\$ pour la création de 8 postes destinés à la réalisation de 12 000 logements sociaux et abordables
 - ↑ 0,4 M\$ attribuable à l'indexation salariale et à divers éléments salariaux
- Autres dépenses : ↑ 39,3 M\$
 - ↑ 10,7 M\$ en bonification du programme d'acquisition d'une propriété résidentielle
 - ↑ 10,3 M\$ pour le financement d'une aide à de nouveaux modèles de logements abordables
 - ↑ 10,2 M\$ attribuable au programme AccèsLogis
 - ↑ 3,7 M\$ liée au programme Rénovation Québec, en vertu de l'entente Métropole
 - ↑ 2 M\$ pour le financement d'un fonds pour soutenir les projets de logement social et communautaire comportant une dimension patrimoniale
 - ↑ 2 M\$ liée au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement
 - ↑ 0,8 M\$ attribuable à l'augmentation des budgets d'honoraires professionnels
 - ↓ 0,4 M\$ en économies découlant de l'optimisation des dépenses

SERVICE AUX CITOYENS

Les dépenses de ce secteur d'activités s'élèvent à 196,8 M\$, en hausse de 4,4 M\$ par rapport au budget 2018.

Tableau 100 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Service aux citoyens								
Concertation des arrondissements	78 552,1	75 862,9	91 322,6	98 389,0	119 194,5	81 483,1	86 654,0	
Expérience citoyenne et communications	17 350,4	18 420,3	22 301,4	22 097,9	22 745,0	22 388,6	22 889,5	
Technologies de l'information	84 928,3	83 470,8	86 239,1	85 452,3	82 649,1	88 517,4	87 249,2	
Total – Service aux citoyens	180 830,8	177 754,0	199 863,1	205 939,2	224 588,6	192 389,1	196 792,7	

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

Budget : 86,7 M\$

Effectif : 86,9 années-personnes

La mission première du Service de concertation des arrondissements est d'assurer aux arrondissements et aux services centraux le pilotage de projets corporatifs et d'activités de soutien aux opérations, par des approches de concertation et de services-conseils.

Tableau 101 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Dépenses par objets								
Rémunération	1 292,5	3 982,2	4 482,0	5 028,1	5 467,1	5 976,9	6 490,7	
Cotisations de l'employeur	352,6	1 114,2	1 414,1	1 504,4	1 475,6	1 613,2	1 737,7	
Transport et communications	71,1	144,1	(107,6)	152,4	222,4	243,4	229,1	
Services professionnels	1 190,6	333,8	560,7	362,9	391,6	403,7	468,8	
Services techniques et autres	75 313,4	66 976,6	81 878,0	88 478,7	109 187,2	73 914,3	80 081,2	
Location, entretien et réparation	112,7	2 145,4	2 079,8	2 454,4	1 624,7	2 450,9	745,5	
Biens non durables	34,5	431,3	516,2	61,8	470,1	571,7	567,0	
Biens durables	34,7	38,5	4,6	12,4	30,5	9,0	34,0	
Contributions à des organismes	150,0	696,8	522,4	333,9	325,3	300,0	300,0	
Autres	-	-	(27,6)	-	-	(4 000,0)	(4 000,0)	
Total	78 552,1	75 862,9	91 322,6	98 389,0	119 194,5	81 483,1	86 654,0	

Tableau 102 – Concertation des arrondissements – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 021,5	1 138,7	6,0	7,0
Contremaîtres	126,7	173,1	1,0	1,5
Professionnels	2 493,1	2 765,2	23,0	24,0
Cols blancs	1 883,4	2 149,1	23,5	28,5
Cols bleus	2 298,8	2 237,6	27,8	25,9
Gestion des postes vacants	(233,4)	(235,3)	-	-
Total	7 590,1	8 228,4	81,3	86,9

Faits saillants :

- Le budget de fonctionnement du service est principalement consacré aux activités de déneigement menées par l'entreprise privée. Plusieurs éléments font fluctuer le prix des contrats tels que : le prix du marché obtenu lors du renouvellement des contrats, le mécanisme contractuel qui prévoit des ajustements annuels liés à l'indice des prix à la consommation et du prix du carburant et la révision des coûts du transport de neige ajustés par décrets gouvernementaux.
- Le service a également le mandat de gérer les contrats externes pour fournir les brigades de propreté, principalement sur les artères commerciales établies par les arrondissements, et celui d'encadrer une équipe d'agents de prévention en gestion animalière afin de prévenir les cas de morsures animales sur l'ensemble du territoire montréalais, dans le cadre de l'adoption du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques.
- De plus, le service assure le pilotage des systèmes technologiques utilisés par les arrondissements.

Le budget de 2019 du Service de concertation des arrondissements est de 86,7 M\$ et affiche une variation à la hausse de 5,2 M\$, soit 6,3 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du Service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,6 M\$
 - ↑ 0,3 M\$ pour quatre postes d'agents de prévention – contrôle animalier, affectés à l'application du nouveau Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques
 - ↑ 0,2 M\$ pour deux postes dédiés au soutien technique et opérationnel du déneigement et à l'administration des contrats de neige
 - ↑ 0,1 M\$ attribuable à l'indexation salariale
- Autres dépenses : ↑ 4,5 M\$
 - ↑ 3,7 M\$ s'expliquant par une augmentation des prix des contrats de déneigement, de transport et d'élimination de la neige
 - ↑ 0,5 M\$ pour l'ajout de brigades alternées de propreté en arrondissements
 - ↑ 0,4 M\$ pour divers programmes et activités de la gestion animalière
 - ↓ 0,1 M\$ liée à l'optimisation des ressources pour atteindre l'objectif de réduction des dépenses

EXPÉRIENCE CITOYENNE ET COMMUNICATIONS

Budget : 22,9 M\$

Effectif : 177,2 années-personnes

La mission du Service de l'expérience citoyenne et des communications est de bonifier l'expérience des citoyens avec la Ville de Montréal et de générer des communications fortes en appui aux orientations municipales. Ainsi, les spécialistes en communication et en expérience client ainsi que les employés du centre d'appel 311 ont tous pour mandat de collaborer avec les différents partenaires internes et externes pour mettre les Montréalais au centre de leurs actions.

Tableau 103 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	8 896,4	9 578,3	11 355,3	11 938,3	13 751,4	13 271,2	14 096,7	
Cotisations de l'employeur	2 662,8	2 912,8	3 489,0	3 567,6	3 786,6	3 667,6	3 861,7	
Transport et communications	1 328,0	1 427,0	3 089,6	3 722,1	2 696,9	3 183,3	3 317,8	
Services professionnels	59,6	458,5	503,4	641,1	563,2	478,8	246,0	
Services techniques et autres	1 432,9	761,4	663,2	1 474,2	1 394,1	1 131,0	1 089,8	
Location, entretien et réparation	133,5	422,0	411,8	303,7	394,5	416,2	109,4	
Biens non durables	2 818,3	2 819,5	2 778,0	399,9	108,1	239,9	164,0	
Biens durables	18,9	30,8	11,1	40,0	50,2	0,6	4,1	
Contributions à des organismes	-	-	-	11,0	-	-	-	
Autres	-	10,0	-	-	-	-	-	
Total	17 350,4	18 420,3	22 301,4	22 097,9	22 745,0	22 388,6	22 889,5	

Tableau 104 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 623,5	2 639,0	17,0	17,0
Professionnels	8 669,1	8 677,3	77,4	79,2
Cols blancs	5 853,2	6 850,8	74,5	81,0
Gestion des postes vacants	(207,0)	(208,7)	-	-
Total	16 938,8	17 958,4	168,9	177,2

Faits saillants :

- Le Service de l'expérience citoyenne et des communications a été créé au budget de 2019 par le regroupement du Service des communications, du Bureau de l'expérience client et du Bureau 311.
- Dans le but d'aligner le réseau 311 sur les meilleures pratiques de marché, le centre de services 311 a offert sur une base volontaire, aux 19 arrondissements, de récupérer les appels et les courriels. Le processus, ayant débuté avec 3 arrondissements dès l'automne 2018, se poursuivra en 2019.
- Dans le même souci d'amélioration, le budget pour les appels des citoyens concernant les entraves à la circulation a déjà été intégré au budget du centre de services 311.
- Afin de s'adapter aux nouvelles exigences de l'Administration, le service a réorganisé sa structure et ses activités de manière à mieux répondre aux besoins communicationnels des élus.
- Compte tenu de la hausse du nombre de chantiers, le service a bonifié la communication pour les projets d'infrastructures.
- Le budget a été réparti afin de prioriser la communication pour la sécurité routière, l'habitation pour les familles, l'environnement ainsi que pour les services essentiels aux citoyens (propreté et déneigement).

Le budget de 2019 du Service de l'expérience citoyenne et des communications est de 22,9 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,5 M\$, soit 2,2 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1 M\$
 - ↑ 0,9 M\$ attribuable à la création de 7 postes ainsi qu'au changement du type d'emploi de 8 postes afin de mieux répondre à l'offre de service du centre 311
 - ↑ 0,1 M\$ découlant des indexations et des progressions statutaires
- Autres dépenses : ↓ 0,5 M\$
 - ↓ 0,4 M\$ à la suite de la suppression de la revue *À nous Montréal*
 - ↓ 0,4 M\$ liée à l'optimisation des dépenses pour atteindre l'équilibre budgétaire (réduction des honoraires professionnels et des biens non durables)
 - ↓ 0,2 M\$ à la suite du transfert de la plate-forme téléphonique du Centre de services 311 au Service des technologies de l'information
 - ↑ 0,5 M\$ attribuable à la bonification de la communication pour les projets d'infrastructures

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Budget : 87,2 M\$

Effectif : 455,8 années-personnes

La mission du Service des technologies de l'information est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville et d'appuyer les unités de la Ville concernant les initiatives citoyennes ainsi que des projets de transformation organisationnelle.

Tableau 105 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu		Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2018	2019
Dépenses par objets									
Rémunération	40 220,3	38 389,3	37 075,4	38 378,8	36 213,8	37 666,8	36 487,5		
Cotisations de l'employeur	11 028,8	10 937,8	11 324,3	11 813,9	9 606,3	10 155,4	9 624,0		
Transport et communications	7 747,5	6 978,5	7 187,0	8 023,5	7 420,9	7 624,4	8 517,6		
Services professionnels	568,7	1 005,2	2 252,4	3 040,6	1 214,9	906,0	1 134,5		
Services techniques et autres	1 936,0	3 120,0	3 410,9	2 621,8	3 813,4	3 121,2	1 342,2		
Location, entretien et réparation	21 124,6	21 259,9	22 769,7	19 667,7	21 874,2	26 075,3	28 437,4		
Biens non durables	423,9	253,4	529,1	301,1	172,2	203,5	153,0		
Biens durables	1 870,8	1 676,4	1 687,3	1 571,9	2 981,2	2 764,8	1 553,0		
Contributions à des organismes	63,5	25,0	3,0	33,0	-	-	-		
Autres	(55,8)	(174,7)	-	-	(647,8)	-	-		
Total	84 928,3	83 470,8	86 239,1	85 452,3	82 649,1	88 517,4	87 249,2		

Tableau 106 – Technologies de l'information – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	7 596,1	7 845,2	45,0	45,0
Professionnels	32 720,9	31 486,9	256,3	266,8
Cols blancs	8 645,3	7 929,5	146,0	144,0
Gestion des postes vacants	(1 140,1)	(1 150,1)	-	-
Total	47 822,2	46 111,5	447,3	455,8

Faits saillants :

- Assurer le maintien des activités de base qui sont en soutien à l'ensemble des systèmes de la Ville, notamment pour les opérations critiques de la sécurité publique
- Maintenir une gestion proactive en matière de cybersécurité, de relève et de continuité des affaires
- Optimiser l'évolution des nouvelles solutions et réduire le soutien manuel au fur et à mesure de leur déploiement par l'automatisation systématique
- Réduire les efforts pour les systèmes patrimoniaux en favorisant le transfert des années-personnes au PTI pour accélérer le remplacement de ces systèmes
- Assurer l'intégration des nouveaux employés et le développement des compétences pour tous les employés TI
- Terminer l'architecture d'entreprise TI cible de tous les domaines d'affaires de la Ville (actuellement réalisée à 40 %)
- Élaborer une politique de développement durable pour les processus d'acquisition et le choix des solutions visant à réduire l'impact écologique des activités de la Ville
- Élaborer une pratique de gouvernance pour le mobilier urbain numérique

Le budget de 2019 du Service des technologies de l'information est de 87,2 M\$ et affiche une variation à la baisse de 1,3 M\$, soit 1,4 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : \downarrow 1,7 M\$
 \downarrow 1,7 M\$ par rapport à 2018 découlant de la fin du PQMO et de la mise en place de la nouvelle approche de gestion de la performance des ressources humaines.
- Autres dépenses : \uparrow 0,4 M\$
 \uparrow 1,2 M\$ attribuable à l'octroi de nouveaux contrats d'entretien informatique et à l'indexation des contrats existants
 \uparrow 0,7 M\$ attribuable à des transferts provenant d'autres unités d'affaires
 \downarrow 1,5 M\$ pour l'optimisation des coûts des suites en ressources humaines et bureautique

ARRONDISSEMENTS

VILLE DE MONTRÉAL

En 2019, le budget des arrondissements de 904,6 M\$ a augmenté de 25,1 M\$, ou 2,8 %, par rapport au budget 2018. Il comprend des transferts centraux de 665,1 M\$, des affectations de surplus et autres affectations de 20,7 M\$, des revenus de source locale de 69 M\$ ainsi que des revenus de taxation locale et d'enseignes publicitaires de 149,8 M\$.

Tableau 107 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	50 786,1	51 033,4	51 347,0	54 271,4	59 098,0	55 327,4	56 706,0	
Anjou	21 259,1	23 585,4	23 900,7	25 759,4	26 899,4	26 718,1	27 111,0	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	57 917,8	59 243,3	60 116,5	64 413,8	65 702,3	64 670,3	66 839,1	
Lachine	24 934,4	26 613,3	28 140,4	29 394,1	29 703,4	29 460,4	30 645,5	
LaSalle	31 033,2	33 905,7	34 643,0	36 145,2	37 254,6	37 661,3	39 365,9	
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 140,1	9 484,2	9 638,4	10 113,6	9 814,9	9 807,9	10 120,8	
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	53 324,4	53 633,9	57 125,4	62 201,4	63 055,7	61 075,2	63 835,6	
Montréal-Nord	34 516,2	35 817,7	36 653,4	37 892,7	40 876,7	39 627,6	41 353,1	
Outremont	15 481,1	14 029,2	13 890,7	14 851,6	15 339,5	15 168,5	14 155,6	
Pierrefonds–Roxboro	26 471,3	29 269,5	29 750,2	30 881,0	30 966,9	29 785,5	31 512,5	
Plateau-Mont-Royal	50 257,8	52 079,7	53 578,1	55 895,4	59 597,4	55 337,5	55 904,2	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	47 030,9	46 999,1	48 931,3	55 277,6	60 085,5	57 179,6	58 707,0	
Rosemont–La Petite-Patrie	53 432,4	52 018,0	55 164,9	61 610,8	60 357,4	58 770,7	60 043,3	
Saint-Laurent	60 717,3	61 702,8	61 638,4	68 280,7	78 150,7	70 320,8	70 967,1	
Saint-Léonard	30 162,6	32 462,3	31 499,0	33 727,2	34 764,4	34 847,5	35 083,9	
Sud-Ouest	47 810,1	48 791,0	53 086,9	54 635,9	55 352,5	53 525,8	54 323,2	
Verdun	32 875,5	33 968,2	36 695,3	34 196,1	35 802,5	35 474,3	36 055,7	
Ville-Marie	80 635,4	82 272,8	82 410,9	87 745,1	94 949,6	86 903,7	93 580,2	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	54 109,0	54 010,2	55 802,2	59 550,8	61 193,4	57 908,7	58 328,3	
Total – Arrondissements	782 894,7	800 919,7	824 012,7	876 843,8	918 964,8	879 570,8	904 638,0	

Tableau 108 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal
 (en milliers de dollars)

	Budget 2018	Sources de financement				Budget 2019
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	55 327,4	7 266,3	1 946,3	-	47 493,4	56 706,0
Anjou	26 718,1	6 915,8	1 477,6	729,3	17 988,3	27 111,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	64 670,3	9 255,4	3 346,7	1 000,0	53 237,0	66 839,1
Lachine	29 460,4	4 444,1	3 666,3	1 100,0	21 435,1	30 645,5
LaSalle	37 661,3	4 500,7	1 451,9	695,1	32 718,2	39 365,9
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 807,9	1 526,7	450,0	-	8 144,1	10 120,8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	61 075,2	9 620,9	3 025,7	-	51 189,0	63 835,6
Montréal-Nord	39 627,6	8 462,0	898,2	1 067,8	30 925,1	41 353,1
Outremont	15 168,5	2 869,4	1 876,8	223,3	9 186,1	14 155,6
Pierrefonds-Roxboro	29 785,5	5 524,2	1 384,1	325,0	24 279,2	31 512,5
Plateau-Mont-Royal	55 337,5	10 051,9	8 060,1	1 678,8	36 113,4	55 904,2
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	57 179,6	10 169,4	1 589,7	-	46 947,9	58 707,0
Rosemont–La Petite-Patrie	58 770,7	9 038,2	3 531,8	143,2	47 330,1	60 043,3
Saint-Laurent	70 320,8	13 231,8	5 052,9	-	52 682,4	70 967,1
Saint-Léonard	34 847,5	7 313,5	1 740,9	500,0	25 529,5	35 083,9
Sud-Ouest	53 525,8	7 522,2	4 147,9	2 663,9	39 989,2	54 323,2
Verdun	35 474,3	7 023,4	1 861,3	1 723,1	25 447,9	36 055,7
Ville-Marie	86 903,7	17 345,8	20 300,5	8 450,7	47 483,2	93 580,2
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	57 908,7	7 753,7	3 225,4	400,8	46 948,4	58 328,3
Total – Arrondissements	879 570,8	149 835,4	69 034,1	20 701,0	665 067,5	904 638,0
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(798 855,3)	(149 156,8)	-	-	(665 067,5)	(814 224,3)
Total – Arrondissements	80 715,5	678,6	69 034,1	20 701,0	-	90 413,7

ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Population : 137 756 habitants

Superficie : 24 km²

Parcs et espaces verts : 77

Budget : 56,7 M\$

Effectif : 418,3 années-personnes

Tableau 109 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	28 028,5	27 379,2	27 600,6	28 032,8	28 356,7	27 206,6	28 176,7	
Cotisations de l'employeur	8 134,5	8 136,3	8 666,0	8 430,0	8 290,2	7 871,8	8 127,9	
Transport et communications	471,2	425,4	436,5	462,5	452,1	443,0	418,0	
Services professionnels	143,9	154,8	219,8	228,0	1 275,1	247,3	247,3	
Services techniques et autres	874,7	1 546,5	67,2	3 333,3	4 811,8	3 714,2	3 431,2	
Location, entretien et réparation	4 801,8	4 833,6	5 449,5	5 555,5	7 355,5	6 282,0	6 293,5	
Biens non durables	4 124,4	4 213,2	4 355,6	4 275,2	4 289,7	5 254,9	5 260,7	
Biens durables	65,1	88,3	56,8	95,2	135,1	206,8	212,3	
Contributions à des organismes	1 694,4	1 739,1	1 931,2	1 958,2	1 458,3	1 437,3	1 783,4	
Autres	2 447,6	2 517,0	2 563,8	1 900,7	2 673,5	2 663,5	2 755,0	
Total	50 786,1	51 033,4	51 347,0	54 271,4	59 098,0	55 327,4	56 706,0	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 110 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 582,5	3 602,8	24,0	24,0
Cadres-conseils	1 013,4	1 036,0	9,0	9,0
	4 595,9	4 638,8	33,0	33,0
Contremaîtres	2 201,1	2 250,4	19,1	19,2
Professionnels	4 310,2	4 616,3	36,8	39,6
Cols blancs	9 350,8	9 663,8	126,9	127,9
Cols bleus	15 460,2	15 975,2	194,9	198,6
Gestion des postes vacants	(839,8)	(839,9)	-	-
Total	35 078,4	36 304,6	410,7	418,3

Faits saillants

- En lien avec le Plan stratégique de l'arrondissement, l'offre de services à la population sera améliorée par la réalisation de différents projets dont :
 - programme de stérilisation des chats;
 - programme de subvention des couches lavables;
 - tenue de 2 séances itinérantes du conseil d'arrondissement;
 - protection, mises aux normes et développement des installations sportives, culturelles et de services (mise en œuvre du projet de centre culturel et communautaire de Cartierville);
 - amélioration des processus relatifs aux consultations publiques;
 - bonification du programme accueil et entretien dans les parcs;
 - mise en place d'une équipe affectée aux événements spéciaux et à la propreté dans les parcs.

Le budget de 2019 de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est de 56,7 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,4 M\$, soit 2,5 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1,2 M\$
 - ↑ 0,6 M\$ liée aux rajustements salariaux (indexations et progressions statutaires)
 - ↑ 0,6 M\$ pour la réalisation des projets du plan stratégique mentionnés dans les faits saillants
- Autres dépenses : ↑ 0,2 M\$
 - Aucune variation importante

ARRONDISSEMENT D'ANJOU

Population : 45 174 habitants

Superficie : 13,9 km²

Parcs et espaces verts : 18 parcs et 78 îlots de verdure

Budget : 27,1 M\$

Effectif : 212,8 années-personnes

Tableau 111 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	11 589,6	12 264,4	12 580,1	13 134,9	13 506,7	13 558,1	14 048,8	
Cotisations de l'employeur	3 316,7	3 518,7	3 854,6	3 863,1	4 078,3	3 828,1	3 954,0	
Transport et communications	519,2	544,8	487,4	368,0	415,7	453,6	405,5	
Services professionnels	163,6	329,2	223,9	239,8	281,3	323,2	318,9	
Services techniques et autres	502,8	1 844,7	1 699,7	2 419,2	2 390,6	2 276,0	2 274,6	
Location, entretien et réparation	2 369,3	2 447,6	2 347,4	2 448,1	2 626,8	2 584,0	2 451,1	
Biens non durables	2 253,0	2 251,3	2 036,8	2 688,7	2 694,2	2 771,4	2 775,2	
Biens durables	42,8	107,6	175,5	130,4	75,0	57,1	48,7	
Frais de financement	91,1	85,3	79,2	72,6	65,8	65,8	70,8	
Remboursement de la dette à long terme	91,9	97,7	103,8	110,3	117,3	117,3	112,3	
Contributions à des organismes	182,9	217,1	306,9	265,0	209,0	208,1	175,4	
Autres	136,2	(123,0)	5,4	19,3	438,7	475,4	475,7	
Total	21 259,1	23 585,4	23 900,7	25 759,4	26 899,4	26 718,1	27 111,0	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 112 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 326,2	2 352,9	15,0	15,0
Cadres-conseils	475,4	318,7	2,5	2,5
	2 801,6	2 671,6	17,5	17,5
Contremaîtres	823,2	1 105,5	7,0	8,0
Professionnels	1 632,4	1 850,3	14,4	16,4
Cols blancs	5 746,3	5 942,1	86,2	86,9
Cols bleus	6 585,3	6 637,7	84,0	84,0
Gestion des postes vacants	(202,6)	(204,4)	-	-
Total	17 386,2	18 002,8	209,1	212,8

Faits saillants :

- L'Arrondissement prévoit augmenter le taux de réalisation des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations. La planification de la future Maison de la culture d'Anjou ainsi que la revitalisation de la place Chaumont feront partie de ses priorités.
- L'Arrondissement désire diversifier ses modes de communication avec les citoyens et accroître la visibilité des services offerts.

Le budget de 2019 de l'Arrondissement d'Anjou est de 27,1 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,4 M\$, soit 1,5 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,6 M\$
 - ↑ 0,3 M\$ liée aux indexations et aux progressions statutaires
 - ↑ 0,1 M\$ pour la création d'un poste de chargé de communication
 - ↑ 0,1 M\$ attribuable à la création d'un poste d'ingénieur à la Division des travaux publics
 - ↑ 0,1 M\$ liée à l'augmentation de diverses banques d'heures des inspecteurs
- Autres dépenses : ↓ 0,2 M\$
 - ↓ 0,2 M\$ à la suite de la réduction de divers postes de dépenses, y compris l'annulation d'un bail

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Population : 174 543 habitants

Superficie : 21,4 km²

Parcs et espaces verts : 36 parcs et espaces verts et 6 jardins communautaires

Budget : 66,8 M\$

Effectif : 470,8 années-personnes

Tableau 113 – Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	29 575,0	28 848,5	30 501,4	31 285,8	30 817,7	30 314,4	30 740,7	
Cotisations de l'employeur	8 487,4	8 527,9	9 427,4	9 245,1	9 025,1	8 633,4	8 816,1	
Transport et communications	515,7	560,9	517,0	579,1	586,2	608,4	603,4	
Services professionnels	342,3	345,3	262,4	331,4	946,1	724,2	861,4	
Services techniques et autres	2 167,3	2 824,9	1 107,4	4 575,5	6 452,4	6 128,7	6 239,9	
Location, entretien et réparation	5 361,0	5 405,7	5 325,5	5 849,9	5 826,4	5 541,4	5 422,1	
Biens non durables	5 504,1	6 332,8	6 646,1	5 830,7	4 880,4	5 973,9	6 113,0	
Biens durables	431,7	551,4	322,2	498,3	470,0	212,9	234,4	
Contributions à des organismes	4 295,6	4 214,5	4 230,9	4 401,3	4 543,5	4 162,5	4 338,3	
Autres	1 237,7	1 631,4	1 776,2	1 816,7	2 154,5	2 370,5	3 469,8	
Total	57 917,8	59 243,3	60 116,5	64 413,8	65 702,3	64 670,3	66 839,1	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 114 – Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	29,1	0,5	-	-
Cadres de gestion	3 893,1	3 992,7	26,0	26,0
Cadres-conseils	1 166,8	1 149,3	10,0	10,0
	5 059,9	5 142,0	36,0	36,0
Contremaîtres	2 146,9	2 167,3	18,8	18,8
Professionnels	4 711,8	4 916,3	41,9	43,9
Cols blancs	12 079,6	12 403,4	173,9	174,9
Cols bleus	15 845,2	15 860,3	199,3	197,2
Gestion des postes vacants	(924,7)	(933,0)	-	-
Total	38 947,8	39 556,8	469,9	470,8

Faits saillants :

- Bonification de l'offre de services aux citoyens pour certaines activités de l'Arrondissement, notamment la lutte contre l'insalubrité des logements, la propreté des lieux publics, l'entretien de la forêt urbaine et les contributions financières aux organismes communautaires
- Planification d'un budget pour la mise en œuvre de projets visant la promotion des transports actifs et préparation d'un plan local de déplacement
- Réalisation du projet d'optimisation des locaux du bâtiment administratif de l'Arrondissement, dans le cadre du renouvellement du bail
- Révision de la tarification des vignettes de stationnement sur rues réservées aux résidents, basée sur des catégories de véhicules

Le budget de 2019 de l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est de 66,8 M\$ et affiche une variation à la hausse de 2,2 M\$, soit 3,4 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,6 M\$
 - ↑ 0,7 M\$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires) et aux cotisations de l'employeur
 - ↑ 0,2 M\$ à la suite de la création de 3 postes pour intensifier la lutte contre l'insalubrité des logements
 - ↓ 0,3 M\$ liée à une réduction de 1,5 % de certains postes de rémunération afin d'augmenter la cohorte d'inspecteurat
- Autres dépenses : ↑ 1,6, M\$
 - ↑ 1,1 M\$ dans les autres objets, notamment 1 M\$ pour bonifier l'offre de services aux citoyens dans certaines activités de l'Arrondissement et 0,1 M\$ pour les activités concernant le marquage, la signalisation ainsi que la sérigraphie
 - ↑ 0,2 M\$ des contributions à des organismes, représentant une indexation de 3,5 % des contributions financières
 - ↑ 0,1 M\$ pour des services professionnels, notamment pour assurer des activités estivales de propreté sur le territoire dans le cadre du programme Montréal.NET ainsi que pour la nouvelle réglementation de l'évaluation agréée en lien avec le règlement 17-055
 - ↑ 0,1 M\$ pour les biens non durables, principalement reliée à l'augmentation des coûts d'énergie

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Population : 45 419 habitants

Superficie : 17,8 km²

Parcs et espaces verts : 50

Budget : 30,6 M\$

Effectif : 231,1 années-personnes

Tableau 115 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	13 941,2	13 890,9	14 265,9	14 926,0	14 938,3	14 525,3	14 995,9	
Cotisations de l'employeur	4 223,7	4 112,9	4 527,3	4 435,3	4 432,0	4 269,5	4 386,9	
Transport et communications	422,5	453,8	572,7	435,9	498,9	628,1	629,2	
Services professionnels	134,8	124,1	171,3	140,1	259,4	162,7	151,5	
Services techniques et autres	1 693,6	2 608,7	2 495,0	5 671,1	3 186,3	3 844,5	3 239,6	
Location, entretien et réparation	534,0	1 039,0	1 088,2	1 069,2	1 760,9	1 176,5	1 809,0	
Biens non durables	2 961,4	3 319,8	3 591,9	3 619,4	3 335,6	3 731,3	3 757,9	
Biens durables	11,4	-	230,0	135,5	156,7	172,6	203,4	
Contributions à des organismes	1 012,3	1 058,6	1 199,6	1 132,1	1 132,2	932,5	937,5	
Autres	(0,5)	5,5	(1,5)	(2 170,5)	3,1	17,4	534,6	
Total	24 934,4	26 613,3	28 140,4	29 394,1	29 703,4	29 460,4	30 645,5	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 116 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 239,2	2 311,6	15,0	15,0
Cadres-conseils	185,4	254,4	2,0	3,0
	2 424,6	2 566,0	17,0	18,0
Contremaîtres	1 161,0	1 195,8	9,4	9,4
Professionnels	2 026,6	2 209,7	18,0	19,0
Cols blancs	5 817,4	5 462,0	86,1	85,6
Cols bleus	7 818,4	7 949,3	99,1	99,1
Gestion des postes vacants	(453,2)	-	-	-
Total	18 794,8	19 382,8	229,6	231,1

Faits saillants :

- Mise en place de la planification du secteur de Lachine-Est
- Introduction de mesures d'apaisement de la circulation
- Maintien du budget participatif pour l'implication citoyenne

Le budget de 2019 de l'Arrondissement de Lachine est de 30,6 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,2 M\$, soit 4 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,6 M\$
↑ 0,4 M\$ liée aux rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires prévues dans les conventions collectives)
- ↑ 0,2 M\$ à la suite de réaménagements structurels nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'offre de services (environnement, infrastructures, programmes culturels, sportifs et de loisirs, propreté, soutien aux entreprises, etc.)
- Autres dépenses : ↑ 0,6 M\$
↑ 0,5 M\$ à la suite de la mise en place de la planification des projets et programmes d'envergure pour 2019 (Lachine-Est, échangeur Saint-Pierre, centre communautaire et sportif)
↑ 0,1 M\$ liée à l'indexation des crédits visant les contrats et les obligations légales, principalement pour les activités de gestion de l'eau et les biens durables

ARRONDISSEMENT DE LASALLE

Population : 81 013 habitants

Superficie : 16,4 km²

Parcs et espaces verts : 42

Budget : 39,4 M\$

Effectif : 260,8 années-personnes

Tableau 117 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	17 163,0	16 995,0	17 875,2	17 847,5	18 107,1	17 351,1	18 146,9	
Cotisations de l'employeur	4 984,3	4 978,2	5 536,8	5 260,2	5 229,1	5 108,2	5 265,7	
Transport et communications	466,4	517,7	764,8	628,1	635,3	671,8	672,4	
Services professionnels	131,8	298,8	402,4	520,6	729,7	296,3	370,1	
Services techniques et autres	1 521,2	3 799,7	2 621,6	4 224,0	4 560,6	4 140,0	4 133,0	
Location, entretien et réparation	2 275,6	2 295,4	2 295,6	2 579,0	2 473,6	3 824,3	3 883,4	
Biens non durables	3 422,0	3 714,4	3 632,9	3 493,2	3 529,1	3 605,5	3 609,8	
Biens durables	144,8	319,0	523,3	324,7	299,1	209,6	248,9	
Contributions à des organismes	1 290,2	1 120,9	1 101,4	1 406,3	1 389,9	1 261,0	1 351,8	
Autres	(366,1)	(133,4)	(111,0)	(138,4)	301,1	1 193,5	1 683,9	
Total	31 033,2	33 905,7	34 643,0	36 145,2	37 254,6	37 661,3	39 365,9	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 118 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	58,6	59,4	-	-
Cadres de gestion	2 963,3	3 063,7	19,0	19,0
Cadres-conseils	660,1	949,7	5,0	6,0
	3 623,4	4 013,4	24,0	25,0
Contremaîtres	1 515,4	1 494,7	12,0	11,0
Professionnels	1 872,0	2 174,0	17,0	19,7
Cols blancs	6 510,1	6 619,8	90,2	89,7
Cols bleus	9 446,6	9 623,8	115,4	115,4
Gestion des postes vacants	(566,8)	(572,5)	-	-
Total	22 459,3	23 412,6	258,6	260,8

Faits saillants :

- Transformer l'ancien hôtel de ville de LaSalle en édifice à vocation culturelle et communautaire
- Imaginer et développer le pôle d'habitation Angrignon Ouest
- Poursuivre les efforts intensifs de verdissement et les soins aux arbres existants (programme d'élagage systématique)

Le budget de 2019 de l'Arrondissement de LaSalle est de 39,4 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,7 M\$, soit 4,5 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1 M\$
 - ↑ 0,5 M\$ liée à l'ajout de 2,2 années-personnes et au financement des postes hors structure
 - ↑ 0,5 M\$ due à l'indexation et aux rajustements salariaux
- Autres dépenses : ↑ 0,7 M\$
 - ↑ 0,8 M\$ allouée à la planification des pôles d'habitation et d'investissements (PTI)
 - ↑ 0,1 M\$ relative à une indexation des contrats de 1 %
 - ↓ 0,2 M\$ concernant un réaménagement vers la rémunération pour refléter la modification apportée à la structure de postes

ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

Population : 19 399 habitants

Superficie : 23,63 km²

Parcs et espaces verts : 34

Budget : 10,1 M\$

Effectif : 108,2 années-personnes

Tableau 119 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	5 669,1	5 231,2	5 123,9	5 430,1	5 236,3	5 459,7	5 702,3	
Cotisations de l'employeur	1 624,9	1 530,7	1 579,9	1 559,8	1 569,9	1 568,9	1 631,6	
Transport et communications	198,0	178,6	179,2	175,0	215,0	212,3	174,3	
Services professionnels	19,2	173,9	128,9	190,4	119,3	126,7	102,7	
Services techniques et autres	683,9	358,0	358,0	474,5	509,0	408,3	422,5	
Location, entretien et réparation	1 036,1	963,0	1 032,6	1 071,3	1 203,0	912,3	978,3	
Biens non durables	846,7	939,6	1 041,1	1 368,0	755,8	915,1	904,5	
Biens durables	(0,3)	2,4	10,5	23,2	2,2	1,0	1,0	
Frais de financement	-	-	-	(0,2)	-	-	-	
Contributions à des organismes	47,2	106,8	182,2	211,9	171,8	171,0	171,0	
Autres	15,3	-	2,1	(390,4)	32,6	32,6	32,6	
Total	10 140,1	9 484,2	9 638,4	10 113,6	9 814,9	9 807,9	10 120,8	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 120 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A.P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 410,1	1 473,6	9,5	10,5
Cadres-conseils	340,5	415,6	3,0	4,0
	1 750,6	1 889,2	12,5	14,5
Contremaîtres	238,3	240,6	2,0	2,0
Professionnels	537,1	554,8	5,0	5,0
Cols blancs	1 639,4	1 554,6	31,1	34,7
Cols bleus	3 100,6	3 334,2	41,0	52,0
Gestion des postes vacants	(237,4)	(239,5)	-	-
Total	7 028,6	7 333,9	91,6	108,2

Faits saillants :

- Implantation d'une nouvelle structure organisationnelle
- Construction de 3 parcs de quartier et rénovation de ceux existants
- Aménagement d'un nouveau parc riverain dans le secteur de Sainte-Geneviève
- Révision du plan d'urgence du pont Jacques-Bizard
- Poursuite de l'application des recommandations du rapport rétrospectif du Comité citoyen « Inondations printanières 2017 »
- Renforcement des mesures d'atténuation de la circulation
- Projet de réexamen des vocations et de l'entretien des bâtiments municipaux
- Poursuite du projet de paysage humanisé
- Amélioration du réseau de pistes cyclables

Le budget de 2019 de l'Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève est de 10,1 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,3 M\$, soit 3,2 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,3 M\$
 - ↑ 0,2 M\$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
 - ↑ 0,9 M\$ à la suite de la régularisation de la gestion des postes vacants
 - ↓ 0,7 M\$ reflétant les économies liées à la restructuration de la main-d'œuvre
 - ↓ 0,1 M\$ découlant de la gestion performante des ressources humaines
- Autres dépenses :
 - Aucune variation importante

ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Population : 141 816 habitants

Superficie : 25,4 km²

Parcs et espaces verts : 76

Budget : 63,8 M\$

Effectif : 502,8 années-personnes

Tableau 121 – Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	30 650,2	30 753,0	32 108,2	32 798,9	33 500,0	32 359,0	32 444,7	
Cotisations de l'employeur	9 103,5	9 271,5	10 089,3	9 796,6	9 559,6	9 294,6	9 345,1	
Transport et communications	430,6	459,6	443,0	586,6	622,7	588,0	606,2	
Services professionnels	143,2	201,6	201,7	312,4	553,5	317,6	356,2	
Services techniques et autres	2 346,9	2 154,6	1 791,9	4 425,9	4 757,9	4 985,6	6 763,1	
Location, entretien et réparation	3 998,6	4 899,2	5 045,0	5 902,2	5 789,7	5 526,8	5 601,8	
Biens non durables	4 785,8	4 915,4	5 169,1	5 540,2	5 891,5	6 222,0	6 354,2	
Biens durables	128,5	99,9	387,7	462,5	401,1	38,1	181,8	
Contributions à des organismes	3 541,0	3 601,8	4 342,3	4 633,7	4 255,8	4 046,5	4 372,4	
Autres	(1 803,9)	(2 722,7)	(2 452,8)	(2 257,6)	(2 276,1)	(2 303,0)	(2 189,9)	
Total	53 324,4	53 633,9	57 125,4	62 201,4	63 055,7	61 075,2	63 835,6	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 122 – Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par catégories**d'emplois**

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	4 196,5	4 243,7	28,0	28,0
Cadres-conseils	858,3	983,6	8,0	9,0
	5 054,8	5 227,3	36,0	37,0
Contremaîtres	2 407,7	2 436,0	21,1	21,1
Professionnels	4 548,6	4 676,4	41,6	42,9
Cols blancs	11 163,1	11 134,1	160,0	159,0
Cols bleus	19 486,7	19 332,0	242,8	242,8
Gestion des postes vacants	(1 007,3)	(1 016,0)	-	-
Total	41 653,6	41 789,8	501,5	502,8

Faits saillants :

- Gestion responsable – maximiser l'impact des contributions financières de l'Arrondissement par l'adoption d'une politique de contribution financière aux organismes
- Sécurisation – poursuite des mesures d'apaisement de la circulation, notamment par la réduction des limites de vitesses sur les rues résidentielles, et implantation de mesures spécifiques aux abords des écoles
- Verdissement – poursuite des efforts de verdissement de l'Arrondissement grâce à un nouveau plan directeur des parcs et des espaces verts, par la plantation d'arbres et la réalisation de projets de verdissement du domaine public

Le budget de 2019 de l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve est de 63,8 M\$ et affiche une variation à la hausse de 2,8 M\$, soit 4,5 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,1 M\$
 - ↑ 0,6 M\$ attribuable à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
 - ↓ 0,5 M\$ liée à des réductions d'un effectif et d'une contrainte en heures supplémentaires, dans le cadre de la gestion performante des ressources humaines
 - ↑ 0,1 M\$ concernant l'ajout de 1 poste d'agent de recherche et de 1 conseiller en aménagement
 - ↓ 0,1 M\$ liée, entre autres, à la diminution des charges sociales associées aux primes
- Autres dépenses : ↑ 2,7 M\$
 - ↑ 0,7 M\$ provenant d'une modification de la gestion des revenus au Centre Pierre-Charbonneau, qui devront dorénavant être versés à la Ville de Montréal avant d'être versés à un organisme sous la forme d'un contrat de services
 - ↑ 0,4 M\$ pour l'intégration au budget de fonctionnement de contributions financières en verdissement, culture ainsi qu'en développement social et économique
 - ↑ 0,5 M\$ liée à des améliorations en services techniques, notamment, pour le verdissement, l'apaisement de la circulation, l'amélioration de l'inventaire en mobilier urbain, les ouvertures des jeux d'eau et des chalets de parc
 - ↑ 0,3 M\$ qui provient de l'augmentation des activités de marquage et de signalisation, de l'indexation au coût de la vie des budgets d'autres familles, de l'énergie et des engagements contractuels
 - ↑ 0,5 M\$ liée à des contrats de service à déterminer selon les besoins qui seront établis par les élus et la direction de l'Arrondissement en cours d'année
 - ↑ 0,3 M\$ pour refléter une décision de l'Arrondissement de contrer les effets de la gestion des postes vacants

ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

Population : 89 505 habitants

Superficie : 11,07 km²

Parcs et espaces verts : 56

Budget : 41,4 M\$

Effectif : 356 années-personnes

Tableau 123 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	21 892,2	21 860,8	22 005,7	22 348,4	22 240,1	22 280,5	23 447,2	
Cotisations de l'employeur	6 354,4	6 431,0	6 906,6	6 364,7	6 475,0	6 472,9	6 788,0	
Transport et communications	451,8	531,6	494,8	464,3	594,1	603,8	537,4	
Services professionnels	124,7	116,0	409,3	481,7	798,7	628,8	813,8	
Services techniques et autres	1 018,8	1 460,2	1 115,9	1 822,6	2 605,3	2 583,1	2 922,3	
Location, entretien et réparation	716,1	1 060,5	1 103,5	1 389,8	2 075,1	1 534,7	1 361,6	
Biens non durables	3 304,2	3 600,7	3 176,2	3 208,5	3 591,6	3 596,0	3 362,5	
Biens durables	14,7	38,9	40,6	40,0	54,8	56,0	56,0	
Contributions à des organismes	609,9	577,1	1 263,0	1 745,3	2 264,3	1 753,9	1 946,0	
Autres	29,4	140,9	137,8	27,4	177,7	117,9	118,3	
Total	34 516,2	35 817,7	36 653,4	37 892,7	40 876,7	39 627,6	41 353,1	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 124 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A.P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 979,7	3 976,0	25,0	25,0
Cadres-conseils	488,5	586,1	4,5	5,1
	4 468,2	4 562,1	29,5	30,1
Contremaîtres	1 625,9	1 547,9	12,5	12,0
Professionnels	2 931,8	3 545,3	26,2	32,5
Cols blancs	9 563,2	10 279,4	136,6	145,9
Cols bleus	10 843,4	10 985,5	136,5	135,5
Gestion des postes vacants	(679,1)	(685,0)	-	-
Total	28 753,4	30 235,2	341,3	356,0

Faits saillants :

- Continuer d'investir dans la jeunesse, le développement économique et l'habitation
- Mettre à niveau l'effectif des bibliothèques
- Implanter la stratégie neige
- Regrouper les activités de conciergerie et de menuiserie

Le budget de 2019 de l'Arrondissement de Montréal-Nord est de 41,4 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,7 M\$, soit 4,4 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1,5 M\$
 - ↑ 0,6 M\$ reliée à la prise en compte des dépenses réelles des années antérieures pour les activités des bibliothèques
 - ↑ 0,2 M\$ provenant de l'augmentation du volet administratif en ressources humaines et de la gestion des projets d'investissements
 - ↑ 0,3 M\$ liée à la stratégie neige, au développement durable et aux modifications des codes d'emplois pour le projet *Maxim'eau*
 - ↑ 0,2 M\$ rattachée à la réorganisation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et à la création de la Division de l'urbanisme
 - ↑ 0,2 M\$ relative aux indexations salariales, aux progressions statutaires et aux conversions d'emplois
- Autres dépenses : ↑ 0,2 M\$
 - ↑ 0,2 M\$ liée à des activités de démarchage et de promotion du programme particulier d'urbanisme (PPU) Pie-IX
 - ↑ 0,1 M\$ liée à l'augmentation du nombre d'activités culturelles dans les parcs, à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et à la Maison Brignon-dit-Lapierre
 - ↓ 0,2 M\$ relative à l'annulation des locations de salles à la suite de la conclusion d'une entente de partenariat avec les commissions scolaires
 - ↑ 0,2 M\$ pour refléter des ajustements apportés aux budgets de location d'équipements pour les opérations de déneigement
 - ↓ 0,1 M\$ afin de présenter des économies anticipées d'énergie et d'équipements à la suite de la conversion de l'éclairage de rue à la DEL

↓ 0,1 M\$ liée à des réductions de dépenses en gestion de l'eau pour compenser la modification d'emplois pour le projet *Maxim'eau*

↑ 0,1 M\$ concernant de nouvelles contributions financières dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité Jeunesse 2017-2027

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Population : 25 425 habitants

Superficie : 3,9 km²

Parcs et espaces verts : 23

Budget : 14,2 M\$

Effectif : 111,3 années-personnes

Tableau 125 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	7 667,6	7 733,2	8 117,9	8 163,9	7 798,0	7 782,2	7 501,5	
Cotisations de l'employeur	2 233,8	2 305,2	2 527,5	2 425,4	2 268,2	2 260,1	2 166,4	
Transport et communications	358,4	340,0	285,1	236,1	221,8	309,0	197,7	
Services professionnels	194,9	202,5	252,0	170,9	227,5	209,5	157,9	
Services techniques et autres	1 045,2	953,1	(29,8)	1 019,2	1 360,8	1 337,4	1 204,1	
Location, entretien et réparation	1 191,8	757,4	956,8	961,3	1 211,3	1 252,5	1 071,1	
Biens non durables	1 707,2	1 226,2	1 178,6	1 383,4	1 480,8	1 420,8	1 164,2	
Biens durables	-	4,8	15,7	-	-	-	-	
Contributions à des organismes	524,5	23,6	114,9	67,3	111,4	160,1	255,8	
Autres	557,7	483,2	472,0	424,1	659,7	436,9	436,9	
Total	15 481,1	14 029,2	13 890,7	14 851,6	15 339,5	15 168,5	14 155,6	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 126 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 143,7	2 134,0	15,0	15,0
Cadres-conseils	212,0	392,5	1,7	1,8
	2 355,7	2 526,5	16,7	16,8
Contremaîtres	464,5	357,1	4,0	3,0
Professionnels	1 080,2	983,5	11,0	10,0
Cols blancs	3 246,3	2 925,9	52,7	43,7
Cols bleus	2 895,6	2 874,9	38,3	37,8
Total	10 042,3	9 667,9	122,7	111,3

Faits saillants :

- Inauguration du parc John-F.-Kennedy après la mise aux normes de la piscine et du bâtiment des baigneurs et le réaménagement de l'aire de jeux
- Relocalisation de la Direction des travaux publics dans un nouveau bâtiment LEED
- Poursuite des travaux reliés au nouveau Campus Outremont
- Diversification de l'offre de services culturels

Le budget de 2019 de l'Arrondissement d'Outremont est de 14,2 M\$ et affiche une variation à la baisse de 1 M\$, soit 6,7 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,4 M\$
 - ↑ 0,4 M\$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
 - ↓ 0,8 M\$ relative à une réorganisation de la structure organisationnelle visant à atteindre un équilibre budgétaire par la réduction de 11,4 années-personnes
- Autres dépenses : ↓ 0,6 M\$
 - ↓ 0,1 M\$ dans les transports et communication pour refléter les coûts associés aux changements technologiques associés à la publication sur le web ainsi que la rationalisation des dépenses en publicité, en communication et en radiocommunication
 - ↓ 0,1 M\$ dans les services techniques et autres, relative au contrat de sécurité publique qui arrivera à échéance en 2019
 - ↓ 0,2 M\$ dans la location, l'entretien et les réparations, liée à l'achat de matériaux pour la voirie en fonction des besoins, au déménagement de la Direction des travaux publics dans un édifice plus moderne, à la relocalisation de la Sécurité publique au centre communautaire et à la réduction de location d'espaces externes à la Direction des loisirs
 - ↓ 0,3 M\$ dans les biens non durables, pour la mise à niveau des budgets d'exploitation, de pièces et d'accessoires des bâtiments
- ↑ 0,1 M\$ dans les contributions financières, concernant le développement de nouvelles offres de services, le soutien au plan d'action pour la famille et la Corporation du Théâtre Outremont

ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

Population : 72 978 habitants

Superficie : 27 km²

Parcs et espaces verts : 76

Budget : 31,5 M\$

Effectif : 258,8 années-personnes

Tableau 127 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	15 327,3	16 318,4	16 810,6	18 888,9	16 739,5	16 271,7	17 740,9	
Cotisations de l'employeur	4 524,9	4 834,9	5 279,0	5 558,1	5 029,0	4 706,3	5 118,5	
Transport et communications	264,6	319,2	381,7	416,1	362,0	399,0	353,9	
Services professionnels	141,3	267,9	282,2	303,3	345,2	147,4	286,8	
Services techniques et autres	918,6	1 823,3	1 615,8	1 248,9	1 342,9	1 556,1	1 132,5	
Location, entretien et réparation	1 976,4	2 113,4	1 901,9	1 952,2	2 495,9	2 233,6	2 641,7	
Biens non durables	2 543,4	2 675,8	2 465,7	3 027,1	3 052,2	2 805,9	3 044,0	
Biens durables	28,0	61,5	50,7	60,0	164,6	33,5	33,5	
Contributions à des organismes	673,5	697,0	849,1	860,1	799,5	825,5	834,5	
Autres	73,3	158,1	113,5	(1 433,7)	636,1	806,5	326,2	
Total	26 471,3	29 269,5	29 750,2	30 881,0	30 966,9	29 785,5	31 512,5	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 128 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 364,4	3 216,3	23,0	21,0
Cadres-conseils	380,4	529,0	3,0	4,0
	3 744,8	3 745,3	26,0	25,0
Contremaîtres	1 229,7	1 269,3	9,8	9,8
Professionnels	1 526,8	1 908,3	14,5	18,6
Cols blancs	5 683,9	6 417,2	78,0	85,9
Cols bleus	9 333,6	9 570,2	119,5	119,5
Gestion des postes vacants	(540,8)	(50,9)	-	-
Total	20 978,0	22 859,4	247,8	258,8

Faits saillants :

- Ouverture de la nouvelle bibliothèque de Pierrefonds-Roxboro
- Ouverture de la nouvelle piscine municipale Versailles
- Ouverture du port de plaisance

Le budget de 2019 de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est de 31,5 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,7 M\$, soit 5,8 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1,9 M\$
 - ↑ 1,2 M\$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires) et aux cotisations de l'employeur
 - ↑ 0,7 M\$ pour la création de 10 années-personnes dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque de Pierrefonds
- Autres dépenses : ↓ 0,2 M\$
 - ↑ 0,5 M\$ liée à l'entretien et aux activités de la nouvelle bibliothèque
 - ↑ 0,2 M\$ liée aux contrats d'entretien des piscines
 - ↓ 0,9 M\$ attribuable à la fin du contrat de sécurité publique et à divers réaménagements

ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL

Population : 105 504 habitants

Superficie : 8,1 km²

Parcs et espaces verts : 64

Budget : 55,9 M\$

Effectif : 432,9 années-personnes

Tableau 129 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	27 768,4	27 702,0	29 153,7	29 815,7	29 384,1	28 876,5	29 101,1	
Cotisations de l'employeur	8 038,7	8 130,2	9 090,0	8 957,6	8 568,8	8 161,9	8 242,0	
Transport et communications	358,0	371,9	306,2	353,8	312,0	298,0	289,9	
Services professionnels	520,9	386,1	479,3	528,6	1 807,9	1 270,7	1 160,7	
Services techniques et autres	631,3	2 048,8	1 015,8	3 433,4	4 620,2	3 614,8	4 013,9	
Location, entretien et réparation	5 271,6	4 951,7	5 028,8	4 375,4	6 217,3	4 941,5	4 840,7	
Biens non durables	3 439,0	3 896,7	3 761,6	3 329,3	3 793,9	3 717,1	3 758,2	
Biens durables	651,8	607,1	422,8	674,9	168,2	134,1	138,1	
Contributions à des organismes	1 393,6	1 532,9	1 429,0	1 672,7	2 065,8	1 511,3	1 456,3	
Autres	2 184,5	2 452,3	2 890,9	2 754,0	2 659,2	2 811,6	2 903,3	
Total	50 257,8	52 079,7	53 578,1	55 895,4	59 597,4	55 337,5	55 904,2	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 130 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A.P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 612,9	3 554,7	25,0	25,0
Cadres-conseils	922,1	933,4	8,8	8,5
	4 535,0	4 488,1	33,8	33,5
Contremaîtres	2 197,2	2 230,3	18,6	18,6
Professionnels	4 370,5	4 505,8	39,0	39,0
Cols blancs	9 965,3	10 077,6	137,7	137,7
Cols bleus	16 753,1	16 830,9	205,1	204,1
Gestion des postes vacants	(782,7)	(789,6)	-	-
Total	37 038,4	37 343,1	434,2	432,9

Faits saillants :

- Maintenir le niveau de services aux citoyens
- Limiter la hausse de la taxe relative aux services à l'inflation
- Respecter les priorités politiques et citoyennes, plus spécifiquement :
 - En matière de verdissement, d'apaisement de la circulation, d'animation et de propreté
 - L'aménagement d'espaces publics repensés et animés, que ce soit dans les parcs, les places ou dans les immeubles
 - Le recours aux programmes de la Ville centre destinés au réaménagement des infrastructures et des parcs et à la mise aux normes des arénas et des bâtiments sportifs et culturels
 - L'amélioration de l'expérience client, ce qui comprend la résolution des demandes de citoyens dans les délais prescrits ainsi que l'accueil au comptoir et téléphonique

Le budget de 2019 de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de 55,9 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,6 M\$, soit 1 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,3 M\$
 ↑ 0,9 M\$ pour l'indexation de la rémunération et des cotisations de l'employeur et la restructuration de la main-d'œuvre
 ↓ 0,3 M\$ afin de répondre au programme de gestion de la main-d'œuvre
 ↓ 0,2 M\$ reliée au réaménagement des heures supplémentaires en services techniques, afin de modifier la répartition des postes budgétaires sur une base historique et de refléter les modifications apportées aux activités de gestion de l'eau à la suite du déploiement du projet *Maxim'eau*
 ↓ 0,1 M\$ en diminution de la structure par la suppression de 1,3 année-personne
- Autres dépenses : ↑ 0,3 M\$
 ↑ 0,3 M\$ relative à l'augmentation de services techniques afin d'appuyer les activités de voirie, de propreté, de déneigement et de parcs
 ↓ 0,1 M\$ pour refléter la diminution des dépenses de location de véhicules, d'outillages, de machineries et d'équipements pour la voirie, la propreté, le déneigement et l'aqueduc
 ↑ 0,1 M\$ liée à l'augmentation du nombre d'activités de marquage de rues et de signalisation

ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—POINTE-AUX-TREMBLES

Population : 112 668 habitants

Superficie : 42,3 km²

Parcs et espaces verts : 131

Budget : 58,7 M\$

Effectif : 407,8 années-personnes

Tableau 131 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets
 (en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	24 867,9	24 949,4	25 911,7	26 970,5	27 451,7	27 090,9	27 419,1	
Cotisations de l'employeur	7 284,9	7 398,1	8 084,8	8 107,1	7 868,1	7 859,4	7 931,8	
Transport et communications	444,8	770,9	586,9	506,1	628,7	639,5	639,0	
Services professionnels	433,2	351,7	640,4	1 097,2	1 704,3	1 704,8	1 890,1	
Services techniques et autres	1 253,0	1 769,2	583,5	3 127,7	4 970,1	3 863,7	4 900,7	
Location, entretien et réparation	4 908,0	4 140,8	4 048,7	5 035,7	6 113,6	5 817,2	5 580,9	
Biens non durables	4 329,3	3 811,4	4 977,7	5 383,5	6 241,9	5 921,1	5 956,1	
Biens durables	180,0	329,8	421,8	648,3	1 097,6	393,9	378,3	
Contributions à des organismes	1 511,2	1 627,4	1 831,5	2 262,5	1 938,7	1 818,3	1 848,5	
Autres	1 818,6	1 850,4	1 844,3	2 139,0	2 070,8	2 070,8	2 162,5	
Total	47 030,9	46 999,1	48 931,3	55 277,6	60 085,5	57 179,6	58 707,0	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 132 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 814,3	3 840,6	25,0	25,0
Cadres-conseils	693,3	784,5	6,0	7,0
	4 507,6	4 625,1	31,0	32,0
Contremaîtres	2 399,4	2 527,0	20,8	20,8
Professionnels	3 760,1	4 056,2	32,6	34,6
Cols blancs	10 136,1	10 189,1	145,8	144,8
Cols bleus	14 147,1	13 953,5	175,6	175,6
Total	34 950,3	35 350,9	405,8	407,8

Faits saillants :

- Augmentation des sommes accordées pour l'amélioration des services et produits offerts dans les bibliothèques et installations, comprenant la mise en place de la fabricathèque. Des investissements sont également faits dans les équipements de voirie, d'aqueduc et d'égouts.
- Budget consacré aux grands projets et au développement économique ainsi qu'à la mise en œuvre des saines habitudes de vie (alimentation, transports actifs, activités sportives et autres, accessibilité aux installations) et de la politique et du plan d'action en matière d'agriculture urbaine. La sécurisation des sites et l'amélioration de l'entretien et de la surveillance des installations sportives sur le territoire de l'arrondissement sont également priorisées.

Le budget de 2019 de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est de 58,7 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,5 M\$, soit 2,7 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,4 M\$
 - ↑ 0,6 M\$ en lien avec l'indexation des salaires
 - ↑ 0,2 M\$ pour la création de 2 postes affectés à la gestion immobilière et au soutien administratif
 - ↓ 0,4 M\$ reflétant la gestion performante des ressources humaines
- Autres dépenses : ↑ 1,1 M\$
 - ↑ 0,5 M\$ allouée au projet *Espace Rivière* et à la révision du modèle de fonctionnement en matière de développement économique et de grands projets
 - ↑ 0,5 M\$ en lien avec les activités de voirie et de parc et à la mise en place d'une fabricathèque
 - ↑ 0,2 M\$ pour l'entretien hivernal de diverses installations et ententes contractuelles
 - ↑ 0,1 M\$ pour l'indexation des activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de rues
 - ↓ 0,2 M\$ relative à la facturation immobilière pour l'entretien et le gardiennage

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

Population : 145 337 habitants

Superficie : 15,9 km²

Parcs et espaces verts : 94, soit 74 parcs et 20 îlots de verdure

Budget : 60 M\$

Effectif : 662,6 années-personnes

Tableau 133 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets
 (en milliers de dollars)

	Réel					Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019
Dépenses par objets							
Rémunération	40 313,0	40 272,1	42 344,0	44 294,6	44 347,1	42 335,5	43 289,3
Cotisations de l'employeur	11 621,2	11 897,2	13 004,8	13 170,3	13 430,1	12 498,6	12 740,5
Transport et communications	523,6	461,2	496,0	470,9	521,8	413,2	375,8
Services professionnels	179,3	217,0	275,2	340,2	984,1	475,3	420,5
Services techniques et autres	2 378,4	2 238,1	1 380,6	3 582,0	2 019,0	3 433,5	3 155,8
Location, entretien et réparation	3 070,0	3 453,9	4 657,4	4 641,4	4 789,4	4 756,3	4 620,3
Biens non durables	5 880,9	4 719,3	4 376,3	6 205,4	6 400,0	8 008,1	8 362,0
Biens durables	579,1	861,6	1 082,2	1 180,2	824,7	628,0	846,0
Contributions à des organismes	2 053,6	1 666,2	1 913,5	2 271,9	1 981,7	1 703,7	1 834,4
Autres	(13 166,7)	(13 768,6)	(14 365,1)	(14 546,1)	(14 940,5)	(15 481,5)	(15 601,3)
Total	53 432,4	52 018,0	55 164,9	61 610,8	60 357,4	58 770,7	60 043,3

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 134 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par catégories d'emplois
 (en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	4 261,8	4 204,1	29,0	28,0
Cadres-conseils	1 034,2	1 086,6	10,0	10,0
	5 296,0	5 290,7	39,0	38,0
Contremaîtres	4 344,3	4 412,7	35,0	35,0
Professionnels	4 302,2	4 603,9	39,8	41,8
Cols blancs	11 723,1	12 108,6	178,9	182,9
Cols bleus	29 640,1	29 733,3	369,9	364,9
Gestion des postes vacants	(471,6)	(119,4)	-	-
Total	54 834,1	56 029,8	662,6	662,6

Faits saillants :

- Réfection de centres communautaires et sportifs afin de mettre à niveau les équipements et de renouveler les installations désuètes, notamment au centre communautaire Masson, au centre Étienne-Desmarteau et au Centre Père-Marquette.
- Investissements dans les parcs afin de moderniser, améliorer et rendre plus sécuritaires les installations. Par exemple, l'éclairage du parc de la Louisiane sera changé pour assurer la sécurité des usagers et le terrain de soccer mixte sera transformé en terrain synthétique.
- Priorisation de la sécurité sur les voies routières, y compris les ruelles, par l'ajout de mesures d'apaisement de la circulation afin de faciliter les déplacements des piétons et des cyclistes et d'embellir les ruelles.
- Programme de revitalisation des rues commerciales – Avenue Shamrock et place du Marché, afin de favoriser leur fréquentation par l'installation d'un nouveau mobilier urbain, comprenant une aire d'animation vouée à la préparation d'aliments et à la consommation extérieure.
- Planification et réalisation d'activités culturelles et de loisirs hors les murs, dans les parcs et espaces publics du territoire.
- Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALIM), permettant à de nombreux enfants, adolescents et adultes avec des limitations fonctionnelles de profiter d'un service d'accompagnement pour plusieurs activités sportives et de loisir.
- Mise sur pied d'une démarche de budget participatif dans l'Arrondissement.
- Poursuite du mandat zéro déchet.
- Optimisation de la rémunération afin d'offrir des services à la population en utilisant les ressources le plus efficacement possible.

Le budget de 2019 de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est de 60 M\$ et affiche une variation à la hausse de 1,3 M\$, soit 2,2 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1,2 M\$
 ↑ 1 M\$ à la suite de rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
 ↓ 0,4 M\$ liée à la gestion performante des ressources humaines
 ↑ 0,4 M\$ découlant de la régularisation de la gestion des postes vacants pour la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de rues
 ↑ 0,2 M\$ à la suite de la création et de l'abolition de divers postes
- Autres dépenses : ↑ 0,1 M\$

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT

Population : 104 402 habitants

Superficie : 43 km²

Parcs et espaces verts : 54

Budget : 71 M\$

Effectif : 565,2 années-personnes

Tableau 135 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	33 316,7	33 858,6	34 115,4	35 472,2	35 870,0	35 722,1	36 372,7	
Cotisations de l'employeur	11 220,7	9 847,6	10 611,0	10 509,8	10 525,1	10 571,6	10 735,1	
Transport et communications	961,0	840,8	861,3	919,0	1 312,0	1 211,3	1 174,1	
Services professionnels	313,8	572,0	481,3	564,4	1 073,7	806,7	869,0	
Services techniques et autres	3 372,4	4 585,9	4 223,5	5 443,2	9 292,7	7 289,1	7 137,3	
Location, entretien et réparation	3 035,2	3 740,8	3 391,5	4 572,8	5 572,0	5 287,4	5 377,8	
Biens non durables	6 496,7	6 539,0	5 972,9	6 269,3	7 681,9	7 312,2	7 000,9	
Biens durables	481,8	133,5	143,2	219,8	249,4	157,8	224,0	
Contributions à des organismes	1 660,4	1 768,9	1 941,9	1 955,2	2 145,6	2 042,7	2 170,6	
Autres	(141,4)	(184,3)	(103,6)	2 355,0	4 428,3	(80,1)	(94,4)	
Total	60 717,3	61 702,8	61 638,4	68 280,7	78 150,7	70 320,8	70 967,1	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 136 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	22,7	22,8	-	-
Cadres de gestion	5 153,3	5 229,3	36,5	36,5
Cadres-conseils	755,0	650,6	6,0	5,0
	5 908,3	5 879,9	42,5	41,5
Contremaîtres	1 962,7	2 033,0	16,0	16,5
Professionnels	5 496,1	5 667,3	49,3	50,3
Cols blancs	17 983,7	18 042,8	252,2	248,5
Cols bleus	16 035,8	16 587,3	204,4	208,4
Gestion des postes vacants	(1 115,6)	(1 125,3)	-	-
Total	46 293,7	47 107,8	564,4	565,2

Faits saillants :

- Un plan triennal de déneigement sera mis en place en 2019 afin d'améliorer cette activité.
- Poursuite des actions des plans sectoriels 2018-2021 : ces plans d'action touchent les principaux secteurs de la vie municipale. Dans l'intérêt de la communauté, cette initiative offre une planification concertée sur divers volets : le développement social, culturel et durable ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les déplacements.
- Malgré une diminution dans les autres familles de dépenses, le budget de 2019 est équilibré, et ce sans avoir à puiser dans les surplus de l'Arrondissement.

Le budget de 2019 de l'Arrondissement de Saint-Laurent est de 71 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,6 M\$, soit 0,9 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,8 M\$
↑ 0,8 M\$ en rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
- Autres dépenses : ↓ 0,2 M\$
Aucune variation importante

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Population : 83 049 habitants

Superficie : 13,52 km²

Parcs et espaces verts : 19

Budget : 35,1 M\$

Effectif : 239,5 années-personnes

Tableau 137 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	15 418,2	15 341,9	15 750,1	15 820,3	15 919,9	16 260,7	16 136,1	
Cotisations de l'employeur	4 669,0	4 640,4	5 087,1	4 874,9	4 712,3	4 809,7	4 763,5	
Transport et communications	361,1	396,4	405,7	396,2	439,1	400,4	393,0	
Services professionnels	91,8	161,8	173,9	176,9	354,6	148,8	135,1	
Services techniques et autres	3 280,6	5 573,3	3 534,0	5 154,3	5 678,7	5 791,0	6 133,8	
Location, entretien et réparation	1 379,3	1 760,5	1 866,5	2 263,6	2 568,8	2 417,4	2 417,6	
Biens non durables	2 990,0	3 070,2	2 942,3	3 718,7	3 726,0	3 638,5	3 714,1	
Biens durables	210,3	352,4	301,3	190,2	168,0	137,7	134,7	
Frais de financement	482,1	450,5	416,6	380,4	341,8	341,8	300,3	
Remboursement de la dette à long terme	457,3	488,9	522,8	559,0	597,9	597,9	639,4	
Contributions à des organismes	333,5	311,2	489,5	466,9	385,4	339,9	354,4	
Autres	489,4	(85,2)	9,2	(274,2)	(128,1)	(36,3)	(38,1)	
Total	30 162,6	32 462,3	31 499,0	33 727,2	34 764,4	34 847,5	35 083,9	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 138 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	33,8	33,8	-	-
Cadres de gestion	3 027,7	2 975,9	18,0	19,0
Cadres-conseils	520,2	507,6	3,0	3,0
	3 547,9	3 483,5	21,0	22,0
Contremaîtres	904,5	844,0	8,0	7,5
Professionnels	2 434,0	2 346,3	22,0	21,0
Cols blancs	6 884,0	6 913,0	90,1	89,6
Cols bleus	7 782,7	7 800,2	100,4	99,4
Gestion des postes vacants	(516,5)	(521,2)	-	-
Total	21 070,4	20 899,6	241,5	239,5

Faits saillants :

- Protection des niveaux de services à la population
- Poursuite de la réorganisation administrative ayant comme objectif une réduction des dépenses de nature administrative et salariale pour atteindre les objectifs liés à la réforme du financement des arrondissements (RFA)
- Consolidation et optimisation des activités en matière de gestion de la foresterie urbaine, du déneigement et de la réfection routière
- Mise en place du plan stratégique 2019-2030 de l'Arrondissement

Le budget de 2019 de l'Arrondissement de Saint-Léonard est de 35,1 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,2 M\$, soit 0,7 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,2 M\$
 - ↑ 0,2 M\$ liée aux rajustements salariaux et aux progressions statutaires
 - ↓ 0,4 M\$ à la suite de la réduction nette de 2 années-personnes dans la structure, résultant de la poursuite de la réorganisation administrative
- Autres dépenses : ↑ 0,4 M\$
 - ↑ 0,2 M\$ pour pallier la hausse des dépenses énergétiques
 - ↑ 0,1 M\$ afin de combler les besoins additionnels en fourniture d'abrasifs pour la saison hivernale
 - ↑ 0,1 M\$ pour la hausse de la valeur des contrats en lien avec la gestion et l'entretien des installations récréatives et communautaires

ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

Population : 80 622 habitants

Superficie : 15,7 km²

Parcs et espaces verts : 93 parcs et 15 espaces verts

Budget : 54,3 M\$

Effectif : 410,4 années-personnes

Tableau 139 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	26 491,2	26 911,3	28 653,7	30 093,4	28 683,7	27 710,8	28 382,2	
Cotisations de l'employeur	7 725,8	7 920,0	8 871,8	8 941,6	8 326,2	7 932,1	8 189,7	
Transport et communications	334,5	331,6	339,4	401,8	381,0	346,9	340,8	
Services professionnels	275,5	226,4	369,0	415,3	636,5	861,8	635,0	
Services techniques et autres	913,3	1 723,1	1 439,5	2 959,7	3 901,6	3 510,5	3 464,0	
Location, entretien et réparation	4 388,2	3 817,5	3 705,0	4 199,8	4 491,9	4 593,8	4 704,3	
Biens non durables	4 356,5	4 396,2	4 468,9	4 232,1	4 325,1	4 631,3	4 618,3	
Biens durables	67,4	138,9	388,9	300,0	172,3	73,6	73,6	
Contributions à des organismes	1 951,1	1 952,2	2 365,6	2 437,5	2 592,9	1 943,5	1 963,5	
Autres	1 306,6	1 373,8	2 485,1	654,7	1 841,3	1 921,5	1 951,8	
Total	47 810,1	48 791,0	53 086,9	54 635,9	55 352,5	53 525,8	54 323,2	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 140 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	4 116,7	4 225,8	29,0	29,0
Cadres-conseils	929,9	1 073,8	9,0	10,0
	5 046,6	5 299,6	38,0	39,0
Contremaîtres	2 137,1	2 267,4	18,9	19,9
Professionnels	4 001,2	4 173,4	39,8	37,3
Cols blancs	10 161,6	10 049,5	135,7	132,1
Cols bleus	15 137,4	15 228,3	186,1	182,1
Gestion des postes vacants	(841,0)	(446,3)	-	-
Total	35 642,9	36 571,9	418,5	410,4

Faits saillants :

- Poursuivre la réorganisation des services internes en vue d'une plus grande efficience opérationnelle, ce qui comprend la création d'une nouvelle section pour la planification et l'entretien préventif dans les parcs
- Miser sur les gains de productivité pour assurer le développement de l'offre de services aux citoyens
- Rendre les rues plus sécuritaires par l'aménagement de saillies et embellir les rues et ruelles par la plantation des fleurs annuelles, de plantes potagères et de fines herbes
- Harmoniser les réglementations reliées à la collecte des déchets et des matières résiduelles afin d'accroître la participation au recyclage et au compostage, et la propreté générale

Le budget de 2019 de l'Arrondissement du Sud-Ouest est de 54,3 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,8 M\$, soit 1,5 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,9 M\$
 ↑ 0,8 M\$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
 ↓ 0,5 M\$ à la suite de l'abolition de 4,6 années-personnes afin de participer à la gestion performante des ressources humaines
 ↑ 0,4 M\$ à la suite de la correction de la gestion des postes vacants pour l'année 2018
 ↑ 0,2 M\$ principalement à la suite de la modification de la structure des activités de gestion de l'eau (Maxim'eau)
- Autres dépenses : ↓ 0,1 M\$
 ↑ 0,1 M\$ dans les frais d'énergie ainsi que dans l'entretien et le gardiennage des immeubles, pour refléter les dépenses réelles et permettre la mise aux normes des bâtiments de l'Arrondissement
 ↑ 0,1 M\$ pour des services de sérigraphie, de marquage et de signalisation
 ↓ 0,2 M\$ pour les services professionnels, afin de financer les indexations de coûts de biens et services de l'Arrondissement

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

Population : 71 676 habitants

Superficie : 9,8 km²Parcs et espaces verts : 53 parcs dans les trois quartiers de l'Arrondissement (Wellington-de-l'Église, Desmarchais-Crawford et L'île-des-Sœurs) et 2 km² d'espaces verts

Budget : 36,1 M\$

Effectif : 302,6 années-personnes

Tableau 141 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	17 866,1	18 041,9	18 052,5	18 898,2	19 201,1	19 006,0	19 554,3	
Cotisations de l'employeur	5 739,9	5 458,5	5 633,4	5 728,7	5 655,7	5 591,3	5 732,0	
Transport et communications	455,0	492,0	530,7	495,7	513,0	684,7	613,2	
Services professionnels	333,3	242,8	804,5	461,3	530,4	566,5	616,5	
Services techniques et autres	1 917,0	2 616,0	2 035,6	2 024,7	2 425,6	2 251,2	2 271,9	
Location, entretien et réparation	1 566,2	1 406,2	4 039,6	892,6	1 721,5	2 235,2	2 105,3	
Biens non durables	3 936,2	4 456,9	4 130,6	4 350,4	4 521,8	4 226,3	4 239,3	
Biens durables	213,4	376,0	129,7	177,5	116,6	281,1	239,0	
Contributions à des organismes	927,5	951,7	1 106,3	1 010,3	1 116,8	858,6	873,6	
Autres	(79,1)	(73,8)	232,4	156,7	-	(226,6)	(189,4)	
Total	32 875,5	33 968,2	36 695,3	34 196,1	35 802,5	35 474,3	36 055,7	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 142 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 774,7	2 791,4	18,0	18,0
Cadres-conseils	1 037,6	1 173,6	6,0	7,0
	3 812,3	3 965,0	24,0	25,0
Contremaîtres	1 083,1	1 100,2	9,3	9,3
Professionnels	2 521,1	2 613,4	23,1	23,1
Cols blancs	7 740,4	7 858,4	124,2	122,1
Cols bleus	9 440,4	9 749,3	121,6	123,1
Total	24 597,3	25 286,3	302,2	302,6

Faits saillants :

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan de développement stratégique de Verdun 2015-2025 et actualisation des actions prioritaires pour les années 2020-2025
- Mise en œuvre des chantiers découlant de l'analyse stratégique des activités
- Mise en œuvre du Plan de développement culturel de l'Arrondissement de Verdun
- Refonte de la réglementation d'urbanisme de l'Arrondissement et planification du développement du secteur Hickson-Dupuis et de la pointe nord de l'Île-des-Sœurs
- Poursuite de la mise en œuvre du plan local de déplacement et du plan d'accessibilité universelle
- Mise à jour du plan intégré d'entretien des parcs et espaces verts de l'Arrondissement
- Poursuite du projet de l'auditorium et du centre aquatique et ouverture de la plage urbaine de Verdun

Le budget de 2019 de l'Arrondissement de Verdun est de 36,1 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,6 M\$, soit 1,6 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,7 M\$
 - ↑ 0,5 M\$ liée au rajustement de la masse salariale découlant de l'application des conventions collectives
 - ↑ 0,2 M\$ afin de présenter la régularisation de la structure d'effectifs des activités de gestion de l'eau
- Autres dépenses : ↓ 0,1 M\$
 - ↓ 0,2 M\$ pour financer la structure d'effectifs des activités de gestion de l'eau
 - ↑ 0,1 M\$ pour le financement de dossiers prioritaires pour l'Arrondissement (centralisation téléinformatique, contribution additionnelle pour la réalisation de l'événement Cabane à sucre, plan de marketing et développement d'affaires en culture, sport et loisirs et planification de la rue de Verdun)

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

Population : 91 181 habitants

Superficie : 16,5 km²

Parcs et espaces verts : 129

Budget : 93,6 M\$

Effectif : 571,1 années-personnes

Tableau 143 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération	39 356,9	39 605,7	38 677,3	39 935,9	42 068,0	40 635,9	41 235,9	
Cotisations de l'employeur	11 338,3	11 669,4	12 082,8	12 038,6	11 916,0	11 469,5	11 597,8	
Transport et communications	609,4	521,1	384,7	498,6	499,2	668,1	728,9	
Services professionnels	307,6	680,8	797,5	1 058,8	1 078,6	582,9	675,3	
Services techniques et autres	5 194,1	6 808,1	5 397,9	8 847,8	12 255,2	8 402,5	11 293,3	
Location, entretien et réparation	5 139,8	5 086,7	5 247,5	5 578,9	6 205,7	6 931,7	6 770,8	
Biens non durables	8 288,8	7 687,3	6 760,2	7 317,0	7 781,8	7 043,3	7 053,5	
Biens durables	734,9	277,1	242,4	1 602,1	1 197,2	60,5	60,5	
Contributions à des organismes	5 587,6	4 888,1	6 767,2	6 397,9	6 938,7	4 364,5	4 833,5	
Autres	4 078,0	5 048,5	6 053,4	4 469,5	5 009,2	6 744,8	9 330,7	
Total	80 635,4	82 272,8	82 410,9	87 745,1	94 949,6	86 903,7	93 580,2	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 144 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	4 425,4	4 780,3	29,0	31,0
Cadres-conseils	1 149,7	1 250,7	10,0	11,0
	5 575,1	6 031,0	39,0	42,0
Contremaîtres	3 329,3	3 468,1	29,5	30,5
Professionnels	5 302,5	6 023,9	47,0	54,8
Cols blancs	13 168,3	13 821,9	162,0	168,1
Cols bleus	24 730,2	23 488,8	280,9	275,7
Total	52 105,4	52 833,7	558,4	571,1

Faits saillants :

- Bonification du financement des priorités de l'Administration (activités de propreté et d'enlèvement des graffitis, mise en œuvre des plans locaux de déplacement, de développement durable et du programme particulier d'urbanisme des Faubourgs, animation dans le district de Peter-McGill, etc.)
- Augmentation des budgets en services techniques aux travaux publics, pour soutenir les activités d'entretien des parcs (square Dorchester, place du Canada et Quartier des spectacles) et des bâtiments (cour municipale) ainsi que pour les travaux remboursés par les promoteurs
- Augmentation du budget de contribution financière à la piétonnisation

Le budget de 2019 de l'Arrondissement de Ville-Marie est de 93,6 M\$ et affiche une variation à la hausse de 6,7 M\$, soit 7,7 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,7 M\$
 ↑ 0,7 M\$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
 ↓ 0,6 M\$ rattachée à la gestion performante des ressources humaines
 ↑ 0,6 M\$ reliée à un reclassement des primes
- Autres dépenses : ↑ 6 M\$
 ↑ 2,6 M\$ par l'intégration des surplus pour la création de réserves destinées principalement à l'amélioration de la propreté, à la mise en œuvre des plans locaux de déplacement et de développement durable, aux projets de piétonnisation et de Cyclovia, et à l'amélioration des activités de verdissement
 ↑ 2,9 M\$ dans les services professionnels et techniques, notamment liée à l'enlèvement des graffitis, à l'entretien du square Dorchester, de la place du Canada et du Quartier des spectacles, aux travaux remboursés par les promoteurs, aux communications et à l'animation dans le district de Peter-McGill
 ↑ 0,5 M\$ pour les contributions aux organismes partenaires, principalement pour la piétonnisation

ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

Population : 149 591 habitants

Superficie : 16,5 km²

Parcs et espaces verts : 155

Budget : 58,3 M\$

Effectif : 423,1 années-personnes

Tableau 145 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets
 (en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2018	2019
Dépenses par objets								
Rémunération	28 694,5	28 582,3	29 526,0	30 289,6	29 823,3	28 544,8	28 994,0	
Cotisations de l'employeur	8 340,4	8 465,2	9 223,0	9 051,9	8 351,1	8 121,3	8 252,4	
Transport et communications	455,0	479,1	393,7	457,7	492,1	560,1	560,3	
Services professionnels	502,8	514,3	535,1	551,6	828,5	887,7	887,7	
Services techniques et autres	1 850,2	1 433,7	1 265,4	2 690,8	4 731,1	3 675,1	3 615,3	
Location, entretien et réparation	5 387,6	4 773,2	4 761,4	5 279,1	6 330,0	6 023,8	5 814,8	
Biens non durables	4 761,2	5 120,1	4 744,6	5 868,8	5 473,3	5 214,1	5 165,0	
Biens durables	85,3	110,2	294,3	302,9	290,9	146,3	146,3	
Contributions à des organismes	2 147,5	2 370,0	2 566,4	2 562,4	2 289,1	2 112,5	2 124,1	
Autres	1 884,5	2 162,1	2 492,3	2 496,0	2 584,0	2 623,0	2 768,4	
Total	54 109,0	54 010,2	55 802,2	59 550,8	61 193,4	57 908,7	58 328,3	

Le réel des exercices de 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que la prévision de 2018 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 146 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2018	2019	2018	2019
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 808,1	3 971,4	26,0	27,0
Cadres-conseils	1 135,7	1 076,8	10,0	10,0
	4 943,8	5 048,2	36,0	37,0
Contremaîtres	2 158,8	2 429,5	17,0	19,0
Professionnels	4 236,8	4 246,6	38,9	37,9
Cols blancs	10 556,6	10 895,9	150,3	151,4
Cols bleus	15 635,6	15 499,3	180,9	177,8
Gestion des postes vacants	(865,5)	(873,1)	-	-
Total	36 666,1	37 246,4	423,1	423,1

Faits saillants :

- Efforts de rationalisation administrative de près de 0,5 M\$ par une gestion efficiente des ressources
- Renforcement de l'expertise interne en matière de circulation, de gestion immobilière et de conception des parcs
- Bonification du niveau de services :
 - Déneigement en priorité des débarcadères. Seront visés : écoles, CLSC, résidences pour aînés
 - Amélioration de la propreté et de l'embellissement

Le budget de 2019 de l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension est de 58,3 M\$ et affiche une variation à la hausse de 0,4 M\$, soit 0,7 %, par rapport au budget de 2018.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,6 M\$
 - ↑ 0,8 M\$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
 - ↓ 0,1 M\$ liée à divers rajustements apportés à la rémunération globale
 - ↓ 0,1 M\$ attribuable au reclassement budgétaire lié à la gestion des matières résiduelles
- Autres dépenses : ↓ 0,2 M\$
 - ↓ 0,2 M\$ pour la location, l'entretien et la réparation, s'expliquant par un ajustement des services d'entretien et de gardiennage dans les édifices municipaux
 - ↓ 0,1 M\$ pour les services techniques et autres, reflétant un reclassement budgétaire lié à la gestion des matières résiduelles
 - ↑ 0,1 M\$ pour les autres objets, pour le financement des activités relatives à l'éclairage, au marquage et à la signalisation de rues

SERVICE DE LA DETTE BRUTE

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette et les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2019, le service de la dette brute atteint 948,9 M\$, soit une hausse de 32,2 M\$ par rapport au budget 2018. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 788,6 M\$, et d'un montant de 160,3 M\$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 147 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Service de la dette brute								
Frais de financement	376 588,1	377 064,6	382 947,1	389 789,0	403 578,0	407 285,5	408 676,7	
Remboursement de la dette à long terme	385 304,2	387 158,8	449 312,4	463 853,6	476 098,5	478 373,3	498 425,2	
Affectation – Remboursement de capital	33 145,1	33 693,2	26 247,1	27 098,6	31 093,0	31 093,0	41 818,2	
Total – Service de la dette brute	795 037,4	797 916,6	858 506,6	880 741,2	910 769,5	916 751,8	948 920,1	

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation - Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, tel que cela est indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 148 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Frais de financement corporatifs	202 276,0	204 264,7	208 794,9	218 867,3	234 046,3	231 346,3	231 346,3	234 747,2
Frais de financement additionnels								
Services administratifs	-	-	2,5	-	-	-	-	-
Mobilité et attractivité	31 819,7	31 899,3	30 558,5	31 093,2	31 139,7	31 222,5	31 222,5	33 017,7
Qualité de vie	4 664,3	4 776,6	4 751,2	4 939,6	4 624,5	4 624,5	4 624,5	5 741,2
Arrondissements	573,2	535,8	495,8	452,8	407,6	407,6	407,6	371,1
Total – Frais de financement additionnels	37 057,2	37 211,7	35 808,0	36 485,6	36 171,8	36 254,6	36 254,6	39 130,0
Total – Frais de financement	239 333,2	241 476,4	244 602,9	255 352,9	270 218,1	267 600,9	267 600,9	273 877,2

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une augmentation de 6,3 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- une hausse de 27,5 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 15 M\$ attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles;
- une baisse de 6,2 M\$ attribuable à un reclassement des primes à l'émission selon les règles comptables reliées aux emprunts.

Tableau 149 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal
 (en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Remboursement de la dette à long terme corporative	178 425,4	189 608,7	221 428,4	236 491,3	258 357,2	260 357,2	268 796,6	
Affectation – Remboursement de capital	24 631,0	25 197,7	25 279,9	26 117,2	30 798,0	30 798,0	36 109,6	
Remboursement additionnel de la dette à long terme								
Développement	45 427,7	45 301,1	47 262,7	47 315,1	47 987,5	46 486,2	55 078,2	
Qualité de vie	5 890,4	5 130,6	5 706,7	5 918,4	6 172,9	6 172,9	7 800,2	
Concertation des arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	
Arrondissements	549,2	586,6	626,6	669,4	715,2	715,2	751,7	
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	51 867,3	51 018,3	53 596,0	53 902,9	54 875,6	53 374,3	63 630,1	
Total – Remboursement de la dette à long terme	254 923,7	265 824,7	300 304,3	316 511,4	344 030,8	344 529,5	368 536,3	

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 24 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une hausse de 3 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une hausse de 21 M\$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 150 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Frais de financement corporatifs	121 490,1	120 966,5	124 232,8	120 253,4	116 496,5	121 796,5	114 040,9	
Frais de financement additionnels								
Mobilité et attractivité	15 764,8	14 621,7	14 111,4	14 182,7	16 745,7	17 888,1	20 758,6	
Total – Frais de financement additionnels	15 764,8	14 621,7	14 111,4	14 182,7	16 745,7	17 888,1	20 758,6	
Total – Frais de financement	137 254,9	135 588,2	138 344,2	134 436,1	133 242,2	139 684,6	134 799,5	

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une baisse de 4,9 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- une hausse de 14,1 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations;
- une hausse de 5,2 M\$ attribuable à l'accroissement de la dette non subventionnée de la STM;
- une baisse de 21,8 M\$ attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles;
- une baisse de 2,4 M\$ attribuable à un reclassement des primes à l'émission selon les règles comptables reliées aux emprunts.

Tableau 151 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Remboursement de la dette à long terme corporative	130 714,1	121 993,5	148 466,9	145 362,1	131 425,3	133 025,3	129 195,9	
Affectation – Remboursement de capital	8 514,1	8 495,5	967,2	981,3	295,0	295,0	5 708,6	
Remboursement additionnel de la dette à long terme								
Développement	24 297,4	24 538,3	25 821,1	28 097,2	31 440,4	31 616,5	36 802,6	
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	24 297,4	24 538,3	25 821,1	28 097,2	31 440,4	31 616,5	36 802,6	
Total – Remboursement de la dette à long terme	163 525,6	155 027,3	175 255,2	174 440,6	163 160,7	164 936,8	171 707,1	

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 6,8 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une hausse de 5,2 M\$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- une hausse de 1,6 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

PAIEMENT AU COMPTANT DES IMMOBILISATIONS

Cette section présente les crédits qui seront utilisés pour le paiement au comptant des immobilisations. On y trouve également les crédits qui seront versés aux réserves financières pour financer les dépenses en immobilisations.

Au budget 2019, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 441,6 M\$, en hausse de 80 M\$.

Tableau 152 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Paiement au comptant d'immobilisations								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	31 290,5	93 170,2	196 324,2	317 467,7	319 170,6	316 200,0	370 900,0	
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	-	-	31 500,0	31 500,0	54 800,0	
Affectation – Réserves – Eau	43 673,4	40 453,1	41 845,5	19 979,9	7 693,5	13 829,0	13 829,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	16 212,6	10 895,3	2 484,2	(5 227,8)	(13 710,8)	-	2 000,0	
Affectation – Fonds réservés	5 021,2	7 765,5	(49,7)	1 454,6	(615,5)	55,1	82,2	
Total – Paiement au comptant d'immobilisations	96 197,7	152 284,1	240 604,2	333 674,4	344 037,8	361 584,1	441 611,2	

Budget du conseil municipal

Tableau 153 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Paiement au comptant d'immobilisations								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	26 440,8	51 929,4	117 678,2	211 741,7	208 785,7	205 900,0	234 200,0	
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	-	-	31 500,0	31 500,0	54 800,0	
Affectation – Réserves – Eau	22 772,5	18 726,3	22 642,4	8 688,5	(1 291,0)	2 911,0	2 911,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	16 212,6	10 895,3	3 336,1	(4 442,2)	(10 922,6)	-	2 000,0	
Affectation – Fonds réservés	5 021,2	7 765,5	(49,7)	1 454,6	(615,5)	55,1	82,2	
Total – Paiement au comptant d'immobilisations	70 447,1	89 316,5	143 607,0	217 442,6	227 456,6	240 366,1	293 993,2	

Variations budgétaires

Les affectations sont en hausse de 53,6 M\$, pour atteindre 294 M\$. Cette variation s'explique principalement par des affectations additionnelles aux réserves financières suivantes :

- Eau pour 23,3 M\$;
- Immobilisations pour 28,3 M\$;
- Voirie pour 2 M\$.

Ces sommes sont destinées au paiement au comptant des immobilisations.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 154 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération
 (en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu 2018	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Paiement au comptant d'immobilisations								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	4 849,7	41 240,8	78 646,0	105 725,9	110 384,9	110 300,0	136 700,0	
Affectation – Réserves – Eau	20 900,9	21 726,8	19 203,2	11 291,4	8 984,5	10 918,0	10 918,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	-	0,1	(851,9)	(785,6)	(2 788,2)	-	-	
Total – Paiement au comptant d'immobilisations	25 750,6	62 967,7	96 997,3	116 231,7	116 581,2	121 218,0	147 618,0	

Variations budgétaires

Le paiement au comptant des immobilisations est en hausse de 26,4 M\$, pour atteindre 147,6 M\$, en raison d'une affectation additionnelle à la réserve financière « Immobilisations ».

DÉPENSES COMMUNES

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. De plus, s'ajoutent certaines dépenses prévues à titre d'affectations.

Tableau 155 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu 2018	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Dépenses communes								
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	231 982,8	245 647,6	177 470,9	124 613,8	103 962,2	140 082,2	56 030,0	
Crédits pour dépenses contingentes	4 217,2	15 917,7	23 934,5	23 451,1	23 235,9	32 768,6	32 018,6	
Dépenses générales d'administration	-	-	-	51,0	6 525,9	8 500,0	-	
Pertes possibles dans la perception	24 651,0	19 919,0	1 556,0	39 025,6	21 030,0	20 030,0	23 030,0	
Prêt d'employés au MESS	26 571,9	25 258,3	24 831,2	23 298,2	22 042,2	24 042,2	20 334,6	
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	308,2	308,2	812,8	
Prêt d'employés à la société Stationnement de Montréal	3 617,0	4 076,1	4 444,9	4 532,0	4 581,5	4 581,5	4 738,4	
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	2 251,5	2 613,7	2 790,9	2 881,6	3 253,6	3 253,6	3 561,6	
Bureau des régimes de retraite	-	-	-	7 364,7	7 860,7	7 860,7	7 967,7	
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	-	(59 300,0)	(57 000,0)	-	-	-	
Affectation – Régimes de retraite	-	-	-	26 700,0	32 600,0	32 600,0	14 300,0	
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(17 758,0)	(27 409,6)	(26 878,6)	(19 506,1)	(31 127,6)	(29 327,6)	(40 164,9)	
Affectation – Mesures transitoires	2 844,9	3 389,3	4 256,1	-	-	-	-	
Affectation – Sites contaminés	-	-	-	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	-	-	-	11 160,0	13 600,0	13 600,0	2 200,0	
Affectation - Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	-	86 169,7	
Autres	(22 523,5)	4 800,1	725,2	9 011,4	33 313,1	17 430,2	13 947,5	
Total – Dépenses communes	255 854,8	294 212,2	153 831,1	197 183,3	242 785,7	277 329,6	226 546,0	

Le budget de 2019 des dépenses communes affiche une diminution de 50,8 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une diminution importante de 87,1 M\$, attribuable principalement aux charges de retraite liées aux services passés;
- l'abolition de la provision corporative de 8,5 M\$ mise en place ponctuellement en 2018 afin de financer les dossiers prioritaires de la nouvelle Administration;
- une affectation de 86,2 M\$ pour combler le déficit 2017 de l'agglomération;
- une baisse de l'affectation – montant à pourvoir – TVQ pour 11,4 M\$ due à la fin de l'utilisation des mesures transitoires;
- une réduction totale de 29,1 M\$ des affectations liées aux régimes de retraite et expliquée ci-dessous.

NATURE ET EXPLICATION DES VARIATIONS RELATIVES AUX AFFECTATIONS**Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement**

Il s'agit de la mesure d'allègement ayant été mise en place afin de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière de 2008 sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalué en 2016 et 2017.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-haut. En 2019, cette affectation est en baisse de 18,3 M\$ pour s'établir à 14,3 M\$.

Affectation – Montants à pourvoir liées aux régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans le futur en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite. En 2019, cette charge fiscale diminue de 10,8 M\$.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières en matière de décontamination de ses terrains, selon les normes de la comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

DÉPENSES DE CONTRIBUTIONS

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), organisme régional créé en 2017 dans le cadre de la réforme de la gouvernance du transport collectif régional.

L'ARTM est un organisme qui se consacre à la planification des services de transport collectif sur l'ensemble de son territoire, qui est constitué de ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la réserve indienne de Kahnawake et de la Ville de Saint-Jérôme. L'ARTM détient également la compétence exclusive pour établir le cadre tarifaire du transport collectif applicable sur ce territoire et pour déterminer les corridors routiers qui constituent le réseau artériel métropolitain sur lequel elle peut désigner des voies réservées. Dans une perspective de développement durable, l'ARTM a pour mission d'assurer, par des modes de transport collectif, la mobilité des personnes sur son territoire. À cette fin, l'ARTM planifie, développe et soutient le transport collectif et en fait la promotion. Elle favorise également l'intégration des services entre les différents modes de transport et augmente l'efficacité des corridors routiers.

Le financement de l'ARTM est assuré par les contributions des automobilistes (droits sur l'immatriculation et taxe régionale sur l'essence), la tarification des usagers, les subventions gouvernementales et les contributions des municipalités de la grande région métropolitaine de Montréal, desservie par l'ensemble des modes de transport collectif relevant du champ de compétence de l'ARTM.

À même ses revenus, l'ARTM versera, dans le cadre d'ententes contractuelles avec chacun des organismes publics de transport en commun (STM, RTL, STL et EXO) des contributions financières qui permettront à ces derniers de financer leurs dépenses d'exploitation et d'immobilisations en fonction de critères de performance préétablis. Ainsi, depuis 2018, la Ville ne verse plus de contribution financière directement à la Société de transport de Montréal (STM), ni à l'Agence métropolitaine de transport (AMT), cette dernière ayant été dissoute en 2018.

Tableau 156 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal
 (en milliers de dollars)

	Réel					Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019
Contributions corporatives aux organismes							
Société de transport de Montréal	387 526,9	423 416,0	446 784,0	485 476,0	-	-	-
Agence métropolitaine de transport	50 636,1	63 295,3	58 707,3	26 020,5	-	-	-
Autorité régionale de transport métropolitain	-	-	-	37 535,7	574 300,0	574 300,0	599 200,0
Communauté métropolitaine de Montréal	29 482,0	29 398,5	37 873,4	39 113,6	39 777,0	39 777,0	39 942,4
Conseil des arts	12 950,0	13 450,0	13 950,0	14 450,0	16 950,0	16 950,0	18 450,0
Sociétés de développement commercial	11 102,1	11 774,4	12 061,0	12 696,6	13 641,4	13 641,4	13 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	9 887,7	10 036,5	13 063,9	12 892,4	14 104,0	14 104,0	14 128,4
Société d'habitation et de développement de Montréal	-	-	-	-	-	-	-
Bureau du taxi de Montréal	3 430,5	2 877,3	3 728,6	3 917,6	4 577,8	4 577,8	4 805,0
Pointe-à-Callière	5 390,6	5 640,6	5 890,6	7 385,6	8 130,6	8 130,6	8 380,6
Office de consultation publique de Montréal	1 595,5	2 031,6	2 110,8	2 562,4	2 193,2	2 193,2	2 361,1
Ombudsman	941,6	1 023,9	1 075,1	1 186,6	1 367,2	1 367,2	1 448,2
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	350,0	532,5	(480,0)	(52,7)	-	-	-
Montréal international – FODIM	500,0	500,0	500,0	500,0	510,0	510,0	510,0
BIXI – Montréal	2 074,0	(2 350,8)	-	-	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	550,0	521,8	348,9	402,4	685,0	685,0	585,0
Organisation des festivités du 375 ^e de Montréal	1 000,0	10 000,0	11 500,0	9 315,5	-	-	-
Société de gestion Marie-Victorin	20,0	20,0	-	-	-	-	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	78,7	(0,0)	(0,1)	-	-	-	-
Total – Contributions corporatives aux organismes	517 527,7	572 179,6	607 125,5	653 414,2	676 248,2	676 248,2	703 722,7

Variations budgétaires

Pour l'exercice 2019, les contributions aux organismes augmentent de 27,5 M\$, pour atteindre 703,7 M\$, soit une hausse de 4,1 %. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- une augmentation de 24,9 M\$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif;
- une augmentation de 0,2 M\$ de la quote-part versée à la CMM;
- une augmentation de 2,1 M\$ des contributions versées aux organismes des secteurs culturel, économique et socio-récratif, soit le Conseil des arts de Montréal (1,5 M\$), les sociétés de développement commercial (0,3 M\$) et le Musée Pointe-à-Callière (0,3 M\$);
- une hausse de 0,4 M\$ des contributions au Bureau du taxi de Montréal, à l'Office de la consultation publique et à l'Ombudsman.

ÉLIMINATION DES TRANSACTIONS INTERNES ET INTERENTITÉS

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Tableau 157 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu 2018	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Transactions à éliminer								
Élimination des transactions internes	48 195,6	38 962,6	40 865,5	41 153,8	38 331,4	35 927,3	35 516,9	
Élimination des transactions interentités	3 926,0	4 683,2	8 488,8	4 186,9	2 729,8	1 466,0	1 926,3	
Total – Transactions à éliminer	52 121,6	43 645,8	49 354,3	45 340,7	41 061,2	37 393,3	37 443,2	

Renseignements complémentaires

Fiscalité locale

Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Dépenses par objets

Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Analyses complémentaires des dépenses



FISCALITÉ LOCALE

Les taxes foncières et tarifications imposées par le conseil municipal de Montréal financent, à la fois, les dépenses relevant des compétences locales et la part montréalaise des dépenses qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Les taxes foncières prélevées par les conseils d'arrondissement servent à financer les dépenses relevant de leur compétence.

Ce chapitre présente en détail les variations des charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels ainsi que la fiscalité de la Ville de Montréal.

VARIATION DES CHARGES FISCALES TOTALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Les charges fiscales totales sont la somme des charges fiscales relevant du conseil municipal et de celles relevant des conseils d'arrondissement. Elles comprennent :

- la taxe foncière générale, dont les revenus participent au financement de l'ensemble des dépenses de la Ville de Montréal;
- les taxes spéciales, dont les revenus sont consacrés au financement d'activités spécifiques;
- les taxes d'arrondissement, dont les revenus participent au financement des dépenses des arrondissements.

En 2019, le conseil municipal choisit de maintenir le niveau de la taxe foncière générale. Ainsi, il n'y a aucune augmentation de la taxe foncière générale en 2019.

Le conseil municipal fixe également les orientations suivantes pour les taxes spéciales :

- une hausse globale de 1 % pour la taxe de l'eau;
- une hausse globale de 0,05 % pour la taxe de la voirie;
- une hausse globale de 0,35 % pour la création de la taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM.

La section qui suit détaille chaque décision influençant les variations des charges fiscales totales des propriétaires montréalais.

Infrastructures

La réalisation des investissements est en croissance soutenue depuis les dernières années, ce qui permettra le rattrapage du déficit d'investissements dans les infrastructures de l'eau et de la voirie. Afin de soutenir cet élan, les revenus prélevés par les taxes spéciales de l'eau et de la voirie sont augmentés en 2019.

- Pour les infrastructures de l'eau, cette décision a pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 1,0 % et celles des immeubles non résidentiels de 0,8 %.
- Du côté des infrastructures de la voirie, cette décision a pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 0,04 % et celles des immeubles non résidentiels de 0,05 %.

Transport collectif

Une nouvelle taxe spéciale s'ajoute en 2019 : la taxe relative au financement de la contribution versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain (taxe relative à l'ARTM), dont les revenus seront consacrés au financement de la contribution à l'ARTM. L'introduction de cette nouvelle taxe spéciale a pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 0,30 % et celles des immeubles non résidentiels de 0,35 %. Cette nouvelle taxe possède la même structure fiscale que la taxe foncière générale.

Effet total

Globalement, les décisions du conseil municipal représentent une hausse des charges fiscales sous son contrôle de 1,4 %. Toutefois, les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 88 % des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et 97 % des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels. L'effet des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales est donc légèrement inférieur à 1,4 %. Par ailleurs, la répartition du fardeau fiscal de chacune des taxes n'est pas identique entre les immeubles résidentiels et non résidentiels pour chacune des taxes spéciales.

Ainsi, les décisions du conseil municipal, appliquées aux charges fiscales sous son contrôle, ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 1,37 % et celles des immeubles non résidentiels de 1,24 %.

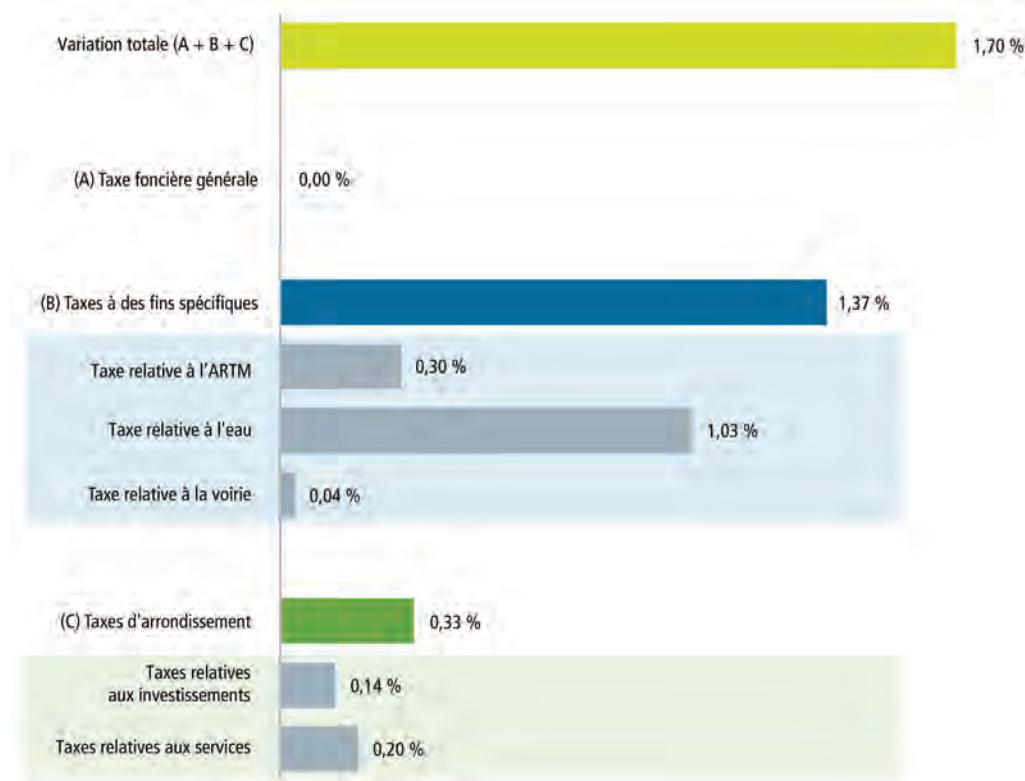
Fiscalité d'arrondissement

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels de 0,3 % et celles pour les immeubles non résidentiels de moins de 0,1 %. Cet effet comprend à la fois les variations des taxes relatives aux services et celles associées aux taxes relatives aux investissements (PTI).

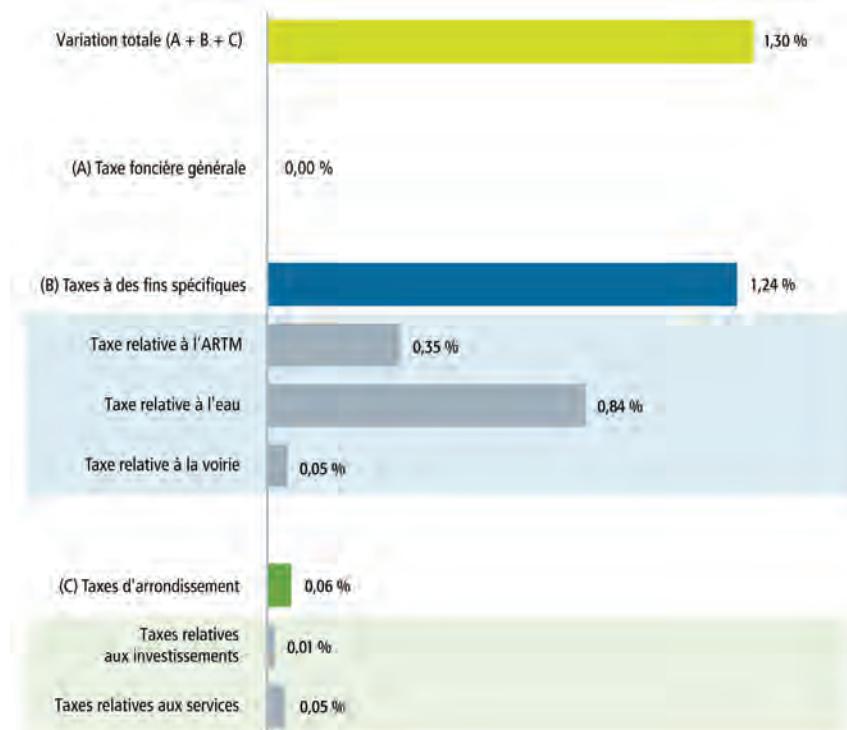
Lorsque l'on additionne les effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, on obtient une variation des charges fiscales totales de 1,70 % pour les immeubles résidentiels et de 1,30 % pour les immeubles non résidentiels.

Graphique 20 – Variation des charges fiscales totales

Résidentiel



Non résidentiel



Lorsque l'on s'attarde aux variations des charges fiscales par arrondissement, on note des différences entre les arrondissements dans la colonne présentant les variations de la taxe foncière générale. Bien que l'Administration ne l'augmente pas, cette taxe varie pourtant de façon différente d'un arrondissement à l'autre en raison de deux facteurs : le financement des dettes historiques des anciennes municipalités et les effets de rôle.

- Les dettes historiques des anciennes municipalités, telles qu'elles existaient avant les fusions de 2002, doivent être financées par les propriétaires de ces territoires exclusivement. Au fur et à mesure que ces anciennes dettes s'éteignent, le financement du service de la dette de la Ville de Montréal les remplace. Ce financement est à taux unique pour les immeubles de l'ensemble du territoire.
- Les effets de rôle sont le résultat de l'entrée en vigueur graduelle du rôle 2017-2019, qui a été étalée sur trois ans. La prise en compte des nouvelles valeurs fait en sorte de déplacer le fardeau fiscal vers les propriétés dont les valeurs foncières ont augmenté plus rapidement que la moyenne, en allégeant le fardeau fiscal associé aux propriétés dont les valeurs n'ont pas augmenté autant. En utilisant la mesure d'étalement, ces déplacements fiscaux sont étalés sur trois ans. On observe donc des effets de rôle tous les ans, malgré des dépôts de rôle triennaux.

Le tableau suivant présente la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements de Montréal. Il présente distinctement les variations des charges fiscales selon que ces dernières sont attribuables à la taxe foncière générale, aux taxes spéciales municipales ou aux taxes prélevées par les conseils d'arrondissement. Les effets des dettes historiques et les effets de rôle sont également présentés dans ce tableau.

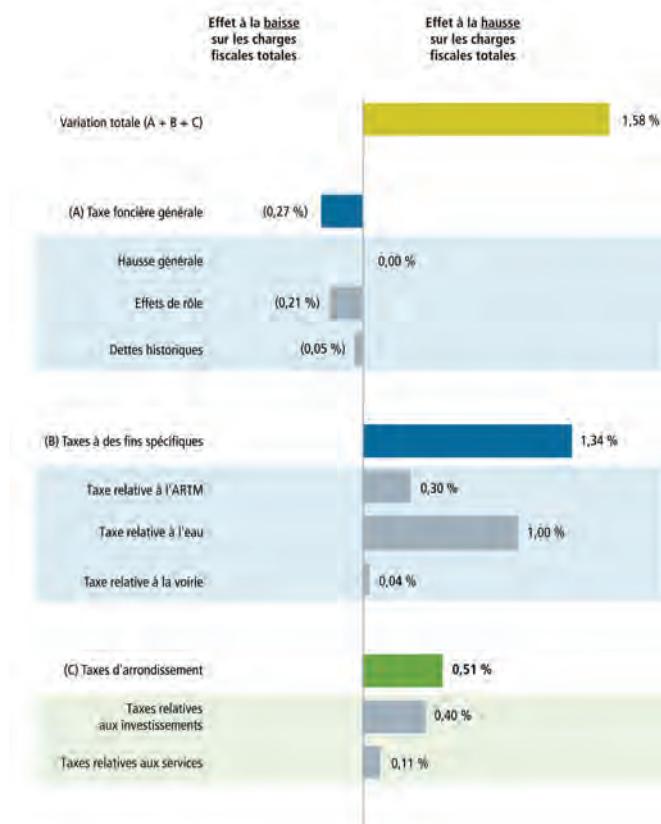
L'avis d'imposition de chaque contribuable peut varier dans des proportions différentes des données présentées dans le tableau suivant, en raison notamment de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés de la ville.

Tableau 158 – Variation des charges fiscales de 2018 à 2019, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Taxe foncière générale			Taxes spéciales		Taxes d'arrondissement		Variation des charges fiscales totales
	TFG	Effets rôle et dettes historiques	Sous-total	Eau, voirie, ARTM	Sous-total	PTI local et taxes de services	Sous-total	
Ahuntsic-Cartierville	0,00%	(0,21%) (0,05%)	(0,27 %)	1,00% 0,04% 0,30%	1,34 %	0,11% 0,40%	0,51 %	1,58 %
Anjou	0,00%	(0,53%) (1,04%)	(1,58 %)	0,82% 0,03% 0,26%	1,12 %	1,67% 0,45%	2,12 %	1,66 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	0,00%	0,75% (0,01%)	0,74 %	1,17% 0,05% 0,31%	1,53 %	0,11% 0,38%	0,49 %	2,75 %
Lachine	0,00%	(0,31%) 0,10%	(0,21 %)	0,91% 0,04% 0,29%	1,24 %	0,15% (0,63%)	(0,48 %)	0,55 %
LaSalle	0,00%	(0,32%) 0,13%	(0,18 %)	1,03% 0,04% 0,31%	1,38 %	0,09% 0,15%	0,25 %	1,44 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,00%	(0,85%) 0,31%	(0,54 %)	0,87% 0,04% 0,30%	1,21 %	0,71% 1,15%	1,86 %	2,53 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	0,00%	0,07% (0,04%)	0,03 %	1,02% 0,04% 0,29%	1,35 %	0,16% 0,24%	0,39 %	1,78 %
Montréal-Nord	0,00%	(0,28%) (0,05%)	(0,33 %)	0,87% 0,04% 0,27%	1,18 %	0,13% 0,31%	0,44 %	1,28 %
Outremont	0,00%	(0,26%) 0,31%	0,05 %	1,05% 0,04% 0,31%	1,41 %	0,56% 0,02%	0,58 %	2,03 %
Pierrefonds-Roxboro	0,00%	(0,46%) 0,08%	(0,37 %)	0,95% 0,04% 0,29%	1,29 %	0,40% (0,20%)	0,20 %	1,11 %
Plateau-Mont-Royal	0,00%	0,21% (0,04%)	0,17 %	1,07% 0,04% 0,30%	1,41 %	0,14% 0,39%	0,54 %	2,12 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	0,00%	(0,29%) (0,05%)	(0,35 %)	0,90% 0,04% 0,28%	1,21 %	0,17% (0,41%)	(0,24 %)	0,63 %
Rosemont—La Petite-Patrie	0,00%	0,75% 0,00%	0,75 %	1,17% 0,05% 0,30%	1,52 %	0,11% 0,19%	0,31 %	2,58 %
Saint-Laurent	0,00%	(0,24%) 0,17%	(0,07 %)	1,03% 0,04% 0,30%	1,37 %	0,14% (0,08%)	0,06 %	1,36 %
Saint-Léonard	0,00%	(0,86%) 0,27%	(0,59 %)	0,90% 0,04% 0,29%	1,23 %	0,15% 0,02%	0,17 %	0,81 %
Sud-Ouest	0,00%	0,22% (0,03%)	0,19 %	1,04% 0,04% 0,29%	1,38 %	0,14% 0,12%	0,26 %	1,83 %
Verdun	0,00%	(0,55%) 0,08%	(0,45 %)	0,96% 0,04% 0,30%	1,30 %	0,16% 0,17%	0,33 %	1,19 %
Ville-Marie	0,00%	(0,05%) (0,06%)	(0,11 %)	1,07% 0,04% 0,31%	1,43 %	0,10% (0,02%)	0,08 %	1,41 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	0,00%	0,49% (0,02%)	0,47 %	1,10% 0,05% 0,30%	1,45 %	0,13% 0,12%	0,24 %	2,16 %
Ville de Montréal	0,00%	0,00% 0,00%	0,00 %	1,03% 0,04% 0,30%	1,37 %	0,20% 0,14%	0,33 %	1,70 %

Le graphique suivant utilise l'exemple d'un arrondissement afin d'illustrer l'interprétation du tableau précédent.

Graphique 21 – Variation des charges fiscales totales de 2018 à 2019 – Immeubles résidentiels, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville



Ainsi, les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de l'arrondissement varient de 1,58 % entre 2018 et 2019. Cette variation s'explique par :

- une diminution de 0,27 % de la taxe foncière générale (TFG), elle-même attribuable à la combinaison de la décision de l'Administration de maintenir la TFG au niveau de 2018, d'un effet de rôle bénéfique pour la moyenne des propriétés de l'arrondissement (la croissance des valeurs foncières résidentielles de l'arrondissement lors du dépôt du rôle en 2017 a été inférieure à la croissance moyenne des valeurs foncières résidentielles de l'ensemble de la ville) et d'un effet bénéfique sur les charges fiscales liées au financement des dettes historiques;
- une hausse des charges fiscales totales de 1,34 %, associée à la combinaison des variations des taxes spéciales;
- une hausse de 0,51 % liée à l'augmentation de la taxe relative aux services ainsi que celle relative aux investissements.

Le tableau suivant présente les données équivalentes pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 159 – Variation des charges fiscales de 2018 à 2019, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Taxe foncière générale				Taxes spéciales			Taxes d'arrondissement		Variation des charges fiscales totales
	TFG	Effets rôle, dettes historiques et taux différenciés	Sous-total	Eau, voirie, ARTM	Sous-total	PTI local et taxes de services	Sous-total			
Ahuntsic-Cartierville	0,00%	(0,18%) (0,02%) (0,39%)	(0,60 %)	0,85% 0,05% 0,35%	1,24 %	0,03% 0,09%	0,12 %	0,76 %		
Anjou	0,00%	(0,62%) (0,88%) (0,41%)	(1,10 %)	0,68% 0,04% 0,33%	1,06 %	0,43% 0,11%	0,54 %	0,50 %		
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	0,00%	0,39% 0,00% (0,89%)	(0,50 %)	0,91% 0,05% 0,35%	1,31 %	0,02% 0,08%	0,10 %	0,92 %		
Lachine	0,00%	0,26% 0,11% (0,07%)	0,30 %	0,78% 0,05% 0,36%	1,19 %	0,05% (0,14%)	(0,10 %)	1,39 %		
LaSalle	0,00%	(0,80%) 0,14% (0,22%)	(0,88 %)	0,34% 0,04% 0,35%	0,74 %	0,01% 0,03%	0,04 %	(0,10 %)		
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,00%	(0,19%) 0,30% (3,28%)	(3,17 %)	0,65% 0,05% 0,35%	1,05 %	0,18% 0,29%	0,48 %	(1,65 %)		
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	0,00%	(0,69%) (0,05%) (0,29%)	(1,04 %)	0,76% 0,04% 0,34%	1,13 %	0,02% 0,04%	0,06 %	0,16 %		
Montréal-Nord	0,00%	(0,05%) 0,01% (3,18%)	(3,22 %)	0,72% 0,05% 0,33%	1,09 %	0,05% 0,09%	0,13 %	(1,99 %)		
Outremont	0,00%	1,95% 0,37% (3,18%)	(0,86 %)	1,14% 0,07% 0,35%	1,56 %	0,17% 0,03%	0,20 %	0,90 %		
Pierrefonds-Roxboro	0,00%	(0,08%) 0,11% (2,18%)	(2,15 %)	0,71% 0,05% 0,35%	1,11 %	0,11% (0,04%)	0,07 %	(0,98 %)		
Plateau-Mont-Royal	0,00%	0,75% 0,02% (2,84%)	(2,07 %)	0,96% 0,05% 0,34%	1,36 %	0,04% 0,10%	0,14 %	(0,57 %)		
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	0,00%	0,05% (0,01%) (1,30%)	(1,27 %)	0,86% 0,05% 0,34%	1,24 %	0,05% (0,10%)	(0,04 %)	(0,07 %)		
Rosemont—La Petite-Patrie	0,00%	0,94% 0,03% (2,94%)	(1,97 %)	0,98% 0,05% 0,34%	1,37 %	0,03% 0,05%	0,07 %	(0,53 %)		
Saint-Laurent	0,00%	(0,71%) 0,16% (0,45%)	(0,10 %)	0,78% 0,04% 0,35%	1,18 %	0,02% (0,03%)	(0,01 %)	1,08 %		
Saint-Léonard	0,00%	(0,13%) 0,30% (0,84%)	(0,67 %)	0,74% 0,05% 0,35%	1,14 %	0,06% 0,02%	0,08 %	0,55 %		
Sud-Ouest	0,00%	1,35% 0,05% (0,89%)	0,51 %	1,02% 0,06% 0,35%	1,42 %	0,06% 0,04%	0,10 %	2,03 %		
Verdun	0,00%	(0,43%) 0,26% (0,61%)	(0,79 %)	0,80% 0,04% 0,35%	1,20 %	0,04% 0,04%	0,09 %	0,50 %		
Ville-Marie	0,00%	0,04% (0,01%) 1,21%	1,23 %	0,88% 0,05% 0,36%	1,28 %	0,02% (0,00%)	0,02 %	2,53 %		
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	0,00%	0,53% 0,01% (1,88%)	(1,34 %)	0,92% 0,05% 0,34%	1,31 %	0,03% 0,03%	0,06 %	0,03 %		
Ville de Montréal	0,00%	0,00% 0,00% 0,00%	0,00 %	0,84% 0,05% 0,35%	1,24 %	0,05% 0,01%	0,06 %	1,30 %		

Les effets de l'introduction de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels sont analysés en détail dans la section « Introduction des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels » au début du document budgétaire.

FISCALITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente section détaille les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus générés.

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, des droits ainsi que certains tarifs relatifs à l'eau et aux matières résiduelles. Ces sources de revenus sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

La taxe foncière générale est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais. Les taux varient selon quatre catégories d'immeubles :

- la catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements ou moins;
- la catégorie des immeubles de six logements ou plus;
- la catégorie des immeubles non résidentiels;
- la catégorie des terrains vagues desservis.

Par ailleurs, qu'ils soient desservis ou non, les terrains vagues sont assujettis au double du taux applicable à la catégorie résiduelle.

En 2019, pour les immeubles non résidentiels, l'Administration se prévaut du pouvoir de différencier les taux selon la valeur foncière. Ainsi, la première tranche de 500 000 \$ de valeur foncière non résidentielle d'un immeuble sera imposée à un taux d'environ 15 % inférieur à celui applicable à la tranche de valeur supérieure.

Les propriétaires des plus petits immeubles non résidentiels, soient ceux dont la valeur foncière est de 500 000 \$ ou moins, bénéficient de cette nouvelle mesure qui viendra réduire leurs charges fiscales totales non résidentielles de 10 %. Puisque ce taux différencié est appliqué à la première tranche de valeur de tous les immeubles, les propriétaires d'immeubles de plus de 500 000 \$ bénéficient de la mesure également. Jusqu'au seuil de 3 M\$ de valeur foncière non résidentielle, l'effet net est bénéfique. Après ce seuil, les propriétaires d'immeubles voient leurs charges fiscales augmenter graduellement. Les propriétaires d'immeubles de plus de 10 M\$ voient leurs charges fiscales augmenter de 1,8 %.

Ainsi, une hausse de moins de 2 % des charges fiscales pour moins de 10 % des immeubles non résidentiels crée une réduction des charges fiscales pour presque 90 % des immeubles. Pour près de 60 % des immeubles, il s'agit d'une diminution d'environ 10 % de leurs charges fiscales totales.

Tableau 160 – Taux de taxation de 2019 – Taxe foncière générale

(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arondissements	Résidentiel		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis	Terrains vagues non desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 500 000 \$	Valeurs excédant 500 000 \$		
Anjou	0,6617	0,6673	2,7965	3,2264	1,3234	0,6617
Lachine	0,5922	0,5410	2,6626	3,0925	1,1844	0,5922
LaSalle	0,5801	0,5156	2,6458	3,0757	1,1602	0,5801
L'Île-Bizard	0,6154	0,6210	2,6376	3,0675	1,2308	0,6154
Montréal						
Ahuntsic-Cartierville						
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce						
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve						
Plateau Mont-Royal						
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,6519	0,6575	2,7746	3,2045	1,3038	0,6519
Rosemont–Petite-Patrie						
Le Sud-Ouest						
Ville-Marie						
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension						
Montréal-Nord	0,6416	0,6472	2,7292	3,1591	1,2832	0,6416
Outremont	0,6019	0,5175	2,6163	3,0461	1,2038	0,6019
Pierrefonds	0,5930	0,5367	2,6314	3,0613	1,1860	0,5930
Roxboro	0,6185	0,6241	2,6503	3,0802	1,2370	0,6185
Sainte-Geneviève	0,5865	0,5399	2,6822	3,1121	1,1730	0,5865
Saint-Laurent	0,6255	0,6311	2,6732	3,1031	1,2510	0,6255
Saint-Léonard	0,6248	0,6304	2,6718	3,1017	1,2496	0,6248
Verdun	0,5913	0,5483	2,6489	3,0788	1,1826	0,5913

TARIFICATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles demeurent inchangés et génèrent des revenus de quelque 13,9 M\$ en 2019, une somme qui ne varie pas par rapport à l'année précédente. L'annexe 8 fournit le détail des tarifications imposées dans chaque secteur.

FISCALITÉ DE L'EAU

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 399 M\$ en 2019, en hausse de 38,1 M\$. De cette somme, 374,5 M\$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 24,5 M\$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur.

La taxe relative à l'eau génère 374,5 M\$ en 2019, en hausse de 37,7 M\$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 24,5 M\$ en 2019, en hausse de 0,4 M\$. L'annexe 8 fournit le détail des tarifications imposées dans chaque secteur.

Structure fiscale pour le financement de l'eau

Pour le financement de l'eau, il est vrai que la structure fiscale varie d'un secteur à l'autre. Ces structures fiscales différentes, héritage des fusions municipales de 2002, prélèvent toutefois une contribution équivalente dans chaque secteur lorsqu'elle est exprimée en équivalent foncier¹. La Ville de Montréal a jusqu'au 31 décembre 2021 pour procéder à l'harmonisation de sa structure fiscale.

Ainsi, bien que les combinaisons de taux de taxes et de tarifications soient différentes d'un secteur à l'autre, l'ensemble des contribuables de chacun de ces territoires financent, de façon globale, de manière équivalente le service de l'eau. Lorsqu'un secteur prélève une grande proportion des revenus au moyen de tarifications, le taux de la taxe foncière relative à l'eau applicable dans le secteur est réduit. L'inverse est également vrai.

La seule tarification qui fait exception à cette règle : le tarif de 0,57 \$ par mètre cube exigé des grands consommateurs d'eau qui imposé au-delà d'une consommation de 100 000 mètres cubes. Cette tarification fut introduite auprès de l'ensemble des propriétaires non résidentiels de la Ville de Montréal en 2004. Puisqu'elle est déjà imposée selon des paramètres harmonisés sur l'ensemble du territoire, les revenus prélevés ne réduisent pas la contribution foncière du secteur.

Le tableau suivant résume cette situation.

1. Un équivalent foncier est le résultat de la division des revenus de tarifications par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

Tableau 161 – Taux de taxation de 2019 – Financement de l'eau, par catégories d'immeuble
 (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arondissements	Résiduelle			Six logements ou plus			Non résidentielle			
	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ¹	Taux moyen	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ¹	Taux moyen	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ¹	Taux moyen	Grands consommateurs ¹
Anjou	0,1002	0,0082	0,1083	0,0875	0,0208	0,1083	0,3266	0,0329	0,3594	0,0044
Lachine	0,0901	0,0182	0,1083	0,0611	0,0473	0,1083	0,3024	0,0570	0,3594	0,0104
LaSalle	0,0904	0,0180	0,1083	0,0640	0,0444	0,1083	0,2921	0,0673	0,3594	0,0025
L'Île-Bizard	0,0975	0,0108	0,1083	0,0613	0,0470	0,1083	0,2977	0,0617	0,3594	
Montréal										
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,1083		0,1083	0,1083		0,1083	0,3570	0,0024	0,3594	0,0034
<i>Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,1083		0,1083	0,1083		0,1083	0,3570	0,0024	0,3594	0,0130
<i>Mercier–Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,1083		0,1083	0,1083		0,1083	0,3570	0,0024	0,3594	0,0396
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,1083		0,1083	0,1083		0,1083	0,3570	0,0024	0,3594	
<i>Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles</i>	0,1083		0,1083	0,1083		0,1083	0,3570	0,0024	0,3594	0,0034
<i>Rosemont–La Petite-Patrie</i>	0,1083		0,1083	0,1083		0,1083	0,3570	0,0024	0,3594	
<i>Sud-Ouest</i>	0,1083		0,1083	0,1083		0,1083	0,3570	0,0024	0,3594	0,0040
<i>Ville-Marie</i>	0,1083		0,1083	0,1083		0,1083	0,3570	0,0024	0,3594	0,0044
<i>Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension</i>	0,1083		0,1083	0,1083		0,1083	0,3570	0,0024	0,3594	0,0060
Montréal-Nord	0,0847	0,0237	0,1083	0,0523	0,0560	0,1083	0,1519	0,2075	0,3594	0,0244
Outremont	0,1083		0,1083	0,1083		0,1083	0,3594		0,3594	
Pierrefonds	0,0949	0,0135	0,1083	0,0622	0,0461	0,1083	0,3191	0,0403	0,3594	
Roxboro	0,0939	0,0145	0,1083	0,0518	0,0566	0,1083	0,3098	0,0496	0,3594	
Sainte-Geneviève	0,0898	0,0186	0,1083	0,0719	0,0364	0,1083	0,2735	0,0859	0,3594	
Saint-Laurent	0,0972	0,0111	0,1083	0,0660	0,0424	0,1083	0,3016	0,0578	0,3594	0,0104
Saint-Léonard	0,0900	0,0184	0,1083	0,0703	0,0381	0,1083	0,3035	0,0559	0,3594	0,0220
Verdun	0,0938	0,0146	0,1083	0,0678	0,0406	0,1083	0,3273	0,0322	0,3594	
VILLE DE MONTRÉAL			0,1083			0,1083			0,3594	0,0074

1. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ainsi que des grands consommateurs par les valeurs foncières des immeubles concernés.

TAXE RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA CONTRIBUTION VERSÉE À L'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM est introduite pour 2019. Au total, elle prélevera 11,4 M\$ en 2019 et représentera une hausse de 0,30 % des charges fiscales totales des propriétaires d'immeubles résidentiels et de 0,35 % des charges fiscales totales des propriétaires d'immeubles non résidentiels.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Tableau 162 – Taux de taxation de 2019 – Taxe relative à l'ARTM

(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Taxe relative à l'ARTM	Résidentielle		Non résidentielle		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 500 000 \$	Valeurs excédant 500 000 \$	
Ville de Montréal	0,0025	0,0025	0,0110	0,0127	0,0050

TAXE RELATIVE À LA VOIRIE

Le prélèvement sur une base foncière d'une taxe relative à la voirie est relevé de 2,2 M\$ pour porter le total à 19,4 M\$. Cette augmentation des revenus représentera une hausse de 0,04 % des charges fiscales totales des propriétaires d'immeubles résidentiels et de 0,05 % des charges fiscales totales des propriétaires d'immeubles non résidentiels. Ces sommes additionnelles seront consacrées au paiement comptant d'investissements dans la voirie.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 163 – Taux de taxation de 2019 – Taxe relative à la voirie

(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Taxe spéciale voirie	Résidentiel	Non résidentiel
Ville de Montréal	0,0036	0,0236

TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré appliqué à la superficie brute des parcs de stationnement. Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Le taux varie également selon le secteur dans lequel il est situé :

- le « secteur A », qui correspond au centre des affaires de Montréal²;
- le « secteur B », qui correspond au centre-ville de Montréal³, en excluant les secteurs A et C;
- le « secteur C », dont le périmètre est présenté à l'annexe 7.

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est cependant accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement.

Les revenus de cette taxe sont de 22,9 M\$ en 2019.

Tableau 164 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2019

Secteurs	Intérieurs \$/m ²	Extérieurs \$/m ²
Secteur A	11,40	45,70
Secteur B	5,70	34,30
Secteur C	5,70	17,15

TRAITEMENT DES IMMEUBLES NON IMPOSABLES

La Loi sur la fiscalité municipale indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2019, le TGT pondéré est établi à 1,1312 \$ par 100 \$ d'évaluation⁴.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à EXO ne sont assujettis à aucune compensation de taxes, mais peuvent faire l'objet de tarification.

2. Tel que le définit l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (LRQ, chapitre C-11.4).

3. Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

4. Les immeubles des réseaux sont assujettis à des taux équivalant à certains pourcentages du TGT pondéré. Les pourcentages utilisés pour 2019 sont : 84,5 % du TGT pondéré pour les immeubles des réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation (cégeps et universités) et 71,5 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire-secondaire.

FISCALITÉ DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

TAXE RELATIVE AUX SERVICES

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation aux immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2018 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 4 M\$, entre les revenus de 2018 et ceux de 2019, il faut ajouter un montant d'environ 1,5 M\$ attribuable à la croissance immobilière, ce qui porte l'écart réel entre les revenus budgétés en 2018 et 2019 à 5,5 M\$.

Tableau 165 – Évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services, 2018 et 2019, et taux applicables en 2019

Arrondissements	Revenus	Revenus	Écart		Taux 2019 ² (\$/100 \$)
	2018 ¹ (000 \$)	2019 (000 \$)	(000 \$)	(%)	
Ahuntsic-Cartierville	7 005,1	7 145,2	140,1	2,0	0,0444
Anjou	5 886,9	6 845,4	958,5	16,3	0,1150
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	8 878,7	9 056,2	177,6	2,0	0,0453
Lachine	4 269,4	4 352,9	83,4	2,0	0,0731
LaSalle	4 362,7	4 427,7	65,0	1,5	0,0500
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 349,2	1 511,1	161,9	12,0	0,0556
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	9 223,2	9 407,6	184,5	2,0	0,0654
Montréal-Nord	8 322,4	8 405,6	83,2	1,0	0,1330
Outremont	2 590,6	2 849,7	259,1	10,0	0,0493
Pierrefonds-Roxboro	5 226,5	5 487,8	261,3	5,0	0,0706
Plateau-Mont-Royal	9 744,0	9 938,9	194,9	2,0	0,0591
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	9 835,8	10 032,5	196,7	2,0	0,0848
Rosemont–La Petite-Patrie	8 676,0	8 840,9	164,8	1,9	0,0527
Saint-Laurent	12 792,7	12 984,6	191,9	1,5	0,0747
Saint-Léonard	7 064,7	7 195,0	130,3	1,8	0,0837
Sud-Ouest	6 928,6	7 067,2	138,6	2,0	0,0658
Verdun	6 763,6	6 898,9	135,3	2,0	0,0714
Ville-Marie	16 501,6	16 798,6	297,0	1,8	0,0433
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	7 419,2	7 567,5	148,4	2,0	0,0565
Total	142 840,9	146 813,3	3 972,5	2,8	s. o.

1. Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2018 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2017.

2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0533 \$/100 \$.

TAXE RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2019, ces taxes génèrent des revenus de 102 M\$, soit 3,3 M\$ de plus qu'en 2018, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2017.

QUOTES-PARTS ET FISCALITÉ D'AGGLOMERATION

Le conseil d'agglomération partage entre les villes liées, au moyen de quotes-parts, le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées peuvent ensuite prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts, conformément à leurs propres orientations fiscales. La détermination des différentes quotes-parts est expliquée dans le présent chapitre.

Les tableaux présentés aux pages suivantes font état des diverses quotes-parts imposées par l'agglomération aux villes liées. Les quotes-parts établies pour l'exercice de 2019 sont les suivantes :

- les quotes-parts générales;
- les quotes-parts pour le service des premiers répondants;
- les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008);
- les quotes-parts pour le service de l'eau;
- les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable;
- les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau;
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) – Volet Grandes Villes;
- les quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs.

Les pages suivantes apportent une explication détaillée pour chacune de ses quotes-parts. Auparavant, un bref exposé de la méthode de calcul du critère par défaut utilisé dans la répartition des dépenses d'agglomération entre les villes liées, soit le potentiel fiscal d'agglomération, est présenté.

Tableau 166 – Quotes-parts de 2019

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Dettes de voirie artérielle	Alimentation en eau potable	Travaux admissibles au programme TECQ	Travaux admissibles au programme FCCQ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Montréal	1 776 338 499	6 797 285	5 356 524	79 655 112	-	325 990
Villes reconstituées						
Baie-D'Urfé	10 581 269	40 490	-	287 740	126 068	83 816
Beaconsfield	18 265 494	69 894	76 639	615 621	222 483	148 111
Côte-Saint-Luc	24 337 642	-	4 789	1 344 663	194 986	181 958
Dollard-Des Ormeaux	35 935 296	137 509	-	1 862 286	412 450	291 681
Dorval	62 462 816	239 018	34 090	1 812 845	785 086	525 942
Hampstead	8 646 254	33 086	-	306 571	110 357	72 348
L'Île-Dorval	61 262	234	-	12 934	571	413
Kirkland	25 562 648	97 817	1 261	723 215	335 721	218 552
Mont-Royal	45 675 859	174 782	74 651	1 237 400	503 259	342 708
Montréal-Est	15 007 011	57 425	-	981 971	195 606	113 096
Montréal-Ouest	5 033 567	19 261	-	213 518	36 264	39 347
Pointe-Claire	56 001 139	214 292	235 684	1 495 651	553 070	376 671
Senneville	2 946 164	11 274	-	93 081	40 656	25 367
Sainte-Anne-de-Bellevue	6 494 864	24 853	268	187 659	104 364	69 231
Westmount	49 934 604	191 078	-	938 258	577 100	390 001
Total – Villes reconstituées	366 945 890	1 311 015	427 383	12 113 413	4 198 041	2 879 241
Agglomération de Montréal	2 143 284 389	8 108 300	5 783 906	91 768 525	4 198 041	3 205 230

Tableau 166 – Quotes-parts de 2019 (suite)

Tarifaires pour les compteurs d'eau	Service de l'eau	Déficit exercice(s) antérieur(s)	Total	Villes liées
\$	\$	\$	\$	%
3 271 447	113 662 294	71 416 820	2 056 823 971	82,838
Montréal				
Villes reconstituées				
34	677 062	425 415	12 221 895	0,492
153	1 168 751	734 355	21 301 502	0,858
835	1 557 289	978 483	28 600 644	1,152
2 569	2 299 386	1 444 761	42 385 938	1,707
1 139	3 996 798	2 511 287	72 369 023	2,915
12	553 246	347 618	10 069 492	0,406
-	3 920	2 463	81 797	0,003
1 462	1 635 673	1 027 734	29 604 083	1,192
17	2 922 654	1 836 376	52 767 706	2,125
4 499	960 251	603 350	17 923 209	0,722
1 588	322 082	202 372	5 867 998	0,236
9 888	3 583 336	2 251 498	64 721 231	2,607
3	188 516	118 449	3 423 509	0,138
117	415 586	261 123	7 558 065	0,304
442	3 195 158	2 007 596	57 234 238	2,305
22 758	23 479 709	14 752 880	426 130 329	17,162
Total – Villes reconstituées				
3 294 205	137 142 004	86 169 700	2 482 954 300	100,000
Agglomération de Montréal				

QUELQUES PRÉCISIONS AU SUJET DU CALCUL DU POTENTIEL FISCAL D'AGGLOMÉRATION

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Cette loi prévoit que les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur *potentiel fiscal* respectif, établi selon les règles que prescrit le ministre des Affaires municipales et des Régions. C'est le critère par défaut qui prévaut pour la répartition des dépenses d'agglomération.

Depuis 2017, le potentiel fiscal est établi selon les règles prescrites par arrêté ministériel, en l'occurrence *l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération* (« Arrêté ministériel de 2017 »). Cet arrêté, publié le 2 août 2017, a remplacé l'arrêté précédent du 26 novembre 2008 (« Arrêté ministériel de 2008 »). Le nouvel arrêté précise les nouvelles règles de calcul relativement au potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal, aux fins des exercices financiers de 2017, 2018 et 2019. De plus, afin d'assurer un passage harmonieux entre les deux arrêtés, des dispositions transitoires ont été prescrites pour les exercices financiers de 2017 et 2018⁵.

Pour le budget de 2019, le potentiel fiscal est établi entre les municipalités liées selon les règles prescrites par l'Arrêté ministériel de 2017. Ainsi, le potentiel fiscal des villes liées *aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de Montréal* est déterminé par la somme de leur richesse foncière uniformisée et des valeurs foncières non résidentielles pondérées à 268 %, c'est-à-dire l'assiette des valeurs non résidentielles multipliée par 2,68.

Les deux tableaux suivants exposent, dans un premier temps, les pourcentages contributifs du potentiel fiscal d'agglomération pour les exercices budgétaires de 2017, 2018 et 2019, puis la variation des quotes-parts totales entre 2018 et 2019.

5. Rappelons qu'au moment d'établir les quotes-parts au budget de 2017, les nouvelles règles de calcul n'étaient pas encore connues, de sorte que le potentiel fiscal avait été calculé selon les règles de l'Arrêté de 2008. Toutefois, en cours d'exercice, les quotes-parts de 2017 ont été ajustées pour tenir compte des règles de l'Arrêté ministériel de 2017.

Tableau 167 – Pourcentages contributifs du potentiel fiscal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, exercices de 2017 à 2019

Villes liées	2017	2018	2019
Montréal	82,17453 %	82,48655 %	82,87927 %
Villes reconstituées	17,82547 %	17,51345 %	17,12073 %
Baie d'Urfé	0,49783 %	0,49137 %	0,49369 %
Beaconsfield	0,88604 %	0,86902 %	0,85222 %
Côte-Saint-Luc	1,21804 %	1,17708 %	1,13553 %
Dollard-des-Ormeaux	1,74151 %	1,71122 %	1,67665 %
Dorval	3,11907 %	3,03654 %	2,91435 %
Hampstead	0,43122 %	0,41737 %	0,40341 %
L'Île-Dorval	0,00252 %	0,00270 %	0,00286 %
Kirkland	1,29702 %	1,24316 %	1,19269 %
Mont-Royal	2,06503 %	2,11117 %	2,13112 %
Montréal-Est	0,75820 %	0,73130 %	0,70019 %
Montréal-Ouest	0,23491 %	0,23580 %	0,23485 %
Pointe-Claire	2,65138 %	2,63134 %	2,61287 %
Senneville	0,15072 %	0,14405 %	0,13746 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,41837 %	0,36284 %	0,30303 %
Westmount	2,35362 %	2,34848 %	2,32982 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %	100,00000 %

Tableau 168 – Variation des quotes-parts totales à l'agglomération de 2018 à 2019

Villes liées	Total des quotes-parts		Variation	
	Budget 2018	Budget 2019	(000 \$)	%
	(000 \$)	(000 \$)		
Montréal	1 977 443,7	2 056 824,0	79 380,3	4,0
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	11 627,4	12 221,9	594,5	5,1
Beaconsfield	21 022,3	21 301,5	279,2	1,3
Côte-Saint-Luc	28 441,7	28 600,6	158,9	0,6
Dollard-Des Ormeaux	41 388,8	42 385,9	997,2	2,4
Dorval	72 060,8	72 369,0	308,2	0,4
Hampstead	10 007,9	10 069,5	61,6	0,6
L'Île-Dorval	74,3	81,8	7,5	10,1
Kirkland	29 671,7	29 604,1	(67,6)	(0,2)
Mont-Royal	50 062,0	52 767,7	2 705,7	5,4
Montréal-Est	17 849,0	17 923,2	74,2	0,4
Montréal-Ouest	5 637,3	5 868,0	230,7	4,1
Pointe-Claire	62 638,5	64 721,2	2 082,8	3,3
Senneville	3 427,4	3 423,5	(3,9)	(0,1)
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 718,4	7 558,1	(1 160,3)	(13,3)
Westmount	55 272,0	57 234,2	1 962,3	3,6
Total – Villes reconstituées	417 899,6	426 130,3	8 230,7	2,0
Agglomération de Montréal	2 395 343,3	2 482 954,3	87 611,0	3,7

QUOTES-PARTS GÉNÉRALES

Les quotes-parts générales visent à financer les charges relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2019, les quotes-parts générales totalisent 2 143,3 M\$, ce qui représente 86,3 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par quotes-parts. Ces dépenses sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, selon les règles prescrites par l'Arrêté ministériel de 2017, telles qu'elles ont été expliquées précédemment.

Pour l'ensemble de l'agglomération, les quotes-parts générales augmentent de 0,4 % entre 2018 et 2019. Pour chacune des villes liées, les variations par rapport à 2018 s'expliquent en fonction de la variation de son « poids » au sein de l'agglomération, c'est-à-dire selon son propre potentiel. Le tableau suivant illustre cette répartition entre les villes liées.

Tableau 169 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2018 à 2019

Villes liées	Quotes-parts générales		Variation	
	Budget 2018	Budget 2019	(000 \$)	%
	(000 \$)	(000 \$)		
Montréal	1 761 614,1	1 776 338,5	14 724,4	0,8
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	10 494,0	10 581,3	87,3	0,8
Beaconsfield	18 559,2	18 265,5	(293,7)	(1,6)
Côte-Saint-Luc	25 138,2	24 337,6	(800,5)	(3,2)
Dollard-Des Ormeaux	36 545,6	35 935,3	(610,3)	(1,7)
Dorval	64 849,4	62 462,8	(2 386,6)	(3,7)
Hampstead	8 913,6	8 646,3	(267,3)	(3,0)
L'Île-Dorval	57,6	61,3	3,7	6,3
Kirkland	26 549,4	25 562,6	(986,7)	(3,7)
Mont-Royal	45 086,9	45 675,9	589,0	1,3
Montréal-Est	15 617,9	15 007,0	(610,9)	(3,9)
Montréal-Ouest	5 035,9	5 033,6	(2,4)	(0,0)
Pointe-Claire	56 195,9	56 001,1	(194,8)	(0,3)
Senneville	3 076,3	2 946,2	(130,2)	(4,2)
Sainte-Anne-de-Bellevue	7 749,0	6 494,9	(1 254,2)	(16,2)
Westmount	50 155,1	49 934,6	(220,5)	(0,4)
Total – Villes reconstituées	374 024,0	366 945,9	(7 078,1)	(1,9)
Agglomération de Montréal	2 135 638,1	2 143 284,4	7 646,3	0,4

Les activités financées par les quotes-parts générales sont présentées au tableau suivant. Ces renseignements permettent à chacune des villes liées de répartir par activités sa contribution aux dépenses d'agglomération financées par les quotes-parts générales.

Tableau 170 – Quotes-parts générales de 2019, réparties par activités

Activités	%
Administration générale	
Évaluation	0,83 %
Autres	7,64 %
Sécurité publique	
Police	29,57 %
Sécurité incendie (sauf premiers répondants)	16,12 %
Sécurité civile	0,07 %
Autres	0,50 %
Transport	
Réseau routier	0,08 %
Transport collectif	25,59 %
Autres	0,51 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,30 %
Protection de l'environnement	0,20 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,08 %
Autres	0,16 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Aménagement, urbanisme et zonage	0,13 %
Rénovation urbaine	0,28 %
Promotion et développement économique	2,34 %
Autres	0,07 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,72 %
Activités culturelles	3,54 %
Sous-total	92,73 %
Activités financières	7,27 %
Total	100,00 %

QUOTES-PARTS SPÉCIFIQUES

Les quotes-parts spécifiques visent le financement d'activités d'agglomération précises et s'adressent généralement à un contexte particulier. L'ensemble de ces quotes-parts totalise 339,7 M\$ en 2019, ce qui représente 13,7 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par quotes-parts.

QUOTES-PARTS POUR LE SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc⁶. La Ville de Côte-Saint-Luc assume donc localement le financement de son service de premiers répondants et ne contribue pas au financement du service offert dans les autres villes liées.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal, à l'exception de celui de Côte-Saint-Luc, sont de 8,1 M\$ en 2019, en baisse de 0,2 M\$. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales, en excluant Côte-Saint-Luc.

QUOTES-PARTS POUR LES DETTES DE LA VOIRIE ARTÉRIELLE (2006-2008)

La Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts. Ces dernières totalisent 5,8 M\$ en 2019, en baisse de 15,5 M\$ par rapport à 2018. Cette réduction de près de 73 % par rapport à 2018 s'explique par le fait qu'une partie importante des dettes avait été financée sur 10 ans, soit de 2008 à 2018, de sorte qu'à compter de 2019, les dettes restantes ne concernent que la partie des travaux financée à plus long terme.

6. Voir la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001).

QUOTES-PARTS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Depuis l'entente « Eau—Centre-ville », les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont entièrement partagées entre les villes liées, en fonction de leur consommation respective⁷. Par ailleurs, ces quotes-parts sont provisoires; elles seront révisées au terme de l'exercice financier de 2019, lorsque la consommation et les coûts réels de cette activité seront connus.

Pour 2019, les coûts estimés de l'alimentation en eau potable totalisent 91,8 M\$, soit une hausse de 0,4 % par rapport à 2018. La consommation des villes liées desservies par les usines d'eau potable, estimée à 435,9 millions de m³, sera facturée sur la base d'un taux provisoire de 0,2100 \$ par m³.

QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX ADMISSIBLES À DES PROGRAMMES DE SUBVENTION

Depuis 2006, les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Certains de ces travaux sont admissibles à un financement provenant des gouvernements supérieurs; toutefois, ces subventions sont octroyées aux villes en tant qu'administrations locales, comme c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada—Québec—Volet Grandes Villes (FCCQ). Puisque les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau relèvent de la compétence d'agglomération, les villes liées peuvent choisir annuellement de payer comptant leur part des dépenses d'investissement pour les travaux effectués l'année précédente ou d'en étaler le paiement sur 20 ans en s'acquittant d'une quote-part spécifique.

Ainsi, les quotes-parts qui seront facturées en 2019 concernent le financement des dépenses en immobilisations effectuées au cours de l'exercice 2017, dans le cas des villes qui auront choisi de financer à long terme leurs parts respectives, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant.

Pour l'exercice de 2019, les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au programme de la TECQ s'élèvent à 4,2 M\$, tandis que celles pour les travaux admissibles au programme FCCQ s'élèvent à 3,2 M\$.

7. Pour une information détaillée à ce sujet, consulter l'annexe 8 du Budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Montréal, disponible notamment à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

QUOTES-PARTS TARIFAIRES POUR LES COMPTEURS D'EAU

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau, d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que le coût des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2019, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées. Ces quotes-parts sont estimées à 3,3 M\$ pour l'exercice 2019.

QUOTES-PARTS POUR LE SERVICE DE L'EAU

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées suivant le même mode de répartition que pour les quotes-parts générales, soit par le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 137,1 M\$ en 2019, une hausse de 6,1 % par rapport à 2018.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau, financent l'ensemble des coûts de l'eau à l'agglomération. En 2019, ces quotes-parts totalisent 239,6 M\$, soit une augmentation de 9,5 M\$, ou 4,1 %, par rapport à 2018.

QUOTES-PARTS POUR LE DÉFICIT DES EXERCICES ANTÉRIEURS

En 2019, de nouvelles quotes-parts spécifiques sont requises pour le comblement du déficit de l'exercice financier de 2017. En effet, comme le montrait le rapport financier de la Ville de Montréal au 31 décembre 2017, le déficit constaté à l'agglomération de Montréal s'élevait à 86,2 M\$. Ce déficit est notamment attribuable à l'impact sur la rémunération globale des éléments suivants :

- nouvelles conditions de travail du personnel policier (majoration de la prime de métropole et nouvelle prime de service);
- augmentation du nombre d'heures supplémentaires relative à la présence policière autour des chantiers de construction;
- compensations salariales versées à la suite de la conclusion de l'entente de restructuration du régime de retraite des pompiers;
- hausse du nombre d'heures supplémentaires des pompiers, reliée aux inondations printanières.

Le remboursement de ce déficit est réparti entre les villes liées suivant les mêmes règles que celles des quotes-parts générales.

REVENUS FISCAUX DU BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Les dépenses générées par l'exercice des compétences du conseil d'agglomération sont financées en grande majorité au moyen de quotes-parts versées par chacune des villes liées. Le conseil d'agglomération prélève également certaines taxes.

TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 911

Conformément aux dispositions législatives adoptées par l'Assemblée nationale, les clients d'un service téléphonique contribuent au financement des centres d'urgence 911 en payant une taxe de 0,46 \$ par mois qui est prélevée par les compagnies de téléphone. Les revenus générés par cette taxe s'élèvent à 12,3 M\$ en 2019 et sont stables par rapport à 2018.

TAXE SUR L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES DE PROMENADE

La taxe sur l'immatriculation a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Le taux de cette taxe est fixé à 45 \$ par véhicule de promenade et permet de générer des revenus de 36 M\$.

CONTRIBUTION POUR LES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE

En vertu de l'entente « Eau–Centre-ville » nommée plus haut, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, auparavant à la charge de l'agglomération, sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M\$ indexée annuellement, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour 2019, cette contribution a été indexée de 1,7 % par rapport au montant global de 2018 et s'élève à 8,3 M\$. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées selon leur potentiel fiscal d'agglomération respectif. Le tableau suivant répartit cette contribution entre les villes reconstituées depuis 2017.

Tableau 171 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville, de 2017 à 2019

Villes reconstituées	Contribution (000 \$)		
	2017	2018	2019
Baie-D'Urfé	225,5	229,2	239,5
Beaconsfield	396,3	405,3	413,5
Côte-Saint-Luc	553,9	549,0	551,0
Dollard-Des Ormeaux	778,8	798,1	813,5
Dorval	1 426,9	1 416,2	1 414,0
Hampstead	195,4	194,7	195,7
L'Île-Dorval	1,0	1,3	1,4
Kirkland	595,0	579,8	578,7
Mont-Royal	892,5	984,6	1 034,0
Montréal-Est	342,7	341,1	339,7
Montréal-Ouest	103,1	110,0	113,9
Pointe-Claire	1 176,0	1 227,2	1 267,7
Senneville	69,2	67,2	66,7
Sainte-Anne-de-Bellevue	208,4	169,2	147,0
Westmount	1 035,3	1 095,3	1 130,4
Total	8 000,0	8 168,0	8 306,9

DÉPENSES PAR OBJETS

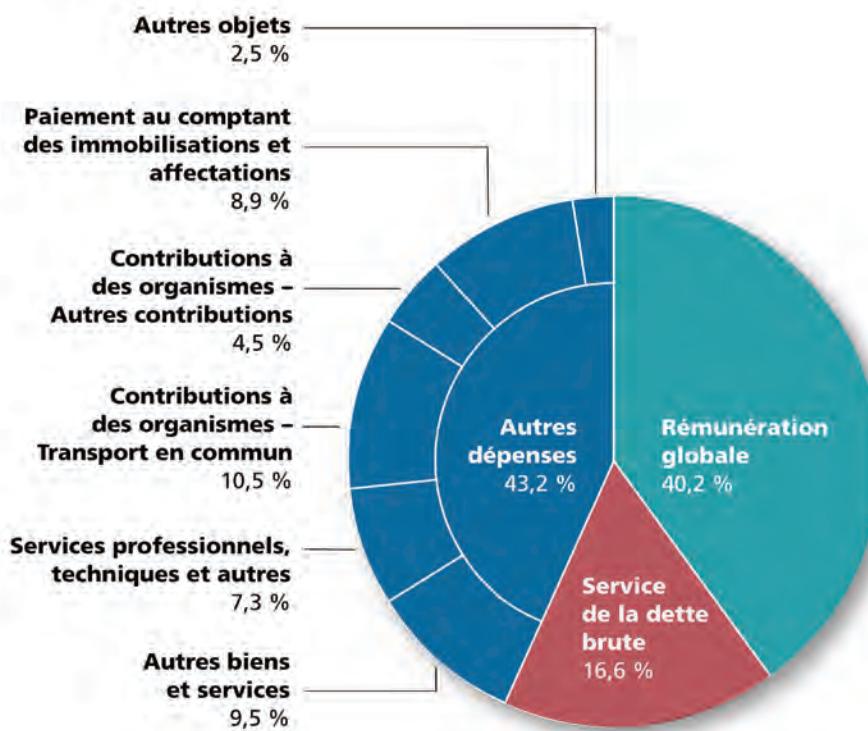
La présentation des dépenses par objets fournit de l'information sur la répartition des dépenses en fonction de la rémunération globale, du service de la dette brute et des autres dépenses.

Tableau 172 – Évolution des dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Dépenses par objets								
Rémunération globale	2 359 767,6	2 368 253,6	2 367 691,3	2 412 358,5	2 325 787,8	2 330 561,3	2 295 296,8	
Service de la dette brute	795 037,4	797 916,6	858 506,6	880 741,2	910 651,8	916 751,8	948 920,1	
Autres dépenses	1 487 188,1	1 686 054,4	1 800 177,3	2 082 670,5	2 348 525,3	2 224 870,2	2 460 836,4	
Total – Dépenses par objets	4 641 993,1	4 852 224,6	5 026 375,2	5 375 770,2	5 584 964,9	5 472 183,3	5 705 053,3	

Graphique 22 – Dépenses par objets



La rémunération globale s'élève à plus de 2,3 G\$ et représente 40,2 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 42,6 % dans le budget de 2018. La section suivante traite spécifiquement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Avec un budget de 948,9 M\$, le service de la dette brute représente 16,6 % des dépenses de fonctionnement. Cette proportion reste comparable à ce qui prévalait en 2018, alors que les

dépenses associées au remboursement de la dette à long terme et autres frais de financement représentaient 16,7 % des dépenses de fonctionnement. Une section décrivant le profil de l'endettement ainsi que la composition du coût net de la dette à la charge des contribuables, suit celle qui traite de la rémunération.

Quant aux autres dépenses, elles représentent 43,2 % du total, comparativement à 40,7 % en 2018. Ces « Autres dépenses » groupent plusieurs objets, comme on peut le constater au graphique précédent. La dernière section de cette partie du document énumère les principales variations budgétaires de ces autres dépenses.

EFFECTIF ET RÉMUNÉRATION GLOBALE

VARIATION DE L'EFFECTIF

La variation de l'effectif entre 2018 et 2019 est de 438,8 années-personnes. Cette variation tient compte des redressements suivants quant au budget de 2018 :

- une régularisation au Service de police, qui entraîne une augmentation de 15,2 années-personnes;
- l'effet de la fin du PQMO, qui entraîne une augmentation de 79 années-personnes.

Fin du Plan quinquennal de la main-d'œuvre (PQMO)

Dès 2014, l'Administration précédente a émis le souhait de réduire le coût de la masse salariale. Ce souhait s'est traduit par une stratégie de réduction de la main-d'œuvre : le Plan quinquennal de la main-d'œuvre 2014-2018 (PQMO). Le PQMO avait pour cible l'abolition d'un poste sur deux à la suite des départs et la création d'une centaine de postes par année.

Puisqu'il est difficile de prévoir avec exactitude le nombre de départs, il existe un écart entre la prévision des départs à la retraite et le nombre d'employés réellement partis à la fin de l'année. Ainsi, au 31 décembre 2018, date de la fin du PQMO, cet écart cumulatif représente 79 années-personnes, ce qui explique le redressement du budget de 2018.

Gestion performante des ressources humaines

En 2019, l'Administration se dote d'un nouvel outil de gestion performante des ressources humaines. Ce nouvel outil prévoit l'application d'une optimisation équivalant à 1,5 % de la masse salariale du budget précédent, ce qui se traduit par une réduction de 23,4 années-personnes dans les arrondissements et de 17,8 années-personnes dans les services centraux, soit un total de 41,2 années-personnes et une économie totale de 22,7 M\$.

Par ailleurs, comme chaque année, il y a une création de postes pour permettre de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Dans un premier temps, voici les exemples les plus importants relatifs au budget de fonctionnement :

Arrondissements

- 75 postes liés aux besoins spécifiques des arrondissements, soit 53 aux budgets de fonctionnement et 22 aux budgets d'investissement

Police

- 28 postes pour l'équipe ACCES-Cannabis, financés par le ministère de la Sécurité publique

Renseignements complémentaires

- 10 postes associés à l’Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) et financés par le ministère de la Sécurité publique
- 10 postes liés à la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR)
- 6 postes de brigadiers scolaires

Ressources humaines

- 11 postes pour la gestion du changement organisationnel
- 8 postes pour la gestion du temps, la gestion de la paie et la mise à niveau de l’application de gestion de temps Kronos
- 7 postes en lien avec la politique du respect de la personne
- 4 postes pour la mise en place du programme de formation des cadres, prévu à l’entente sur les conditions de travail des cadres
- 6 postes au budget d’investissement dans le cadre du projet Transfo-RH – gestion du changement

Espace pour la vie

- 20 postes associés à la réouverture progressive du Biodôme

Urbanisme et mobilité

- 10 postes pour la révision du plan territorial (PTAM) d’urbanisme et du plan de transport
- 7 postes pour la mise en œuvre du plan d’action « Vision Zéro » dans les rues de Montréal

Développement économique

- 12 postes pour la mise en œuvre des plans d’action de la Stratégie de développement économique 2018-2022

Habitation

- 8 postes destinés à la réalisation de 12 000 logements sociaux et abordables

Service de l’eau

- 6 postes supplémentaires pour la désinfection des eaux usées
- 5 postes au budget d’investissement pour le respect de la réglementation et la désinfection

Expérience citoyenne et communications

- 6 postes liés à la centralisation et à l’amélioration de l’efficacité du centre de services 311

Infrastructures du réseau routier

- 5 postes au budget de fonctionnement pour le projet de Réseau express métropolitain (REM)

- 12 postes au budget d'investissement pour l'aménagement des rues (6 postes) et pour la mise en œuvre du Réseau express vélo et du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (6 postes)

Gestion et planification immobilière

- 4 postes associés au plan de réduction 2018-2021 des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique : ces ressources sont requises pour la mise en œuvre du nouveau plan pour un parc immobilier sobre en carbone
- 3 postes liés aux besoins relatifs au droit de préemption

Culture

- 4 postes additionnels pour le nouveau Centre d'histoire de Montréal

Technologies de l'information

- 110 postes au budget d'investissement afin de permettre la mise en œuvre du plan de dix ans 2016-2025 pour l'élimination de la désuétude et le remplacement de tous les systèmes patrimoniaux de la Ville ainsi que pour répondre aux nouveaux besoins et initiatives de l'organisation

Finances

- 6 postes pour les projets *Recettes diverses et encaissements (RDE)* et *Optimisation de la gestion performante des paiements*

Tableau 173 – Répartition de l'effectif (en années-personnes)

	Budget 2018 redressé			Budget 2019			Variation A-P. 2019-2018		
	Fonctionnement	PTI	Total	Fonctionnement	PTI	Total	Fonctionnement	PTI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale	101,8	-	101,8	103,5	-	103,5	1,7	-	1,7
Finances	366,1	16,0	382,1	365,1	22,0	387,1	(1,0)	6,0	5,0
Performance organisationnelle	22,0	10,0	32,0	24,5	10,0	34,5	2,5	-	2,5
Ressources humaines	398,0	20,0	418,0	433,0	26,0	459,0	35,0	6,0	41,0
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	31,0	-	31,0	32,0	-	32,0	1,0	-	1,0
Commission de la fonction publique	4,0	-	4,0	4,3	-	4,3	0,3	-	0,3
Sectariat de liaison	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Vérificateur général	32,0	-	32,0	33,0	-	33,0	1,0	-	1,0
Total – Services administratifs	956,9	46,0	1 002,9	997,4	58,0	1 055,4	40,5	12,0	52,5
Sécurité publique									
Police	5 592,9	19,5	5 612,4	5 647,2	19,5	5 666,7	54,3	-	54,3
Sécurité incendie	2 695,5	2,0	2 697,5	2 691,3	5,0	2 696,3	(4,2)	3,0	(1,2)
Total – Sécurité publique	8 288,4	21,5	8 309,9	8 338,5	24,5	8 363,0	50,1	3,0	53,1
Services institutionnels									
Affaires juridiques	500,2	4,0	504,2	500,2	6,0	506,2	-	2,0	2,0
Approvisionnement	246,3	12,0	258,3	248,3	10,0	258,3	2,0	(2,0)	-
Évaluation foncière	167,2	9,0	176,2	168,2	10,0	178,2	1,0	1,0	2,0
Gestion et planification immobilière	654,2	18,0	672,2	662,2	19,0	681,2	8,0	1,0	9,0
Greffé	210,8	1,0	211,8	209,8	1,0	210,8	(1,0)	-	(1,0)
Matériel roulant et ateliers	466,8	-	466,8	467,8	-	467,8	1,0	-	1,0
Total – Services institutionnels	2 245,5	44,0	2 289,5	2 256,5	46,0	2 302,5	11,0	2,0	13,0
Mobilité et attractivité									
Commission des services électriques	74,9	78,1	153,0	74,0	81,8	155,8	(0,9)	3,7	2,8
Eau	799,1	130,5	929,6	803,9	143,7	947,6	4,8	13,2	18,0
Grands parcs, mont Royal et sports	243,6	58,8	302,4	239,9	61,8	301,7	(3,7)	3,0	(0,7)
Infrastructures du réseau routier	210,8	193,8	404,6	222,8	209,8	432,6	12,0	16,0	28,0
Urbanisme et mobilité	209,2	56,0	265,2	226,0	59,0	285,0	16,8	3,0	19,8
Total – Mobilité et attractivité	1 537,6	517,2	2 054,8	1 566,6	556,1	2 122,7	29,0	38,9	67,9
Qualité de vie									
Culture	164,6	3,8	168,4	165,6	4,8	170,4	1,0	1,0	2,0
Développement économique	58,0	-	58,0	69,0	-	69,0	11,0	-	11,0
Diversité et droits de la personne	46,8	-	46,8	51,0	1,0	52,0	4,2	1,0	5,2
Environnement	242,3	19,7	262,0	242,3	19,7	262,0	-	-	-
Espace pour la vie	353,5	2,0	355,5	373,8	4,0	377,8	20,3	2,0	22,3
Habitation	91,8	-	91,8	102,0	-	102,0	10,2	-	10,2
Total – Qualité de vie	957,0	25,5	982,5	1 003,7	29,5	1 033,2	46,7	4,0	50,7
Service aux citoyens									
Concertation des arrondissements	82,3	1,0	83,3	86,9	5,0	91,9	4,6	4,0	8,6
Expérience citoyenne et communications	170,9	-	170,9	177,2	2,0	179,2	6,3	2,0	8,3
Technologies de l'information	457,8	168,0	625,8	455,8	280,0	735,8	(2,0)	112,0	110,0
Total – Service aux citoyens	711,0	169,0	880,0	719,9	287,0	1 006,9	8,9	118,0	126,9
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	62,0	3,0	65,0	63,0	2,0	65,0	1,0	(1,0)	-
Résiduel anticipé PQMO	(30,0)	-	(30,0)	(30,0)	-	(30,0)	-	-	-
Total – Dépenses communes	32,0	3,0	35,0	33,0	2,0	35,0	1,0	(1,0)	-
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	410,7	-	410,7	418,3	4,0	422,3	7,6	4,0	11,6
Anjou	209,1	-	209,1	212,8	-	212,8	3,7	-	3,7
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	469,9	5,0	474,9	470,8	5,0	475,8	0,9	-	0,9
Lachine	229,6	-	229,6	231,1	2,0	233,1	1,5	2,0	3,5
LaSalle	258,6	1,0	259,6	260,8	5,0	265,8	2,2	4,0	6,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	91,6	5,5	97,1	108,2	6,0	114,2	16,6	0,5	17,1
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	501,5	5,0	506,5	502,8	7,0	509,8	1,3	2,0	3,3
Montréal-Nord	341,3	-	341,3	356,0	2,0	358,0	14,7	2,0	16,7
Outremont	122,7	-	122,7	111,3	1,0	112,3	(11,4)	1,0	(10,4)
Pierrefonds-Roxboro	247,8	1,0	248,8	258,8	1,0	259,8	11,0	-	11,0
Plateau-Mont-Royal	434,2	2,0	436,2	432,9	3,0	435,9	(1,3)	1,0	(0,3)
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	405,8	3,0	408,8	407,8	3,0	410,8	2,0	-	2,0
Rosemont–La Petite-Patrie	662,6	3,0	665,6	662,6	4,0	666,6	-	1,0	1,0
Saint-Laurent	564,4	1,0	565,4	565,2	1,0	566,2	0,8	-	0,8
Saint-Léonard	241,5	-	241,5	239,5	-	239,5	(2,0)	-	(2,0)
Sud-Ouest	418,5	1,7	420,2	410,4	4,0	414,4	(8,1)	2,3	(5,8)
Verdun	302,2	1,9	304,1	302,6	1,9	304,5	0,4	-	0,4
Ville-Marie	558,4	-	558,4	571,1	-	571,1	12,7	-	12,7
Villeray-Saint-Michel–Parc-Extension	423,1	-	423,1	423,1	2,3	425,4	-	2,3	2,3
Total – Arrondissements	6 893,5	30,1	6 923,6	6 946,1	52,2	6 998,3	52,6	22,1	74,7
Total – Effectif	21 621,9	856,3	22 478,2	21 861,7	1 055,3	22 917,0	239,8	199,0	438,8

RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employés et des élus, ainsi que les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon), de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Toutefois, en 2019, la rémunération globale affiche exceptionnellement une variation à la baisse de 35,3 M\$, ou 1,5 %, passant de 2 330,6 M\$ à 2 295,3 M\$. Cette baisse s'explique par une diminution des dépenses relatives aux régimes de retraite et contribue à la réduction du poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 23 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

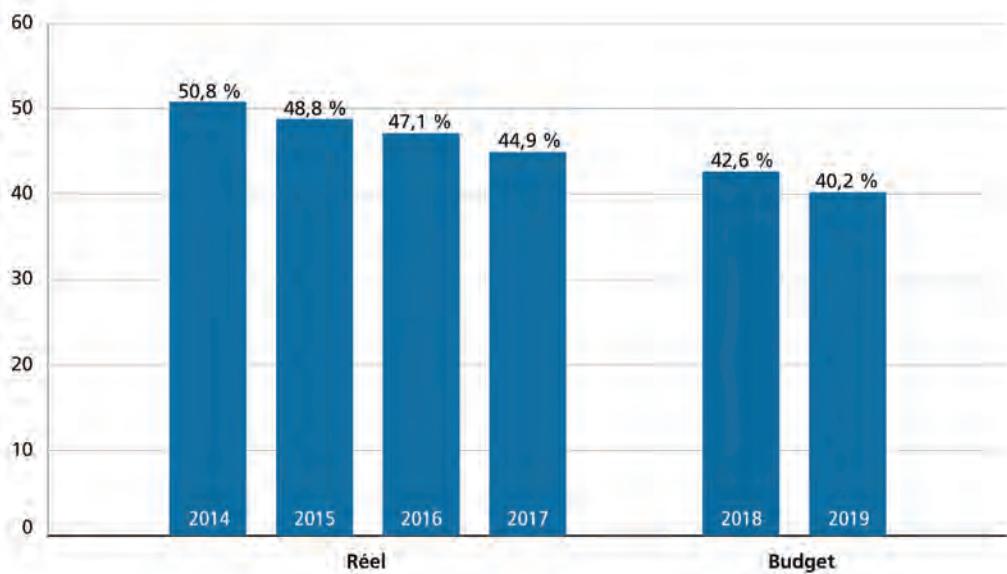


Tableau 174 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Rémunération	1 613 579,4	1 649 066,0	1 689 966,6	1 782 405,5	1 748 615,4	1 731 430,5	1 773 916,8	
Cotisations de l'employeur								
Régimes de retraite								
Services courants	193 914,4	198 687,7	188 964,4	208 523,8	190 179,5	192 485,3	187 663,4	
Services passés	294 459,8	268 983,4	218 334,9	139 381,6	105 920,7	127 120,7	42 439,7	
Total – Régimes de retraite	488 374,2	467 671,1	407 299,3	347 905,4	296 100,2	319 606,0	230 103,1	
Charges sociales et autres cotisations	257 813,9	251 516,6	270 425,4	282 047,6	281 072,2	279 524,8	291 276,9	
Total – Cotisations de l'employeur	746 188,2	719 187,6	677 724,7	629 953,0	577 172,4	599 130,8	521 380,0	
Total – Rémunération globale	2 359 767,6	2 368 253,6	2 367 691,3	2 412 358,5	2 325 787,8	2 330 561,3	2 295 296,8	

Rémunération

La rémunération augmente de 42,5 M\$, ou 2,5 %, pour atteindre 1 773,9 M\$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- ↑ 32,9 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- ↑ 12,3 M\$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;
- ↑ 9 M\$ reliée à l'augmentation de la prime de métropole et de la prime de service découlant de la signature de la convention collective 2015-2021 des policiers;
- ↑ 5,5 M\$ pour des augmentations d'effectifs générées par de nouveaux besoins dans les arrondissements;
- ↑ 5,5 M\$ à la suite de la fin du Plan quinquennal de la main-d'œuvre;
- ↑ 1 M\$ générée par une régularisation au Service de police;
- ↓ 6,3 M\$ attribuable à des économies de masse salariale à la suite d'efforts d'optimisation budgétaire dans les services;
- ↓ 17,4 M\$ liée aux économies découlant de la nouvelle approche performante des ressources humaines.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur diminuent de 77,8 M\$, ou 13 %, pour atteindre 521,4 M\$. Cette variation à la baisse est principalement attribuable aux éléments suivants :

▪ Régimes de retraite :

↓ 84,7 M\$ reliée à des économies associées majoritairement aux services passés du régime de retraite, notamment la fin de l'amortissement des pertes passées de 2007 pour le régime des policiers, aux nouveaux plans d'amortissement découlant des gains d'expérience de 2018 et à l'amélioration de la situation financière des régimes, créant une charge d'intérêts positive;

↓ 4,8 M\$ en économies nettes, générées par des ajustements additionnels découlant des ententes de restructuration, diminuant la participation de l'employeur aux coûts des services courants, pour 8,8 M\$, ainsi que par la variation des effectifs, qui s'est traduite par une augmentation de 4 M\$ des coûts des services courants;

▪ Autres cotisations de l'employeur :

↑ 6,1 M\$ associée aux indexations salariales, aux progressions dans les échelons et à la variation de l'effectif;

↑ 4,6 M\$ dans les avantages sociaux, principalement causée par un nouveau contrat d'assurances collectives;

↑ 1 M\$ reliée aux charges sociales, notamment l'augmentation de la contribution patronale au Régime des rentes du Québec (RRQ).

Tableau 175 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)

	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus	103,0	10 535,8	999,2	3 276,3	14 811,3
Cadres de gestion	1 265,0	162 486,4	15 913,2	43 447,8	221 847,4
Cadres-conseils	451,9	46 250,6	4 823,2	8 461,6	59 535,4
	1 716,9	208 737,0	20 736,4	51 909,4	281 382,8
Contremaîtres	403,9	37 852,8	4 190,9	4 170,4	46 214,1
Juges	31,0	7 159,0	300,1	5 852,2	13 311,3
Professionnels	2 387,9	226 324,7	25 066,0	40 089,4	291 480,1
Cols blancs	5 818,7	331 893,3	42 832,2	69 410,7	444 136,2
Cols bleus	4 488,4	290 308,6	37 984,0	68 088,9	396 381,5
Policiers	4 325,3	424 479,4	40 591,1	44 787,0	509 857,5
Pompiers	2 352,0	228 191,2	24 335,0	35 878,8	288 405,0
Préposés aux traverses d'écoliers	234,6	9 543,1	1 263,0	-	10 806,1
Économie – Gestion des postes vacants	-	(22 583,1)	(2 947,7)	(3 811,5)	(29 342,3)
	21 861,7	1 752 441,8	195 350,2	319 651,6	2 267 443,6
Sécurité du revenu ¹	15 583,4	2 010,0	2 619,8	20 213,2	
Bureau du taxi ²	2 756,4	345,5	459,7	3 561,6	
Stationnement de Montréal ³	3 135,2	403,5	539,7	4 078,4	
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	21 861,7	1 773 916,8	198 109,2	323 270,8	2 295 296,8

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises par la réalisation de son mandat. Bien que ses employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

3. Conformément à une entente-cadre, la Société en commandite Stationnement de Montréal assume les dépenses d'exploitation et la gestion des espaces de stationnement tarifés sous sa responsabilité, sur le territoire de la ville de Montréal. À cet effet, une convention de services liant la Ville et la Société assure l'affectation d'employés municipaux aux activités gérées par la Société. Bien que les employés de la Société ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des trois prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 22,9 M\$, ou 23,7 %, pour atteindre 119,3 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de l'effectif capitalisable de 199,1 années-personnes, qui passe à 1 055,3 années-personnes (voir le tableau suivant).

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 176 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés
(en milliers de dollars)

	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur	Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux
Main-d'œuvre capitalisée				
Cadres de gestion	54,9	7 095,1	741,3	9 237,9
Cadres-conseils	16,3	1 798,7	188,4	2 342,4
	71,2	8 893,8	929,7	11 580,3
Contremaîtres	3,0	279,0	31,7	359,9
Professionnels	596,4	56 574,9	6 199,6	71 269,2
Cols blancs	373,4	27 108,2	3 533,5	35 218,6
Cols bleus	11,3	708,2	90,5	920,6
Total – Main-d'œuvre capitalisée	1 055,3	93 564,1	10 785,0	119 348,6
Sources de financement				
Paiement au comptant				30 613,8
Emprunts				8 634,8
Remboursés par les activités commerciales				
À la charge des contribuables				80 100,0
Total – Sources de financement				119 348,6

RÉGIMES DE RETRAITE

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- soit le montant des prestations que recevront les employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite), de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse, investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime, servent à financer, à long terme, les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employés (participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (intérêts, etc.). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges sont traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur » et représentent 230,1 M\$ en 2019, comparativement à 319,6 M\$ au budget de 2018. Si nous tenons compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 189,9 M\$ en 2019, comparativement à 290,3 M\$ en 2018, soit une diminution de 100,4 M\$. À ces montants, s'ajoute une charge additionnelle (« Affectations ») de 14,3 M\$ en 2019 et de 32,6 M\$ en 2018, afin de reconnaître une partie des allègements dont la Ville s'est prévalué en 2017 et 2016 respectivement.

Graphique 24 – Charge de retraite, budgets de 2009 à 2019
(en millions de dollars)



Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la dépense prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de 4 ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, versus la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- le délai de 3 ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- l'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);

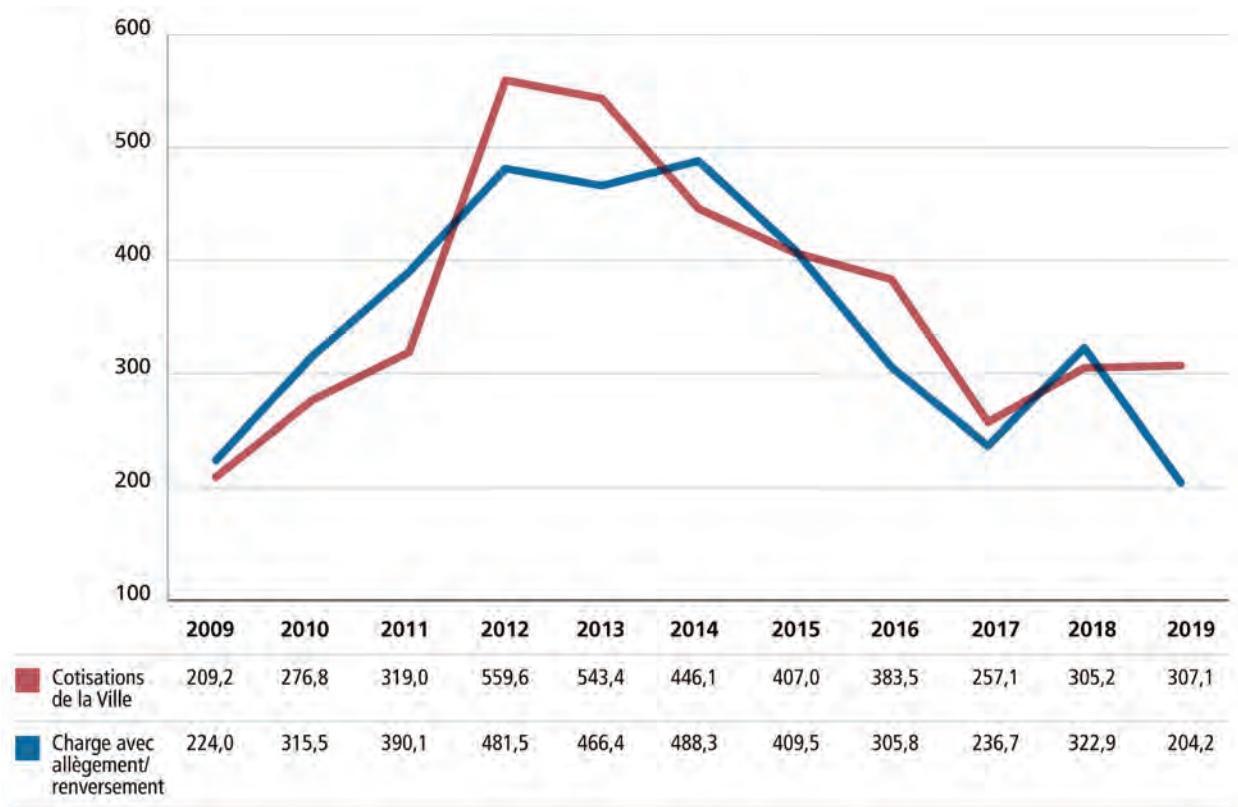
- les impacts de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM), à court terme, reflétés de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater à partir du graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des méthodologies et hypothèses différentes (comptables versus financement).

Graphique 25 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2009

à 2018

(en millions de dollars)



ENDETTEMENT

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI). Une section particulière du PTI 2019-2021 traitera de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de Montréal.

Tableau 177 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2017	
Dette brute en circulation (en M\$)	8 604,9
Dette nette à la charge des contribuables de la Ville et de l'agglomération de Montréal (en M\$)	5 053,7
Nombre d'emprunts en circulation	73
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	4,35
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2018	
Nombre d'émissions	8
Nouveaux financements (en M\$)	946,7
Refinancements (en M\$)	196,2
Besoins de la STM (en M\$)	319,1
Programme global (en M\$)	<u>1 462,0</u>
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2019	
Nombre d'émissions	6
Nouveaux financements (en M\$)	1 064,2
Refinancements (en M\$)	103,0
Besoins de la STM (en M\$)	225,7
Programme global (en M\$)	<u>1 392,9</u>
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2019 (en M\$)	72,0
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2017 (en %)	89
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2018 (en %)	99
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2019 (en %)	112
Limite prévue à la politique (en %)	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2019, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,2
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
S&P	
Depuis octobre 2015	AA-
1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette est présentée au tableau suivant, pour la période 2014-2019.

Tableau 178 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	
Coût brut de la dette								
Intérêts et autres frais ¹	376 588,1	377 064,7	382 947,0	389 788,0	397 131,7	399 708,5	408 676,4	
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	385 304,2	387 158,8	449 312,0	463 854,0	474 693,1	478 373,3	498 425,0	
	761 892,3	764 223,5	832 259,0	853 642,0	871 824,8	878 081,8	907 101,4	
Affectation au remboursement de la dette	33 145,0	33 693,2	26 247,0	27 098,0	31 245,8	31 092,9	41 818,3	
Remboursement de capital par subventions ²	88 753,0	88 397,6	85 213,0	83 814,4	85 108,1	84 535,1	79 770,3	
Remboursement de capital de la STM ³	4 478,0	16 156,3	21 399,3	26 206,2	30 125,5	30 125,5	26 254,6	
	126 376,0	138 247,1	132 859,3	137 118,6	146 479,4	145 753,5	147 843,2	
Coût brut de la dette	888 268,3	902 470,6	965 118,3	990 760,6	1 018 304,2	1 023 835,3	1 054 944,6	
Moins :								
Revenus de placement des fonds d'amortissement	57 451,4	59 837,2	66 099,0	68 061,0	68 497,9	66 246,2	66 116,2	
Prime à l'émission – Revenus reportés ¹	5 262,1	10 762,5	7 507,0	7 577,0	-	-	-	
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec								
- Pour la portion des intérêts	48 902,1	41 015,6	40 567,0	35 455,0	31 448,5	32 262,9	25 302,1	
- Pour la portion du capital ²	88 753,0	88 397,6	85 213,0	83 814,4	85 108,1	84 535,1	79 770,3	
	200 368,6	200 012,9	199 386,0	194 907,4	185 054,5	183 044,2	171 188,6	
Moins :								
Recouvrement de la STM								
- Pour la portion des intérêts	11 199,3	15 084,8	18 914,0	21 900,0	27 636,2	32 278,4	37 473,3	
- Pour la portion du capital ³	4 478,0	16 156,3	21 399,3	26 206,2	30 125,5	30 125,5	26 254,6	
Recouvrement sous la forme de redevances de la CSEM								
	37 052,0	38 209,6	37 520,0	37 748,0	40 391,5	41 168,4	43 202,9	
	52 729,3	69 450,7	77 833,3	85 854,2	98 153,2	103 572,3	106 930,8	
Coût net de la dette à la charge des contribuables	635 170,4	633 007,0	687 899,0	709 999,0	735 096,5	737 218,8	776 825,2	
Répartition de cette charge entre les contribuables								
Contribuables de l'agglomération	237 102,2	223 766,0	243 347,0	238 421,0	225 214,5	227 676,2	233 449,4	
Contribuables de la Ville de Montréal	398 068,2	409 241,0	444 552,0	471 578,0	509 882,0	509 542,6	543 375,8	

1. À partir de 2018, les « Prime à l'émission – Revenus reportés » sont regroupés sous « Intérêts et autres frais ».

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.

3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

AUTRES DÉPENSES

À près de 2,5 G\$, les autres objets de dépenses groupent 43,2 % des dépenses de fonctionnement. Par rapport au budget de 2018, il s'agit d'une hausse de 236 M\$, ou 10,6 %.

Tableau 179 – Autres dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel					Réel prévu 2018	Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018		2018	2019
Autres dépenses								
Transport et communication	39 316,8	41 585,3	42 100,9	39 238,0	38 820,2	38 009,2	38 858,9	
Services professionnels, techniques et autres	291 338,9	315 360,9	324 687,8	384 001,9	491 423,7	431 621,1	413 622,4	
Location, entretien et réparation	145 977,8	155 133,2	155 674,5	162 324,3	193 621,8	204 230,8	207 307,0	
Biens durables et non durables	227 602,4	241 761,2	253 312,2	262 432,0	277 763,4	262 720,1	296 778,4	
Contributions à des organismes	631 895,0	698 352,2	769 626,4	854 016,1	827 893,7	826 287,0	857 707,1	
Autres objets	69 772,4	105 597,6	96 093,9	84 030,0	157 941,7	81 945,5	140 846,6	
Paiement au comptant d'immobilisations et affectations	81 284,6	128 263,8	158 681,7	296 628,3	360 710,2	380 056,5	505 716,0	
Total – Autres dépenses	1 487 187,9	1 686 054,2	1 800 177,4	2 082 670,6	2 348 174,7	2 224 870,2	2 460 836,4	

Plus de la moitié de la hausse des dépenses s'explique par l'augmentation du paiement au comptant des immobilisations, pour 80 M\$, ainsi que par une variation nette des affectations de 45,6 M\$, dont les explications détaillées à cet effet sont fournies dans la section « Analyse des dépenses », plus précisément aux sous-sections « Paiement au comptant des immobilisations » et « Dépenses communes ».

En ce qui concerne les autres rubriques, les paragraphes suivants décrivent leurs principaux facteurs de variation budgétaire.

CONTRIBUTIONS À DES ORGANISMES

Les contributions à des organismes occupent la plus grande part du budget parmi tous les autres objets de dépenses. Elles s'élèvent à 857,7 M\$, en hausse de 31,4 M\$, ou 3,8 %. Dans l'environnement budgétaire de la Ville, ces contributions se divisent en deux groupes :

- les contributions de nature corporative, pour 703,6 M\$;
- les contributions octroyées par certains services municipaux ou par les arrondissements, pour 154,1 M\$.

Les contributions de nature corporative s'adressent principalement au respect des engagements de la Ville à titre de « dépenses de contribution ». Les prévisions pour 2019 s'élèvent à 703,6 M\$, en hausse de 27,5 M\$. Cette variation s'explique essentiellement par la participation de la Ville au financement de l'ARTM, qui passe de 574,3 M\$ à 599,2 M\$, pour une hausse de 24,9 M\$. Parmi les autres facteurs de variation, on note une hausse des contributions au Conseil des arts de Montréal (1,5 M\$), au Bureau du taxi de Montréal (0,2 M\$), aux sociétés d'initiative et de développement commercial (0,3 M\$), de même qu'au Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (0,3 M\$).

Au chapitre des contributions budgétées par les services municipaux et les arrondissements, les prévisions s'élèvent respectivement à 120,5 M\$ et 33,6 M\$. Dans les services municipaux, les budgets sont en hausse de 2,1 M\$, principalement pour les raisons suivantes :

- ↑ 3,9 M\$ au Service de la culture, s'expliquant par une bonification de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- ↑ 1,2 M\$ au Service de la diversité et de l'inclusion sociale, découlant notamment du renouvellement de l'entente avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui inclut une bonification par rapport à l'entente précédente;
- ↑ 0,9 M\$ au Service de l'habitation, s'expliquant par une reclassification de la dépense en matière d'aide aux ménages sans logis, auparavant imputée aux services professionnels;
- ↑ 0,8 M\$ au Service des grands parcs, du mont Royal et des sports, relativement aux événements d'envergure tels que le Marathon de Montréal et le Triathlon international de Montréal;
- ↑ 0,5 M\$ au Service de police, relativement à la hausse de la contribution à l'École nationale de police du Québec, en raison des effets de la nouvelle convention collective des policiers;
- ↓ 4,8 M\$ au Service du développement économique, s'expliquant notamment par la fin du soutien à divers organismes ou d'obligations contractuelles envers eux, ainsi que par une réduction des dépenses liées à l'entente Réflexe Montréal.

Dans les arrondissements, les prévisions affichent une hausse des contributions de 2 M\$, s'expliquant principalement par un accroissement des appuis à divers projets et activités : programme Éco-quartier, programmes de propreté dans les cours d'école, piétonnisation, développement social, etc.

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Les prévisions budgétaires pour les services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 413,6 M\$, en baisse de 18 M\$, ou 4,2 %. Il y a lieu ici de distinguer les services professionnels des services techniques et autres, qui font appel à des expertises différentes.

Services professionnels

Les prévisions pour les services professionnels sont de 63,4 M\$ et affichent une variation à la baisse de 1,1 M\$, qui s'explique comme suit :

- ↓ 3,2 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, relativement à la non-référence d'études et analyses pour différents projets;
- ↓ 1,9 M\$ au Service de la culture, découlant de la fin du projet d'harmonisation des systèmes de références (cotes) dans les bibliothèques;

↑ 1,7 M\$ au Service de l'environnement, pour la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, pour lequel des services de décontamination seront requis en 2019;

↑ 1 M\$ à l'Espace pour la vie, en raison de la réouverture du Biodôme et de la Métamorphose de l'Insectarium, qui nécessiteront une augmentation des budgets par rapport à 2018;

↑ 1 M\$ au Service des ressources humaines relativement à la poursuite d'enquêtes externes en matière de harcèlement psychologique, à un nouveau programme de formation des cadres, de même qu'à la mise en œuvre d'une nouvelle orientation stratégique de la Direction générale à l'égard de l'intégration des nouveaux employés et du développement de la relève.

Services techniques et autres

Du côté des services techniques et autres, les prévisions s'établissent à 350,2 M\$, en baisse de 16,9 M\$, ou 4,6 %. Dans les services centraux, les prévisions baissent de 21,9 M\$, tandis que du côté des arrondissements, on observe plutôt une augmentation de 4,9 M\$.

La variation dans les services s'explique principalement par une baisse de 26,7 M\$ au Service de l'environnement, pour les raisons suivantes :

↓ 39,9 M\$ à la suite de l'étalement sur deux années de la construction d'un mur d'étanchéité et d'une usine de traitement des hydrocarbures pour la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles. Non seulement l'entièreté du budget avait été prévue pour 2018, mais le tout avait aussi été imputé aux services techniques et autres. Pour 2019, les prévisions sont redirigées vers d'autres catégories d'objets, notamment les services professionnels, tel que cela a été expliqué précédemment, ainsi que les biens durables, comme il en sera question plus loin;

↑ 13,2 M\$ pour les contrats de traitement et d'élimination des matières recyclables, découlant principalement de l'impact des restrictions de la Chine sur les importations de matières recyclables.

Outre ces éléments répertoriés au Service de l'environnement, on observe des variations importantes dans d'autres services centraux :

↑ 6,2 M\$ au Service de concertation des arrondissements, en raison de la hausse des coûts des contrats de déneigement (transport, élimination et disposition de la neige), ainsi que de l'ajout de services destinés aux arrondissements : brigades de propreté, campagne de stérilisation des animaux domestiques, programmes de sensibilisation, etc.;

↑ 1,9 M\$ au Service de l'approvisionnement relativement à la hausse des contrats pour le programme de gestion vestimentaire;

↓ 0,8 M\$ au Service du matériel roulant et des ateliers à la suite d'économies réalisées dans la gestion de la flotte de véhicules, notamment dans les droits d'immatriculation.

En ce qui concerne les arrondissements, la hausse de 4,9 M\$ s'explique principalement par une augmentation de 2,9 M\$ dans l'Arrondissement de Ville-Marie, relativement à une hausse des travaux de réfection sur les infrastructures (dont les coûts sont remboursés en partie par les promoteurs), ainsi qu'à l'entretien du square Dorchester, de la place du Canada et du Quartier des spectacles. Dans les autres arrondissements, la variation budgétaire s'explique par l'augmentation des coûts des divers contrats d'entretien sous leurs responsabilités concernant, par exemple, la gestion des infrastructures récréatives, sportives et culturelles, ou l'entretien des saillies.

AUTRES BIENS ET SERVICES

Les prévisions de dépenses pour les autres biens et services groupent trois rubriques : les dépenses en matière de transport et communication, les dépenses de location, d'entretien et de réparation, et les dépenses en biens durables et non durables. Les prévisions pour ces trois rubriques s'élèvent à 542,9 M\$, en hausse de 38 M\$, ou 7,5 %.

Transport et communication

En matière de transport et de communication, les prévisions budgétaires s'élèvent à 38,9 M\$ et affichent une hausse de près de 0,9 M\$. Dans les arrondissements, les prévisions sont globalement à la baisse, pour un total de l'ordre de 0,4 M\$, tandis que dans les services centraux, les prévisions sont en hausse de 1,3 M\$.

La variation budgétaire dans les arrondissements s'explique en partie par la baisse des prévisions en matière de publicité et autres frais de représentation et en partie par le transfert des budgets associés à la gestion de la téléphonie au Service des technologies et de l'information (STI).

Dans les services centraux, outre cette prise en charge de la téléphonie dans les arrondissements par le STI, la variation budgétaire s'explique par une hausse des budgets destinés à la publicité en raison de la reprise de la programmation des événements et des expositions à l'Espace pour la vie.

Location, entretien et réparation

Du côté des prévisions en matière de location, d'entretien et de réparation, le budget s'élève à 207,3 M\$, soit une augmentation de 3,1 M\$, ou 1,5 %. Dans les services municipaux, la hausse de 3,2 M\$ s'explique principalement par les ajustements apportés dans les nombreux baux des immeubles occupés par la Ville, dont les budgets sont assumés par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), de même que par l'indexation des contrats d'entretien du matériel informatique géré par la Ville, dont les budgets sont assumés par le STI. De plus, l'aménagement d'un anneau de glace réfrigérée au parc Angrignon, prévu en 2019, contribue à augmenter les dépenses d'entretien par rapport à 2018, tout comme l'entretien d'un nouveau bâtiment à l'usine d'approvisionnement en eau potable Atwater.

Dans les arrondissements, les prévisions en matière de location, d'entretien et de réparation demeurent stables par rapport à 2018. On relève toutefois une variation importante dans l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, de l'ordre de 0,4 M\$, liée notamment à l'entretien d'une nouvelle bibliothèque en 2019.

Biens durables et non durables

Au chapitre des biens durables et non durables, les prévisions s'établissent à 296,8 M\$, en hausse de 34,1 M\$, ce qui représente une augmentation de 13 % par rapport à 2018. Cette catégorie groupe tous les achats de biens relatifs à la fourniture des services publics, par exemple l'alimentation en eau potable et sa distribution, ainsi que l'approvisionnement nécessaire au fonctionnement général des activités municipales : carburants, pièces et accessoires des équipements et du matériel roulant, matériaux de construction, produits chimiques et autres matières, bureautique, etc.

Du côté des biens non durables, les prévisions sont de 252,1 M\$ et affichent une hausse de 4,3 M\$, ou 2 %. Plus de 3,3 M\$ de cette variation s'expliquent par différents ajustements budgétaires associés, notamment, à l'augmentation du prix des pièces et autres accessoires, de même que par le financement du plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique. De plus, on observe une hausse de 1,4 M\$ au Service de police pour couvrir, notamment, les frais de fonctionnement des nouvelles équipes affectées à la lutte contre le proxénétisme ainsi qu'à la gestion des effets découlant de la légalisation du cannabis.

Du côté des biens durables, les prévisions de 44,7 M\$ comprennent une augmentation de 29,7 M\$ en 2019. Cette hausse s'explique principalement par le corollaire de ce qui a été mentionné précédemment au sujet de la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, c'est-à-dire que toutes les prévisions relatives à la construction du mur d'étanchéité et de l'usine de traitement des hydrocarbures avaient été imputées aux services techniques et autres, en 2018. Or, une partie de ces dépenses, soit 25,5 M\$, figurent maintenant dans la catégorie des biens durables, puisqu'il s'agit véritablement d'équipements structurants. Par ailleurs, s'ajoute aussi un budget additionnel de 4,1 M\$ pour pallier la hausse des coûts d'une usine de lixiviat, dont la construction est prévue en 2019. Ces deux éléments, gérés par le Service de l'environnement, expliquent donc la quasi-totalité de la variation des prévisions dans cette catégorie.

AUTRES OBJETS

De par leur nature, certaines dépenses ne peuvent être associées à une catégorie précise. C'est le cas notamment du poste des dépenses contingentes, dont le rôle consiste précisément à pourvoir des dépenses qui ne sont pas nécessairement prévisibles en cours d'exercice, ainsi que d'autres postes budgétaires réservés, comme ceux permettant de couvrir les pertes possibles dans la perception, ou encore ceux utilisés pour diverses provisions et autres engagements. De plus, les sommes provenant des programmes d'aide à caractère général et découlant d'ententes avec les gouvernements supérieurs sont généralement imputées à cette catégorie.

Par ailleurs, il arrive que des réorganisations administratives impliquant des transferts budgétaires entre unités fassent en sorte qu'une partie ou la totalité des budgets transférés résident dans ces « Autres objets », faute d'y apporter une classification adéquate; généralement, une reclassification des dépenses s'effectue en cours d'exercice.

Les prévisions pour 2019 dans la catégorie des « Autres objets » s'élèvent à 140,8 M\$, en hausse de 58,9 M\$. Cette hausse de 71,9 % paraît importante, mais elle se résume à ces trois principaux facteurs :

- Au Service de l'habitation, on relève une variation budgétaire de 38,8 M\$ s'expliquant notamment par de nouvelles ententes entre la Ville et la Société d'habitation du Québec (SHQ). Cette entente donne suite à l'entente-cadre Réflexe Montréal, conclue lors de la reconnaissance de Montréal en tant que métropole du Québec, à la fin de 2016, et pour laquelle il était entendu que des transferts des budgets et responsabilités à la métropole seraient effectués. Ainsi, on trouve 10,7 M\$ en bonification du programme d'acquisition d'une propriété résidentielle, 10,3 M\$ pour les interventions en matière de logement abordable (Stratégie 12 000 logements), 10,2 M\$ pour le programme AccèsLogis, 3,7 M\$ liés au Programme Rénovation Québec (PRQ), 2 M\$ destinés à l'amélioration des maisons d'hébergement ainsi que 2 M\$ pour le soutien des projets de logements sociaux et communautaires comportant une dimension patrimoniale;
- Au Service du développement économique, on note une hausse de 15,1 M\$ en lien principalement avec des subventions additionnelles visant notamment les programmes PRAM-Industrie (7,8 M\$) et le PAVACC, soit le Programme d'aide volontaire aux commerces en situation de chantier majeur (5,2 M\$);
- Au Service de l'environnement, on retrouve une variation de 8,7 M\$ attribuable en partie aux travaux de construction liés à la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dont l'entièreté des budgets avaient été imputés aux services techniques (12,7 M\$), et en partie à une réduction de 4 M\$ de la réserve post-fermeture du complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

EXCÉDENT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts du financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMOT, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (dépenses) par activités.

Au tableau suivant, les données budgétaires sont présentées par compétences, de sorte qu'une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2018 figurent aussi au tableau.

Tableau 180 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétences – Budgets 2018 et 2019
(en milliers de dollars)

	Budget 2018				Budget 2019			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	3 423 698,8	48 720,3	-	3 472 419,1	3 529 327,0	48 300,3	-	3 577 627,3
Paiements tenant lieu de taxes	270 942,9	-	-	270 942,9	275 845,3	-	-	275 845,3
Quotes-parts	-	2 395 343,2	(1 977 443,8)	417 899,4	-	2 482 954,3	(2 056 824,0)	426 130,3
Transferts	181 616,1	110 823,3	-	292 439,4	191 981,1	128 363,1	-	320 344,2
Services rendus	255 332,8	58 999,9	(1 466,0)	312 866,7	262 314,4	56 149,5	(1 926,3)	316 537,6
Amendes et pénalités	100 132,0	106 495,9	-	206 627,9	105 915,8	102 497,2	-	208 413,0
Imposition de droits	210 565,2	1 969,2	-	212 534,4	246 448,6	1 969,2	-	248 417,8
Intérêts	77 772,9	70 978,8	-	148 751,7	77 322,3	74 355,2	-	151 677,5
Autres revenus	30 069,6	2 944,9	-	33 014,5	22 034,8	2 175,4	-	24 210,2
	4 550 130,3	2 796 275,5	(1 978 909,8)	5 367 496,0	4 711 189,3	2 896 764,2	(2 058 750,3)	5 549 203,2
Charges de fonctionnement								
Administration générale	476 533,3	350 475,7	(210,9)	826 798,1	486 302,9	279 675,2	(657,5)	765 320,6
Sécurité publique	8 368,3	1 015 202,3	(629,2)	1 022 941,4	8 543,0	1 034 072,8	(505,2)	1 042 110,6
Transport	416 728,5	598 293,5	(84,5)	1 014 937,5	426 221,3	621 585,2	(70,1)	1 047 736,4
Hygiène du milieu	205 675,9	217 731,5	(220,7)	423 186,7	203 076,7	229 799,8	(334,0)	432 542,5
Santé et bien-être	66 481,7	38 630,8	-	105 112,5	65 972,7	49 134,1	-	115 106,8
Aménagement, urbanisme et développement	135 609,1	77 857,6	(293,1)	213 173,6	160 405,2	97 887,1	(293,0)	257 999,3
Loisirs et culture	474 953,3	94 299,5	(27,6)	569 225,2	479 246,7	110 420,8	(66,5)	589 601,0
Frais de financement	267 600,9	139 684,6	-	407 285,5	273 877,2	134 799,5	-	408 676,7
	2 051 951,0	2 532 175,5	(1 466,0)	4 582 660,5	2 103 645,7	2 557 374,5	(1 926,3)	4 659 093,9
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération								
	1 977 443,8	-	(1 977 443,8)	-	2 056 824,0	-	(2 056 824,0)	-
Excédent avant financement et affectations								
	520 735,5	264 100,0	-	784 835,5	550 719,6	339 389,7	-	890 109,3
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(313 731,5)	(164 641,8)	-	(478 373,3)	(332 426,7)	(165 998,5)	-	(498 425,2)
Affectations								
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(233 416,0)	(120 468,0)	-	(353 884,0)	(287 043,1)	(147 618,0)	-	(434 661,1)
Excédent de fonctionnement affecté	67 287,2	-	-	67 287,2	110 000,0	(86 169,7)	-	23 830,3
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(40 875,2)	21 009,8	-	(19 865,4)	(41 249,8)	60 396,5	-	19 146,7
	(207 004,0)	(99 458,2)	-	(306 462,2)	(218 292,9)	(173 391,2)	-	(391 684,1)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales								
	-	-	-	-	-	-	-	-

Renseignements complémentaires

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, mais en ce qui concerne les données financières réelles, de sorte que l'on peut constater les résultats nets des exercices passés. Pour l'exercice de 2017, les informations sont présentées par compétences tandis que pour les exercices de 2014 à 2016, les informations sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles présentées du budget de 2019.

Tableau 181 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales –

Réels de 2014 à 2016 (global) et réel 2017 par compétences

(en milliers de dollars)

	Réels 2014 à 2016 – Global			Réel 2017 – Par compétences			
	2014	2015	2016	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 061 444,5	3 173 700,9	3 262 398,0	3 294 736,9	48 704,0	-	3 343 440,9
Paiements tenant lieu de taxes	250 956,5	254 543,3	252 329,5	260 024,1	-	-	260 024,1
Quotes-parts	400 572,5	406 084,4	404 753,6	-	2 245 364,7	(1 848 118,5)	397 246,2
Transferts	296 503,9	256 023,8	244 535,7	239 888,5	110 813,3	-	350 701,8
Services rendus	289 834,0	304 688,5	314 037,4	262 512,4	56 069,0	(4 186,7)	314 394,7
Amendes et pénalités	178 368,3	170 756,1	163 733,1	93 741,7	79 072,1	-	172 813,8
Imposition de droits	189 811,0	196 808,6	222 776,2	263 952,6	1 929,0	-	265 881,6
Intérêts	122 800,8	133 630,1	138 049,4	81 942,9	62 626,8	-	144 569,7
Autres revenus	25 323,2	28 648,0	19 369,7	36 148,6	6 983,6	-	43 132,2
	4 815 614,7	4 924 883,7	5 021 982,6	4 532 947,7	2 611 562,5	(1 852 305,2)	5 292 205,0
Charges de fonctionnement							
Administration générale	746 893,0	794 211,1	757 831,2	433 836,3	335 928,6	(1 572,4)	768 192,5
Sécurité publique	1 033 464,2	1 025 137,6	1 036 943,9	14 073,4	1 086 214,2	(659,6)	1 099 628,0
Transport	813 070,9	877 332,6	914 869,8	441 081,6	569 837,7	(523,2)	1 010 396,1
Hygiène du milieu	398 944,1	420 892,6	440 205,2	196 629,5	211 042,2	(1 035,9)	406 635,8
Santé et bien-être	91 725,2	93 589,1	91 318,2	66 101,0	25 857,3	-	91 958,3
Aménagement, urbanisme et développement	165 249,3	172 967,9	198 660,7	129 988,9	62 143,2	(342,1)	191 790,0
Loisirs et culture	516 324,5	541 913,2	569 357,9	513 656,2	116 197,4	(53,5)	629 800,1
Frais de financement	376 588,0	377 064,7	382 947,0	255 352,9	134 436,1	-	389 789,0
	4 142 259,2	4 303 108,8	4 392 133,9	2 050 719,8	2 541 656,7	(4 186,7)	4 588 189,8
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération							
	-	-	-	1 848 118,5	-	(1 848 118,5)	-
Excédent avant financement et affectations							
	673 355,5	621 774,9	629 848,7	634 109,4	69 905,8	-	704 015,2
Financement							
Remboursement de la dette à long terme	(385 304,2)	(387 158,8)	(449 312,4)	(290 394,2)	(173 459,3)	-	(463 853,5)
Affectations							
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(93 893,6)	(129 443,4)	(240 545,6)	(217 384,2)	(116 231,7)	-	(333 615,9)
Excédent de fonctionnement affecté	36 652,1	41 688,6	68 455,0	131 485,6	10 510,4	-	141 996,0
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(16 870,0)	(1 048,0)	130 674,3	(32 136,6)	123 104,8	-	90 968,2
	(74 111,5)	(88 802,8)	(41 416,3)	(118 035,2)	17 383,5	-	(100 651,7)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales							
	213 939,8	145 813,3	139 120,0	225 680,0	(86 170,0)	-	139 510,0

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES DES DÉPENSES

Tableau 182 – Dépenses liées à la neige, aux matières résiduelles ainsi qu'aux loisirs et à la culture
(en milliers de dollars)

	Budget	
	2018	2019
Neige – Collecte et transport		
Débâlelement, chargement, épandage d'abrasifs	150 267,4	153 422,7
Sites d'élimination	13 073,1	13 024,5
Total – Enlèvement de la neige	163 340,5	166 447,2
Matières résiduelles – Collecte, transport et traitement		
Collecte sélective	29 166,9	43 183,3
Déchets domestiques et assimilés	91 101,3	84 571,7
Matières organiques	13 719,8	16 285,7
Matériaux secs	16 153,3	18 091,1
Autres	7 328,7	7 405,1
Total – Collecte, transport et traitement des matières résiduelles	157 470,0	169 536,9
Loisirs et culture		
Centres communautaires	83 730,6	88 301,3
Patinoires intérieures et extérieures	36 247,9	36 403,0
Piscines, plages et ports de plaisance	40 934,1	39 612,9
Parcs et terrains de jeu	170 783,5	175 605,8
Expositions et foires	82,3	86,6
Bibliothèques	95 845,8	98 772,2
Musées et centres d'exposition	73 992,3	76 073,5
Autres	67 608,6	74 745,7
Total – Loisirs et culture	569 225,1	589 601,0

NEIGE

La Ville de Montréal reçoit en moyenne plus de 190 centimètres de neige par année. Afin d'assurer une certaine fluidité de la circulation routière et piétonnière à la suite des précipitations hivernales, la Ville doit éliminer l'équivalent de 12 millions de mètres cubes de neige, représentant quelque 300 000 voyages de camions de déneigement. Au-delà de ces statistiques, la Ville doit aussi composer avec la réalité climatique qui caractérise désormais nos hivers : périodes de redoux suivies de froids glaciaux, épisodes de verglas, etc.

Le budget est consacré principalement aux activités de déneigement exécutées par le secteur privé, et chaque année, près de 25 % des contrats sont renouvelés. Historiquement, le prix des contrats de déneigement a légèrement fluctué à la hausse, selon les indices du marché. Afin d'éviter une fluctuation subite du prix des contrats, un mécanisme contractuel prévoit un ajustement annuel lié à l'indice du prix à la consommation, à la fluctuation du prix du carburant et à la révision des coûts du transport de neige ajustés par décrets gouvernementaux.

En 2019, le budget de l'activité « Neige » s'élève à 166,4 M\$, en hausse de 3,1 M\$, ou 1,9 %, ce qui s'explique en grande partie par :

- une augmentation de la valeur des contrats externes de déneigement, de transport et de l'élimination de la neige, pour un montant de 2,9 M\$;
- l'indexation des coûts prévus aux clauses contractuelles et selon le recueil des tarifs de transport de neige et de glace du ministère des Transports du Québec dans les contrats externes de déblaiement, de chargement et d'épandage d'abrasifs, pour 0,8 M\$;
- une baisse de 1,3 M\$ des coûts de location et autres mesures d'optimisation associés au matériel roulant.

Également, on observe une indexation de 0,8 M\$ des activités des arrondissements qui s'explique par une réévaluation des coûts.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le budget consacré à la collecte et au transport des matières résiduelles est de 169,5 M\$, en hausse de 12,1 M\$, ou 7,7 %.

Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des coûts associés du traitement des matières recyclables (13,2 M\$), à la suite de l'adoption de la nouvelle politique chinoise *National Sword* sur l'importation de différents types de matières recyclables. L'accès à ce marché étant réduit, les centres de tri doivent dorénavant payer pour écouler ces matières, ce qui entraîne un important impact financier.

Par ailleurs, l'optimisation des contrats de collecte, de transport, de traitement et d'élimination des déchets a engendré des économies de 5,4 M\$. Ces économies permettent d'absorber en partie :

- la hausse du volume et des coûts des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), du bois, des résidus organiques et des matières recyclables, pour 4,7 M\$;
- l'indexation de contrats de collecte et de transport et de traitement des matières résiduelles et des collectes sélectives, pour 1,4 M\$.

Également, on observe que la disposition des cendres et des granules produites par le traitement des eaux usées ainsi que l'augmentation des redevances gouvernementales à payer engendent un coût additionnel d'environ 1 M\$.

LOISIRS ET CULTURE

L'activité « Loisirs et culture » inclut les activités liées aux parcs, aux bibliothèques, aux musées, aux patinoires, aux piscines ainsi qu'à la vie communautaire.

En 2019, le budget total destiné à cette activité augmente de 20,4 M\$, soit une hausse de 3,6 %, pour s'établir à 589,6 M\$. Cette hausse permet de financer, entre autres :

- une augmentation des budgets requis pour la réouverture progressive du Biodôme;
- un ajustement des budgets requis à la suite du renouvellement de l'Entente sur le développement culturel;
- l'aménagement d'un anneau de glace, au parc Angrignon;
- des études et un projet pilote pour le retrait de la circulation de transit sur la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance;
- une hausse des contributions à certains organismes, notamment le Conseil des arts de Montréal et la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

Annexes



STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR) contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités selon la structure organisationnelle de la Ville.

Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux opérations du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document budgétaire.

STRUCTURE DE PRÉSENTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Les revenus sont présentés sous **cinq catégories** :

- les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV);
- les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La Loi sur la fiscalité municipale détermine ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services facturés à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que les amendes et pénalités, l'imposition de droits, les revenus d'intérêts, la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les dépenses sont généralement présentées par **objets** :

- la **rémunération**, qui comprend les salaires et les indemnités des employés et des élus;
- les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les cotisations sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élus, des employés et des retraités;
- le **transport** et les **communications**, les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**, ainsi que la **location**, **l'entretien** et la **réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Toutefois, dans le tableau 186, les dépenses sont présentées par **activités** :

- l'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- l'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- l'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et des marchandises;
- l'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- l'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- l'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;

- l'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- l'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités ainsi que la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées du territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

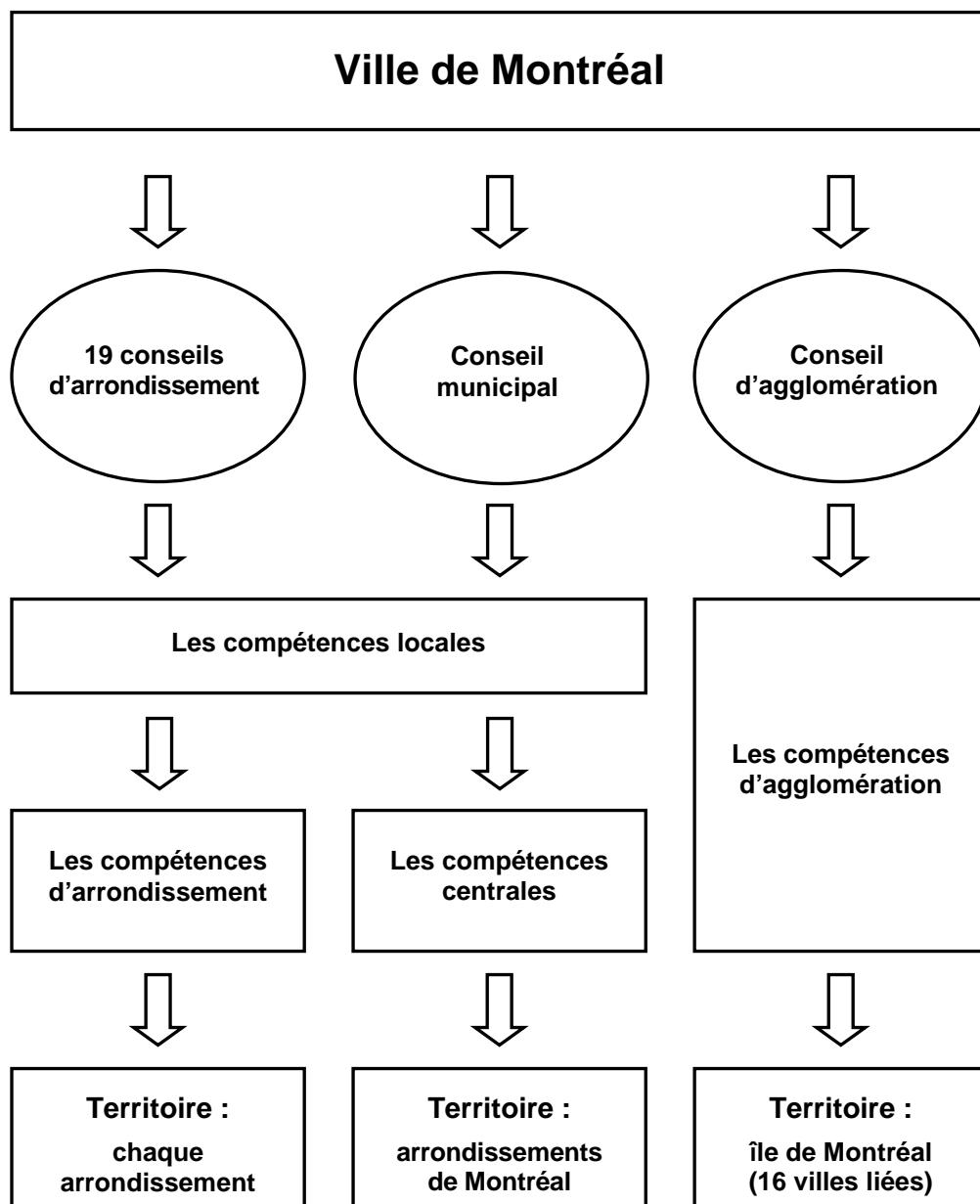
Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de la planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n° 1229-2005 et modifications) a été réduite, plusieurs éléments ayant été retirés, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals. L'annexe 4 énumère les éléments de cette liste qui relèvent toujours de l'agglomération.

LES INSTANCES POLITIQUES ET LEURS CHAMPS DE COMPÉTENCES

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE MONTRÉAL

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un est nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87,8 % pour la ville de Montréal et 12,2 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le tableau à la page suivante résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la Charte de la Ville de Montréal, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de Montréal, qui est d'office maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46

conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 183 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport ou de loisir ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

LA CONFECTION DU BUDGET

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2019, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMOT.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

LE CADRE JURIDIQUE

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

UNE APPROCHE SOUPLE, EFFICACE ET EFFICIENTE

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal¹.

1. Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et surtout efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

LA RÉPARTITION DU BUDGET GLOBAL : UNE ANALYSE PRÉCISE ET DÉTAILLÉE

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;
- la répartition des dépenses mixtes.

LE PARTAGE SELON LES COMPÉTENCES

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, complétée par le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération (voir le tableau 183).

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés, afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil

d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES MIXTES

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de la mise en valeur du territoire);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES MIXTES LIÉES AUX SERVICES À LA POPULATION

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES MIXTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2019, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 9,88 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contribution ainsi que les dépenses contingentes. Ce taux est fixe pour l'exercice 2019 et révisé à chaque exercice.

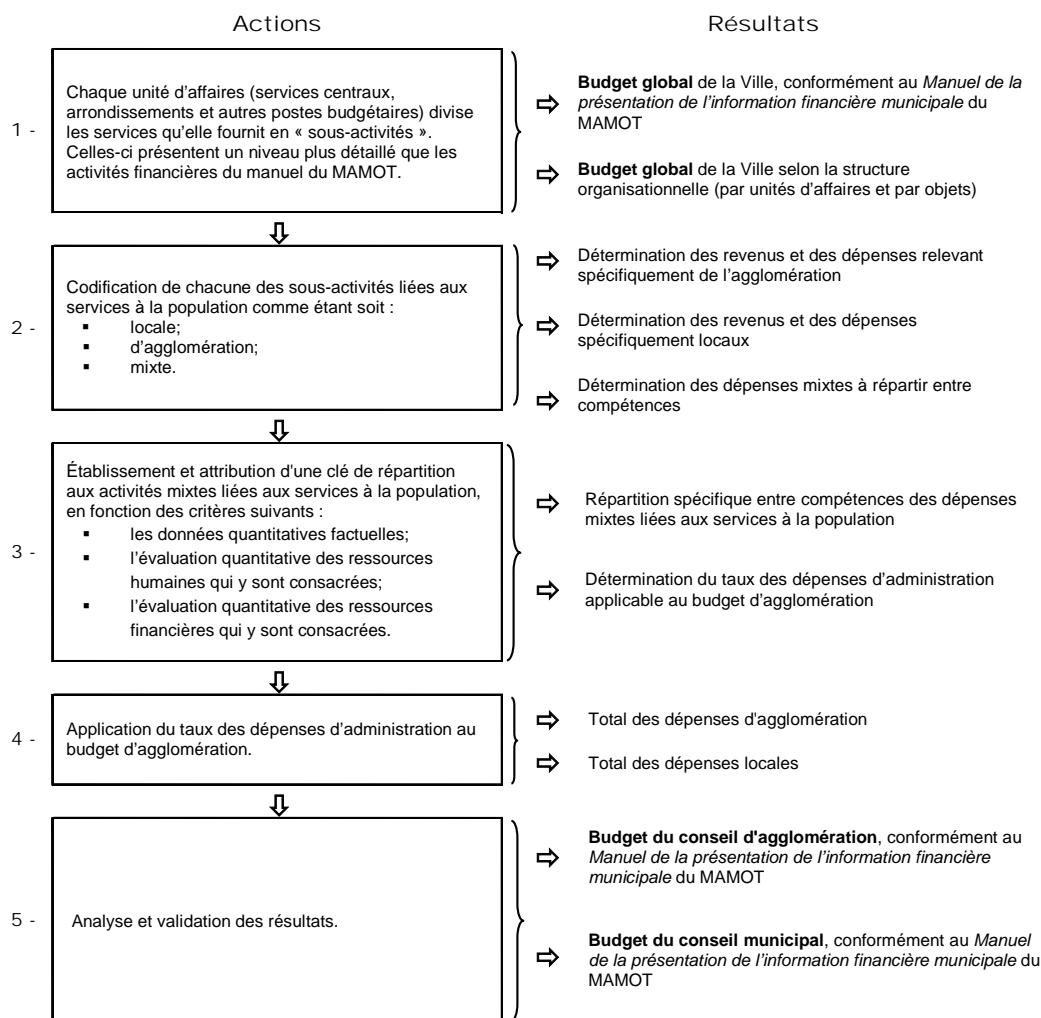
Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications,

Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information, Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (exemple : les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

UN PROCESSUS PAR ÉTAPES

Le schéma qui suit intègre et résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses



ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

ANNEXE DU DÉCRET CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

(Décret numéro 1229-2005 et modifications)

ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

- Parc du Mont-Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc du Complexe environnemental de Saint-Michel
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de L'Île-Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques

ACTIVITÉS ET OBJETS D'ACTIVITÉS

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération

COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1^{er} janvier 2015, a nécessité la révision du partage, entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal, de certaines de ces compétences. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Tableau 184 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à l'exception du contrôle des animaux.	Urbanisme – élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, incluant le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	Habitation – élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.

Tableau 184 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux (suite)

Arrondissements	Services centraux
Voirie locale – entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	Voirie artérielle – entretien du réseau artériel, entretien des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). Voirie locale – déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	Environnement et matières résiduelles – compétence en ce qui a trait à l'enlèvement, au transport et au dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	Développement économique, communautaire, culturel et social – élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	Culture, sports, loisirs et parcs – élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis la mise en place de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, celle-ci a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- politique de l'équilibre budgétaire;
- politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- politique des sources de revenus;
- politique des équipements et des infrastructures;
- politique de gestion de la dette;
- politique de gestion des dépenses;
- politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, le lecteur trouvera une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées, à l'adresse Internet suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

LA POLITIQUE DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

La Loi sur les cités et villes (LRQ, chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

OBJET DE LA POLITIQUE

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

OBJECTIFS

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

LA POLITIQUE DE GESTION DES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT (SURPLUS AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de trois réserves financières, soit les réserves financières de l'eau, de la voirie et des immobilisations afin de favoriser le paiement au comptant des immobilisations. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

OBJET DE LA POLITIQUE

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

OBJECTIFS

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyens;
- financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- l'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- l'utilisation des surplus affectés et non affectés.

LA POLITIQUE DES SOURCES DE REVENUS

La Loi sur la fiscalité municipale (LRQ, chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

OBJET DE LA POLITIQUE

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

OBJECTIFS

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

LA POLITIQUE DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens.

OBJET DE LA POLITIQUE

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

OBJECTIFS

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme montréalais d'immobilisations qui propose une planification sur 10 ans et un programme triennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement est raisonnable, qu'il est à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permet d'offrir des services de qualité aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et, surtout, circonspecte.

OBJET DE LA POLITIQUE

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

OBJECTIFS

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

LA POLITIQUE DE GESTION DES DÉPENSES

OBJET DE LA POLITIQUE

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

OBJECTIFS

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

PRATIQUES DE GESTION

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

LA POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Cette politique sert à l'établissement et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence importante sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

PORTEE DE LA POLITIQUE

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement ainsi que les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications des immeubles liées à l'accès des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur cinq enjeux, a permis d'établir les objectifs sur lesquels repose un plan d'action visant autant des projets d'investissements que des activités de fonctionnement.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2019. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2019 s'élèvent à 448,7 M\$, en hausse de 9,8 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2018. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 379,7 M\$. Des affectations de 69 M\$ sont également prévues, principalement à titre d'affectations aux réserves financières. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à représenter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 196,9 M\$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération. Notons également que les prévisions budgétaires du Fonds de l'eau pour 2019 incluent des économies anticipées de 10 M\$ en cours d'exercice, sans suppression d'activités.

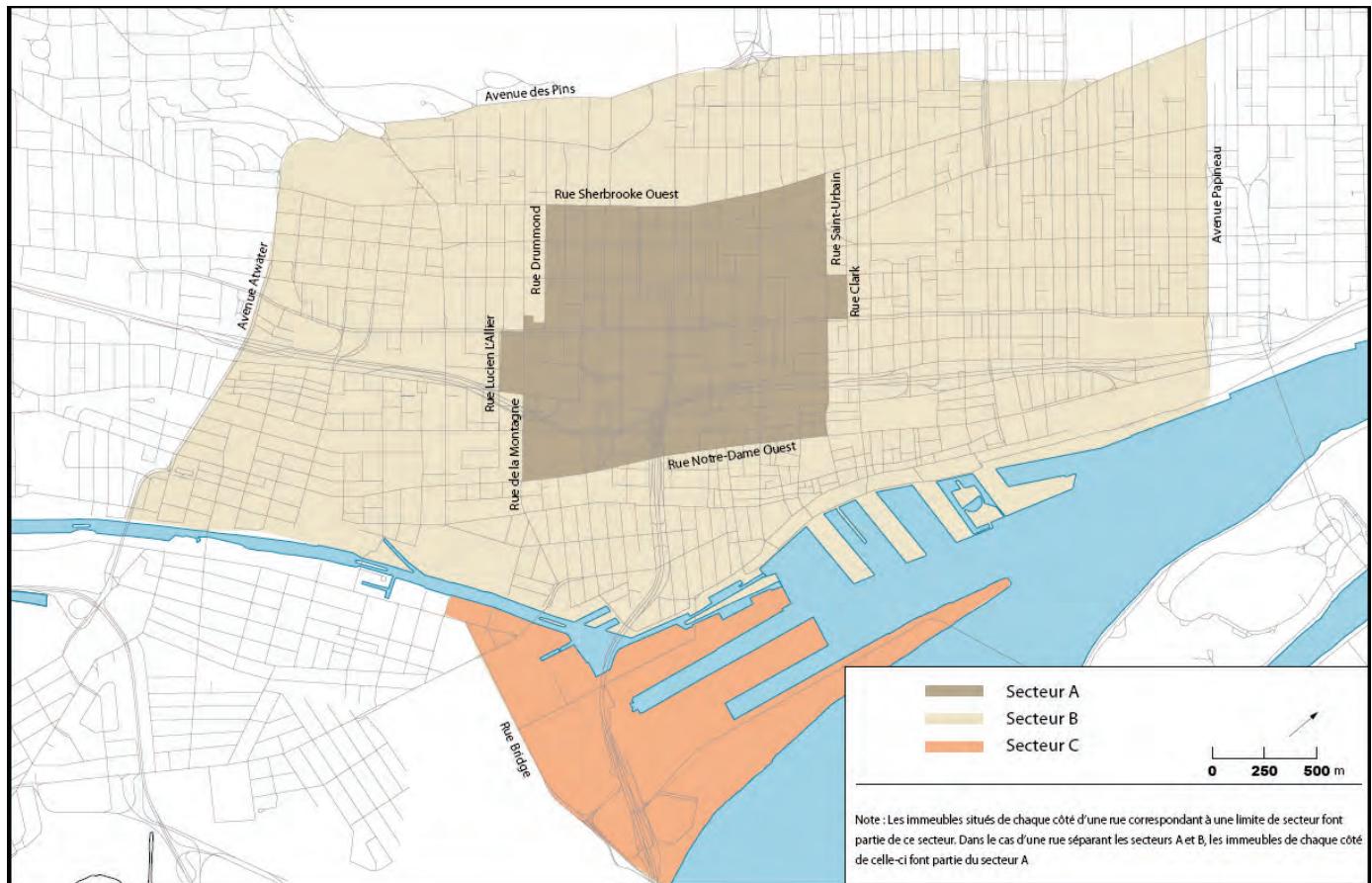
Annexe 6

Tableau 185 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau
 (en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2019
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau	-	137 142,0	(113 662,3)	23 479,7
Quotes-parts – Alimentation en eau potable	-	91 768,5	(79 655,1)	12 113,4
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ	-	4 198,0	-	4 198,0
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ	-	3 205,2	(326,0)	2 879,2
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)	-	3 294,2	(3 271,4)	22,8
Taxation relative à l'eau	374 524,0	-	-	374 524,0
Tarification forfaitaire et au compteur	24 513,5	-	-	24 513,5
Tarification des eaux usées	-	4 000,0	-	4 000,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne	-	270,9	-	270,9
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	316,3	-	(316,3)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	224,7	1 167,7	-	1 392,4
Autres tarifications	1 005,5	303,9	-	1 309,4
Total – Revenus	400 584,0	245 350,5	(197 231,1)	448 703,4
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	1 161,5	1 732,1	-	2 893,6
Production de l'eau potable	-	70 811,1	-	70 811,1
Épuration des eaux usées	-	67 071,9	-	67 071,9
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout				
Gestion stratégique des réseaux	16 765,7	2 287,1	-	19 052,8
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	68 705,5	-	-	68 705,5
Amélioration de l'entretien des réseaux	5 363,8	-	-	5 363,8
Plan d'intervention	-	671,6	-	671,6
Projet d'installation de compteurs d'eau	1 981,6	649,5	(316,3)	2 314,8
Crédits de dépenses pour activités déléguées d'agglomération	(1 908,2)	-	-	(1 908,2)
Réserves pour travaux majeurs imprévus	470,0	2 031,9	-	2 501,9
Soutien professionnel et technique (laboratoire, géomatique, etc.)	12 585,2	13 953,0	-	26 538,2
Frais généraux d'administration	14 656,7	22 466,0	-	37 122,7
Frais de financement	9 410,8	20 758,6	-	30 169,4
Rajustement des honoraires professionnels	(300,0)	(802,9)	-	(1 102,9)
Économies anticipées au Service de l'eau	(6 000,0)	(4 000,0)	-	(10 000,0)
Total – Dépenses	122 892,6	197 629,9	(316,3)	320 206,2
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	22 681,4	36 802,6	-	59 484,0
Total – Financement	22 681,4	36 802,6		59 484,0
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	196 914,8	-	(196 914,8)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	342 488,8	234 432,5	(197 231,1)	379 690,2
Excédent (déficit) avant affectations	58 095,2	10 918,0		69 013,2
Affectations				
Montant à pourvoir dans le futur	(384,2)	-	-	(384,2)
Réserves financières				
Quote-part tarifaire pour les compteurs	1 027,7	(2 935,9)	-	(1 908,2)
Stratégie de paiement au comptant des immobilisations – Eau	(54 800,0)	-	-	(54 800,0)
Autres affectations à la réserve	(3 938,7)	(7 982,1)	-	(11 920,8)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	0,0	0,0		0,0

SECTEURS D'APPLICATION DE LA TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT

Figure 5 – Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement



ÉTALEMENT DES VALEURS, TAUX DE TAXES ET TARIFICATIONS POUR L'EAU ET LES DÉCHETS

Cette annexe présente une explication de la mesure de l'étalement de la variation des valeurs lors d'un dépôt de rôle. Ensuite sont présentés les tableaux rassemblant, par catégories d'immeubles, les taux de taxes foncières et les tarifications pour l'eau et les déchets qui sont imposées par la Ville de Montréal.

ÉTALEMENT DES VARIATIONS DE VALEURS AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2017, 2018 et 2019, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est ajouté successivement (ou retranché, le cas échéant) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2019 constitue la dernière année d'application du rôle d'évaluation actuel. La valeur inscrite au rôle est donc celle utilisée pour établir les taxes foncières.

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 186 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2017, 2018 et 2019

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2014-2016 (3 ans)	350 000 \$	350 000 \$
Valeur au rôle 2017-2019 (3 ans)	320 000 \$	425 000 \$
Variation de la valeur au rôle	(30 000) \$	75 000 \$
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2014-2016	350 000 \$	350 000 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(10 000) \$	25 000 \$
Valeur ajustée pour 2017	340 000 \$	375 000 \$
Valeur ajustée pour 2018	330 000 \$	400 000 \$
Valeur ajustée pour 2019	320 000 \$	425 000 \$

TAUX DE TAXES MOYENS CUMULÉS

**Tableau 187 – Taux de taxation de 2019 – Immeubles de la catégorie résiduelle
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)**

Secteurs-arondissements ¹	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau			Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL		
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements		
Anjou	0,6617		0,6617	0,1002	0,0082	0,1083	0,0036	0,0025	0,1150	0,0864	0,2014	0,9776
Lachine	0,5922	0,0325	0,6247	0,0901	0,0182	0,1083	0,0036	0,0025	0,0723	0,0570	0,1292	0,8684
LaSalle	0,5801	0,0408	0,6209	0,0904	0,0180	0,1083	0,0036	0,0025	0,0500	0,0524	0,1024	0,8378
L'Île-Bizard	0,6154		0,6154	0,0975	0,0108	0,1083	0,0036	0,0025	0,0556	0,0775	0,1332	0,8631
Montréal												
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,6519		0,6519	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0444	0,0490	0,0934	0,8598
<i>Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,6519		0,6519	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0453	0,0320	0,0774	0,8438
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,6519		0,6519	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0654	0,0517	0,1172	0,8836
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,6519		0,6519	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0591	0,0315	0,0906	0,8570
<i>Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles</i>	0,6519		0,6519	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0848	0,0711	0,1559	0,9223
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,6519		0,6519	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0527	0,0393	0,0921	0,8585
<i>Sud-Ouest</i>	0,6519		0,6519	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0658	0,0443	0,1102	0,8766
<i>Ville-Marie</i>	0,6519		0,6519	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0433	0,0062	0,0496	0,8160
<i>Villeray-Saint-Michel–Parc-Extension</i>	0,6519		0,6519	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0565	0,0460	0,1025	0,8689
Montréal-Nord	0,6416		0,6416	0,0847	0,0237	0,1083	0,0036	0,0025	0,1330	0,0671	0,2001	0,9562
Outremont	0,6019	0,0280	0,6299	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0493	0,0334	0,0827	0,8271
Pierrefonds	0,5930	0,0252	0,6182	0,0949	0,0135	0,1083	0,0036	0,0025	0,0706	0,0695	0,1402	0,8729
Roxboro	0,6185		0,6185	0,0939	0,0145	0,1083	0,0036	0,0025	0,0706	0,0650	0,1356	0,8686
Sainte-Geneviève	0,5865	0,0536	0,6401	0,0898	0,0186	0,1083	0,0036	0,0025	0,0556	0,0771	0,1328	0,8874
Saint-Laurent	0,6255		0,6255	0,0972	0,0111	0,1083	0,0036	0,0025	0,0747	0,0547	0,1294	0,8694
Saint-Léonard	0,6248		0,6248	0,0900	0,0184	0,1083	0,0036	0,0025	0,0837	0,0644	0,1481	0,8874
Verdun	0,5913	0,0396	0,6309	0,0938	0,0146	0,1083	0,0036	0,0025	0,0714	0,0395	0,1109	0,8563
VILLE DE MONTRÉAL			0,6431			0,1083	0,0036	0,0025			0,1089	0,8666

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
3. L'élément « autres taxes » désigne les deux taxes foncier prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0092 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0096 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0094 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0302.
4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0190 pour cette catégorie d'immeubles.

**Tableau 188 – Taux de taxation de 2019 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)**

Secteurs-arondissements ¹	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau			Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL		
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements		
Anjou	0,6673		0,6673	0,0875	0,0208	0,1083	0,0036	0,0025	0,1150	0,0864	0,2014	0,9832
Lachine	0,5410	0,0893	0,6303	0,0611	0,0473	0,1083	0,0036	0,0025	0,1053	0,0570	0,1623	0,9071
LaSalle	0,5156	0,1109	0,6265	0,0640	0,0444	0,1083	0,0036	0,0025	0,0500	0,0524	0,1024	0,8434
L'Île-Bizard	0,6210		0,6210	0,0613	0,0470	0,1083	0,0036	0,0025	0,0556	0,0775	0,1332	0,8687
Montréal												
Ahuntsic-Cartierville	0,6575		0,6575	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0444	0,0490	0,0934	0,8654
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,6575		0,6575	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0453	0,0320	0,0774	0,8494
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	0,6575		0,6575	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0654	0,0517	0,1172	0,8892
Plateau-Mont-Royal	0,6575		0,6575	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0591	0,0315	0,0906	0,8626
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,6575		0,6575	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0848	0,0711	0,1559	0,9279
Rosemont–La Petite-Patrie	0,6575		0,6575	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0527	0,0393	0,0921	0,8641
Sud-Ouest	0,6575		0,6575	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0658	0,0443	0,1102	0,8822
Ville-Marie	0,6575		0,6575	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0433	0,0062	0,0496	0,8216
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,6575		0,6575	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0565	0,0460	0,1025	0,8745
Montréal-Nord	0,6472		0,6472	0,0523	0,0560	0,1083	0,0036	0,0025	0,1330	0,0671	0,2001	0,9618
Outremont	0,5175	0,1181	0,6356	0,1083		0,1083	0,0036	0,0025	0,0493	0,0334	0,0827	0,8328
Pierrefonds	0,5367	0,0872	0,6239	0,0622	0,0461	0,1083	0,0036	0,0025	0,0706	0,0695	0,1402	0,8786
Roxboro	0,6241		0,6241	0,0518	0,0566	0,1083	0,0036	0,0025	0,0706	0,0650	0,1356	0,8742
Sainte-Geneviève	0,5399	0,1059	0,6458	0,0719	0,0364	0,1083	0,0036	0,0025	0,0556	0,0771	0,1328	0,8931
Saint-Laurent	0,6311		0,6311	0,0660	0,0424	0,1083	0,0036	0,0025	0,0747	0,0547	0,1294	0,8750
Saint-Léonard	0,6304		0,6304	0,0703	0,0381	0,1083	0,0036	0,0025	0,0837	0,0644	0,1481	0,8930
Verdun	0,5483	0,0883	0,6366	0,0678	0,0406	0,1083	0,0036	0,0025	0,0714	0,0395	0,1109	0,8620
VILLE DE MONTRÉAL			0,6524			0,1083	0,0036	0,0025			0,1020	0,8689

- Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
- Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
- L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0092 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0096 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0095 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0788.
- L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0520 pour cette catégorie d'immeubles.

Annexe 8

Tableau 189 – Taux de taxation de 2019 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arondissements ¹	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau			Arondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL			
	Taxe foncière générale ²	Tarification des matières résiduelles ³ et autres taxes ⁴	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ³	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consommateurs ²	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM ²	Taxe relative aux services ⁵	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	3,1550		3,1550	0,3266	0,0329	0,3594	0,0044	0,0236	0,0125	0,1150	0,0864	0,2014	3,7563
Lachine	3,0210	0,0084	3,0294	0,3024	0,0570	0,3594	0,0104	0,0236	0,0124	0,0582	0,0570	0,1152	3,5505
LaSalle	3,0043	0,0128	3,0171	0,2921	0,0673	0,3594	0,0025	0,0236	0,0124	0,0500	0,0524	0,1024	3,5174
L'Île-Bizard	2,9961		2,9961	0,2977	0,0617	0,3594		0,0236	0,0121	0,0556	0,0775	0,1331	3,5244
<hr/>													
Montréal													
Ahuntsic-Cartierville	3,1330		3,1330	0,3570	0,0024	0,3594	0,0034	0,0236	0,0124	0,0444	0,0490	0,0934	3,6253
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,1330		3,1330	0,3570	0,0024	0,3594	0,0130	0,0236	0,0123	0,0453	0,0320	0,0774	3,6188
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	3,1330		3,1330	0,3570	0,0024	0,3594	0,0396	0,0236	0,0124	0,0654	0,0517	0,1172	3,6853
Plateau-Mont-Royal	3,1330		3,1330	0,3570	0,0024	0,3594		0,0236	0,0120	0,0591	0,0315	0,0906	3,6187
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	3,1330		3,1330	0,3570	0,0024	0,3594	0,0034	0,0236	0,0122	0,0848	0,0711	0,1559	3,6876
Rosemont-La Petite-Patrie	3,1330		3,1330	0,3570	0,0024	0,3594		0,0236	0,0120	0,0527	0,0393	0,0921	3,6201
Sud-Ouest	3,1330		3,1330	0,3570	0,0024	0,3594	0,0040	0,0236	0,0123	0,0658	0,0443	0,1102	3,6426
Ville-Marie	3,1330		3,1330	0,3570	0,0024	0,3594	0,0044	0,0236	0,0126	0,0433	0,0062	0,0496	3,5827
Villeray-Saint-Michel–Parc-Extension	3,1330		3,1330	0,3570	0,0024	0,3594	0,0060	0,0236	0,0122	0,0565	0,0460	0,1025	3,6367
Montréal-Nord	3,0876		3,0876	0,1519	0,2075	0,3594	0,0244	0,0236	0,0120	0,1330	0,0671	0,2001	3,7072
Outremont	2,9747	0,0779	3,0526	0,3594		0,3594		0,0236	0,0120	0,0493	0,0334	0,0827	3,5304
Pierrefonds	2,9899	0,0169	3,0068	0,3191	0,0403	0,3594		0,0236	0,0122	0,0706	0,0695	0,1401	3,5422
Roxboro	3,0088		3,0088	0,3098	0,0496	0,3594		0,0236	0,0118	0,0706	0,0650	0,1356	3,5393
Sainte-Geneviève	3,0406	0,0492	3,0898	0,2735	0,0859	0,3594		0,0236	0,0115	0,0556	0,0771	0,1327	3,6171
Saint-Laurent	3,0317		3,0317	0,3016	0,0578	0,3594	0,0104	0,0236	0,0125	0,0747	0,0547	0,1294	3,5671
Saint-Léonard	3,0302		3,0302	0,3035	0,0559	0,3594	0,0220	0,0236	0,0123	0,0837	0,0644	0,1481	3,5956
Verdun	3,0074	0,0215	3,0289	0,3273	0,0322	0,3594		0,0236	0,0124	0,0714	0,0395	0,1109	3,5353
VILLE DE MONTRÉAL			3,1093			0,3594	0,0074	0,0236	0,0124			0,0915	3,6037

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les taux pour la taxe foncière générale et la taxe relative à l'ARTM sont présentés à titre indicatif, puisqu'ils sont des taux moyens résultant des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.
3. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau, ou encore des matières résiduelles (selon le cas), par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
4. L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes foncier prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0092 dans le secteur de L'Île-des-Soeurs et de 0,0096 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0093 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0122.
5. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0049 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 190 – Tarification de l'eau, par arrondissements

Arrondissements	Résidentiel	Non résidentiel
Tous les arrondissements	s.o.	Tarif de 0,57 \$/m ³ pour toute consommation excédant 100 000 m ³ , en plus des tarifs présentés ci-dessous.
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 \$ par logement, 10 \$ par chambre.	Tarif au compteur de 0,1869775 \$/m ³ . Crédit de 227 m ³ par logement ou par chambre pour les immeubles mixtes.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.
Lachine	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 45 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m ³ jusqu'à 454 609 m ³ et 0,2552 \$/m ³ sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 \$/m ³ ; b) 45 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.
LaSalle	Tarif fixe de 40 \$ par logement.	Tarif de base de 90 \$ par local pour les premiers 255 m ³ , tarif de 0,37 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,41 \$/m ³ sur l'excédent.
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 45 \$ par unité; maison de chambres, 20 \$ par chambre; autres immeubles, 45 \$ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 45 \$ par logement ou 45 \$ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local pour les premiers 227,3 m ³ et tarif au compteur de 0,274967 \$/m ³ sur l'excédent.
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,18353 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière non résidentielle au rôle ou 0,165 \$ du m ³ .
Outremont	s. o.	s. o.
Pierrefonds-Roxboro	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m ³ et taux de 0,21 \$/m ³ sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	s. o.	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 25 \$ par logement pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,396 \$/m ³ sur l'excédent.	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m ³ jusqu'à 909 200 m ³ et de 0,297 \$/m ³ sur l'excédent.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318 m ³ et tarif au compteur de 0,26708 \$/m ³ sur l'excédent.
Sud-Ouest	s. o.	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.
Verdun	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur
Ville-Marie	s. o.	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.

1. Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tableau 191 – Tarification des matières résiduelles, par arrondissements

Arrondissements	Résidentiel	Non résidentiel
Ahuntsic-Cartierville	S. O.	S. O.
Anjou	S. O.	S. O.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	S. O.	S. O.
Lachine	85 \$ par logement	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	100 \$ par logement	100 \$ par établissement commercial
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	S. O.	S. O.
Montréal-Nord	S. O.	S. O.
Outremont	202 \$ par logement	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	S. O.	S. O.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	S. O.	S. O.
Rosemont–La Petite-Patrie	S. O.	S. O.
Saint-Laurent	S. O.	S. O.
Saint-Léonard	S. O.	S. O.
Sud-Ouest	S. O.	S. O.
Verdun	96 \$ par logement	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	S. O.	S. O.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	S. O.	S. O.

GLOSSAIRE

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements ou moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 14 septembre 2017.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Cotisations de l'employeur

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds de santé) accordés aux élus et aux employés.

Coûts des régimes de retraite

Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:

- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative

Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépenses par objets

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent: rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Déplacements fiscaux

Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, étendue en front, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Efficacité

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

Efficience

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Équité fiscale

L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle Ville de Montréal. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur et dépendait du secteur (ancienne ville) où chaque

immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2022. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

Étalement de la variation des valeurs foncières

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Fardeau fiscal

Partie des revenus fiscaux d'un secteur donné qui, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.

Financement (mode de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Harmonisation fiscale

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Montréal International

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

Potentiel fiscal

Capacité, pour la Ville de Montréal, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamiliaux, bifamiliaux, multifamiliaux);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriels et commerciaux) majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Quotes-parts

Elles représentent la dépense de contribution devant être versée par la Ville de Montréal pour le financement des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Les quotes-parts reçues de la Ville de Montréal et des autres villes liées constituent la principale source de revenus de l'agglomération.

Redevance – Conduits souterrains

Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central

Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taux moyen cumulé

Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ACCEF	Programme d'actions concertées contre les crimes économiques et financiers
ACCES	Programme d'actions concertées pour contrer les économies souterraines
ALÉNA	Accord de libre-échange nord-américain
AMT	Agence métropolitaine de transport
A-P.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BINAM	Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BMO	Banque de Montréal
BRIC	Brésil, Russie, Inde et Chine
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CHU	Centre hospitalier universitaire
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CMQ	Commission municipale du Québec
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
FODIM	Fonds de développement international de Montréal
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
IPC	Indice des prix à la consommation
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PALIM	Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal
PANAM	Panmontréalais
PIB	Produit intérieur brut
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PQMO	Plan quinquennal de main-d'œuvre
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau électrique métropolitain
RFA	Réforme du financement des arrondissements
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale

RRQ	Régie des rentes du Québec
RTM	Réseau de transport métropolitain
S&P	Agence de notation Standard & Poor's
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TD	Banque Toronto-Dominion
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TFG	Taxe foncière générale
TGT	Taux global de taxation
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec
UdeM	Université de Montréal
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

**Publié par la Ville de Montréal
Service des finances**

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
4^e trimestre 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1654-0
Budget de fonctionnement 2019
Imprimé, français

987-2-7647-1655-7
Budget de fonctionnement 2019
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal
Service des communications
21411

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.



Montréal 

ville.montreal.qc.ca/finances